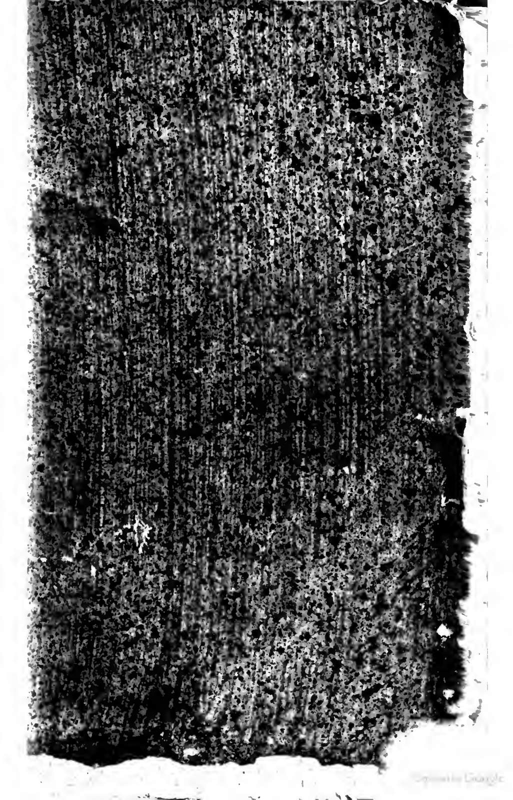


TABLEAU
DE
L'HISTOIRE
DES
PROVINCES-UNIES.

TOM. VII.



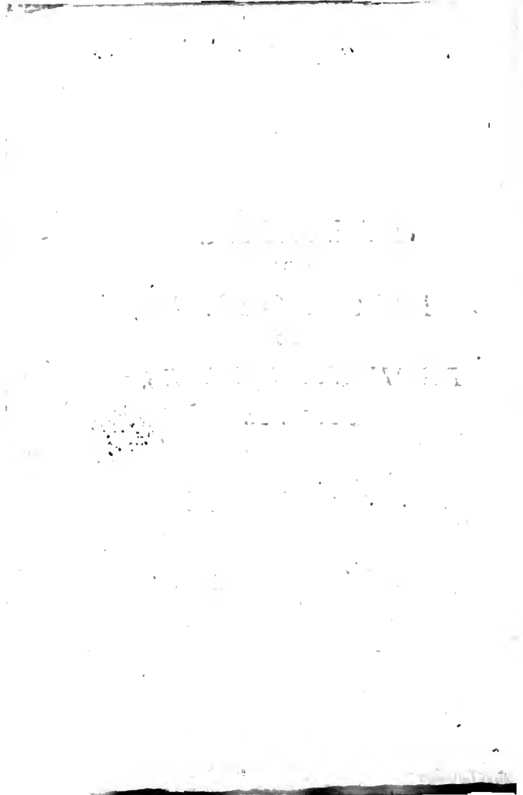


TABLEAU DE L'HISTOIRE GÉNÉRALE DES *PROVINCES-UNIES*.

PAR

A. M. CERISIER.

TOME SEPTIEME.





A UTRECHT.

chez B. WILD.

MDCCLXXXI.

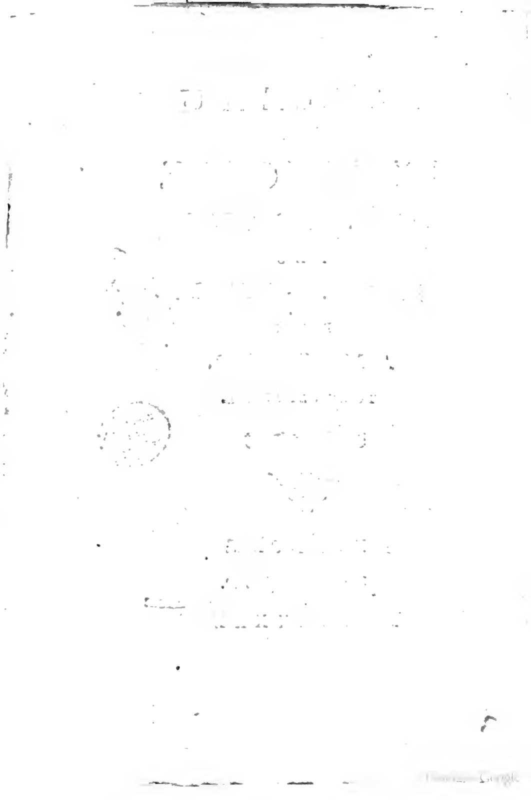


TABLE
DES
MATIERES

Contenues dans le Septieme Volume.

Seconde Guerre avec les Anglais.

* 2

les II. desire la paix. Lettre des Etats Generaux. Congrès de Cologne. Alliance des Etats avec le Danemark. Les Français abandonnent la Hollande. Accomodement particulier des Etats avec l'Angleterre. Traité entre les Etats & l'Angleterre. Alliance des Etats avec l'Empereur, le Roi d'Espagne & le Duc de Brunswyk Lunenbourg. Prise de Naarden par le prince d'Orange. Rançonnement des places évacuées par les Fran-
1673. çais. Espérances de la République. Bataille de Senef. Grande prise par le prince d'Orange et la Franche Comté par les Français. Succés de Turenne en Allemagne.

Réunion des Sept Provinces.

1674. Délibération sur la rentrée des trois Provinces conquises dans l'Union. Le Stathouderat declaré hereditaire. La Gueldre offre la Souverainété au Prince d'Orange.

Guerre avec la France & la Suede.

1675. Disposition de la France à la paix. Mort de Turenne. Expedition & mort de De Ruiter en Sicile. Campagne en Flandre. Le Prince d'Orange echoue devant Maastricht. Expédition dans le Nort contre les Suedois.
1676. Intérêts des diverses puissances au Congrès de Nimegue. Nouveaux succès des Français dans les Pays bas. Prise de Valenciennes par les Français. Prise de Cambrai & de St. Omer par les Français. Défaite de Mont Cassel. Voyage du Prince d'Orange & son mariage en Angleterre. Accomodement particulier entre la France & les Etats. Bataille de St. Denis.

PREFACE

On ne penserait pas, que, plus les événemens se rapprochent de nos jours, plus il est difficile de les reproduire avec exactitude & fidélité. Rien n'est, cependant, plus certain. Dans les tems anciens on manquait, il est vrai, de documens propres à éclaircir les faits obscurs, ou à faire trouver le fil des événemens décousus; mais dans les tems modernes s'offre un autre inconvénient, on est accablé sous le poids des matériaux: il faut non seulement du tems, pour les recueillir; mais encore une étude particuliere pour en faire le choix. Souvent les sources où l'on puise rendent les mêmes faits d'une maniere différente: que d'obstacles, d'embarras pour un Ecrivain qui veut être instructif & fidel? Encore ces obstacles peuvent-ils être surmontés par le travail, l'industrie & la patience: mais il est un autre incident qui rend dans les tems modernes, la fonction d'historien également épineuse & délicate. Les générations encore subsistantes d'acteurs qui ont joué dans l'histoire un rôle si voisin de nous, sont extremément délicats sur des faits qu'ils n'auraient vu qu'avec indifférence dans une perspective éloignée.

Il faut donc menager cette faiblesse qui vient d'une mauvaise honte ou d'une fausse délicatesse. Tant d'hommes constitués en dignité, sont si peu important par eux-mêmes, que ravaler la gloire de leurs ancêtres, c'est leur oter la plus grande partie de leurs mérites. Encore si l'on avait des pieces authentiques qui donnassent la Clef de certains événemens qu'on ne fait qu'entrevoir, un historien libre & courageux saurait se mettre au dessus des considérations particulieres, qu'il doit toujours immoler à la vérité. Il est par exemple dans ce pays une multitude de particuliers qui sont en possesion de mémoires secrets, propres à dévélopper des causes presque toujours altérées dans les monumens publics. On nous

avait promis la communication d'un grand nombre de ces pieces; mais un incident inoui dans les annales de la Litterature, nous à empeché d'attendre la bonne volonté de ceux qui nous faisaient ces promesses, ou d'approfondir certaines particularités qui exigeaient des informations dont les dépositaires sont plus attentifs à leurs commodités qu'aux besoin d'un historien. On croirait que nous vivons dans un Pays barbare, si l'on savait les entraves qu'on nous a imposées pour retracer les annales d'une nation libre. Nous espérons qu'un tems viendra, où une carriere moins bornée nous mettra plus en état de satisfaire ceux qui ont daigné s'intéresser à nos premiers essais.



TABLEAU
DE
L'HISTOIRE
GÉNÉRALE
DES
PROVINCES-UNIES.

PREMIERE EPOQUE.

SECONDE GUERRE AVEC LES ANGLAIS.

Hostilités en Afrique, en Amérique. — Victoire navale des Anglais à la hauteur de Lestoffe. — Guerre avec l'Evêque de Munster. — La France & le Danemark se déclarent pour les Etats. — Victoire navale sur les Anglais aux Dunes. Victoire des Anglais à l'embouchure de la Tamise. Mouvemens en faveur du Prince d'Orange. — Expédition de De Ruiter & du Ruwaard de Witt jusqu'à Chatam. — Négociations & paix de Breda.



LES dernieres alliances conclues avec 1665.

1663. Coup d'œil sur l'Etat politique des Provinces-Unies.

l'Angleterre & la France auraient dû cimenter, sinon pour toujours, du moins pour longtems le repos des Provinces-Unies; si les traités ne servaient pas souvent, plûtôt à masquer qu'à detruire les mauvaises dispositions. Ce n'est ni sur la nouveauté ni sur la grandeur des engagemens qu'il faut en mesurer la solidité; mais sur les avantages qu'en retirent les deux contractans. Depuis que le commerce des Provinces-Unies éclipsait celui de tous les autres peuples & qu'elles n'avaient plus rien à craindre de l'Espagne; les Anglais étaient devenus des rivaux dangereux par la concurrence du commerce, & les Francais des voisins trop redoutables par leur puissance. Les alliances avec ces deux Etats, n'etant que l'effet de la crainte, ne pouvaient être solides. Ainsi verrons-nous bientôt la Republique tour à tour aux prises avec l'un & l'autre, & même attaquée par tous les deux à la fois. Elle fut presque écrasée sous le poids de leurs formidables efforts: elle ne se releva qu'avec peine: mais devenue par ces malheurs même le centre de toutes les haines & jalousies contre la France, elle se rend l'arbitre de l'Europe & l'ame de tous ses mouvemens. Elle est le centre des négociations & des ligues de l'Europe, & la France le

point contre le quel se portent les efforts combinés de la confédération générale. Le Prince d'Orange, élevé aux dignités de ses ancêtres, quoiqu'il ne fût que le premier Officier & le premier sujet d'une petite République, prend un ascendant réel sur les plus grands monarques. Son crédit s'accroît tellement, qu'il ôse aspirer à la conquête de trois Royaumes & se met en effet à la place du monarque qu'il détrône. Quoiqu'en général il pût compter ses disgraces par les campagnes & par les siéges qu'il avait entrepris, il ne laisse pas de faire trembler ses vainqueurs & de conserver la confiance générale. Il detruit le systême politique établi par la paix de Westphalie. On n'avait d'abord pensé qu'à réduire leur puissance à de justes bornes: enfin on en vint jusqu'à projetter de renverser cette monarchie. L'Histoire serait inutile, si elle ne montrait à quel point ce rôle brillant peut être utile ou dangereux à une République qui, fondée sur le commerce, ne doit entrer dans les affaires étrangeres que dans les cas où ses interêts essentiels sont attaqués. 1663.

Les Anglais n'envisageaient qu'en frémissant les progrès de commerce de la République. Ils étaient indignés de se voir supplantés dans tous les marchés de l'univers. Leur ressentiment aug- Causes de la seconde Guerre avec les Anglais

1663. mentait, en pensant aux avantages de leur patrie, si supérieure aux Provinces-Unies, par la situation, la fertilité, la population & la bravoure des Matelots. Ils auraient dû chercher à vaincre leurs rivaux par l'économie & l'activité : mais ces moyens étaient trop lents pour l'impétuosité nationale; ils crurent qu'il serait plus facile & plus court d'enlever de force ce qu'ils ne pouvaient obtenir par une adroite concurrence & une active industrie; ils crurent qu'en écrasant leurs rivaux ils s'éleveraient plus facilement sur leurs débris. Charles II. vit avec plaisir des dispositions si propres à faire réussir ses projets secrets contre la Hollande. Le Duc d'York, son frere, plus ardent Catholique que lui, soupirait encore plus vivement pour la destruction d'une République, regardée comme le boulevard de la Réforme & la source de ces idées politiques & religieuses qui avaient causé tous les malheurs de Charles I. Le Duc était Grand-Amiral d'Angleterre; il avait des connaissances supérieures dans la Marine; & il espérait de trouver dans cette carriere une gloire brillante qui lui procurerait en Angleterre une considération dont il avait grand besoin.

Commencement des Les esprits étant ainsi disposés, on ne s'embarassa guere de sauver les

apparences. Dès l'année 1661, Sir Robert Holmes avait insulté les établissemens des Etats en Afrique, sous prétexte que toute cette côte appartenait aux Anglais jusqu'au Cap de Bonne Espérance. En 1663, au mépris de l'alliance qui venait d'être jurée entre les deux Etats, il reçut des ordres secrets pour commettre de nouvelles hostilités. Il partit avec une flotte de vingt quatre vaisseaux. Il fit voile vers la côte d'Afrique, prit plusieurs vaisseaux des Etats qu'il rencontra sur sa route, & le premier Fevrier 1664, il réduisit un Fort dans l'Isle de Goerée. Ensuite s'étant emparé de Tacorary, de Cabo-Corso & de onze vaisseaux marchands devant St. George del Mina qu'il attaqua inutilement, il fit voile vers l'Amérique. Au mois d'Août il soumit toute la nouvelle Belgique dont le nom fut changé en celui de Nouvelle York, en l'honneur du Prince qui était le chef de cette expédition. Les Isles de Tabago & de St. Eustache, attaquées aussi au dépourvu, tomberent également au pouvoir des Anglais. A la premiere nouvelle de ces violences commises en pleine paix, les Etats firent des plaintes ameres à Charles II. Ce Monarque ne se contenta pas d'affecter d'ignorer entierement l'expédition du Chevalier Hol-

1663. Hostilités par les Anglais. *Aitsem. IV. 756. V. 122 115.* *Brand. Vie de Ruiter, p. 210. 211.*

1664.

Notul Zeel. 12. 24. Sept. 1664. 21 Janv. 1666.

1664. mes; il poussa l'artifice jusqu'à le faire conduire à la tour, rejeta la faute sur le Duc d'York, son frere, & protesta qu'il voulait conserver religieusement l'alliance qu'il venait de jurer aux Etats. Mais il ne fut pas difficile de s'apperçevoir que ce Monarque ne cherchait à les rassurer que pour les accabler en les surprenant endormis dans le sein de la sécurité. Dès le mois d'Avril, le parlement Britannique avait fait connaître ses mauvaises dispositions en recommandant au Roi, par une adresse publique, de recourir aux moyens les plus efficaces, pour défendre la nation contre les violences & les outrages qu'elle essuyait des Hollandais. La ville de Londres consentit ensuite à lui prêter pour cet effet la somme de cent mille livres sterlings. En même tems Downing se livrant à son caractere violent &, turbulent appuya l'adresse du Parlement par un mémoire plein de déclamations, mais absolument dénué de preuves justificatives. Il ne put alléguer d'autre sujet de plaintes que la détention de deux navires, la *bonne avanture* & *la bonne Espérance*, que les Anglais reclamaient depuis longtems, & dont le jugement avait été renvoyé, par une clause du dernier traité, devant la justice ordinaire qui n'avait pas encore

Aitsem. V. 70. D'Estrade lettre du 3 & 4 Juill. 7 Aout. Rapin, Liv. 23.

Ibid. D'Estrade. 5 Juin. Aitsem. V. 78. 84. 87. 92. 106. &c.

prononcé. L'avide Downing, qui pour une 1664.
somme modique s'était fait céder les droits très-équivoques des Réclamans sur ces navires, se refusait à toutes les voies de la conciliation.

Les Etats de Hollande, voyant les Anglais précipiter les armemens & décidés à rompre en guerre ouverte, armerent à force de leur côté. Sur les plaintes de la compagnie des Indes occidentales, ils résolurent d'envoyer douze vaisseaux en Afrique. Mais, comme les Anglais osaient affirmer que l'envoi de cette flotte serait regardée comme une déclaration de guerre & comme cet équipement aurait fait perdre un tems précieux, on eut recours à un autre expédient. De Witt imagina d'envoyer des ordres secrets à De Ruiter qui croisait alors avec une escadre de douze vaisseaux contre les Pirates d'Alger qui, depuis peu, avaient rompu la paix. Mais il n'était pas aisé de tenir cette résolution assez secrete, pour en dérober la connaissance aux Anglais. Cette difficulté fut l'objet de longues réflexions. Enfin De Witt & six autres commissaires, eurent recours à un artifice qui paraissait déroger aux principes de la constitution, & ne pouvait en effet se justifier que par la nécessité des circonstances. Le 5 Aout, ils porterent la résolution toute dressée dans l'assem-

De Witt envoye secrement des ordres à De Ruiter. *De Witt Briev. I. 681. IV. 306. 308. 320. 337. 343. Aitsem. V. 179. 33. Secret. Resol Holl. 6. 7. Aout, Brandt. 121. De Ruiter. p. 212. 213.*

1663. blée des Etats. Pendant qu'on la lisait à la suite d'autres papiers, ils eurent soin d'éloigner ou d'attirer adroitement à l'ecart ceux dont la fidélité était suspecte. On observe même que le Président auquel on la fit signer avec plusieurs autres papiers, n'en savait pas le contenu.

De Witt trompe le Resident d'Angleterre.

Elle fut aussitôt envoyée à De Ruiter qui l'ayant reçue le 1er. Septembre devant Malaga, se mit en devoir d'obéir. Mais, quoiqu'il eût caché avec le plus grand soin les motifs de son départ; Lawson Admiral Anglais, avec lequel il croisait dans la mediterranée contre les Corsaires d'Alger, ne laissa pas de concevoir des soupçons. Le Roi d'Angleterre donna promptement ordre à Downing de pénétrer le mistere. Le Résident Anglais qui faisait accroire à la cour de Londres qu'il gouvernait toute la Hollande, vint trouver le Grand-Pensionaire pour s'éclaircir. Il eut l'audace de lui demander si De Ruiter avait eu ordre de faire voile pour l'Afrique: il crut l'embarasser en ajoutant qu'un honnête homme ne devait point déguiser la vérité dans une pareille circonstance. Non seulement De Witt sut éluder la curiosité de l'interrogateur importun qui voulait dérober son secret; il sut même, sans violer les regles de la bonne-foi, le rassurer contre les soupçons:

„ tenez pour certain," lui dit il, „ que 1663.
les Etats de Hollande n'ont rien ordonné qui puisse alarmer le Roi votre maître : quant aux Etats-Généraux, vous savez bien qu'il ne se passe rien dans leur assemblée de si secret qui ne *ibid.* 231.
vous soit bien connu". Sur cette Réponse, Downing, trop vain pour imaginer que des Hollandais pussent le tromper, se hâta de faire passer sa présomptueuse confiance au cabinet de Londres.

Le Roi d'Angleterre, ayant en peu Hostilité ouverte en Angleterre.
de tems équipé une puissante flotte, ne garda plus de ménagemens. Elle mit en mer sous la conduite du Duc *Rapin ibid.*
d'York, & s'empara d'une Flotte marchande de cent trente vaisseaux des *De Witt. Briev. III.* 387. 411. 413. 420.
Etats qui venaient de Bordeaux, chargés de vin & d'eau de-vie, pendant *Novemb.*
que d'un autre coté on mettait un arrêt sur tous les navires qu'ils avaient *vie de Ruiter Liv. VIII, p.* 278.
en Angleterre. Peu s'en fallut qu'une autre escadre de sept vaisseaux Anglais commandée par Thomas Allen, ne s'emparât d'une riche flotte qui revenait de Smirne: heureusement trois navires de guerre qui l'escortaient, opposerent une résistance si vigoureuse, que les Anglais furent obligés de se retirer, sans avoir pu prendre plus de deux batimens. Mais la mêlée fut si sanglante que Pierre van Brakel que commandait cette escorte périr dans il-

1664. combat avec un grand nombre de braves marins. Cependant les Etats avaient envoyé à Londres le Sieur van Goch Ambassadeur extraordinaire pour exposer leurs plaintes, accommoder les différends & prévenir la guerre, s'il était possible Mais après bien des soins & des peines inutiles, un des principaux ministres vint lui notifier que l'animosité des deux nations avait été trop loin, pour qu'on pût éviter une guerre ouverte. Le Roi ne tarda pas à accorder à tous ses sujets des Lettres de répréfailles. Il acheva de lever le

De Witt. Brieo. IV. 420. Aitfem. V. 371 - 378.

1665. masque en publiant une déclaration de guerre, motivée sur *des injures*, disait il, *innombrables*, & sur l'ordre donné à De Ruiter d'aller attaquer les Anglais en Afrique. Mais comme il n'articulait aucun fait pour prouver ces *injures innombrables* & que l'expédition de De Ruiter était postérieure aux hostilités des Anglais, on a toujours regardé cette aggression comme un des traits les plus iniques de l'ambition & de l'animosité des Anglais.

14 Janv. Rapin. liv. 23.

Preparatifs formidables contre les Anglais. *vie de Rui ter VIII.* 279. 280. *Holl. Resol Janv.*

Les Etats, voyant qu'on ferait vainemens des propositions d'accomodement à une nation jalouse & résolue d'en venir aux plus violentes extrémités, ne pensèrent plus qu'à se garantir de la tempête par des préparatifs formidables & vigoureux. En peu de tems ils eurent équippé

1665.

Groot plac. III 223 226. 262. 264. 291. 292. 293. 295. Aitzem. V. 429. D'Estrades 21. 21. May III. 180.

une flotte de cent trois vaisseaux. Pour avoir plus facilement des matelots, on mit un arrêt sur tous les navires qui se trouvaient dans les ports. La pêche de la baleine & du harang fut interrompue. On assigna de fortes recompenses à ceux qui pourraient s'emparer d'un vaisseau Anglais ou en enleveraient le pavillon. On augmenta le tarif des blessures. On nomma plusieurs Lieutenants-Amiraux, pour chacun des départemens des différentes Amirautés. Opdam, seigneur de Wassenaar, fut mis à la tête de toute la flotte sous le nouveau titre de Lieutenant Amiral-Général; parceque la qualité d'Amiral-Général avait été comprise dans la suppression des grandes dignités affectées aux Stadhouders. Enfin les revenus publics furent ménagés avec tant de soin & les préparatifs poussés avec tant d'ardeur, que onze millions se trouvaient en réserve pour les nécessités imprévues & quarante grands vaisseaux en état de mettre en mer, au cas que la grande flotte eût besoin d'être renforcée.

Victoire navale des Anglais à la hauteur de Leftoff.

Ces immenses ressources avaient inspiré tant de présomption, & l'aggression violente des Anglais, tant d'animosité, qu'à la nouvelle que la flotte Anglaise avait mis en mer au mois de mai, on donna des ordres positifs d'al-

1665. ler la chercher partout pour lui livrer bataille. Elle était commandée par le Duc d'York, & forte d'environ cent quatorze vaisseaux, outre vingt huit, tant brûlots que galiotes. La flotte des Etats n'était gueres inférieure en nombre; mais il s'en fallait beaucoup que les vaisseaux fussent ni aussi gros ni aussi bien fournis de monde & de canon. Elle eut cependant le bonheur de prendre presque en sortant, dix vaisseaux Anglais qui faisaient partie d'une flotte marchande qui venait de l'Elbe. On assure même qu'elle netarda pas à être poussée par un vent favorable à la vue de la flotte Anglaise (*); mais cet avantage si important dans les combats de mer fut négligé:

D'Estrad. 28 May III. 193. Aitsem. V. 443. 470 De Guiche Liv. I. 46. 70 Basnage. I. 740. 741.

(*) Voyez la relation de Tjerk Hidder dans *Aitzema V.* 443; mais celle de Tromp *ibid.* 447 dit que le calme & la nuit empêcherent l'engagement: jamais les circonstances d'aucune bataille navale n'ont été racontées d'une maniere aussi diverse; dans ces sortes de cas il suffit d'alléguer les faits géneraux sur lesquels les différentes relations ne se contredisent pas: il y a, surtout, dans les mémoires de Guiche certains traits marqués au coin d'une trop grande partialité pour que, sans autre preuve, on puisse y ajouter foi.

deux jours après le vent devint favorable aux Anglais; ils en profiterent pour avancer à force de voiles sur la flotte des Etats. Le combat s'engagea le 14 Juin, dès la pointe du jour, à dix lieues de la petite ville de Lestoffe dans le comté de Suffolc. Les Anglais se tenaient d'abord à une certaine distance pour tirer avantage de leurs canons qui, étant plus gros, portaient beaucoup plus loin. Mais Opdam, resolu de vaincre ou de périr, prit le parti de percer vigoureusement dans leur flotte. Malgré la perte de Cortenaar, Lieutenant-Amiral de Zeélande, qui fut suivie de la retraite honteuse d'une partie de sa division, malgré la mort d'Auke Stellingwerf, Lieutenant-Amiral de Frise, du Capitaine Bankerd & de plusieurs autres habiles & braves officiers, Opdam tint la victoire en balance juqu'à deux heures après midi: il s'attacha au vaisseau du Duc d'Yorc: la mêlée devint si sanglante que le Duc fut couvert du sang de trois personnes tuées à ses côtés. 1665.

Dans le plus fort de l'action, le feu prit aux poudres de l'intrépide Opdam: son vaisseau sauta avec tout l'équipage qui fut englouti par les flammes & les flots. Ce malheur jeta la consternation & causa un désordre gé-

1665. néral dans la flotte des Etats. La plupart des vaisseaux s'enfuirent à toutes voiles vers leurs côtes. Tromp soutint jusqu'à la fin l'honneur de sa patrie & la gloire de son pere. Par l'habileté de sa manœuvre, il vint à bout d'arrêter avec sa division, jusqu'à la nuit, les efforts des Anglais, & de sauver la plus grande partie de la flotte. Soixante vaisseaux se refugierent dans le Tessel, dix-sept à dix-huit dans la Flie, douze à treize dans les ports de Wielingue, de Goerée, & de la Meuse: quelques uns tomberent au pouvoir des Anglais: ils en brûlerent trois qui s'étaient accrochés ensemble, sans qu'on pût les séparer. La confusion était si grande qu'on assure que les Anglais auraient pu détruire les bâtimens qui se retirerent au Tessel où la marée ne les fit entrer que le lendemain sur les deux ou trois heures: les uns disent qu'ils manquaient de brûlôts: d'autres assurent que le Duc d'York, s'étant endormi dans le sein de la victoire, un de ses chambellans nommé Brounker, qui n'était pas de ceux qui préferent la gloire au danger, feignit d'avoir un ordre de son maître. Sous prétexte qu'il ne fallait pas trop exposer l'héritier de la couronne & que les Hollandais deviennent des lions dans le désespoir, on

Memoire de Guiche Liv. I. 69. Burnet, I. 231.

1665.

fit relâcher les voiles; & le principal avantage de cette grande victoire fut perdu. Cet échec ne laissa pas d'être considérable pour les Provinces-Unies. Elles perdirent environ vingt vaisseaux tandisque les Anglais n'en perdirent qu'un. De Witt attribuait le mauvais succès de cette bataille à la conduite plus courageuse que prudente de l'Amiral Opdam, qu'il n'aimait pas, dit on, à cause de son attachement à la maison d'Orange. D'autres ont soutenu que De Witt, avait lui même causé ce malheur, en forçant Opdam à combattre dans quelque état qu'il se trouvât. Pour rendre cette opinion plausible, on ajoute qu'il se trouvait alors dans une position si critique qu'il avait besoin d'un combat dont l'heureuse issue pût rétablir son autorité chancelante, ou le mauvais succès déterminer la France à se déclarer pour les Etats. Mais ces conjectures ne s'accordent pas avec les discours de Tromp: quoiqu'il fût ennemi de De Witt, il déclara que la victoire eût été assurée pour la République, s'il eût été bien secondé. Aussi la fuite honteuse d'un si grand nombre de Capitaines excita une indignation générale. Jean Evertsen, Lieutenant Amiral de Zeélande, quoiqu'il n'eût abandonné le champ de bataille

De Gallhe I. 77 Aitsem. V. 446. 447. 448. Basnage. I. 741.

D'Estrades 18. Juin. III. 214.

1665. qu'après avoir combattu vaillamment jusqu'à l'époque du désordre causé par la mort d'Opdam, fut cruellement maltraité par la populace. Lorsqu'il mit pied à terre à la Brille, elle se ramassa autour de lui, l'accusa de lâcheté dans les termes les plus injurieux & le précipita dans l'eau, où il se serait noyé, si des soldats Français n'étaient accourus à son secours. Il fut obligé de se tenir caché jusqu'au tems où il put se justifier devant d'autres juges qu'une populace brutale. De Witt, qu'on accusait de le haïr, fut le premier à écrire qu'Evertsen méritait des recompenses & non des punitions.

Mécontentement & troubles civils.
D'Estrad. 18 Juin. III. 213, 215. 2 Juill. 229. 230. 231. 232. 233. 12. Nov. 527. De Guiche I. 75. 166. Aitsem. V. 477. 483. 502. 504. Resol. Holl. Janv. Juin Nov. Dec.

A la premiere nouvelle de cette défaite déplorable, que les premieres impressions de la consternation nationale avaient encore grossie, De Witt sentit sa constance ébranlée. Ses propres amis tremblerent. Ils étaient déjà inclinés à acheter la paix à tout prix & à y sacrifier même leur jalousie contre l'élévation du Prince d'Orange. Les zélés partisans du Stadhoudérat en prirent occasion de publier dans les provinces, & de proposer même dans les Etats, l'élévation du Prince d'Orange, comme l'unique moyen de rétablir les affaires. Les Bourgeois d'Amsterdam éclaterent en murmures contre la Régence. Ceux de Leide je-

terent dans l'eau un tambour qui faisait des recrues au nom des Etats: le peuple criait en fureur qu'il fallait lever pour le Prince d'Orange & non pour des traîtres. Quelques Ministres crurent l'occasion favorable pour soulever le peuple contre une régence qui les tenait sous le joug. Ils eurent l'audace de publier en chaire que cette guerre maritime ne pouvait avoir un heureux succès, si le jeune Prince d'Orange n'était mis à la tête du gouvernement. Ils firent des applications odieuses de l'écriture & des comparaisons déshonorantes pour les Régens. Ils chercherent à confirmer le peuple dans l'idée que cette guerre était fomentée par la France qui mettait aux mains les deux principales puissances maritimes pour les affaiblir l'une par l'autre, & s'élever sur leurs débris. Ils prêchaient publiquement qu'il plût à Dieu de les délivrer de leurs deux grands ennemis, les Français & les Anglais. Lors même que la France eut promis d'assister les Etats, un Ministre, nommé Thedeus Landman, osa dire en pleine chaire à la Haye, que Dieu les châtiait d'avoir rompu l'alliance avec un Monarque de la bonne religion, pour accepter les secours d'un Roi idolâtre qui ferait sur eux une seconde Saint-Barthele-

1665.

1665. mi. Downing qui résidait encore à la Haye, toujours ardent à semer la division, répandait partout que son Roi ne voulait point avoir la guerre avec les Etats; que De Witt seul voulait la lui faire, & qu'il serait assez plaisant pour les races futures de lire que le Roi d'Angleterre & de Witt eussent fait la guerre ensemble. Les partisans de la maison d'Orange répandaient, pour appuyer ce discours, que l'ambition de De Witt était la seule cause de cette guerre. Ce qui achevait d'augmenter le trouble & la consternation, c'est que les Anglais, étant maîtres de la mer, pouvaient s'emparer de la flotte de Smirne, de celle de De Ruiter & de celle des Indes dont on attendait à tout moment le retour, & dont on n'avait point de nouvelles.

De Witt. Briev. 31. Juill. D'Estrad. 23. Juill. III. 248.

C'est dans les crises embarassantes que se deployent avec le plus d'énergie le génie & le courage des grands hommes. De Witt ne fut pas longtems en proie à la premiere impression que devait lui causer la perte d'une bataille dont il avait eu tant de raison d'attendre un heureux succès. On commença par faire un châtiment exemplaire & terrible des capitaines qui avaient manqué à leur devoir. Trois des plus coupables furent condamnés

1665.

à mort & arquebusés ; trois autres virent rompre leurs épées à leurs yeux par la main du bourreau & furent déclarés incapables de jamais servir : le premier pilote de Cortenaar, convaincu d'avoir laissé dériver son vaisseau, pour s'éloigner de l'ennemi, fut condamné à assister à la punition des autres, la corde au cou. En effrayant les lâches, on n'oublia pas de rendre justice au courage & au mérite. Les Etats firent élever à l'honneur de l'Amiral Opdam un monument dans la grande église de la Haye, où son éloge est gravé sur le marbre. La gloire de l'Amiral Cortenaar fut immortalisée par un monument semblable dans la même Eglise. On imposa silence aux predicateurs séditieux, en leur défendant expressément de parler d'affaires d'Etat, en privant même les plus indociles de leur emploi. De Witt entama une négociation secrete avec les mécontens d'Angleterre : il avait quelque espérance de réussir ; ceux qui devaient entrer dans le complot, furent épouvantés par la maniere odieuse & perfide avec laquelle on avait livré à Charles II. trois des juges de son pere. On expédia de tous côtés des ordres pour avertir les trois flottes, de se tenir sur leurs gardes. Tromp fut chargé de tenir la mer pour les protéger,

Ibid. 25 Juin. III. 218.
De Guiche 71.
Mem. de Ludlow. III.
D'Estrad. III. 558.
De Witt. Briev. II. 205. 245.

1665. au cas que quelqu'une fût fur le point d'arriver. Mais ce Marin, à qui fa jeuneffe, fes talens & l'affection populaire infpiraient une fierté méprifante, ayant répondu d'un ftile fec & laconique que les Régens ne favaient ce qu'ils difaient ; on fit travailler avec activité dans les chantiers, pour mettre au plutôt une flotte formidable en mer (*). Tromp pouffa la mauvaife humeur jusqu'à refufer de paraître dans le tribunal militaire, formé pour juger les lâches qu'il avait lui-même déférés à la vindicte publique. Les Etats & de Witt, facrifiant leurs reffentimens particuliers à l'avantage de la patrie & ne confidérant que les talens fupérieurs & la confiance des matelots pour lui, fe vangerent noblement : on le nomma Lieutenant-Amiral de la Meufe à la place de Cortenaar : il fut choifi pour commander la flotte en chef : mais pour borner fon autorité & tempérer les excès de fon courage bouillant, on lui joignit trois députés des Etats, Rutger Huigens, Jean de Witt & Jean Boreel. Tromp

Mauvaife humeur de Tromp, *Aitfem. V.* 445. 457. 468. *Vie de Ruiter.* 284. *De Guiche* 76. 77. 83.

(*) Tout ce que dit Rapin fur ce fujet n'est gueres fidele : le peu qu'en dit Hume, me parait plus exact & plus conforme à la vérité.

ne goûta pas ces dernieres dispositions. 1665.
Moins sensible à la faveur qu'on lui faisait qu'indigné des restrictions qu'on imposait à son autorité, il éclatait en plaintes contre De Witt.

Se livrant même à une vangeance indigne d'une ame noble, il se proposait, dit-il, d'exposer le Pensionaire de si près au danger, qu'il le guérirait pour toujours de sa manie singuliere de combattre. Un incident qui répandit la joie générale, acheva de mettre le comble à son mécontentement. On craignait, depuis longtems, que De Ruiter ne fût tombé avec son escadre au pouvoir des Anglais: on le vit revenir au mois d'Août, après une expédition de quinze mois, non-seulement en bon état, mais couvert de lauriers & chargé des dépouilles de l'ennemi. Il avait repris en Afrique tous les forts enlevés par les Anglais à l'exclusion de Capo-Corso; il s'était dedommagé sur celui de Cormantin. Il avait attaqué leurs possessions en Amérique sans pouvoir les entamer; mais il avait pris dans son trajet vingt six de leurs vaisseaux. Son arrivée fût d'autant plus heureuse, qu'en revenant par la mer de Norwege il n'avait dû qu'à l'obscurité d'un brouillard épais le bonheur de ne pas tomber au milieu de la flotte anglaise. Un retour si

Retour de Ruiter. *Vie de De Ruiter.* 215. 289. 219.



1665. fortuné, dans un tems de désolation générale, causa une joie qu'il est impossible d'exprimer. Le peuple se transporta en foule au Texel, pour contempler à loisir cette escadre triomphante & goûter le plaisir de voir flotter les pavillons enlevés à l'Anglais. Quiconque avait pu aprocher De Ruiter s'estimait heureux, & s'en retournait content; plusieurs Dames de la premiere considération, croyant pouvoir, dans une occasion si extraordinaire, déroger à la réserve imposée à leur sexe & cédant à cette sensibilité touchante qui les caractérise, lui sauterent au cou & le caresserent, comme si elles eussent vu dans lui un pere ou un frere, échapé seul d'un naufrage. Enfin De Ruiter fut célébré non seulement comme le plus grand capitaine de marine de son tems, mais encore comme un héros favorisé de la protection singuliere du ciel, pour sauver la République dans les circonstances fâcheuses où elle se trouvait.

De Ruiter nommé Lieutenant Amiral-Général.

De Witt qui avait une prédilection particuliere pour De Ruiter, non moins bon capitaine, mais moins indocile, moins fougueux, moins partisan de la maison d'Orange que Tromp, ne laissa pas échaper ce moment d'enthousiasme général. Sur la proposition de la ville d'Amsterdam, il en-

1665.

gagea les Etats de Hollande à nommer De Ruiter à la charge de Lieutenant-Amiral-Général, vacante par la mort d'Opdam. Tromp, qui s'attendait que l'honneur dont il venait d'être decoré ferait un acheminement à cette dignité, regarda cette préférence comme un passedroit & un affront. Son dépit fut si violent que son premier dessein fut de ne point servir sous De Ruiter. Il se laissa vaincre à la fin: il se réconcilia même avec son rival: mais comme on pardonne rarement à ceux qui nous enlevent des honneurs que l'on croit avoir mérités, la suite ne tarda pas à montrer que cette réconciliation n'était pas sincere.

Incident extraordinaire qui sauve la flotte de Smirne dans le port de Bergh.

De Guiche 98. 100. 101. *Vie de Ruiter.* 306. *Rapin. Liv. XXIII.* p. 237. *Burnet. I.* 234. *Lettr. d'Arlington* I.

On ne laissait pas de trembler encore pour les riches flottes de Smirne & des Indes-Orientales, lorsque d'heureuses nouvelles mirent le comble à la joie publique en apprenant qu'elles étaient en sureté; on apprit que l'incident le plus extraordinaire venait de les dérober au plus grand danger. Elles avaient pris la route du Nord pour éviter le passage périlleux de la Manche, dont les Anglais sont facilement les maîtres en tems de guerre. Elles étaient arrivées dans le port de Bergh en Norwege, attendant une forte escorte pour retourner en Hollande, &

1665. fe repofant fur le droit des gens & furtout fur l'étroite alliance des Etats avec le Roi de Danemarc. Mais l'Envoyé d'Angleterre, ayant remarqué que ce Monarque oubliant les importans fervices qu'il avait reçus des Etats, & touché féulement du resfentiment de petites injures, engagea à favorifer l'attaque des Anglais, le flattant de l'agréable efpoir de lui donner fa part dans la proie (*). L'escadre Anglaife, qui croifait dans ces parages, eut ordre d'aller attaquer la flotte des Etats jusques dans l'afile où elle fe croyait en pleine fureté. Sir George Tiddiman qui la commandait, envoya dire au Gouverneur que ces vaisfeaux appartenaient aux Anglais par le droit légitime de la guerre, & qu'il eût à les livrer au plutôt de bon gré, s'il ne voulait y être contraint par la force. Les Anglais fe préparerent en même tems à mettre

Temple 240. Aout. D'Eftrad 20. 21. 27. Aout. II. 304. 316. 326. Aitfem V. 493. Aout.

(*) Le Comte d'Arlington écrivait au Chevalier Temple le 24 Aout 1665 en ces termes ,,nous ne nous ferions jamais engagés dans ,, une entreprife ausfi difficile, fans les asfu- ,, rancesique nous avait données la cour de Da- ,, nemarkde nous asfifter d'une autre maniere ,, qu'elle n'a fait."

1665.

tre ces menaces à exécution: mais l'Amiral Hollandais sut ranger ses vaisseaux dans une position si avantageuse, qu'il fut en état de répondre vigoureusement au feu des Anglais. Les habitans de la ville prirent leur défense: le gouverneur lui-même, soit qu'il fût intimidé, soit qu'il n'eût pas encore reçu des ordres bien clairs, soit qu'il n'eût pu s'accorder avec les Anglais sur le partage du butin, se déclara à la fin contre les aggresseurs; il fit tirer le canon du château sur la flotte Anglaise qui, battue de tous les côtés, fut obligée de retourner en Angleterre pour se radouber.

Le Roi de Danemarck se déclare pour les Etats.

Aitsem. V. 553. 563 Holl, Resol. Fev, 1666, Basnage, I, 757. d'Estrad, 24, Decemb. ibid, 1 janv, 1666, Dumont VI, 59.

Cet incident qui trompa l'attente de tous les partis, acheva, sans doute de déterminer le Roi de Danemarck, alors flottant entre l'Angleterre & les Provinces-Unies. Godard Adrien, Seigneur de Reede, d'Amerongue & de Ginckel, qu'on lui envoya en ambassade, s'appliqua à ruiner les manœuvres du Chevalier Talbot. Il eut recours à tous les moyens usités par les habiles négociateurs; mais aucun ne fit plus d'impression sur l'ame intéressée & avide du Roi que l'offre d'un subside considérable qui fut stipulé l'année suivante, & dont la France se chargea de payer une partie. Le Monarque fit une alliance offensive & défensive avec les

1665. Etats contre l'Angleterre, femblable à celle qu'il avait déjà faite fecretement avec l'Angleterre contre les Etats. Il promit de les asfifter d'une flotte de quatorze vaisfeaux. Il n'ofa, cependant, éclater ouvertement avant d'être en état de foutenir la guerre. Et, comme il dévorait des yeux la prife de tous les vaisfeaux Anglais qui étaient dans fes ports, il ne voulut s'engager à rien à moins d'être asfuré que le traité resterait fecret. Ce Traité ne pouvait valoir fans avoir été ratifié par tous les corps de la République, & ne pouvait être propofé dans des aſſemblées fi nombreufes, fans courir le risque d'être divulgué par les Partifans publics & fecrets de la maifon d'Orange & de l'Angleterre. Dans cette circonftance embarrasfante les chefs du Gouvernement & De Witt eurent recours à un expédient extraordinaire : ils trouverent moyen de le faire ratifier, même dans les Etats Provinciaux, fans qu'ils s'en apperçuſſent. Un pareil procédé était fans exemple : il pouvait entraîner des conféquences fâcheufes même pour les auteurs : De Witt crut fans doute que le bien de la patrie, & la nécesfité des circonftances l'autorifaient à s'écarter des regles ordinaires.

Les Etats échouent. Les Etats ne négligeaient pas de folliciter leurs autres alliés : ils perdirent

1665.

leurs peines en Suede où l'injure faite par les Etats à Charles X était trop récente & trop grande, pour que l'impresſion en fût effacée du cœur des Suédois.

en Suede, *Secret, Reſol Nov, Dec,* 1664, *Aitſem. V,* 85. 207.

Les Etats tournerent alors leur principale attention vers la France, quoiqu'il ne parût gueres prudent de mettre ſa confiance dans ce Royaume. D'après les idées vraiſemblables de la politique du jour, on n'accuſait pas ſeulement Louis XIV. de fomenter cette guerre, mais même de l'avoir fait naître. Les mouvemens que la Cour de France ſe donna, d'abord pour prévenir cette rupture, enſuite pour réconcilier les deux parties, enfin pour faire tourner la fortune en faveur des Etats en ſe déclarant pour eux, montrent aſſez que ces bruits n'étaient appuyés que ſur le penchant populaire à attribuer aux princes la politique qui paraît la plus analogue à leurs intérêts.

Les Etats ont recours au ſecours de la France *Secret. Reſ. Nov. Dec,* 1664. *Aitſem. V.* 85. 247.

Van Beuning preſſant la cour de France de donner à ſes alliés les ſecours ſtipulés par les traités, reçut de Mr. De Lionne ſecrétaire d'Etat cette réponſe remarquable. *C'eſt*, dit-il, *une méchante affaire : nous vous aſſiſterons, & romprons à cauſe de vous un engagement que nous avons avec l'Angleterre ; & demain vous romprez avec nous. Tout ſe trouble par une méchante poli-*

de Witt Briev, 16, 23 *Janv.* II, 23, 27. *d'Eſtrad,* 19 *Decemb,* 25 *Sept.* 1664, II, 666, 673.

1665. *tique, qu'il faut une barriere entre les Provinces Unies & la France.* De Lionne fit même entendre que le Roi ne refuserait rien aux Etats, s'ils voulaient s'engager à favoriser ses droits. Van Beuning, trop prudent pour ôter tout espoir à la France, & trop éclairé pour lui faire des promesses si délicates, se tirait habilement d'affaire, en disant qu'elle devait commencer par gagner l'affection des Etats en leur fournissant les secours stipulés par le traité d'alliance; & qu'ils seraient toujours moins opposés à ses projets que les autres puissances: cette maniere adroite de s'énoncer n'empêchait pas la Cour de se défier toujours des Etats. En les assistant contre l'Angleterre, elle ne leur fournissait pas seulement des forces pour la traverser avec plus d'avantage; elle risquait de s'aliéner pour toujours Charles II. dont il importait d'autant plus de cultiver les bonnes dispositions, qu'il offrait à la France carte blanche pour s'emparer des Pays-bas. Il avait même offert de l'aider de tout son pouvoir à faire cette conquête, si Louis XIV voulait lui promettre des secours, au cas que ses sujets dont il avait raison de se défier, se révoltassent de nouveau contre leur Souverain. Ces offres flattaient d'autant plus Louis XIV. qu'en traitant

d'Estrad, 10, 19, 23 Decemb, 1664. 21 Juill, 1667,

avec les Provinces-Unies, il aurait dû leur céder une partie du partage proposé. Il ne désespérait pas même d'obtenir de Charles II. la restitution de l'Acadie dont la possession pouvait assurer le sort des Colonies Françaises du Canada. Enfin l'alliance avec les Anglais présageait de si grands avantages & celle des Etats, si peu de solidité & tant d'inconvéniens, que plusieurs ministres & le Comte d'Estrades lui même inclinerent à donner la préférence à Charles II. A ces considérations se joignait le ressentiment des infidélités de la République à Munster, & les sollicitations des Anglais qui soutenaient que les Hollandais étaient les aggresseurs & que Louis XIV. n'était pas tenu d'assister ses alliés, pour des querelles élevées hors de l'Europe. On sent combien ces motifs pouvaient faire impression sur une Cour politique, toujours si prompte à trouver des prétextes de se dispenser de ses engagemens. La crainte principale de Louis XIV. était qu'en laissant accabler la République, elle ne devînt une Province Anglaise, soit par le droit de conquête, soit par l'autorité qu'y obtiendrait le Prince d'Orange. Ainsi la France n'était attachée aux Provinces-Unies que par un lien faible & facile à lever. Rien n'est plus intéressant que de voir comment De

1665

d'Estrad. III, 465.

1665. Witt & Van Beuning tirerent parti de ce léger incident & engagerent la France à négliger les grands avantages qu'elle attendait de l'Angleterre, pour se déclarer ouvertement en faveur de la République.

Les Etats engagent la France à se déclarer pour eux

de Witt, Briev, 11, 31, 78, 101 102,

d'Estrad, 6, 7, 21. 28, *Août* 26, *Juin*, 15 *Octob*, 20 *Novemb*, 23. 30, *Juill*,

La passion de Louis XIV pour figurer avec éclat dans les scenes politiques, était bien connue. On prévoyait que, s'il ne pouvait atteindre à la gloire flatteuse de réconcilier les parties belligérantes, il n'était pas d'un caractere à rester spectateur indifférent de la querelle. On s'attacha donc à lui montrer que son interêt devait le décider en faveur des Provinces-Unies. Van Beuning représenta la nécessité où était la France de remplir les engagemens du traité d'alliance. Et, comme sa marine ne consistait alors qu'en trente-deux vaisseaux de guerre dont les plus gros étaient de quarante canons, Louis XIV paraissait craindre d'irriter les Anglais contre lui, en assistant publiquement les Etats. Van Beuning leva ces deux difficultés en avançant adroitement que le Roi pourrait, à la fois, ménager les Anglais & satisfaire la République; en lui fournissant secretement en argent les secours stipulés par les traités.

d'Estrad, 6, *Octob*.

On savait que Louis XIV brûlait de rendre son Royaume florissant par le

commerce & la marine: on lui fit donc 1665.
insinuer que les Anglais, en écrasant les Provinces-Unies deviendraient trop formidables sur mer, ou qu'en se rendant maîtres de la République par la faction du Prince d'Orange, ces deux Etats formeraient aussitôt une confédération redoutable, qui empêcherait à jamais la France de devenir puissante sur mer. Quoique Charles II ne cessât d'assurer le monarque Francais de son affection & de son dévouement, Louis ne laissait pas de craindre en jettant les yeux sur les événemens antérieurs, qu'il ne fût pas en état de maîtriser les mouvemens d'un peuple impétueux & libre qui avait pour les Français une haine ancienne & invétérée. Il commença donc par assurer les Etats que si l'Angleterre se refusait à des conditions raisonnables, ils n'auraient aucun sujet d'être mécontens de lui. Ces conditions ayant été réjettées, on représenta vivement au monarque le danger de perdre pour toujours la bonne volonté des Provinces par les soupçons que leur causait sa lenteur à les assister & par le danger d'un changement violent dans le gouvernement, qui éleverait la maison d'Orange sur les ruines du parti contraire, regardé comme dévoué à la France. On lui représenta même qu'une simple

1665. déclaration de fa part fuffirait pour raſſurer les peuples qui le croyaient d'intelligence avec les Anglais, & pour conſterner les Anglais qui ſe vantaient de l'avoir attiré dans leur cauſe. Dans ces circonſtances, l'Evêque de Munſter déclara la guerre aux Etats; & Philippe IV. Roi d'Eſpagne mourut, laiſſant ſa ſucceſſion à Charles II, enfant de quatre ans & demi, d'une complexion faible & valétudinaire, ſous la régence de Marie Anne d'Autriche, étrangere & ſans expérience. S'il venait à mourir ſans héritiers, la couronne devait paſſer à l'impératrice Marguerite ſa ſeconde fille, au préjudice de Marie Thereſe, Reine de France. Louis, qui ne perdait pas de vue ſes projets ſur les Pays bas, crut qu'il ne pouvait différer plus longtems de s'attacher les Provinces-Unies, en ſe déclarant pour elles. Il commença par promettre aux Etats de leur envoyer au plûtot ſix mille hommes de ſes meilleures troupes contre le Prélat guerrier de Munſter.

Septemb, d Eſtrad, I.., 411, 427, 465,

Guerre avec vän Galen, Evêque de Munſter, *Barnage I, 449. II, 499. Temple lett, II, 6 Sept,*

Ce Capitaine Eccléſiaſtique s'appellait Chriſtophe Bernard van Galen: c'était un libertin ſcandaleux, homme ambitieux & turbulent, plus propre à faire la guerre à la maniere des Tartares qu'à remplir les fonctions graves & pacifiques du ſacerdoce. Devenu

1665.

Prince par les intrigues si ordinaires dans les élections ecclésiastiques, il avait voulu régner en despote. En 1657, il tenait Munster assiégée & l'aurait contrainte à se rendre à discrétion, s'il n'avait appris que les habitans allaient être secourus par les Etats Généraux qu'ils avaient implorés (*). En 1660, ce prélat guerrier fit de nouveau la guerre à ses sujets. Il vint même à bout de les assujettir entierement & de les dépouiller des privileges qui

Aitsem. IV, 697 2, 118, 244, 248, 451, 455, 657, 675, 1086, 1093, *Wicquef.* *Liv.* X, 552. 556. *de Witt, Briev,* III, 425. 434, 437, V, 314, 338,

(*) Ce secours fut envoyé malgré l'opposition de Dort, de Schiedam, de la Brille & surtout d'Amsterdam. Burnet rapporte (I. 233) que cette derniere ville empêcha les Etats de s'emparer de Munster dont la souveraineté leur fut offerte par les habitans. Cette assertion peut être mise au rang des autres erreurs ou faussetés ordinaires à cet Auteur. On sait que Bolinbroke, Hume, Sir Jean d'Allympre n'ont point caché le mépris qu'ils faisaient de son histoire: les faits y sont trop souvent altérés ou travestis par la passion de la partialité & des fables absurdes & ridicules. On sait d'ailleurs que ce grave Prélat, ce rigide censeur, n'avait pas, du moins en théorie, les sentimens de la morale la plus rigide; & que, s'il n'eût tenu qu'à son suffrage, il n'aurait pas été plus difficile sur la poligamie que ne le furent les Docteurs Luthériens consultés par le Prince de Hesse.

1665. faifaient de cette ville une efpece de République municipale. Piqué de nouveau contre les Etats qui, dans cette derniere occafion, les avaient asfiftés d'une fomme d'argent, il méditait depuis longtems les moyens de fe vanger. En 1663 il imagina de leur demander la reftitution de la Seigneurie de Borkelo qu'ils avaient, difait-il, ravie, l'an 1616, à fes prédeceffeurs. Mais les Etats de Gueldre évoquerent cette affaire à leur tribunal. Il prononcerent en faveur des droits du Comte de Stirum fur ce fief de leur Province. Les Anglais, cherchant partout des ennemis aux Provinces-Unies, il ne leur fut donc pas difficile de gagner cet efprit ambitieux & vindicatif. Et comme il avait plus de bonne volonté que de pouvoir, ils promirent de lui fournir de quoi entretenir une armée. Il avait pour maxime qu'un homme d'armes ne devait avoir ni confcience ni entrailles, & qu'un prince ne doit pas être délicat fur les moyens de s'aggrandir, parceque la fortune feconde fouvent l'audace & procure au moins à ceux qu'elle trompe la réputation d'avoir imaginé de grands deffeins. Conformément à cette exécrable politique, il nia impudemment fes intelligences avec l'Angleterre jufqu'a ce qu'il fe vît en état de tomber à l'improviste fur les Provinces-Unies. Il commen-

Bibliot. Angl. T. XII. 954. XXIII. 430. Higgons Hiftor. & Critic. Remarks.

ça par faire courir un manifeste où il accusa les Etats d'avoir brisé les images & les crucifix respectés même des Turcs, commis des outrages sur l'hostie sacrée & fait rôtir au feu des catholiques, inhumainement massacrés. 1665. 14. Sept.

Peu s'en fallut que ces impostures atroces, imaginées pour soulever les catholiques, ne produisissent les plus funestes effets. Les Pasteurs de cette religion eurent l'audace de venir insulter un Français établi à Rotterdam, & de se répandre en injures contre le Roi de France qui assistait, disaient-ils, des hérétiques contre un Prélat zélé qui voulait rétablir la vraie religion dans le pays. (d'Estrad. 19. Nov.) Dans la ville d'Utrecht, quelques-uns porterent l'imprudence jusqu'à publier qu'on dirait bientot la grand' Messe dans l'Eglise cathédrale. Enfin, pour achever de soulever le peuple, van Galen eut recours à un artifice employé dans la guerre des Bataves par les Romains. En portant le dégât sur la frontiere, il affecta d'épargner le Comté de Lingen, qui appartenait au Prince d'Orange. Il adopta pour chant Militaire cet ancien vaudeville qui flatte si agréablement le peuple, parce qu'il célebre la gloire de Guillaume I. Il fit même répandre le bruit qu'il avait traité avec l'Electeur de Brandebourg & le Duc

(Aitsem. V. 656. 679. de Wit. Briev. II. 91.)

1665. de Niewbourg pour les intérêts du Prince d'Orange. Pendant que le peuple, avide de ces bruits, traversait le gouvernement en accablant De Witt d'imprécations & demandait à grands cris l'élévation du Prince d'Orange, l'Evêque portait le fer & le feu dans la Frontiere. Aidé de l'argent d'Angleterre, il avait attiré sous ses drapeaux une multitude de déserteurs & de bandits, dont il vint à bout de former une armée de dix-huit mille hommes. Il avait commencé par s'emparer de Borkelo, dont il fit massacrer toute la garnison contre la foi de la capitulation. Il prit ensuite Lochem & Deutichem : il pénétra jusques dans l'Overyssel, où il réduisit Oldenzeel & plusieurs autres places. Comme son armée subsistait principalement de pillage, la terreur marchait sur ses pas. La consternation était d'autant plus grande que les milices des Etats avaient été considérablement diminuées à l'entrée de la Guerre par le licenciement des troupes Anglaises & Ecossaises. Les chefs du gouvernement, n'imaginant pas avoir rien à craindre par terre, avaient porté tous leurs efforts & toutes leurs ressources sur mer.

d'Estrad. 1. Octob.

Aitsem. V. 421. 641. 642. 671.

Aux premiers mouvemens de l'Evêque, ils avaient entamé une négociation avec l'Electeur de Brandebourg, le Duc de Niewbourg & d'autres Prin-

Le Roi de France envoye des troupes

ces de l'Empire pour en obtenir des Régimens. Les premiers jugerent l'occasion favorable pour se faire restituer les places de Cleves où les Etats avaient garnison. Mais pendant que ces demandes retardaient le traité & le secours; le Roi de France, craignant que dans la crise périlleuse des affaires, quelque émeute violente ne fît élever le Prince d'Orange à la tête de la République, se hâta de fournir aux Etats les secours qu'ils attendaient en vertu du traité d'alliance. Il envoya six mille hommes de ses meilleures troupes, sous le commandement de François De Pradel. Les difficultés du voyage retarderent d'abord leur marche; les Etats furent même obligés de pourvoir l'infanterie qui manquait absolument de bas & de souliers. Pour marquer la confiance qu'ils avaient dans la bonne foi de Louis XIV, ils firent passer ses troupes au travers de leurs villes; mais, comme on exige toujours beaucoup de ceux à qui l'on prête du secours, les soldats Français ne tarderent pas à se plaindre qu'on n'avait pas pour eux les égards dûs à de si généreux auxiliaires. Les Etats, ne voulant pas qu'on leur fît la loi dans leur pays, se plaignirent de leur côté de l'indocilité & de la licence des troupes françaises. S'il faut ajouter foi au Chevalier

1665.

contre l'Evêque de Munster, *d'Estrad.* III. 411. 427. 466. *de Guiche* 124.

Lettre de Temple 22. Octob. 10 decemb.

De Guiche p. 153.

Lettre du 18 Decemb. au Duc d'Ormond.

1665. Temple, Résident de sa Majesté Britannique à Bruxelles & intéressé à décrier les secours de Louis XIV, les Français ne répondirent aux égards des Etats qu'en les donnant, dit-il, mille fois au Diable. Il ajoute qu'ils vécurent à discrétion dans tous les lieux de leur passage, & qu'ils poussèrent la mauvaise volonté ou plutôt l'extravagance jusqu'à boire à la santé des Anglais & des Munstériens qu'ils allaient combattre.

Projets ambitieux de la France.

Pour comble d'embarras, le Roi de France, déterminé à poursuivre, l'année suivante, ses prétentions ambitieuses sur les Pays-bas, avait des vues sur Maastricht; & le Comte d'Estrades fut chargé de sonder si les Etats voudraient céder cette place à la France. D'Estrades, ayant mieux connu les dispositions des esprits, n'osa pas même en faire la proposition, de peur d'exciter des ombrages dans un tems où il importait de gagner la confiance des esprits. Habile à flatter les passions & les vues de son maître, il avait ouvert au ministere un projet bien plus vaste & plus important. Il ne proposait rien moins que de profiter des divisions intestines de la République & de la présence des troupes françaises pour s'emparer des provinces de Frise & de Groningue. Il crut même

avoir attiré dans ses intérêts la princesse veuve du dernier Stadhouder de ces deux Provinces, & Mere & Tutrice du Stathouder actuel, encore enfant. Il crut avoir d'autant plus de raison de se fier à elle qu'elle ne vivait pas en bonne intelligence avec la Princesse douairiere d'Orange sa mere, dévouée aux Anglais. Mais cette Princesse intéressée & politique, après avoir longtems amusé la Cour de France pour en obtenir le payement d'une vieille dette de cent mille livres, changea dans la suite d'étendard, lorsqu'elle eut perdu toute espérance de recouvrer cette somme. 1665. D'Estrad. VI. 226.

D'un autre coté, la conduite de la France n'augmentait pas la confiance des Etats. Le Général Pradel opposa mille difficultés aux entreprises qu'on lui proposait pendant l'hiver. Les Députés des Etats auraient voulu que, par des marches rapides & des opérations promptes & vigoureuses, on eût surpris l'Evêque de Munster qui, ébloui de ses petites conquêtes, passait les journées à boire à l'Allemande, & donnait lui-même l'exemple de la débauche à ses soldats. Enfin, le Prince Maurice à qui ses longs services dans les Pays-bas aussi bien que dans le Brésil, avaient donné une grande expérience, s'étant, sous le voile de la

Les troupes des Etats, assistées des Français repoussent l'Evêque de Munster. Basnage. 765. De Guiche 131. 160. 184.

1665. simplicité Germanique, emparé de l'esprit du Général Francais, cette réunion augmenta l'activité des opérations. Les troupes des Etats & de la France combinées, vinrent assiéger Lochem. S'il faut ajouter foi aux sarcasmes du Comte de Guiche, les Soldats des Etats ne furent nullement pointilleux ni jaloux des postes difficiles. Selon lui, ce fut principalement à la bravoure des Francais qu'on fut redevable de la prise de cette place.

ibid, 174. 181. 184.

Paix avec l'Evêque de Munster.

La marche des troupes du Duc de Lunebourg avec qui les Etats venaient de faire un traité, & surtout l'alliance offensive & defensive (*).

1666. qu'on vint à bout de conclure avec l'Electeur du Brandebourg, effrayerent l'Evêque de Munster; & pour comble de malheur, les offres du Roi d'Angleterre se trouverent bientot épuisées pour ce Prélat guerrier & prodigue: ainsi voyant ses troupes déserter faute de paye, & ménacé à la fois par tant d'ennemis puissans, il craignit pour ses propres domaines. Il s'empressa d'entrer en conférence: les Etats, non moins jaloux d'avoir cet ennemi de moins, firent ouvrir le congrès à Cleves. La négociation fut suivie avec tant de rapidité, que la paix fut conclue le 18 du mois d'Avril. L'Evêque rendit, par ce traité, toutes les

(*) 16. *Fevr. 1666 Dumont. VI. p. III 86. Aitsm. V. 1020. 1022.*

places dont il s'était emparé, & renonça à toutes ses prétentions sur la ville de Borkelo. Les secours envoyés par les Francais ne servirent pas seulement à délivrer les Provinces-Unies des hostilités de ce fâcheux voisin; elles affermirent l'autorité chancelante du Grand Pensionnaire. De Witt, à son retour de la Flotte, parut avec un nouvel éclat dans les assemblées d'Etat. Le Comte d'Estrades ne laissa pas d'écrire à la Cour que les présens faits à quelques membres de la Régence n'avaient pas peu contribué à cet heureux changement. „J'ai gagné," dit-il, les quartiers de Zwoll & du Comté de Zutphen qui ont rassuré les villes de Hollande qui chancelaient. Il y a dans l'assemblée trois cens députés, tous corruptibles." C'est par ces moyens qu'il croyait ou voulait faire croire à son maître qu'il avait empêché qu'on n'envoyât en Angleterre une ambassade à la tête de laquelle on proposait de mettre le Prince d'Orange.

1666. *Dumont. IV. p. 112. 106.*

D'Estr. III. 479. 495. 496. 504. 506. 513. 525. 536. 545. 623.

Cependant les chefs du Gouvernement ne cessaient de répréfenter à la France qu'il n'y avait qu'un bon moyen d'empêcher un bouleversement dans le Gouvernement & d'attacher pour toujours la République à la France. C'était de rompre avec l'Angleterre par une déclaration ouverte. Louis

La France déclare la Guerre à l'Angleterre. *Aitzem. V. 911. 912. D'Estrad. 13 Nov. 1665. 19. & 20.*

1666. XIV chancela longtems, avant d'en venir à cette démarche importante & délicate. Enfin, après avoir bien recommandé au Comte d'Estrades, de faire valoir aux Etats ce trait de générosité & de s'assurer qu'ils appuieraient d.ns le tems ses droits sur les Pays-bas, il rappella son Ambassadeur de Londres. Il déclara la Guerre à la Grande Bretagne le 26 Janvier. Mais la conduite de la France à la suite de cette Déclaration, fit soupçonner que cette rupture n'était qu'un jeu concerté entre Louis XIV & Charles II pour tromper la République; ou du moins que le Monarque Français n'avait voulu s'engager qu'autant que sa démarche pourrait rompre les mesures de la maison d'Orange & soutenir l'autorité de la faction contraire.

Janv. 1666.

Basnage. I. 771.

Il y eut cependant des disputes sur la maniere dont devait se faire la jonction des deux flottes qui ne se joignirent jamais. Les débats furent vifs. La France se prévalait du besoin qu'on avait de son secours, pour exiger non seulement les premiers honneurs du salut, mais même le privilege singulier de ne pas le rendre; sous prétexte que le Pavillon Amiral de France n'avait jamais été baissé. Ces débats durerent jusqu'à ce qu'on perdit toute espérance de voir réussir cette jonction.

Lett. de De Witt 5. Nov & de Benning. à De Witt. 12 Nov. Secr. Resol. 17 Feb. II. 501.

Les Etats, contens de l'assurance de n'avoir pas un ennemi dans la France & trop éclairés pour se reposer sur leurs alliés du soin de leur défense, n'en travaillerent qu'avec plus de vigueur à préparer des forces formidables; ils équipperent sur mer une flotte de quatre-vingt-cinq vaisseaux, neuf brûlots & huit jachts, qui mirent en mer au commencement de Juin sous les ordres de De Ruiter. La flotte des Anglais était d'environ quatre vingt bâtimens; mais par un excès de précaution, ils s'affaiblirent considérablement, en détachant un corps de vingt navires pour aller au devant de la flotte française afin de prévenir la jonction. Ils étaient commandés par l'Auteur de la derniere révolution, le fameux Monk, alors Duc d'Albemarle. Et par un excès d'audace naturelle à cette nation belliqueuse, au lieu de décliner le combat, ils allerent chercher l'ennemi. Les deux flottes se rencontrerent le onze du mois de Juin à la hauteur des Dunes.

1666.

Combat de quatre jours dans les Dunes.

Vie de Ruiter. Mem. de Guiche. II. 259.

Le premier choc fut vif & opiniâtre des deux côtés. Le vent fut d'abord en faveur des Anglais; mais comme il souflait avec violence, ils en reçurent plus d'incommodité que d'avantage; parce que la trop grande inclinaison des babords empêchait de don-

1666. ner une direction juste aux batteries basses qui ne pouvaient porter que dans l'eau. Cette circonstance était, au contraire, favorable aux Hollandais, dont les boulets firent un grand dégât dans les voiles & les agrès des Anglais. Le combat commencé à une heure ne finit qu'à la nuit. Deux navires Anglais furent coulés à fond & trois furent pris: dans un de ces derniers l'on trouva le Vice-Amiral Berkeley expirant & baigné dans son sang. Mais cet avantage fut acheté par la mort du Lieutenant Amiral Evertsen qui fut tué d'un coup de boulet & par la perte de deux vaisseaux qui périrent par le feu, avec une partie des équipages.

Le lendemain le combat recommença dès la pointe du jour avec le même acharnement que la veille. L'Amiral Tromp, s'abandonnant à son impétuosité naturelle, s'engagea avec sa division dans le gros de la flotte Anglaise. Il courait risque d'être accablé par le nombre. De Ruiter, voyant son rival dans le péril, la premiere pensée de son ame noble & généreuse fut d'aller le dégager; il perce aussitôt au milieu du feu & parvient à le délivrer en s'exposant au plus grand danger. Ce fut dans cette horrible mêlée que se fit le plus grand carnage des deux côtés.

Les Hollandais y perdirent le Vice-Amiral Van der Hulſt qui fut tué & le vaisſeau DE LIEFDE qui fut brûlé. Quatre autres de leurs navires furent tellement maltraités, qu'on eut bien de la peine à les remener au Texel. Mais la perte des Anglais fut beaucoup plus conſidérable. De Ruiter attaqua Albemarle avec tant de vigueur, qu'après avoir coulé à fond pluſieurs de ſes vaisſeaux, il le força de ſe retirer vers la côte d'Angleterre, avec environ trente bâtimens, les ſeuls qui fusſent en état de combattre. Il commençait à ſe flatter de les atteindre, lorsqu'un calme ſurvenu un peu avant la nuit les déroba à l'ardeur de ſon courage. 1666.

Le troiſieme jour ne fut remarquable par aucun coup d'éclat. Les Anglais s'enfoncerent dans la Tamiſe. Pour ne pas voir tomber leurs vaisſeaux les plus endommagés entre les mains des Ennemis, ils y mirent eux-mêmes le feu. Pour comble de malheur, l'Amiral Aſcue qui montait le ROYAL PRINCE, le plus grand vaisſeau de la flotte Anglaiſe, donna ſur un écueil, & fut obligé de ſe rendre avec tout ſon équipage. Tromp ſe flattait déjà de l'agréable idée de le conduire en triomphe dans les ports de la République : mais De Ruiter, jaloux, dit-on, de lui ravir cette gloire,

1666. fous prétexte que ce navire ne pouvait qu'embarraffer, y fit mettre le feu.

Harangue de De Ruiter à fes Officiers.

Brandt vie de De Ruiter.

Son desfein était en effet d'engager un nouveau combat. Les Anglais, alors confidérablement renforcés par la jonction de l'Efcadre du Prince Robert, brûlaient eux-mêmes d'en venir aux mains, pour laver l'affront, qu'ils venaient d'effuyer. Le lendemain les deux flottes fe chercherent avec une ardeur égale des deux côtés. „ Mes amis," dit De Ruiter en haranguant les Officiers qu'il avait fait venir fur fon bord, „ voici l'inftant qui va décider „ de notre fort. Les chefs de l'Etat, „ les Peres de la Patrie, nos parens, „ nos femmes, nos enfans, enfin le fa- „ lut de tout ce que nous avons de „ plus cher nous apelle à notre devoir. „ Nous laisferions - nous arracher la „ victoire après l'avoir tenue fixée trois „ jours fous nos pavillons? Nos En- „ nemis font les mêmes que nous vî- „ mes hier fuir lâchement devant nous. „ Il n'y a pas de milieu, il faut vain- „ cre ou mourir; il s'agit du falut de „ la patrie & du nôtre: ou plûtôt il „ faut vaincre pour éviter de tomber „ entre les mains des Anglais & d'ê- „ tre jettés, fans miféricorde, dans les „ cachots affreux où ces barbares font „ périr nos compatriotes de mifere & „ d'infection. Je ne doute pas de la

„ victoire, ſi vous me ſecondez comme 1666.
„ vous avez déjà fait par votre courage
„ & votre bon accord"

La bataille commença le 14 Juin, dès les huit heures du matin. La flotte des Anglais était alors composée de ſoixante & un vaisſeaux, la plupart frais & en bon état; les Hollandais n'en avaient que ſoixante quatre, qui venaient d'eſſayer trois jours de fatigue. Ainſi les forces ſe balançaient à peu près de part & d'autre; & le premier choc n'en fut que plus général & plus ſerré. Pluſieurs navires furent deſemparés des deux côtés. Un de ceux des Etats fut conſumé par le feu. Mais l'après-midi, De Ruiter ſaiſit rapidement l'avantage du vent, pour ordonner aux ſiens de faire un effort général en tombant à la fois & de tous les côtés ſur l'Ennemi. Cet ordre fut exécuté avec tant de vigueur & de préciſion, que les Anglais, enfoncés & mis en déſordre, cherchèrent leur ſalut dans la fuite. Pluſieurs de leurs vaisſeaux furent ou pris, ou coulés à fond. On les pourſuivit juſqu'à ſept heures du ſoir; on eſpérait même de prendre ou détruire la plus grande partie de la flotte, lorſqu'un brouillard épais, ſurvenu tout-à-coup, empêcha la pourſuite. „ C'eſt Dieu," dit alors De Ruiter, „ qui les ſauve: il ne veut

Défaite des Anglais.

1666. „ que les corriger de leur présomption, „ & non les perdre tout-à-fait." Le lendemain on chercha encore les Anglais; mais ils s'étaient tous retirés dans leurs ports pour se sauver ou s'y radouber. Cette retraite fut cause que De Ruiter rentra, de son coté, dans le Wielingue.

Cause de cette victoire. La gloire de ces quatre fameuses journées fût toute entiere pour les Etats. Ils perdirent, il est vrai, deux vice-Amiraux, huit cens hommes, & quatre navires. Mais les Anglais avaient eu cinq à six mille hommes de tués: ils avaient laissé trois mille prisonniers & perdu vingt-trois vaisseaux dont six furent conduits en Hollande. Ainsi les Etats eurent toutes les raisons d'ordonner un jour solemnel d'actions de graces. On fit également des feux de joie à Londres: mais ils ne servirent qu'à montrer dans un plus grand jour la vanité de cette nation. L'historien Anglais Burnet n'a pu s'empêcher de dire que faire de pareilles réjouissances était se moquer de Dieu & se jouer des hommes. L'Amiral Ascue fut envoyé prisonnier à Louvestein où il resta jusqu'à la conclusion de la paix. Le corps de Berkeley fut embaumé par ordre des Etats-Généraux & envoyé au Roi d'Angleterre qui les remercia de ce procédé noble & obligeant.

Resol. Holl. Mars 1663. Brandt 362. Vie de Ruiter 366. Basnage 779.

On

On convint généralement que cette brillante victoire n'était due qu'au génie de De Ruiter. Il se distingua non seulement par la sagesse admirable des ordres qu'il distribua; mais encore par l'intrépidité avec la quelle il donna lui même l'exemple & sa promptitude à sécourir ceux qui s'engageaient trop avant dans les lignes ennemies. On dit alors de lui qu'il était la main qui battait la mesure pour faire jouer l'effroyable *harmonie de tous les Instrumens destructeurs de la guerre.* Les Ennemis eux mêmes, qui le rencontraient partout, ne purent s'empêcher de demander s'il y avait cinq ou six Ruiters dans l'armée? Il fut regardé comme l'heureux mortel, choisi par la providence pour humilier l'orgueil de ceux qui voulaient s'arroger l'empire de la mer. Il n'est pas inutile de remarquer que De Witt eut aussi beaucoup part à ce Triomphe; s'il est vrai qu'il fut dû en partie à l'usage des boulets à chaîne, dont on lui attribue l'invention & qu'on croit avoir été employés pour la premiere fois dans ce combat. 1666.

Les Anglais, en cherchant à se déguiser par des fêtes trompeuses, la honte de leur défaite, ne négligerent rien pour se mettre au plûtôt en état de la réparer. Cette nation hardie & belliqueuse ne démentit point son activité ordinaire.

Victoire des Anglais près de Nortland *Brandt. vie de De Ruiter.*

1666. Au bout d'un mois & demi ils se trouverent en état de reparaître en mer avec une flotte formidable d'environ quatre-vingt douze vaisseaux & vingt brûlots. De Ruiter était déjà sorti, avec une flotte de quatre vingt huit navires, dix neuf brûlôts & dix jachts. Il venait de tenter, mais inutilement, s'il pourrait faire une descente en Angleterre. Les deux flottes se rencon-
14. Octob. trerent le 14 Aout entre le Sudforland & les bancs de Flandre. Le premier choc fut également furieux des deux côtés: Les Anglais brûlaient de laver leur derniere disgrace. Les Hollandais ne voulaient pas se voir arracher le fruit de leurs précédentes victoires. Leur avant garde était commandée par Jean Evertzen, frere de celui qui avait été tué dans le dernier combat & par Tjerk Hiddes de Vries, un des plus habiles marins de son tems. Malheureusement ces deux Lieutenants-Amiraux combattant contre l'Escadre blanche des Anglais, commandée par Thomas Allen, furent tués dès le commencement de l'action. Cet accident jetta le désordre dans l'avant-garde qui plia deux heures après: dès lors tout l'effort des Ennemis se porta sur le corps de bataille, aux ordres de De Ruiter. Tromp, qui commandait l'arriere-garde, au lieu de venir à son

fecours, refta longtems à une grande diftance & s'engagea enfuite dans une attaque fi vive avec l'Efcadre bleue, que l'ayant mife en fuite, il la pourfuivit toute la nuit. De Ruiter reftant ainfi toujours feul par cette diverfion, & s'étant longtems défendu avec huit vaisfeaux contre vingt-deux qui l'environnaient, profita de la nuit pour fe retirer, à petites voiles, vers le refte de la flotte. 1666.

Les Anglais, qui ne l'avaient pas perdu de vue, lui donnerent le lendemain un réveil terrible. Ils l'environnerent dès la pointe du jour. Ses gens étaient fi épuifés des fatigues de la veille, qu'ils dormaient au milieu des morts & des mourans; On ne les engagea qu'avec peine à mettre la main à l'œuvre. Au milieu du carnage, De Ruiter fit apeler à fon bord Van Nès, un des Capitaines qui ne l'avait jamais quitté. Ils entrerent dans la Dunette pour deliberer fur le parti qu'ils devaient prendre. Ils en fortaient après être convenus de fe battre en retraite, lorsqu'un boulet de canon emporta le banc fur lequel ils venaient de s'asfeoir. Les Anglais, fe flattant de prendre De Ruiter vif ou mort, firent des décharges fi furieufes que fon navire paraiffait prêt à voler en états. Dans cette pofition alarmante, ce grand hom-

C 2

1666. me ne put s'empêcher de s'écrier avec une espece de désespoir: *ô Ciel! Que je suis malheureux! Parmi tant de boulets n'y en aura-t-il pas un qui viendra m'emporter?* De Witte, son Gendre, saisit cet instant pour lui conseiller de tomber lui même sur les Anglais & de leur vendre cherement sa vie. Mais de Ruiter, revenant alors à sa prudence ordinaire, jugea qu'il ne convenait pas à un chef de mettre en danger la flotte confiée à ses soins & la fortune de l'Etat; en s'abandonnant à ces traits de courage qui ne conviennent qu'à de simples capitaines. Il se retira donc en opposant une défense si fiere que les Ennemis ne purent tirer aucun avantage. Il entra dans le Wielingue, où Tromp ne tarda pas à le rejoindre. De là tous les vaisseaux rassemblés de la flotte firent voile pour la Hollande, dans un état fort délabré.

Les Anglais brûlent une flotte Marchande & un Village. 19 *Aout.*

Quoiqu'elle n'eût perdu que deux vaisseaux & les Anglais quatre; on ne put, cependant, contester la victoire à ces derniers; puisqu'ils tinrent la mer d'où ils chasserent entierement les Hollandais. Ils affecterent de promener orgueilleusement leur flotte pour jetter l'alarme dans toutes les côtes de Hollande. Il y avait alors dans la rade de la Flie une flotte de 150 vaisseaux Marchands. Malgré des avis réitérés, ils avaient refusé d'aller chercher un poste plus sûr,

Lettre de De Witt. 26 Aout.

True and perfect na-

1666.

d'après la folle penſée que les ennemis n'oſeraient s'avancer à cauſe des bancs de ſable. Ces obſtacles n'arrêtterent pas l'ardeur impétueuſe des Anglais. Holmes fut détaché ſous la direction de Laurent Heemskerk, auparavant capitaine de vaiſſeaux & banni pour avoir manqué à ſon devoir. Il avait une eſcadre de vaiſſeaux legers & quatre brûlots, qui porterent la flamme dans quelques-uns des principaux navires. L'ennemi ayant mis le déſordre dans la flotte, les Anglais faiſirent ce moment de conſternation, ſauterent courageuſement dans les barques & porterent la flamme dans tous les autres navires qui furent conſumés à l'exception de huit ou neuf qui ſe ſauverent. Enflés du ſuccès de cette expédition, les Anglais firent une deſcente dans l'isle de Schelling. Ils y brulerent un gros village où ſe trouvait une de ces baliſes ou fanaux qu'on nomme en Hollandais *Brandaris.* Ces terribles échecs conſternerent les Hollandais. Ils tremblerent de ne plus trouver dans leurs ports cette ſûreté qu'ils y cherchaient, dit le Comte de Guiche, ſi ſoigneuſement par de promptes retraites. *Il ſe joignit*, pourſuit le même auteur ſatyrique, *à cette conſidération une douleur vive de la perte du Patrimoine:*

rative of the Graet ſucceſs of his Majeſty's Fleet Barning 160 dutch Ships &c. Guiche 281. *Holl Reſol. Aont. Aitſ-m. V.* 731. 838

1666. *Et comme l'utile fait presque tout l'intérêt des Provinces Unies, sa perte les toucha plus vivement que celle de la gloire & de la réputation de leurs armes.*

Querelle entre De Ruiter & Tromp.

Tromp disgracié. *Resol Holl.* 19. 24. *Aent. Aitsem. V.* 729. 732.

Les divisions que les incidens de cette défaite causerent parmi les deux principaux chefs de la flotte produisirent de nouveaux embarras. De Ruiter se plaignit vivement de n'avoir perdu la bataille que pour avoir été abandonné par Tromp. Il représenta qu'il n'aurait jamais dû perdre de vuë le Pavillon Amiral pour courir après une escadre particuliere de l'Ennemi. Tromp fit éclater, dans cette circonstance, toute la hauteur, l'orgueil, & l'impétuosité de son caractere. „C'était De Ruiter qui avait," disait il," par une lenteur déplacée, laissé échaper l'avantage d'une victoire certaine, en manquant l'occasion la plus favorable de couper l'avant-garde Anglaise. Il ne cherche à me perdre d'honneur que parce que Dieu m'a fait la grace de triompher, avec peu de vaisseaux, tandis qu'avec des forces bien supérieures, il n'a essuyé qu'un revers honteux." Tromp en vint même jusqu'à soutenir que sa conduite avait sauvé la flotte d'une ruine totale. Ces raisons persuaderent d'autant moins, que Tromp était connu pour un partisan zélé de la Maison d'Orange & qu'on

le ſoupçonnait d'avoir eu, pour la favoriſer, des deſſeins pernicieux. Les Etats de Hollande prirent avec chaleur le parti de De Ruiter, connu par ſa docilité & ſon affection pour le Gouvernement actuel. On donna la charge de Tromp au Colonel Guillaume Joſeph van Ghent. Le malheur de Tromp ne doit cependant pas rendre ſon témoignage ſur De Ruiter plus croyable. Cette terrible défaite fut cauſée par la défection d'une partie de la flotte. Les Français qui s'étaient trouvés dans ce combat ne purent s'empêcher de dire hautement *qu'il avait fait des choſes de cœur & de tête qui ſurpaſſaient les forces humaines; qu'ils eſtimaient plus ſa retraite que s'il avait gagné la bataille; puis qu'avec huit vaiſſeaux il avait tenu tête à dix-huit des plus forts d'Angleterre.* Le Roi de France voulut même reconnaître le merite de ce grand homme, en lui envoyant le collier de l'ordre de St. Michel avec une chaîne d'Or & ſon portrait enrichi de diamant. 1666.

De Ruiter juſtifié.

Le Clerc Liv. XIV. 150. Vie de De Ruiter. I. 385.

On ne laiſſa d'attribuer la diſgrace de Tromp à ſon penchant pour la maiſon d'Orange. Les troubles publics & les complots ſecrets qui ſe formaient à chaque inſtant pour la rétablir, donne-

Mouvemens en faveur du Prince d'Orange.

1666. rent à penser que le parti dominant ne pouvait prendre trop de précautions pour faire échouer ces projets. Plusieurs villes & des Provinces entieres demandaient qu'on mît le jeune Prince à la tête des armées, en lui déférant la charge de Capitaine-Général.

De Witt Bri v II. 162. 165. 172. 180. 185. 186.

Et comme on était peu content du Prince Jean Maurice de Nassau, on demandait que sa place de Général de la Cavalerie fût transportée au Prince d'Orange. Pour renverser ce projet, sans paraître entraînés par des vues particulieres, les Etats de Hollande insinuerent adroitement que, dans les circonstances présentes, il ne fallait mettre à la tête des armées que des chefs expérimentés, qui ne fussent pas suspects aux alliés de l'Etat & surtout à la France. Ils proposerent même le fameux Prince de Turenne dont l'attachement à la religion reformée & les liaisons de sang avec la maison d'Orange, paraissaient devoir lever tous les soupçons à son égard. Mais comme ni le Roi de France, ni de Turenne lui-même ne parurent goûter cet arrangement, on laissa les choses dans le même état.

Les Etats de Hollande se chargent de l'éducation

La Zéelande n'en fut que plus ardente à insister, pour faire déférer au jeune Prince la charge de Capitaine de la Cavalerie & lui donner séance dans le

Conseil d'Etat. Cette proposition fut 1666.
discutée dans les Etats de Hollande.
Les nobles & les villes de Dort, de
Rotterdam, d'Alkmaar, de Hoorn,
d'Enkhuizen & de Medenblik, parurent disposées à favoriser ce plan; mais en ajoutant pour clause, qu'il fallait auparavant s'assurer, en se chargeant de son éducation, s'il n'était pas dans les principes Anglais. Haarlem & Leide se montrerent moins difficiles. Mais Delft & Amsterdam ne voulaient pas même qu'on se chargeât de cette éducation. La Princesse Douairiere, instruite de cette délibération, ne perdit aucun moment pour la mettre à profit. De Witt lui même, voyant les dispositions des esprits, & cédant habilement à l'orage, fit, par l'avis du Comte d'Estrades, le premier pas, pour s'aboucher avec elle sur cet objet. Comme il connaissait le faible de cette femme dominée par l'esprit d'ambition & d'interêt, il sut la ramener à son parti par des promesses éblouissantes; il l'engagea même d'abandonner le parti qui la soutenait, de mettre toute sa confiance dans les Etats de Hollande, en les priant de se charger de l'éducation de son petit-fils. Pour mieux la gagner, il lui apprit, en confidence, que les Etats adopteraient non seulement le jeune

du Prince d'Orange & l'adoptant pour Enfant de l'Etat.

Memoires de Guiche. II 217. 225. D'Estrad. IV. 203. Ahsem. P. 791.

1666. Prince pour Enfant de l'Etat, mais qu'ils étaient même disposés à se charger des frais de son éducation & à le faire entrer dans le Conseil d'Etat. La Princesse crut facilement ce qu'elle desirait avec ardeur. Elle hazarda la premiere démarche; en suppliant, dans un memoire public, les Etats de se charger de l'éducation de son petit-fils. Cette offre fut ausfitôt acceptée. Les Etats saisirent cette occasion pour donner au Prince des Instituteurs & des Gardiens dont ils étaient sûrs. Le Pensionaire De Witt fut nommé pour être du nombre. On reforma entierement la maison du jeune Prince. Parmi les personnes suspectes d'Anglo-manie, qui en furent éloignées; on compta les sieurs Heenvliet, Bromley, Boreel & Zuilenstein. Le jeune Prince fut surtout inconsolable de l'éloignement de ce dernier; il avait déjà pour lui cette tendresse particuliere qui fut le premier fondement du crédit que ce Seigneur acquit dans la suite; lorsque Guillaume parvint au comble de la gloire & des honneurs. Il vint même trouver le Comte d'Estrades & le pria, les larmes aux yeux, d'empêcher qu'on ne lui arrachât ce Seigneur. Il promit de vouloir se livrer entierement aux Conseils du Pensionaire, de le regarder comme son pere & de n'avoir,

comme Enfant de l'Etat, d'attachement que pour la France & les autres amis & alliés de la République. Mais Zuylestein était connu pour trop zélé partisan des Anglais, pour qu'on déférât au desir du jeune Prince. C'est d'après ses dispositions que De Witt, jaloux de montrer combien il avait à cœur l'avantage du Prince Guillaume, s'enfermait des heures entieres avec lui, pour l'instruire dans l'art de gouverner; quoiqu'il n'oubliât pas, d'un autre côté, de tout tenter pour éloigner l'époque où le jeune Prince serait obligé de mettre ses talens à exécution. Cette conduite ne manqua pas d'exciter des murmures; mais on publia qu'il n'était pas de la bonne politique d'élever le Prince d'Orange aux charges, avant qu'on fût certain s'il avait abandonné les maximes Anglaises. La discretion & les marques de déférence que le jeune Prince témoignait pour De Witt & pour les Etats, firent porter des jugemens sur son caractere que la suite a verifiés. *Le Prince*, disait D'Estrades, *a de l'esprit & aura du mérite, Il est fort dissimulé & n'oublie rien pour parvenir à ses fins.*

Ces dispositions n'éteignirent pas le zele des ardens partisans de la maison d'Orange. L'affaire de l'infortuné Buat en offre un exemple terrible. C'était ce

1666.

De Gent Gentilhomme Gueldrais homme zélé & sûr, fut nommé pour le remplacer en qualité Gouverneur *Memoire de Henri Charl. de la Tremouille Prince de Tarente.* 275. *Aitsem.* V. 783. *D'Estrad.* 16. *May* 22. 23. *Avril.*

1666. même Henri Fleur de Coulan, Seigneur de Buat qui s'était signalé par un courage extraordinaire à la descente dans l'isle de Fuhnen. Il avait été page du jeune Guillaume; il était encore Officier dans la maison du Prince, lorsqu'il fut enveloppé dans la disgrace de ceux que les Etats remercierent. C'était un de ces hommes ardens & passionés, dans leur ressentiment. Il portait à l'excès les vertus & les défauts. Des hommes pareils sont plus prompts à former des projets qu'habiles à les conduire. De Witt sachant que les Anglais entretenaient des intelligences secretes en Hollande, avait jetté les yeux sur le Sr. De Buat, pour en pénétrer le mystere. De Buat, ne pouvant être suspect au parti de la maison d'Orange, avait noué une correspondance avec un nommé Sylvius, du même parti, qui résidait alors en Angleterre. Le comte d'Arlington secrétaire d'Etat était dans la même confidence: on voit par les lettres de ce Ministre qu'il ne projettait rien moins que de s'emparer du gouvernement de la République, en élevant la maison d'Orange sur les débris du parti contraire. De Buat, enivré de se voir dans la confiance des deux partis, oublia combien une pareille position était délicate. Il résolut de travailler en faveur du Prince auquel il

Lettr. de De Witt. 29 Avril. De Guiche. 225. 226.

Projets & triste sort de Buat.

Lettre d'Arlington. *au cher. Temple 9 Fevrier. 12 15 Octob. 30 Juill. 12. 17 Aout. De Guiche 282. 283. Aitsem. V. 840. 841. 842. 846. VI, 889.*

était attaché. Il entra dans une correspondance sérieuse avec Arlington. Pour mieux tromper De Witt il ne lui montrait que les lettres de Sylvius. Enfin il s'était rendu le chef d'une société, aveuglement dévouée à la maison d'Orange. Ce manége aurait duré longtems, si sa prudence eût égalé son zele. Un jour qu'il avait la tête échauffée de vin, il eût l'imprudence, en rendant des lettres à De Witt, de lui en laisser, par mégarde, une qu'il avait interêt à cacher. Il y avait au dessus, *pour vous même*. On y parlait d'une societé Hollandaise de *Bons amis*, de *villes bien intentionnées* qui devaient *former une union étroite, & prendre une résolution vigoureuse* pour un bon accommodement. On disait qu'alors l'Angleterre *s'expliquerait plus clairement* pour favoriser *l'intrigue qu'il savait*. De Buat ne s'apperçut de sa méprise, que lorsqu'il fut de retour à la maison: Au lieu de se mettre en sureté par une prompte fuite, il eut l'imprudence de retourner chez De Witt, pour retirer la lettre. Il vint le trouver dans son cabinet, il aurait pu se la faire rendre de force dans une maison où il n'y avait que trois ou quatre Domestiques, mais il sentit tout son courage l'abandonner. De Witt, nanti de cette

1666.

De Witt. Briev. II. 329. d'Estrad. IV. 430. Holl. Resol. Aout. Septemb. Octob. Notul. Zeel. Sept.

1666. piéce, la porta, ſans delai, aux Etats de Hollande. Buat fut bientôt arrêté; tous ſes papiers furent ſaiſis: ce qui rendit ſon cas plus grave, fut la copie d'une Lettre qu'il avait écrite au Comte d'Arlington, dans le tems de la derniere fermentation élevée pour mettre le Prince d'Orange à la tête des armées ou du moins de la Cavalerie. Il écrivait qu'il avait formé dans le pays un grand parti pour la paix; que c'était le ſeul moyen de rétablir le Prince d'Orange, qu'il appellait ſon *petit-maître*. Il aſſurait que, par là, le Roi d'Angleterre deviendrait le plus grand Monarque de l'Univers, & qu'autrement le parti oppoſé chaſſerait le Prince d'Orange & ſe donnerait à la France. Il finiſſait, en avouant qu'il avait cru devoir jetter pluſieurs de ſes lettres dans le feu. La découverte de cette lettre ne manqua pas d'augmenter les ſoupçons dans un tems de trouble & de fermentation. Bien des raiſons furent miſes en avant pour juſtifier Buat. Les Etats de Zeélande s'intéreſſerent formellement en ſa faveur. Ils ſoutenaient que la compagnie qu'il commandait étant ſur leur repartition, & ſon domicile à Berg Opzoom, cette affaire touchait toute les Provinces, & qu'au moins il n'était point juſticiable de la Cour de la Haye à qui les Etats de Hollande avaient re-

[illegible] *Mars.*

mis cette procedure. On ajoutait que fa correfpondance s'était faite fous l'aveu de gouvernement; qu'on ne trouvait dans fes expresfions les plus criminelles que des vues de procurer la paix. La Cour même trouvait fon délit affez léger & paraisfait vouloir fe borner à prononcer une fentence de bannisfement. L'Electeur de Brandebourg intercéda lui même en faveur du prifonnier. Enfin De Buat montrait qu'il n'avait rien fait fans la participation de plufieurs Régens; entr'autres de Jean Kievit, confeiller-committé, & d'Ewoud van der Horft, membre du Confeil d'Etat. Mais ces deux Officiers venaient, en s'abandonnant à un fuite précipitée, d'aggraver le délit, en augmentant les foupçons. Ainfi les Etats de Hollande infifterent pour qu'il fût puni dans toute la rigueur des loix. On difait qu'il n'appartenait nullement à un fimple particulier d'entrer dans des mefures tendantes à l'altération du Gouvernement préfent. On ajoutait qu'un Français était inexcufable d'avoir voulu faire la paix fans la participation d'un Roi dont il était né fujet. Louis XIV lui-même fut indigné qu'un Gentilhomme de fon Royaume eût préféré l'interêt d'un Prince étranger à celui de fa patrie. Le Comte d'Eftrades, fon Ambaffadeur, folli- 1666.

1666. cita vivement la condamnation du prisonnier. En conséquence De Buat fut condamné à périr sur l'échaffaut, pour avoir entretenu des correspondances illicites avec l'Ennemi. Cet infortuné Gentilhomme protesta jusqu'au dernier soupir qu'il n'avait eu que des vues salutaires. La conduite qu'il tint, en apprenant son malheureux sort, montre que ceux qui bravent la mort quand elle ne s'offre que confusément à leur idée au milieu des combats, ne sont pas toujours en ét t de l'envisager d'un œil sec sur l'échaffaut. Le Comte de Guiche assure que si De Buat avait conservé assez de sang-froid pour réprésenter au peuple qu'il périssait victime de la haine de parti, pour avoir voulu terminer une guerre onéreuse, la multitude aurait tout tenté pour l'arracher des mains du Bourreau. Il est certain que cette exécution causa beancoup de murmures. Le Peuple s'écria même que le sang de cet homme retomberait sur ceux qui l'immolaient à leur ressentiment particulier.

Louis XIV, aveuglé lui-même par le ressentiment, n'avait pas même gardé les bienséances de la dignité Royale. Il en était venu jusqu'à se plaindre que le crime de lese-Majesté n'eût pas été exprimé dans la sentence; ce qui s'était

fait pour éluder la confiscation des biens qu'on voulait conserver à la femme du condamné. 1666.

Jonction de flotes Française & Hollandaise, manquée.

Tous ces mouvemens intérieurs ne laissaient pas que d'alarmer les chefs du gouvernement. Ils sentaient que, pour cimenter leur autorité, ils avaient besoin d'enchaîner la fortune dans les opérations militaires. Ils firent travailler avec tant de diligence à la réparation de la Flotte, qu'elle fut en état de remettre en mer au commencement du mois de Septembre. On espérait surtout que, dans cette expédition, elle ferait plus heureuse à se joindre à l'Escadre franciase. En conséquence De Ruiter fit voiles vers les côtes de France; mais quoiqu'on eût disputé longtems sur la maniere dont s'opererait cette jonction, elle ne put jamais s'effectuer. La flotte Française avait passé le détroit de Gibraltar & mouillait alors dans le port de Brest, sous les ordres du Duc de Beaufort, au nombre de vingt-deux batimens de guerre, qui portaient 30 à 40 canons. C'étaient alors toutes les forces maritimes de la France. Aussi Louis XIV avait pris tant de précautions: pour que cette flotte ne fut pas rencontrée seule par les Anglais qui l'auraient détruite, que De Ruiter ne put jamais la trouver; quoiqu'il fût

Aitsem, V. 975' 979. d'Estrad. 20 May 5 Juin. Grandt vie de Ruiter, 39.

de Witt. Briev. II. 31. 35.

1666.

Vie de Ruiter 391 &c. d'Estrad IV. 466, 467, de Guiche 289, 296.

venu, jusqu'à la hauteur de Boulogne. Il n'ôsa s'avancer davantage dans la Manche; parce que les Francais n'y ont aucun port qui puisse recevoir les grands vaisseaux. Mais le vent qui l'avait amené étant contraire à la flotte Francaise; il fut obligé de l'attendre: les Anglais, sentant combien il leur importait de l'attaquer avant cette jonction, s'approcherent: mais soit qu'ils doutassent de leurs propres forces, soit que la manœuvre savante que fit alors De Ruiter pour prendre le dessus du vent, les eût déconcertés; soit que le Duc d'Albermale leur Amiral, eût recu, comme on l'assure, un ordre précis de rentrer promptement à cause de l'incendie de Londres, il n'y eut que quelques coups de canon qui, tirés à une certaine distance, ne firent pas grand mal. Enfin un gros vent, survenu à propos, acheva de fournir aux deux flottes une bonne raison pour se séparer entierement. Les vents devinrent tous les jours plus contraires; les maladies causerent de grands ravages dans la flotte. De Ruiter fut accueilli lui-même d'une fievre violente, causée par une méche enflammée qui lui était entrée dans la bouche. Tous ces accidens l'engagerent à s'éloigner peu à peu du Canal en tirant vers les ports de la République. A cette nouvelle le Roy

de France se répandit en plaintes ameres, disant que cette retraite laissait sa flotte à la merci des Ennemis(*). Le Comte de la Feuillade se rendit même de sa part au bord de De Ruiter; pour le faire entrer dans les vues du Roi. 1666. *d'Estrad. IV. 453.* *Guiche 293. 494.*

La maniere dont le Comte de Guiche raconte cette contestation est tout à fait plaisante. De Ruiter démontrait mathématiquement qu'il était impossible que la flotte du Roi pût entrer dans la Manche à cause des vents contraires. La Feuillade lui répondit en l'assurant *qu'elle irait contre vent & marcée & que Mr. de Beaufort en avait reçu l'ordre.* De Ruiter qui n'était pas accoutumé aux expressions hyperboliques, surtout dans un sujet où l'esprit geometrique est si nécessaire, fut effrayé, de ce discours. Il prit à la lettre des expressions exagérées assez ordinaires à la vivacité des Francais. Il s'imagina que leur peu d'expérience dans la

Franchise & simplicité de De Ruiter.

(*) Rapin se trompe sûrement, en insinuant qu'il y avait de l'intelligence entre la France & l'Angleterre contre la jonction des deux flottes. Quand les Lettres d'Estrades ne leveraient pas tous les soupçons à ce sujet, celles du Lord Arlington prouvent évidemment le contraire.

1666. marine les ferait périr. Il frémit de peril où leur zele pour la République allait les exposer. Il recueillit le peu de forces que sa maladie lui laissait, pour prier les Etats d'empêcher que les Français n'allassent se perdre en forçant les vents & la marée. Cette lettre apprêta beaucoup à rire aux Etats & à tous les politiques de la Haye. Elle ne diminua point la vénération qu'on avait pour De Ruiter. Elle montrait dans un grand jour sa franchise, sa confiance & sa simplicité. Elle montrait qu'on peut être un héros sans avoir les lumieres qu'ont ordinairement les hommes du monde.

Ibid. 295. *d'Estrad. IV.* 497.

Les Etats raculent leur flotte.

Gniche vie de De Ruiter.

Les Etats, trouvant eux-mêmes la jonction imposible, ne tarderent pas a permettre a De Ruiter de descendre a terre pour rétablir sa santé. De Witt se rendit sur la flotte avec quelques autres Deputés. Il alla chercher les Anglais, les deux flottes s'apercurent, mais ne se joignirent pas. Enfin ils rapelerent la flotte. Le Roi de France fût d'autant plus mécontent de cette Résolution, que sa flotte s'était déjà avancée dans la Manche. Il se consola, cependant, en apprenant qu'elle avait échappé au peril imminent de tomber au milieu de l'Escadre Anglaise. Il y en eut même un, apelé le

RUBIS qui fut pris; mais comme il avait combattu un jour entier contre une Escadre Anglaise, les Français furent plus orgueilleux de cette courageuse defense qu'ils ne furent affligés de la perte du vaisseau. Mais toutes ces démarches ne firent qu'augmenter le soupçon qu'il n'avait aucune bonne volonté de secourir la République, & qu'il ne paraissait les soutenir que pour engager les deux partis à s'épuiser par de grands efforts, pour qu'ils ne fussent pas en état de s'opposer à ses desseins sur les Pays-bas. 1666.

Les deux partes desirent la paix.

Il est certain que cette opinion, jointe au peu de succès que les deux partis avaient remportés dans cette guerre, commençait à les décourager. Aux malheurs inséparables de la guerre s'était joint un autre fleau, celui de la peste qui faisait de grands ravages parmi les deux nations. Pour comble de calamité pour les Anglais, la plus grande partie de la ville de Londres venait d'être réduite en cendres par un terrible incendie qui prit naissance dans la maison d'un Boulanger (*). Enfin le Roi d'An- *Hume.*

(*) Tout ce qu'on trouve sur cet événement dans Burnet (T. I.) à la charge des Catholiques ou des Labadistes ou d'un Fran

1666. gleterre, voyant que la continuation de cette guerre ne servait qu'à aliéner les Régens de la République contre l'élévation des Prince d'Orange, ne désirait plus que de sortir avec honneur du pas dangereux où il était engagé. Il était abandonné par l'Evêque de Munster; il craignait la France qu'il avait projetté d'attacher à ses intérêts. Il ne voyait depuis l'extrémité de la Norwege jusqu'aux côtes de Bayonne une acune place qui ne fût ennemie. Enfin, dit le Comte de Guiche, confor-

Guiche 204.

---

mais Protestant, porte des caracteres trop marqués de contradiction, de fausseté, de Contes de vieilles, pour mériter la moindre créance. Il est imposible qu'un honnête homme lise l'inscription qui se trouve sur le monument érigé à Londres en memoire de cette incendie sans être indigné contre ceux qui osent consacrer & perpetuer une odieuse imposture qui flétrit de la maniere la plus criante & la plus injuste une société religieuse qui forme une partie respectable de l'Etat. Que les Editeurs du *Monthly Revieuw* aillent voir cet indigne monument d'un fanatisme imposteur & reflechissent sur les troubles de Londres au mois de Juin 1779 &c. &c &c &c. qu'ils prennent le défense du Tolérantisme Protestant.

mement à sa devise, il n'avait plus espérance que dans *Dieu & son droit*. Pour parvenir aux fins pour lesquelles il avait entrepris cette guerre, il desirait de la voir terminée. Comme il aimait beaucoup plus les plaisirs que les affaires, il desira la paix avec autant d'ardeur qu'il avait entrepris la guerre; on ne pouvait la conclure trop tot pour ses désirs. Les Etats de leur coté, commencaient à sentir le poids de cette guerre dont les dépenses montaient à quatre millions quatre cens mille florins, somme si exorbitante pour ce tems là que le Comte d'Estrades n'en parle qu'avec effroi: ce fardeau était certainement accablant puisqu'il tombait presque en entier sur la seule Province de Hollande (*) Les chefs du parti dominant ne lais- 1666. D'Estrad. 24. Decemb. 1665.

(*) Hume se trompe surement, en évaluant à 40 millions de livres la dépense des Etats. Le subside accordé par le parlement suivant lui fut la derniere année de 1. 800000 livres sterlings. Burnet ajoute qu'on accorda dans le Cours de cette guerre plus de cinq millions de livres Sterlings. Ainsi la depense des Anglais fut plus grande que celle des Hollandais. S'ils n'en tirerent pas de plus grands avantages, c'est un inconvénient ordinaire aux Etats monarchiques où les deniers ne sont jamais aussi bien administrés que dans les Républiques.

1666. faient pas de craindre les fuites des mouvemens intérieurs en faveur du Prince d'Orange. Le grand nombre de leurs Ennemis femblaient n'attendre qu'un revers pour foulever le peuple en faveur de ce Prince. La paix leur offrait au contraire une perfpective agréable où ils pourraient s'occuper à cimenter leur autorité chancelante & à procurer le bonheur & le repos à la République. Ils craignaient d'ailleurs le fecours de la France trop étroitement liée à un Etat dont les vues devenaient tous les jours plus fufpectes. Aufsi depuis longtems le Grand-Penfionaire avait l'œil attentif fur l'Angleterre pour tacher d'y entamer une négociation de paix. En un mot la maxime politique d'alors, étant de craindre le voifinage de la France, il devenait d'une indispenfable nécefsité de tout tenter pour faire échouer fes projets.

De Witt, Briev. II. 184. 190, 198, 202. 205.

Quadruple Alliance.

Les alarmes étaient d'autant plus grandes que les Français avaient déjà commencé à faire marcher des troupes fur la frontiere. Ils achetaient à force toutes fortes de munitions de guerre dans les Provinces-Unies. Ils travaillaient pour attirer à leur fervice les troupes congédiées par les Princes Allemands. Comme il fe formait alors

D'Eftrad. III. 594. 603 612, IV. 254.

1665.

une ligue dans le Nord pour empêcher les Suedois de s'emparer de la ville de Brême qu'ils assiégeaient, les Etats attirerent adroitement les conférence à la Haye. Le Roi de France fit tous ses efforts pour les faire échouer. Il sentait avec quelle facilité elle pouvait se tourner contre lui; mais voyant l'impossibilité de réussir, il se plaignit beaucoup des Etats. Le Comte d'Estrades qui était sur les lieux, étant plus à portée d'exposer leurs véritables dispositions, tâchait de dorer la pilule, en rejettant tout le blame sur le caractere de la nation. „Si ces peuples(**) disait il, pouvaient être gagnés pas la bonne foi & la générosité des procédés, on pourrait compter sur leur reconnaissance. Mais ce sont des marchands que l'interêt seul gouverne, & qui n'ont aucun égard aux engagements." Ils entrerent en effet, dans la quadruple alliance. Le 27 Octobre, elle fut signée entre le Roi de Danemark, l'Electeur de Brandebourg, & les deux Ducs de Brunswyk Lunebourg. L'Empereur & le Roi d'Espagne tenterent aussitôt de s'y faire recevoir. Mais leurs demandes furent éludées; pour ne pas causer trop d'ombrages à la France. Louis XIV, pour en prévenir les suites, y ferait entré, s'il avait pu décider la Suede à se join-

Ber, Brant Liv, X, Aitsem, V, 905, d'Estrad. 17 Sept, (**) 28; 29 Octob, 4 (*) & 11. Nov, 20, 21, 28, Janv. 1677. Lett, de de witt. & van Beuning 12. 18, Nov, 24 Decemb,

Wagenaar XIII, 239, Puffendorf

1665. dre à une ligue formée contre elle & où se trouvait le Danemark.

Congres de Breda,

Ce pas important étant fait, ils pousserent avec vigueur les négociations de paix avec l'Angleterre. Ils avaient ouvert la carriere par une lettre polie & touchante qu'ils écrivirent au Roi, en lui renvoyant avec honneur le corps de l'Amiral Berkeley. Mais Charles II avait fait la premiere démarche, en saisissant cette occasion pour leur insinuer qu'il n'avait aucun éloignement pour une paix à des conditions raisonables. Les Etats lui ayant répondu qu'ils étaient dans les mêmes dispositions, le Roi de Suede qui s'offrait pour médiateur, fut accepté par les deux partis. Charles, pour mieux les gagner, les assura qu'il ne désirait aucun changement dans la forme de leur gouvernement, aucune brèche à leur liberté par l'élévation d'aucun Prince. Mais pour paraître conserver une espece de supériorité, il demanda que les conférences se tinssent à Londres. Les Etats garderent prudemment le silence sur une élévation qui désignait le Prince d'Orange; mais ils firent entendre avec décence qu'ils avaient contracté des engagemens trop étroits avec d'autres puissances, pour qu'ils pussent traiter ailleurs que dans un pays neutre. Char-

Aitzem. IV, V, 132, 750, D'Estrad. IV, 39, 515, de Guiche

les, passant alors à l'extrémité opposée, 1666.
proposa la Haye pour le lieu du Congrès. *d'Estrad.*
Mais cette offre, honorable en v, 3, 8, 9,
apparence, parut telle qu'elle était en 26, 27, 42,
effet, un piege adroit & dangereux, vi- 78, 86, 118
siblement destiné à fomenter les trou- 124
bles civils par la facilité qu'elle pouvait 1667.
donner aux Anglais de soulever les partisans de la maison d'Orange. On sut même qu'un d'entr'eux avait donné ce Conseil à Charles. Ainsi l'offre de cete place fut rejettée. Enfin, après bien des débats, tous les partis s'accorderent à choisir la ville de Breda pour le lieu du congrès.

Plenipotentiaires nommés.

Comme la nomination des Plénipotentiaires de la République, dépendait des États-Généraux, elle ne fut pas à la satisfaction du parti anti-Stathouderien ni de la France. On en choisit cinq, Adolp Henri Ripperda de Beurze, Jerome van Beverningk, Pierre d'Huybert, Allard Pierre de Yongstal & Ludolf de Tjarda de Sterkenburg. Les quatre premiers étaient connus pour Ennemis de De Witt & partisans déclarés de la maison d'Orange. Le Roi de France fut singulierement choqué de ce choix. Quand il vit qu'il n'y avait plus de remede, il se consola cependant dans la pensée qu'il pourrait les employer contre le Grand-pensionaire, qu'il soupçonnait de vou-

d'Estrad. I, 7 *Avril*, 6 12 *May*, v, 157, 175, 203, 206, 212, 305. *Wicquefort*, *Louiche*, 219

1667. loir prolonger cette guerre; pour ôter aux Français le loisir & le pouvoir d'envahir les Pays-bas. Il ne paraît pas que cette élection causât la moindre inquiétude à De Witt; parcequ'il était sûr des Etats de Hollande, sans le consentement desquels il savait bien qu'on ne pourrait former aucune résolution. Louis XIV nomma pour ses Plénipotentiaires le Comte d'Estrades & Mr. Courtin, le Danemark, Paul Clinkenberg & Pierre Charisius. Les Plénipotentiaires Anglais furent le Lord Hollis & Henri Coventry. Ceux de la Suede furent George Flemming, Christophe Belgicus & Pierre Julius Coyet. Les Anglais & les Suedois se firent longtems attendre; le congrès ne s'ouvrit même à Breda que le 4 Juin; mais les négociations ne laisserent pas de commencer dès les premiers jours du mois de May.

Contestation entre les Anglais & les Etats

Les Etats firent d'abord des propositions très équitables & très propres à accelérer la conclusion du Traité. Ils demandaient, ou que les choses fussent remises sur le même pied où elles se trouvaient avant la guerre, ou que chacun des deux partis restât en possession de ce qu'il avait acquis avant & pendant la guerre. Charles acceptait cette derniere proposition; à l'exception de cette clause, *avant la guerre*. Il demandait

en conséquence la restitution des deux 1666.
vaisseaux *la bonne fortune* & la *bonne espérance* dont la prise avait été le prétexte de la guerre: il exigeait surtout l'Isle de Pouleron. Les Etats avaient la plus grande répugnance à céder aux Anglais une des Molucques qui pouvait fournir à cette ambitieuse nation le facilité de partager le commerce des riches productions de ces Isles qu'ils leur importait si fort de faire exclusivement. Ils refusaient hautement cette restitution, soutenant cependant qu'ils s'étaient emparés de cette Isle pendant la guerre: Les Anglais soutenaient que cette restitution, quoique stipulée dans le traité de 1662, ne s'était pas encore faite. Ce qu'il y a de plus vraisemblable dans ces assertions contradictoires, c'est que les Hollandais avaient exécuté le traité de 1662, en abandonnant l'Ile; mais qu'ils en avaient si bien détruit les plantations & rendu le voyage & le séjour si incommodes, qu'il n'y avait encore, depuis la fin de la derniere guerre, aucun établissement Anglais. Les Etats, attentifs aux interêts de leur commerce, demandaient un changement dans le 9e. article du traité de 1662, pour anéantir la force du fameux acte de navigation qui causait un tort si considérable à leur commerce. Mais on leur montra qu'on ne

d'Estrad, 93, 770, Aitzem. V. 863.

1666. saurait contester à aucun Etat indépendant de faire, en quelque tems que ce fût, les Réglemens qu'il juge utiles pour son commerce intérieur. Les Etats, sentant qu'aucun traité ne pouvait enchaîner les Anglais sur cet article, y renoncerent facilement. Mais, pour prendre des précautions plus sûres relativement à l'Isle de Pouleron, ils s'en tinrent obstinément à la demande des acquisitions faites aussi bien avant que pendant la guerre. Ils furent d'autant plus inflexibles, que les Français paraissaient prendre le parti de l'Angleterre: En effet les deux Monarques commençaient à avoir des intelligences secretes. Les disputes réciproques paraissaient devoir durer longtems; lorsqu'une action d'éclat, glorieuse pour la Hollande & terrible pour les Anglais, rendit ces derniers plus souples & plus faciles.

d'Estrad, V. 179. Basnage. I. 803. Lett, de van Beuning 22, 29, Avril,

Dès l'ouverture du Congrès, les Plénipotentiaires Suedois avaient proposé une suspension d'hostilités. Les Anglais insistaient principalement sur ce point, parceque leurs Finances, épuisées & mal-administrées n'étaient pas encore prêtes pour les depenses nécessaires à de nouveaux armemens. Le Roi destinait même le dernier subside en payement des dettes que ses amours lui faisaient contracter aussi qu'à celles

occasionnées par la guerre. Il regardait la paix comme prochaine, puisqu'il ne s'agissait plus que de légers différends sur lesquels il était bien résolu de se relâcher ; mais non pas sitôt, pour ne pas compromettre son honneur. Les Matelots, qu'il avait singulierement mal payés, avaient pris service dans les navires marchands; un grand nombre même étaient enrôlés sur la flotte de la République où les payemens étaient exacts. Les Etats s'appercevant de cet excès de négligence & de sécurité, resolurent d'en tirer parti. Ils firent de grands préparatifs. De Witt s'appliqua surtout à faire échouer toutes propositions, d'armistice, qui paraît naturelle dans un tems de négociations de paix. Ce Ministre voulant tirer vangeance de la maniere violente & perfide dont les Anglais avaient commencé la guerre ; il avait des motifs particuliers de ressentiment contre Charles II; il avait jugé le caractere de ce Prince en homme de génie; &, d'après cette connaissance, il nourrissait depuis longtems le projet d'humilier les Ennemis de sa patrie par un coup d'éclat.

1667.

Imprudence de Charles II.

de Witt. Briev. II. 491.

Ainsi De Witt prolongea la conclusion de la paix; & amusant adroitement Charles II qui demandait une suspension

Projet de De Witt, *De Witt*,

1667. d'armes, il faisait accélerer avec vigueur, les préparatifs militaires. Le Roi de France n'oublia rien pour le faire renoncer à l'idée d'une nouvelle expédition. La flotte aurait mis en mer dès le commencement du mois de may, sans la rigueur extrême de la saison. Elle sortit du Texel le 6 Juin; & le 13 du même mois, elle était composée de soixante & une voiles, tant vaisseaux de guerre que fregates; outre quantité de brûlots & de petites chaloupes. Cet armement formidable causa le plus grand étonnement: L'Ennemi n'étant pas préparé ne savait où l'orage allait tomber. De Witt voulait monter sur la flotte pour aller cueillir la gloire du projet qu'il avait conçu: mais les répresentations de l'Ambassadeur de France & la crainte que ses ennemis ne profitassent de son absence pour troubler l'Etat, le retinrent à la Haye. Il eut cependant soin de faire nommer pour un des commissaires des Etats sur la Flotte, Corneille De Witt, Ruwaard de Putten, son frere aîné. Ce n'était point un homme méprisable tel que le dépeint le Comte de Guiche; c'était un de ces hommes qui pensent beaucoup, parlent peu, méprisent l'éclat & la répresentation & portent dans les affaires importantes une tête froide, libre, profonde, & au dessus de tous les dangers.

Briev, II. 447. d'Estrad. V. 191. 197, 239. 310. 358.

De Guiche. Vie de Ruiter. 406, 407.

De Ruiter avait le commandement général de la Flotte. Elle arriva le 17 du mois dans le Konings-diep & le 19 à l'embouchure de la Tamise: Le Ruwaard De Putten se mit alors sur le vaisseau du Lieutenant-Amiral van Ghent qui fut détaché avec les dix-sept vaisseaux les plus légers & quelques autres batimens pour remonter le fleuve. Le Fort de Sheerness, situé dans la petite Isle de Schappey, fut pris malgré la valeur du Chevalier Sprague qui le défendait. On fit sauter les fortifications, après avoir enlevé ou brulé une quantité considérable de munitions navales & de guerre. Alors De Ruiter s'avança avec le gros de la flotte: Les Hollandais, profitant de la marée & d'un vent d'Est, s'avancerent jusqu'auprès de Chatam, où se trouvaient la plus grande partie des vaisseaux du Roi. Les Anglais, pour obstruer le passage, y avaient coulé à fonds quatre brûlôts & deux gros navires. Ils avaient tendu à travers le fleuve, une grosse chaîne de fer qui passait dans des poulies soutenues par des radeaux. Derriere la chaîne il y avait quatre vaisseaux de guerre & deux frégates, & sur les deux rives opposées, deux batteries de canon, & une compagnie de Fusiliers qui faisaient un feu continuel. Le passage paraissait impossible; &

1667.
Expédition de Chatam.
Vie de Ruiter
Hume.

1667. l'on commençait à déſespérer de l'éxécution du principal objet de cette entrepriſe. Dans cet embarras, un Capitaine nommé Jean van Brakel, qu'on avait mis aux arrêts pour avoir enfreint les ordres, offrit d'ouvrir la route, ſi on voulait le relâcher. Cette offre fut acceptée. L'intrépide van Brakel montant une frégate légere, s'avance ſous le feu des batteries, des troupes & des vaisſeaux Ennemis, ſans tirer un ſeul coup. Mais lorsqu'il fut au de-là de la chaîne, il lâcha toute ſa bordée ſur une grosſe frégate; &, ſans donner le tems à l'Ennemi de lui répondre, il ſaute à l'abordage & s'empare du batiment. Encouragé par ce ſuccès rapide, Jean Danielszoon van den Rhyn qui le ſuivait avec un brûlôt, briſa la chaîne (*), & mit feu à un vaisſeau de guerre Anglais. Ce premier pasſage étant ouvert, pluſieurs autres s'avancerent avec impétuoſité. Trois autres vaisſeaux de guerre furent livrés aux flames dans le même endroit. Le Royal-Charles, un des plus grands de la marine Anglaiſe, fut pris & conduit enſuite en Hollande. Pluſieurs autres vaisſeaux qui s'avancerent en-

(*) Il en eſt qui diſent qu'elle fut détachée par des matelots envoyés à terre.

fuite, fuivis de De Ruiter & de De Witt dans une chaloupe, jusques fous le canon du château d'Upnor où ils brûlerent trois autres grands navires de guerre, le *Royal oak*, le *Royal-London*, & le *Grand-James*. Les Anglais consternés par ces traits d'audace, commencerent à craindre que les Hollandais ne remontasfent jusqu'au pont de Londres, & ne portasfent la défolation dans cette grande ville, qui venait d'être la proie d'un affreux incendie. Ils fe mirent en défenfe de tous côtés. A Woolwich ils coulerent neuf vaisfeaux à fond; & quatre à Blacwall. Tous les postes furent garnis de batteries, les compagnies de milices reçurent ordre de marcher de tous les côtés; enfin tout préfentait l'image du désordre & de la terreur. Mais le vent étant devenu contraire, on jugea qu'il ferait téméraire d'abufer de la fortune; on redescendit la Tamife jusqu'à l'embouchure de ce fleuve que De Ruiter tint bloqué pendant que de petits détachemens furent envoyés pour infulter différens ports d'Angleterre. Mais, dans cette alarme imprévue & ce péril commun, les Anglais s'étaient hâtés de porter des forces fi confidérables dans tous les endroits ménacés; il avaient pousfé avec tant d'ardeur les moyens de dé- 1667.



1667. fense, qu'on jugeât qu'il ferait dangereux de vouloir les forcer. La flotte des Etats étant sortie de la Tamise, borna ses opérations ultérieures à des croisieres. Elle battit plusieurs détachements, s'empara de quelques vaisseaux marchands & tint toute la côte en alarmes. Ainsi réussit une entreprise dont l'éclat ne put imposer aux esprits dominés par l'envie ou la pusillanimité. Ils ne soupçonnerent seulement pas que les grandes entreprises demandent une hardiesse qui approche de la témérité. A peine le succès put-il justifier cette entreprise à leurs yeux. Ils ne voyaient dans de Witt qu'un heureux téméraire: le grand homme leur échappait. Ils n'imaginaient pas que les difficultés disparaissent devant le génie qui, voyant les choses en grand, méprise un danger qui frappe vivement les demi-politiques, accoutumés à considérer chaque action indépendamment de la chaîne qui les unit toutes entr'elles.

Basnage I. 807. 808. d'Estrad, 21 Juin.

Quoiqu'il en soit, cette brillante expédition eut les suites les plus heureuses, en accélérant la conclusion de la paix qui se négociait à Breda. Les Anglais consternés par ce coup de vigueur & se voyant presque bloqués partout sans avoir des forces suffisantes pour détourner le danger, sentirent

Signature de la Paix de Breda.

leur fierté s'ébranler. Les Plénipotentiaires qu'ils avaient à Breda, ayant cru devoir par dignité retenir quelques-unes de leurs premieres prétentions, reçurent des Députés des Etats cette Réponse rémarquable. „ Nous ne cher„ chons point à nous prévaloir du bon„ heur dont le ciel vient de nous „ favoriser: les propositions que nous „ avons faites sont équitables; nous „ sommes décidés à n'y rien changer; „ soit en relâchant de nos prétentions „ au cas d'un revers, soit en les aug„ mentant, au cas d'un succès encore „ plus brillant". Ainsi dès que le succès excite le courage, l'orgueil ne manque pas de se déguiser sous le nom d'équité. Les Etats eurent l'honneur de dicter la loi aux Anglais; puis qu'ils obtinrent ce qui faisait le sujet des contestations reciproques, quoique la chose fût de peu d'importance. La paix fut signée à Breda le 31 Juilliet & ratifiée de part & d'autre le 24 du mois d'Aout suivant.

1667.

de Witt, Briev, II, 533. 536, 537. Secret. Resol. 14 Juillet.

Cette paix glorieuse fut célébrée par des démonstrations extraordinaires de joie dans toutes les Provinces-Unies. De Witt se piqua lui-même de participer aux réjouissances publiques. Il donna un grand repas & se confondit familierement parmi le peuple, en dansant & buvant devant sa maison une grande partie de la nuit. Pour recon-

1667. naître les services que De Ruiter, Corneille De Witt & De Ghent avaient rendus à la patrie dans cette occasion, on leur fit présent à chacun d'une coupe d'or sur laquelle était gravée l'expédition mémorable de Chatham.

D'Estrad. Sept. Basnage I, 907. &c.

Ces témoignages de joie & d'approbation étaient bien légitimes, vu les avantages que les Hollandais obtiurent par ce Traité. Chacune des deux nations fut confirmée dans la jouissance de ce qu'elle possédait alors. Ainsi les Etats conserverent l'Isle de Pouleron si importante par sa situation entre les Molicques & Surinam dont les Zéelandais s'étaient emparés pendant la guerre. Les deux nations se promirent de s'assister réciproquement, au cas que l'une des deux fût attaquée. Les Anglais ne conserverent l'honneur du pavillon que sur les mers Britaniques. Ils renoncerent à toutes les prétentions dont ils avaient fait le prétexte de cette guerre. Ils dérogerent même en partie au fameux Acte de navigation, en permettant aux Etats dans une clause particuliere de transporter en Angleterre toutes sortes de fruits, de productions & de manufactures d'Allemagne & de tous les Pays bas. Cette paix fut suivie de celle entre la France & l'Angleterre & entre l'Angleterre & le Danemarc. Comme elle a été le premier lien de l'Union politique entre la France & les Provin-

ces-Unies & que depuis les articles ont 1667.
souvent été réclamés dans les transactions réciproques, & qu'ils ne se trouvent en Français dans aucun corps diplomatique, *, il convient de les rapporter dans toute l'étendue de leur teneur originale, en indiquant par des Italiques les clauses les plus remarquables.

* Traité de Breda. *Dumont, VII. I, 70. Aitfem. VA 46. 53.*

Ier Art. Il y aura une sincere, constante & inviolable amitié, alliance & union entre le très-sérénissime Roi de la Grande-Bretagne & Leurs Hautes Puissances, les Seigneurs Etats-Généraux des Provinces & villes qui sont sous leur obéissance, sans différence de place & situation, & entre leurs sujets & Habitans, de quelque qualité que ce puisse être.

II. Art. Dorénavant cesseront & seront anéanties toutes sortes de désunions, inimitiés, discordes & guerres entre ledit Seigneur Roi & les susdits Seigneurs Etats-Généraux & leurs Habitans, & sujets, & de part & d'autre ils s'abstiendront de toutes sortes de pillages, saccagemens, dommages, injures & troubles, tant par terre que par mer & eaux douces, partout & principalement dans leurs pays réciproques, Seigneuries, Places, Gouvernemens, de quelque condition que ce puisse être.

III. Art. Seront oubliés de part & d'autre toutes les offenses, dommages, & pertes que ledit Seigneur Roi & ses sujets & lesdits Seigneurs Etats

1667. & les Leurs ont souffert des deux côtés pendant cette guerre ou ci-devant, en quelque tems ce soit, pour quelque sujet ou sous quelque prétexte que ce puisse être, & seront effacés de leur souvenir, tout de même que s'ils n'étaient jamais arrivés. Mais afin aussi que la susdite Paix, amitié & confédération soit appuyée sur un fondement ferme & inébranlable & que dès aujourd'huy tout sujet de nouveaux différends & de désunion puisse être retranché, il a de plus été arrêté, que *chacune des dittes parties tiendra & possédera à l'avenir, en tout droit de souveraineté, propriété & possession, tous & tels pays, Isles, Villes, Forts, Places et Colonies & autant que chacune, soit pendant cette guerre ou auparavant, en quelque tems que ce soit, en a pris & retenu de l'autre, par force et par les armes ou de quelque maniere que ce puisse être et de la maniere qu'elles les auront occupés et possédés le* 10 *de May dernier, aucune desdittes places exceptées* (*).

IV Art. Semblablement *tous les vaisseaux avec leurs Equipages* & marchan-

(*) Cette clause fit restituer aux Etats la Colonie du Surinam que les Anglais leur avaient repris au mois d'Octobre.

chandises & tous les Biens meubles qui *pendant cette guerre ou auparavant, en quelque tems que ce soit, sont tombés en la puissance de l'Une ou l'autre des parties, ou de leurs sujets, demeureront sans aucune compensation ou Restitution aux occupans*, en sorte que chaqu'un demeurera à jamais le Propriétaire & Possesseur de tout ce qui aura été ainsi occupé, & ce, sans aucune distinction de lieux, de tems & de choses. 1667.

V. Art. De même toutes les Actions & Prétentions, telles qu'elles puissent être, ou qui, en quelque maniere que ce soit ou en vertu de quelque traité de paix ou d'alliance, ci devant faits & spécialement aussi par le 15 Article de celui de l'an 1662, auraient été restituées, définies & réservées; & lesquelles ledit Seigneur Roi & lesdits Seigneurs Etats-Généraux, ou leurs sujets, pourraient ou voudraient, les uns contre les autres, intenter, instituer ou mouvoir, ou qui à l'égard de quelques effets & biens seraient survenus pendant cette guerre, ou avant ou après le susdit Traité de 1661, jusqu'au jour où commencera la présente alliance, seront oubliés, supprimés, anéantis, comme ledit Seigneur Roi & lesdits Seigneurs Etats-Généraux ont déclaré & déclarent par ces présentes

1667. pour eux & pour leurs Succesſeurs qu'en vertu des préſentes, ils y renonceront entierement & pour toujours; comme de fait ils renoncent, enſorte que pour raiſon d'icelles aucun différend ne pourra être mû à l'avenir.

Art. VI. Et au cas que l'une ou l'autre des Parties, après le dix du mois de May (vieux ſtile) ſuivant la teneur du 3e. Article, ou après la paix arrêttée, ou après la ſignature du préſent Traité d'alliance, l'une des parties venait à prendre à l'autre quelque Pays, Isles, Ville, Fort, Colonie ou autre Place, ils feront ausſitôt, ſans aucune diſtinction de terres ou de lieu, rendus & remis de bonne foi, à chacun au même état où ils auront été trouvés alors, au cas que la concluſion de la Paix ait été.

Art. VII. Mais pour prévenir dorénavant tout ſujet de diſſenſions, & de différends, qui ſurviennent quelquefois pour cauſe de Reſtitution, ou de liquidations touchant les vaisſeaux, marchandiſes & autres effets mobiliers, que les deux parties ou l'une d'Elles pourroit prétexter avoir été priſe après la Paix faite & parfaite, ou avoir occupé dans des Lieux & Pays éloignés, & ce avant que la Paix y ait été luë; il a été convenu que tels vaiſſeaux, marchandiſes & autres Effets mobiliers,

qui peut-être auront été occupés après la Conclusion & Publication du présent Traité de Paix, dans la Manche ou dans la mer du Nord dans le tems de douze jours & de la Manche en remontant jusqu'au Cap St. Vincent, dans six semaines, & depuis ledit Cap jusqu'à la Ligne Equinoxiale, tant dans l'Océan & la mer Méditerranée qu'ailleurs, dans six semaines, & depuis au delà de laditte Ligne par tout le monde dans huit mois, sans aucune Exception ou autre différence de tems ou de lieux, & sans avoir égard à la restitution ou Compensation, seront & demeureront au profit de ceux qui les auront occupés. 1667.

Art. VIII. Il est arrêtté que, sous lesdittes Renonciations & stipulations, seront aussi compriſes toutes sortes de Lettres de Représailles, de Marque & Contre-marque, tant générales que particulieres, & autres, telles sortes de Lettres en vertu desquelles on aurait après ce tems, commis quelque hostilité & que par l'autorité publique de la présente alliance, elles seront de part & d'autre retenues & revoquées; & au cas que ce nonobstant, une des deux Nations, après une telle revocation sous prétexte & en vertu de telles Lettres & Commissions (qui après la paix faite sont révoqués) & après le tems limité

1667. dans le 7 article ci-dessus se trouvât avoir commis quelque nouvelle hostilité, il sera comme perturbateur du Repos public, puni selon le droit des Gens, outre la Restitution entiere des Effets occupés & l'entiere indemnisation des dommages soufferts, à quoi il sera obligé; nonobstant toutes clauses contraires qui pourraient être inserées dans lesdites lettres ci-dessus révoquées.

Art. IX. Et comme dans les Lieux éloignés, comme en Afrique & en Amérique & principalement en Guinée, quelques protestations, déclarations & semblables Ecrits peuvent avoir été donnés ou publiés au nom des Souverains de part & d'autres contraires à la liberté du Commerce & de la navigation, Il est pareillement couvenu que telles pretestations, déclarations & autres Ecrits seront supprimés & censés à l'avenir comme nuls & de nulle valeur; & que chacune des deux parties & leurs Habitans & sujets jouiront de la même liberté de Commerce & de navigation, tant en Afrique qu'en Amérique, dont ils jouissaient ou pouvaient jouir selon le droit, au tems de la signature du Traité de 1662.

X. Art. Tous les Prisonniers, de part & d'autre, de quelque état & condition qu'ils soient, pas un excepté, seront rendus sans rançon & remis en li-

berté ; & ils payeront toutes les dettes 1667.
qu'il auront contractées pour cause de nourriture ou autres raisons Légitimes.

XI. Art. Ledit Seigneur Roi & lesdits Seigneurs Etats-Généraux *demeureront amis, Confédérés, Unis & liés par une amitié particuliere* pour défendre les droits & Privileges des sujets Réciproques *contre qui que ce soit* qui voudrait entreprendre de troubler la paix de l'un ou de l'autre Etat par mer ou par terre, ou qui s'étant retiré sous l'autorité de qui que ce soit, *se seront déclarés Ennemis ouverts de l'un ou de l'autres Etat.*

XII. Art. Ledit Seigneur Roi & les dits Seigneurs Etats-Généraux ne feront, ne traiteront, n'entreprendront rien l'un contre l'autre ni les sujets des Uns contre les sujets des autres, en quelques Lieux, mers, Havres, Districts, Bayes & Eaux douces en quelque occasion que ce soit; & que ni l'une ni l'autre, ni les sujets de part & d'autre ne donnera ni ne montrera aucune aide, Conseil ou faveur, ni ne souffrira qu'il soit rien fait, négocié ou entrepris par aucun qui que ce puisse être au dommage ou désavantage l'un de l'autre, ou de leurs sujets réciproques, mais *toutes les deux partis traverseront & empêcheront tous & un chacun, demeurant sous l'obéissance de*

1667. *l'une ou de l'autre, d'entreprendre, faire, traiter ou attenter quelque chose contre elles.*

XIII. Art. Ledit Seigneur Roi ou la susdite République, ni personne de leurs sujets, Habitans ou autres qui se tiennent ou demeurent sous leur jurisdiction, *ne soutiendra ni assistera de Conseil ou de faveur, les Rebelles l'un de l'autre; mais empêcheront expressément qu'à tels Rebelles ne soit donné aucune aide ou assistance par aucun de leurs sujets, Habitans ou autres demeurant dans leurs jurisdiction; & ne soit fourni Troupes, Vaisseaux, Armes, Munitions de guerre ou autres marchandises défendues, ni meme aucune argent ou vivres:* Et *seront adjugés à celui ou à ceux contre qui il sera contrévenu en cela, & confisqués à leurs profits tous les Vaisseaux, Armes, Munitions & Guerre ou autres Marchandices défendues, ensemble l'argent & les approvisionnemens à quiconque elles puissent appartenir;* ou qui les auront fournis contre la disposition de cet article; & feront ceux qui de leur sû & volonté, auront fait ou entrepris quelque chose de contraire audit article, déclarés Ennemis des deux parties & seront punis aux Lieux où le Delit aura été commis comme traîtres à l'Etat, & sera convenu ci-après de la spécifica-

tion des marchandifes qui feront reputées de contrebande. 1667.

XVI. Art. Le dit feigneur Roi & lesdits Seigneurs Etats-Généraux s'affifteront *réciproquement, fincerement & de bonne foi contre les Rebelles de l'un & des autres, tant par mer que par terre & ainfi que befoin fera, de troupes & vaiffeaux*, de telle quantité & grandeur, & en la maniere & aux Conditions qu'il fera ci après convenu, felon que la nécesfité & les conjectures l'exigeront de l'un ou de l'autres, le tout néammoins aux Dépends & à la charge de celui qui demandera le fecours.

XV. Art. Ni le fusdit Roi ni lesdits Seigneurs Etats-Généraux ou leurs fujets ne recevront celui ou ceux qui font ou feront déclarés Rébelles-fugitifs de l'un ou l'autre dans leurs Seigneuries, Pays, Provinces, Havres, Bayes on Contrées; ni ne fera à pas un d'eux dans leur dites Seigneuries, Patrie, Provinces, Pays, Havres, Bayes on Contrées, accordé, donné ou adminiftré aucune aide, confeit, Demeure, Soldats, Vaiffeaux, Argent, Armes, munitions de guere ou Vivres; ni ne confentiront on permettront que perfonne dans leurs Seigneuries, Patrie, Provinces, Pays, Havres, Bayes ou Contrées, donnent, accordent

1666. ou fourniſſent à de tels Rébelles ou Fugitifs, aucune aide, Conſeil, Demeure, Faveur, Armes, Munitions, Soldats, Vaiſſeaux, Argent ou Navires; mais l'empêcheront expresſément & de fait.

XVI. Art. (*) Quand une des parties aura fait ſavoir & aura déclaré à l'autre par Lettres Publiques & authentiques, que telle ou telles perſonnes ont été & ſont Rébelles, ou Fugitifs & que lui ou eux les reçoivent dans leurs Seigneuries, Jurisdictions, Patrie, Havres, Contrées ou qu'ils y demeurent, s'y tiennent cachés, ou s'y réfugient; alors celle des parties qui aura reçu de telles ou à qui cela aura été ſignifié ſera obligé dans l'espace de vingt huit jours, à compter du jour de la notification, d'enjoindre & ordonner aux dits Rébelles ou fugitifs, de ſortir & ſe retirer la Jurisdiction des Pays, Provinces, Contrées & de chacune d'icelles; & ſi quelqu'un desdits Ennemis, Rébelles

(*) Il n'eſt pas inutile de faire remarquer combien ces XIV. XV & XVI & XX Articles ſont oppoſés au XI Article; quelle atteinte l'Expulſion de Jacques II. y à donné; quand même ce traité n'aurait pas été annullé par la guerre de 1672.

ou Fugitifs ne viennent à sortir ou à se retirer à compter du jour que l'injonction & commandement leur aura été fait, ils seront, chacun, punis de mort & de confiscation de leurs terres & de leurs biens. 1667.

XVII. Art. Aucun Rébelle du susdit Seigneur Roi ne pourra être reçu en aucun château, ville, Bourgade, Havre, Contrée ou autre lieu, soit qu'ils soient privilégiés ou non, que quelque personne, de quelque état & dignité qu'elle soit pourroit ou pourra posséder dans la souveraineté ou obéissance des Provinces Unies, sous quelque droit ou titre que ce soit, & personnée de quelque Etat ou dignité que ce soit, ne permettra ou contribuera à ce qu'ils y soient reçus ou qu'ils y demeurent. Ne permettront ni souffriront non plus lesdits Seigneurs Etats-Genéraux que, dans les susdits lieux, il soit par aucune personne, de quelque Etat & dignité qu'elle soit, donné auxdits Rébelles aucun vaisseau, Soldats, Argent, Vivres, ou quelqu'autre maniere d'aide, de Conseil ou de Faveur; mais l'empêcheront sevérement & ouvertement, & de fait. Et en cas que quelque Personne ou Personnes, de quelque Etat & dignité qu'elle soit, se tenant ou demeurant sous l'obéissance des Provinces-Unies vienne à faire ou commettre

1667. quelque chose contre ce qui est convenu ci-dessus, toutes & chacune de ces personnes, perdront pour toute leur vie, les châteaux, Villes, Bourgades, Terres & autres Lieux, qu'elles ou l'une d'entr'elles auront dans ce tems là; lesquelles leur seront confisquées, quelque droit & titre qu'ils prétendent avoir. Semblablement aucun Rebelle des Etats Généraux des Provinces-Unies ne pourra être reçu ou souffert, demeurer ou converser dans les Châteaux Villes, Havres & autres Lieux, ou dans aucun Lieu privilégié ou non privilegié que, quelque personne, de quelque Etat & dignité qu'elle soit possèderait ou possédera par quelque droit ou titre que ce pourrait être, dans les Royaumes ou dominations dudit Seigneur Roi de la Grande Bretagne. Et ledit Seigneur Roi ne permettra, souffrira, ni ne consentira non plus qu'aucune personne, de quelque état qu'elle soit, dans les susdits lieux donne ou accorde auxdits Rebelles, aucun vaisseau, soldats, Argent, Vivres ou autre maniere d'assistance, de Conseil ou de faveur, mais l'empêchera & le défendra severement, ouvertement & par effet, en cas que quelqu'un des sujets dudit Seigneur Roi ou quelqu'un étant sous sa domination vienne à contrevenir ou attenter en

quelque chose à ce présent Traité, chaque personne qui l'aura fait, perdra pareillement pour toute sa vie & seront sur elles confisqués les châteaux, Villes, Bourgades, Terres, & autres lieux qu'Elle ou Elles ont ou posséderont alors, quelque droit, titre, ou prétention qu'elles y aient. 1667.

XVIII. Art. Ledit Seigneur Roi & les sujets, & tous les Habitans de la domination de sa Majesté, comme aussi les susdittes Provinces Unies, & leurs sujets & Habitans, de quelque état & condition qu'ils soient, seront obligés de se traiter les uns les autres, en toutes choses civilement & amiablement; que, soit, par mer ou par terre, ils pourront venir, fréquenter & demeurer librement & surement autant qu'ils voudront, dans les Pays, Villes Villages, Murés ou non fermés, fortifiés ou non fortifiés, qui sont de leur domination reciproque dans toute l'Europe & y acheter, sans nul empêchement, des vivres autant qu'ils en auront besoin, & aussi trafiquer & négocier de toute sorte de marchandises, ainsi que bon leur semblera, y en apporter ou en faire sortir & importer, en payant seulement les impositions qui y sont mises, *sauf néammoins, tous les Statuts & les lois, de l'une & l'autre*

1667. *domination* (*) que les sujets & Habitans réciproques, en poussant leur commerce dans les pays & domaines les uns des autres, ne seront désormais obligés de payer de plus grandes charges, impositions, Douanes & autres droits que proportionellement aux autres étrangers qui y commercent.

XIX. Art. Les Navires & Vaisseaux marchands des Provinces-Unies, tant de guerre qu'équippés pour repousser les forces de l'Ennemi & autres, lesquels *rencontreront dans les mers Britanniques* quelques Vaisseaux de guerre dudit Roi baisseront le pavillon de haut du mât & laisseront tomber la voile de Mars, comme cela s'est pratiqué par le passé.

XX. Art. Pour plus grande liberté du commerce & de la navigation, il a été convenu & conclu, que ni ledit Roi, ni lesdits Etats-Généraux ne recevront ou ne permettront que leurs sujets reçoivent, dans leurs Havres Villes, & places réciproques les pirates & capres de part & d'autre, ni ne leur permettront d'y demeurer, ni

(*) On sent que cette clause conservait l'Acte de Navigation dans toute sa force. Ce ne fut que dans un article secret & détaché que les Anglais se relâcherent un peu.

ne leur donneront aide ni vivres, mais feront leurs efforts à ce que lesdits pirates & Capres, leurs Complices & adhérans, pour l'effroi des autres soient poursuivis, pris & punis suivant leur mérite; & lors les vaisseaux, marchandises, & denrées pris sur eux en pirataut & aménées dans les Havres de la domination de l'une ou l'autre des parties & seront encore en nature, encore qu'elles fussent déjà vendues, seront restituées aux véritables Propriétaires d'icelles, ou bien à ceux qui, comme ayant charge, les réclameront pourvu que le droit des propriétaires ait apparu aux Colléges d'Amirautés. 1667.

XXI. Art. Il ne sera point permis aux sujets dudit Roi ni aux Habitans des Royaumes & pays de sa domination, ni aux Habitans & sujets des Provinces-Unies, de commettre aucune hostilité ni violence les uns contre les autres, par mer ou par terre, sous quelque prétexte que ce puisse être. Comme aussi par conséquent il ne sera point permis auxdits sujets & Habitans de prendre d'aucun Prince ou Etat, avec lesquels l'un des confédérés serait en quelque différend ou guerre ouverte, aucune Lettre patente, (nommées Commissions) ou de Représailles, & beaucoup moins de causer, en vertu des-dittes Lettres, aucune moles-

1667. tation ou dommage à l'un des Confédérés. Il ne sera pas plus permis aux Etrangers qui vont en mer avec des Lettres de Réprésailles ou qui ne sont pas sujets de l'un ou l'autre des Confédérés, mais qui ont leurs Commissions de quelques autres Princes ou Etats, d'équipper leurs Vaisseaux dans les Havres de l'un ou l'autre des susdits Confédérés & d'y vendre les effets qu'ils auront pris, les faire acheter, ou en quelque maniere que ce soit les échanger, soit que ce soient des vaisseaux marchandises, ou quelques autres denrées, de quelque nature qu'elles soient; & ne leur sera non plus permis d'acheter aucun vivre que ceux dont ils auront absolument besoin pour venir dans les Havres du Prince dont ils ont obtenu les Commissions: Et si par rencontre quelques sujets de sa Majesté ou des susdits Seigneurs Etats-Généraux, par permutation ou échange, ou par quelqu'autre maniere que ce soit, ont eu quelque vaisseau ou marchandises de l'un ou l'autre des sujets, les susdits sujets seront en ce cas obligés de rendre sans aucun délai ledit vaisseau, ou lesdites denrées ou marchandises aux propriétaires, & ce sans aucun dédommagement ou restitution de l'argent donné ou promis pour lesdits effets, pourvu qu'ils puissent justifier

pár devant le Conſeil de ſa Majeſté, ou par devant lesdits Seigneurs Etats Généraux, qu'ils en ſont les propriétaires. 1667.

Art. XXII. Si ledit Seigneur Roy de la Grande Bretagne, ou lesdits Seigneurs Etats Généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas contractent quelque alliance, amitié, confédération & engagement avec quelqu'un, ſoit Rois, Républiques, Princes ou Etats; l'une ou l'autre des parties, avec leurs dominations, ou chacune d'elles, y ſeront compriſes, en cas qu'elles le veuillent; & s'avertiront, l'une l'autre, de tels traités, amitié & Confédération.

Art. XXIII. S'il arrivait que durant cette alliance, amitié & ſociété, quelqu'un des ſujets ou des Habitans de l'une ou l'autre des parties vînt à entreprendre quelque choſe par mer, par terre, ou eaux douces contre cette alliance; lesdites alliances, amitiés & ſociété ne ſeront pourtant pas pour cela interrompues, ni casſées entre les deux nations, mais demeureront, en leur entier & dans leur force & vertu; & ſeront ſeulement punis ceux qui y auront contrevenu, & non autres: & ſera fait droit & donné ſatisfaction à ceux qui s'y trouveront intéresſés, par ceux qui par terre, par mer ou autres eaux auront commis quelque cho-

1667. ſe contre ladite alliance, ſoit dans quelque partie de l'Europe; ou en quelque autre lieu, dans le Détroit de Gibralter, ou en Amérique, ou ſur les cotes d'Afrique, ou en quelques pays, Isles, Mers, Fleuves, Bayes, Rivieres ou autres Lieux en deçà du Cap de Bonne-Eſpérance, dans le temps d'un an du jour que l'on aura demandé juſtice être faite; mais dans le temps de dix huit mois à l'égard de tous les Lieux qui ſont au delà du Cap de Bonne Eſpérance. Mais ſi les Contrevenans ne paraisſent point & refuſent de ſe ſoumettre à juſtice ou donner ſatisfaction dans l'un ou l'autre eſpace de temps ci-desſus Limité, ſelon la Diſtance des Lieux, les ſusdits contrevenans ſeront declarés pour Ennemis de part & d'autre, & leurs biens & moïens, & tous leurs revenus ſeront publiquement vendus, pour en tirer l'indemnité & ſatisfaction convenable du dommage par eux cauſé: et outre cela ſeront, s'ils tombent au pouvoir de l'une ou l'autre partie, ſujets à la peine qu'ils auront meritée, ſuivant la nature de leur crime.

XXIV. Art. Tous les ſujets dudit Seigneur Roy qui ſeront ſous ſa domination, pourront librement & ſurement venir dans les Provinces-Unies & dans chacune de leurs Dominations en Europe & pasſer & voïager par eau

eu par terre & par toutes leurs places, Villes & Forteresses qui sont dans le ressort de leur Domination dans lesdites Provinces-Unies, ou ailleurs dans l'Europe & y faire leur négoce, soit par eux-mêmes, ou par leurs Négocians, Facteurs ou serviteurs, armés ou sans armes (mais armés non en plus grand nombre que de quarante à la fois) tant avec que sans marchandises, en quelque lieu qu'ils veuillent aller. Jouiront aussi les sujets & habitans des Provinces-Unies de la même liberté à l'égard des Dominations du susdit Seigneur Roy en Europe, à condition que chacun de part & d'autre se comportera pour le commerce & le trafic selon les loix & statuts de l'un ou l'autre Etat. 1667.

Art. XXIV. Si les vaisseaux marchands des uns ou des autres sujets, poussés par quelque tempête, Pirates ou autres necessités, viennent à entrer dans les havres de la domination de l'une ou l'autre des parties, ils en pourront ressortir librement & sans Empechement avec leurs vaisseaux & marchandises, sans payer aucun péage ou autres droits, pourvu néammoins qu'ils ne les déchargent ou ne les vendent point, ni les mettent en vente. Ils ne seront pas non plus sujets à aucune recherche, pourvu seulement

1667. qu'ils ne prennent dans leurs bords ni personnes ni marchandises, ou qu'ils ne fassent rien contre les Loix, ordonnances, ou coutumes des Lieux dans les havres des quels ils seront entrés, comme il a été dit.

Art. XXVI. Les marchands, Bateliers, Pilotes ou Mariniers, ou leurs vaisseaux, denrées ou Marchandises de l'un, ne pourront pas être retenus ni arretés dans les pays, Havres, Rades ou Fleuves de l'autre, en vertu d'un ordre général ou spécial, soit en guerre, ou en vertu de quelqu'autre usage; à moins qu'une nécessité très urgente ne le demandât ainsi & qu'on n'en fit un dédommagement convenable, à condition toutefois qu'il ne soit pas dérogé par là aux saisies & arrêts qui, selon le droit & les loix des Dominations réciproques, se font justement & avec ordre.

Art. XXVII. Les Marchands de part & d'autre, leurs facteurs & serviteurs, comme aussi les Bateliers & autres gens de marine, tant en allant qu'en retournant avec leurs vaisseaux, par mer & autres Eaux, comme aussi dans les Havres de l'une ou de l'autre ou étant venus à terre pour se défendre eux & leurs marchandises, pourront pour leur défense porter toutes sortes d'armes offensives & défensives,

& s'en servir; & étant arrivés dans 1667.
leurs auberges ou logemens, mettre leurs armes bas & à part jusqu'à ce qu'ils s'en retournent à leurs vaisseaux pour faire voile.

Art. XXVIII. Les vaisseaux de Guerre & de Convoi, rencontrant en mer quelque vaisseau ou vaisseaux marchands, appartenant à l'un ou l'autre des sujets ou habitans & qui tiendront le même cours ou feront le même Voïage, les devront convoyer & défendre contre tous & un chacun qui voudraient les attaquer & leur faire violence.

Art XXIX. Si un ou plusieurs vaisseaux, appartenans à des sujets ou habitans de l'une ou l'autre partie, ou à des personnes neutres, viennent à être pris dans l'un ou l'autre havre par un tiers, qui ne sera point sujet ou habitant de quelqu'une des parties, ceux dans les havres ou Domaines de qui les dits vaisseaux auront été pris, seront tenus avec l'autre partie de contribuer ou faire enforte que que lesdits vaisseau ou vaisseaux soient poursuivis, repris & restitués aux propriétaires d'iceux; mais alors tout se fera aux Dépens des propriétaires ou par ceux qui y auront interêt.

Art. XXX. Les Douaniers & autres semblables Officiers auront à se

1667. regler suivant la teneur des loix du Domaine de l'une ou l'autre des parties & n'exigeront pas de plus grands droits que ceux portés par leur commission & instruction.

Art. XXXI. Si les sujets de l'une viennent à recevoir quelque dommage causé par les sujets de l'autre partie, contre les Articles de la présente alliance ou le droit commun, il ne sera néamoins accordé aucune lettre de représailles, ou de marque, contre-marque, avant que justice ait été demandée; mais si la justice y était refusée ou longtemps différée, alors le susdit Seigneur Roy & les susdits Seigneurs Etats Généraux, ou leurs ministres, dont les sujets & habitans auront reçu le Dommage ou tort par cause où la justice (comme est dit ci-dessus) sera differée ou refusée, ou par le Magistrat qui est établi pour entendre, poursuivront l'affaire publiquement, ou afin que le différend soit terminé à l'amiable, ou par les procédures ordinaires du droit: mais si l'affaire était encore differée plus longtems & que droit ni satisfaction ne fût pas faite dans le temps de trois mois, après que la requisition en aura été faite, lettres de représailles, de marque ou de contre-marque pourront alors être accordées.

XXXII. Art. Il a été convenu, que s'il arrivait (ce qu'à Dieu ne plaise) que les differens déjà terminés entre ledit Seigneur Roy & lesdits Seigneurs Etats-Généraux vinssent à se renouveller & à tourner en une Guerre ouverte, les vaisseaux, Marchandises & toute sorte d'effets mobiliaires de l'une ou l'autre part, lesquels se trouveront être dans les havres & sous la Domination de la partie adverse, ne seront nullement confisqués ni endommagés, mais sera aux uns & aux autres sujets des deux parties accordé le temps de six mois entiers, pendant lequel ils transporteront lesdits effets où ils voudront. 1667.

XXXIII. Ceux qui ont reçu des lettres ou commissions de l'une des parties, avant de les recevoir, donneront par devant le juge bonne & suffisante caution par personnes non adhérentes ou intéressées, ou aiant part audit vaisseau, qu'ils ne feront aucun Dommages ni tort aux sujets & habitans l'un de l'autre.

XXXIV. Art. Est convenu & accordé, qu'il sera permis aux sujets de part & d'autre d'avoir accès libre en tout tems dans les havres réciproques & qu'il leur sera loisible d'y rester & d'en repartir non seulement avec leur marchandises & leurs vaisseaux fretés,

1667. mais aussi avec des vaisseaux de Guerre, soit qu'ils appartiennent audit Seigneur Roy ou aux dits Seigneurs Etats Generaux, ou à ceux qui en ont reçu commission spéciale, soit qu'ils y soient entrés par force, tempête ou péril de la mer ou pour y radouber ou calfeutrer leurs vaisseaux, ou y acheter des vivres, pourvu néamoins qu'ils n'excedent pas le nombre de huit, qu'ils y soient entrés volontairement, & qu'ils n'y demeurent pas plus de temps qu'il ne faut pour y réparer les vaisseaux, y acheter des vivres & les autres choses dont ils auront besoin; & s'il arrivait qu'un plus grand nombre de vaisseaux y voulussent entrer, ils ne le pourront sans en avoir auparavant obtenu la permission de ceux ou celui à qui lesdits havres appartiendront, à moins qu'ils n'y aient été contraints par tempête, violence, ou autre nécessité pour éviter le péril de la mer: ce qui arrivant ainsi ils feront savoir au Gouverneur, ou premier magistrat du lieu la cause de leur arrivée, & n'y resteront qu'autant que ledit gouverneur ou premier magistrat le permettra; & restant dans lesdits havres, ils n'entreprendront rien au préjudice dudit lieu.

Art. XXXV. Est convenu & arreté que les deux partis observeront & exécuteront le présent traité véritablement

& conſtamment, & tout ce qui y eſt contenu & compris, & feront en ſorte qu'il ſoit obſervé par les ſujets & habitans de part & d'autre. 1667.

Art. XXXVI. Pour plus grande aſſurance & fermeté que le ſusdit traité de conféderation ſera exécuté ſincerement & de bonne foi de la part des Seigneurs Etats-Généraux des Provinces-Unies & de leurs ſujets, il a été convenu, comme en effet lesdits Seigneurs Etats Généraux s'engagent & s'obligent par les préſentes, que tous & un chacun de ceux qu'eux ou les Etats des Provinces particulieres choiſiront, feront & établiront en quelque tems que ce ſoit, pour Capitaine Général, Gouverneur ou Stathouder, Maréchal de Camp ſur les armées de terre, ou pour Amiral ſur les flottes, vaisſeaux ou forces de mer, feront tenus & obligés de confirmer le préſent traité & les articles d'i-celui par ferment, & promettront ſaintement de l'obſerver religieuſement, & autant qu'en eux ſera, le feront obſerver en ce qu'il les regardera, & auront ſoin qu'il ſoit obſervé & executé par les autres.

Art- XXXVII. Dans ce préſent traité de Paix feront compris ceux qui, avant la ratification qui en ſera faite ou dans ſix mois après, feront nommés d'un conſentement unanime; & comme cependant les parties contractantes

1667. reconnaisſent avec gratitude les offices ſinceres & la diligence infatigable, par lesquels le très ſérenisſime Roi de Suede a, par ſon Entremiſe & médiation, avec l'aide & grace de Dieu, amené le ſalutaire ouvrage à la fin ſouhaitée; les dites parties contractantes, pour témoignage de leur inclination reciproque, & d'un commun conſentement, ont arreté & ſont convenus, que ladite Majeſté Suédoiſe, avec tous ſes Royaumes, Seigneuries, Provinces & droits, ſera compriſe dans ce traité & dans le préſent inſtrument de paix en la meilleure maniere.

Art. XXXVIII. Il a été convenu, réſolu & arreté, que le préſent traité, & tout ce qui y eſt contenu, ſera par ledit Seigneur Roy de la grande Brétagne, & par lesdits Seigneurs Etats Généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas, approuvé & ratifié par leurs lettres patentes reſpectives & confirmé du grand ſceau, en la plus convenable & authentique forme; & les inſtrumens échangés de part & d'autre dans le temps des quatre ſemaines prochaines venant, ou plutôt, ſi faire ſe peut; & ſera ledit traité en alliance après l'Echange des inſtrumens publié dans les lieux, & en la maniere accoutumée; & pour plus grande ſureté de tout ce que deſſus, nous lesdits

ambasſadeurs & Plénipotentiaires de ſa Majeſté de la Grande Bretagne, avons, avec les Ambasſadeurs extraordinaires & mediateurs, ſigné le préſent inſtrument de paix, & icelui confirmé de notre ſceau; fait à Bréda le 31. Juillet 1667. (ſigné,) L S George Flemming L S. Hollis. L S. Chriſtophe Delphique. L S. Henry Coventry. in Dohna. 1667.

Articles Séparés.

Si en cas quelques tapis, tapiſſeries, tableaux ou quelqu'autres meubles, joyaux, bagues, pierreries ou quelqu'autres effets mobiliers, appartenans au Roy de la Grande Bretagne, ſe trouvasſent préſentement ou ci-après chez lesdits Etats Genéraux, ou quelqu'un de leurs ſujets, les ſusdits Seigneurs Etats promettent de ne point protéger en aucune maniere les posſesſeurs de quelques effets mobiliers, appartenant audit Seigneur Roy; lesquels effets leur ſeront otés, de telle maniere que l'on ne fasſe point de tort ni d'injuſtice à ceux qui s'y trouveront lézés, mais qu'ils puisſent leur être rendus; en y promettant les ſusdits Seigneurs Etats de faire enſorte, autant qu'il leur ſera posſible, qu'il ſoit procédé ſommairement, en cette affaire, ſans s'aſtreindre aux formes

1667. de procéder qui se pratiquent à la cour, & que droit soit fait, de maniere que, autant qu'il se pourra, Sa Majesté en soit contente.

Si quelques personnes se trouvent coupables de l'abominable meurtre commis en la personne de feu le Roy Charles premier d'heureuse memoire, & qu'elles se trouvent légitimement accusées, convaincues ou sentenciées; & qu'elles soient trouvées sous la Domination desdits Seigneurs Etats-Généraux; que dèsque lesdits Etats, ou quelques-uns de leurs officiers en auront connaissance, ou qu'on les leur aura dénoncées, elles seront apprehendées, mises en prison, envoïées liées en Angleterre & livrées ès mains de celui qui sera pour ce commis par Sa Majesté Britannique, pour les garder & les faire retourner en Angleterre. Pour plus grande confirmation de tout, & que les présens articles séparés sont de mot à mot du même contenu que celui qui a été conclu à Whitehal le quatorzieme Septembre V. S. & quatrieme stile nouveau l'an 1662., & qu'il doit en toute vigueur être aussi bien observé que tous ceux qui sont contenus dans le traité principal, nous Ambassadeurs extraordinaires & Plenipotentiaires de ladite Majesté le Roy d'Angleterre, l'avons signé & à ice-

lui appliqué notre ſceau. Fait à Bréda le 31 Juillet 1667. (ſigné) L S George Flemming. L S. Hollis. L. S. Chriſtophe Delphique. L S. Henry Coventry. in Dohna. 1667.

EDIT PERPETUEL.

La concluſion de la paix glorieuſe de Breda avait porté au plus haut dégré la réputation de De Witt. On ne pouvait lui refuſer la gloire d'avoir attiré la France dans une querelle étrangere dont la politique aurait dû l'éloigner : mais la République étant ménacée par ce même allié aux ſecours duquel on avait mis tant d'importance; il fallait un trait de génie extraordinaire, pour l'arracher au danger qui la menaçait. Louis XIV, voulant ſe prévaloir de noeuds des la reconnaiſſance avec lesquels il s'imaginait avoir attaché les Etats, n'avait pas attendu la ſignature de la paix pour faire une invaſion dans les Pays-bas. La République ſentit alors qu'elle avait beſoin de porter ſes forces de terre ſur un pied reſpectable; on délibéra naturellement ſur qui on jetterait les yeux pour commander les Troupes. Le zele des partiſans de la maiſon d'Orange ne manqua pas d'éclater dans cette occaſion. La Province de Zeelande

Edit Perpetuel.

Secret. Reſ.

1667. commença par folliciter pour lui faire
Juill. II. 155. obtenir féance dans le Confeil d'Etat.
D'Estrad. V. 348. 358. 365. 379. 381. La plupart des Provinces étaient d'avis qu'on le nommât à la charge de Capitaine-Général. Les Etats de Hollande étaient fort oppofés à ce projet; ils étaient fécondés par la Province d'Utrecht, qu'ils avaient toujours eu foin d'attirer à leur part. Ils n'ôfaient cependant le traverfer directement: ils fe contenterent d'avancer adroitement qu'il ne convenait pas d'en parler; avant que le Prince eût atteint un âge convenable, qu'on ne pouvait borner à moins de dix-huit ans. Ils ne laisfaient pas de voir clairement qu'ils auraient de la peine à empêcher cette élévation; fi l'Etat était engagé dans une guerre de terre, dont le danger devenait tous les jours plus prochain. Ils crurent que, dans ce cas, il fallait trouver un moyen pour le mettre hors d'état de travailler à l'humiliation de ceux qui avaient traverfé fon avancement. Dans cette idée, ils imaginerent de mettre une barriere éternelle entre la charge de Capitaine-Général & celle de Stadhouder. En conféquence, le Penfionaire De Witt, voulant profiter du crédit que le fuccès de la guerre avec les Anglais venait de lui procurer, ouvrit dans les Etats de Hollande un plan,

suivant lequel, ces deux dignités ne pourraient jamais être remplies par la même personne. Un avis, si conforme à leur penchant & à leur intérêt passa avec la plus grande célérité. Il ne s'éleva pas une seule voix pour s'y opposer. L'ardeur Républicaine fut même portée au point, qu'on crut pouvoir faire de ce plan une constitution éternelle. On ne songea pas que les hommes ne sont pas plus maîtres de l'avenir que du passé. Afin peut-être, de paraître imiter la République d'Athenes qui nommait ses loix éternelles, on éteignit le Stathouderat par un arrêt, qui fut nommé *l'Edit perpétuel*. Il fut non-seulement decidé de ne jamais déroger à cette Résolution, mais encore de tout tenter pour engager les Etats des autres Provinces & les Etats Généraux à résoudre qu'on ne déférerait jamais la charge de Capitaine-ou Amiral Général à quiconque serait Stathouder d'une Province ou de plusieurs. Pour mieux intéresser les Magistrats des villes au maintien de cet Edit, il fut statué que l'Election de toutes les magistratures & la collation des charges resteraient irrévocablement aux villes & aux corps politiques. Il n'y eut qu'un seul député, c'était un vieillard de la ville d'Edam, qui refusa de prêter serment. Il se retira en disant

1667.

Aitsem, VI. 143. 164. 169. *Voyez* Basnage I. 826.

1667. qu'il était vieux & sourd, & qu'il ne pouvait signer ce qu'il n'entendait pas. Afin que cet Edit fût régardé comme inviolable, tous les Régens furent obligés d'en jurer le maintien. Cette fameuse Résolution était conçue en ces termes.

„ Les Etats de Hollande & de Westfrise, assemblés, après avoir conferé avec les Nobles & les Magistrats des Villes, ont, du consentement unanime de tous les membres, arrété & conclu les articles suivans; comme un Edit perpetuel & une loi Eternelle, pour la defense de la liberté & pour la conservation de l'union, & du repos public."

I. „ Que la Nomination & l'Election de ceux, qui entreront ci-après, dans le College des Nobles, celles des Bourgmestres, des Conseils, des Echevin, & d'autres Charges, qui regardent la Magistrature des Villes, qui se trouveront avoir le droit, par l'ancien usage, ou par Privilege déjà accordé, ou qui pourrait, dans la suite, leur être accordé; Qu'elles jouiront, en ce cas, de toute l'étendue de leurs Privileges, conformément aux loix; sans qu'il soit jamais permis de déferer à qui que ce soit, au préjudice des Villes, cette nomination, & Election, en tout, ou en partie."

II. „Que les Charges, Offices, Emplois, & Bénéfices qui sont à présent à la nomination des Etats, leur demeureront, sans qu'il leur soit permis d'en disposer autrement; bien entendu qu'on ne comprendra point ici les Emplois & les charges militaires, qui peuvent venir à manquer, pendant la campagne, tant par mer que par terre, dont la disposition provisionelle, pour ce qui regarde leurs GG. PP. sera reglée, conformément aux plus grands Emplois, comme elles-mêmes le jugeront à propos, pour le bien de la Patrie. 1667.

III. „Que leurs G G. PP. non seulement ne se départiront jamais de cette résolution, mais qu'elles emploiront de plus tous leurs soins pour persuader la Géneralité de l'importance de cette affaire: afin que les Provinces alliées en étant convaincues, agissent de concert avec leurs GG. PP, & prennent des résolutions unanimes, stables & uniformes; en vertu desquelles il soit arreté, que celui, ou ceux qui seront successivement revêtus des charges de Capitaine & d'Amiral-Général, ou qui jouiront en même tems de ces deux Emplois; ou celui auquel, sous quelque titre que ce soit, on pourrait déferer le commandement en chef, sur les troupes, tant par mer

ne souffriront pas qu'on fasse, de leur part, aucune proposition, qui y soit contraire; de plus que le serment, qui sera prété, par les membres de leurs G. G. P. P. dans leur assemblée, sera le plus solemnel, le plus simple, & dans la meilleure forme, qu'il se pourra. Que d'ailleurs le Grand Pensionaire sera obligé en même temps, de préter ce même serment, qu'il observera & défendra de tout son pouvoir, tous ces points ; sans jamais y contrevenir directement, ni indirectement. 1667.

V. Qu'enfin pour plus grande sureté, ces articles seront inserés, tant dans l'instruction du Capitaine Général que dans celle de l'Amiral Général, & que l'on exigera d'eux, par serment, que non seulement ils ne feront point de proposition, qui y fasse quelque atteinte directement, ni indirectement; mais encore qu'ils ne feront rien qui leur soit préjudiciable; & qu'au contraire si cela arrivait, de la part de quelqu'autre, ils s'y opposeront & qu'en cas que quelque Province, dans la suite du tems, voulût leur offrir la charge de Stathouder, ils seront obligés de refuser & refuseront absolument.

Méontentement au sujet de cet Edit. *Basnage I. 126.*

Les Zéelandais ne manquerent pas de témoigner leur mécontentement sur une pareille Résolution prise à leur insçu. Les partisans de la maison d'Orange furent surtout frappés de ce

1667. coup. On ne laissa pas de prescrire une Députation solemnelle pour communiquer solemnellement cette démarche au jeune Prince. Le Pensionnaire De Witt ne craignit pas de se charger de cette fonction. Il ne crut pas devoir lui cacher que la conduite de son pere authorisait toutes les mesures qu'on venait de prendre pour affermir la Liberté. Il ne craignit pas même de lui conseiller de ne pas imiter son pere, en recherchant des alliances royales dans des familles Ennemies de la République. On dit que le Prince fut, malgré son extrême jeunesse, porter l'artifice & la dissimulation jusqu'à témoigner être fort satisfait de la conduite des Etats, & qu'il pria le Pensionaire de les remercier du soin qu'ils avaient pris de ses intérêts. On n'a qu'à se rappeller le dévouement du peuple à la maison d'Orange, pour sentir combien cette démarche dût rendre odieux, & les Etats de Hollande & surtout De Witt, regardé non sans raison, comme l'Auteur de toutes ces démarches.



1667.

SECONDE EPOQUE.

TRIPLE ALLIANCE

LA paix de Breda était avantageuse à la République; mais elle ne cimentait pas son repos. Un Royaume tel que l'Angleterre ne pouvait s'empêcher de conserver du ressentiment, pour s'être vu obligé de recevoir la loi d'un État moins puissant. D'un autre côté la France, en envahissant les Pays-bas avec toutes ses forces, était devenue redoutable à la république. Ce Royaume, dont la gloire avait été longtems éclipsée par les factions intestines ou par la prépondérance de la monarchie Espagnole, commençait à briller avec un éclat qui fixait l'attention de toute l'Europe. La tyrannie féodale des nobles était anéantie, l'aristocratie du Parlement reduite à des bornes & l'esprit Républicain des Calvinistes entierement subjugué. La nation entiere, quoique tout-à fait soumise au joug, conservait encore cette énergie & cette bravoure qui sont les fruits des guerres civiles & ordinaires à une grande nation à un peuple naturellement vif & bouillant. Le Monarque avait les qualités qui excitent l'amour du peuple & plusieurs de celles que les sages ne peuvent

Coup d'œil sur la puissance Française.

F 2

1667. s'empêcher d'approuver: sa beauté mâle de sa phisionomie était embellie par un air affable & poli : passionné pour les plaisirs sans négliger les affaires, aimant femmes sans se laisser gouverner par ses maîtresses, décént jusques dans ses vices: Enfin ayant le secret de faire aimer même au sein du pouvoir arbitraire, il surpassait déjà en gloire & en grandeur tous les souverains de son tems. Il avait augmenté ses finances par le meilleur ordre, & la force de ses armées par la plus exacte discipline. Il enrichissait son royaume en encourageant le commerce & les Arts; & jaloux de toutes les sortes de gloire, il commençait à créer une marine, & ne projettait rien moins que de la faire aller de pair avec celle d'Angleterre & des Provinces-Unies.

Prétexte de Louis XIV, pour envahir les Pays-bas.

Tel était le monarque dont le Pensionaire De Witt entreprit de faire échouer les desseins, pendant que tous les autres Etats de l'Europe, ou trop faibles ou mal-gouvernés, n'osaient s'opposer à ses prétentions. Louis XIV, semblable à tous les Princes ambitieux, augmentait les siennes à mesure qu'il se sentait plus fort. Il avait déjà porté ses vuës sur une partie des Pays-bas Espagnols. Cette année on vit sortir de l'imprimerie royale en France un

Traité où les droits de la Reine Marie Therese étaient appuyés sur le droit de *Dévolution.* C'est ainsi qu'on appelle dans quelques Provinces des Pays-bas, une vieille coutume en vertu de laquelle les femmes d'un premier mariage devaient être préférées pour l'héritage aux mâles d'un second. Cette controverse fit d'abord naître une guerre de plume: Il parut fort singulier de voir déduire d'un usage relatif aux successions particulieres en certaines Provinces le droit de succéder à la souveraineté de ces Provinces même. Il parut fort singulier que les Français, accoutumés à soutenir l'indivisibilité de leur monarchie, défendissent de la même bouche la divisibilité de celle d'Espagne. On se rappellait que, pour éluder toutes chicanes, ils avaient renoncé formellement à cette succession: C'était sur la sûreté de cette renonciation que l'Infante avait été accordée à Louis XIV. Aussi ce Monarque se reposait beaucoup moins sur ses droits que sur ses forces. 1667.

Conquête des Français.

Il se mit à la tête d'une armée formidable de quarante mille hommes. Il s'empara de Charleroi le 1. de May. St. Vinoxberg, Furnes, Ath, Tournais, Douai, Scarpe, Courtray, Oudenarde, Lille, plusieurs forts qui

1667. avaient soutenu des sieges de plusieurs mois, toutes ces places furent prises en peu de jours. Six mille hommes de troupes Espagnoles furent défaits. Les Français n'eurent qu'à se présenter: Cette campagne eut plûtôt l'air d'un voyage de plaisir que d'une Expédition militaire.

Négociation politique de De Witt avec la France.

d'Estrad. 15 & 19 May.

Le progrès rapide de ces conquêtes jetta l'effroi dans les Provinces-Unies, déjà accoutumées à regarder les Pays-bas Espagnols comme leur barriere. Cette invasion les alarma d'autant plus que Louis XIV leur avait souvent promis de ne rien entreprendre sans les avoir prévenues. De Witt en porta des plaintes à D'Estrades. L'Ambassadeur Français voulut lui faire entendre, qu'on avait satisfait à cet engagement de l'amitié, en envoyant aux Etats les premiers exemplaires de la Déclaration qui avait précédé la marche du Roi. Les Etats, peu contens d'une défaite si singuliere, sentirent qu'il ne fallait pas s'en tenir à des demonstrations stériles de mécontentement. Dans cet embarras De Witt ne put s'empêcher de revenir à l'ancien plan de l'année 1635.

D'Estrad. 14 Fev. 4 Mars.

Soit pour détourner le Roi de ses projets d'aggrandissement; soit que, dans l'impossibilité de les faire échouer, il

jugeât plus prudent de partager avec 1666.
lui, il proposa de faire ériger les Pays-bas Espagnols en République ou d'en faire un partage à l'amiable. Mais ces propositions ne satisfaisaient point l'ambition du jeune Monarque. De Witt était d'autant plus embarassé que *Holl. Resol.*
la guerre Anglaise n'étant pas encore *May.*
términée, il avait des raisons de soup- *De Witt Briev II.*
çonner que Louis XIV était secrete- *487 491.*
ment d'accord avec Charles II, & même *494 495.*
me avec la Suede. En conséquence *507.*
il crut devoir traiter avec D'Estrades sur la portion qui serait abandonnée au Monarque dont il n'était gueres possible d'arrêter les conquêtes. Il com- *D'Estrad.*
mença par entretenir correspondance *V. 291*
avec le Marquis de Castel-Rodrigo, *301 392.*
Gouverneur des Pays-bas. Le Roi de *545, 546.*
France demandait la Franche-Comté, *Lettre de*
le Luxembourg, le Cambresis avec *De Witt.*
Cambray, Aire, St. Omer, St. Vinox- *21. 29.*
berg, Charleroi, Tournay & Douai. *Juill.*
De Witt abandonnait facilement la Franche-Comté dont l'acquisition importait peu à la République. Mais il était plus reservé sur les Pays-bas, dont il ne voulait sacrifier que des places d'une petite importance. Encore tenta-t-il de renverser ce projet, en proposant d'en revenir, dans un traité secret, au partage fait l'année 1663, *Voy Tom. VI*
suivant lequel les Etats & la France *p. 584.*

1665. se partageraient chacune les places des Pays-bas qui étaient le plus à leur bienséance & feraient ériger le reste en République. Pour flatter l'ambition de Louis XIV, il fit sentir qu'alors ce monarque aurait les mains plus libres pour recueillir la succession de tous les autres domaines Espagnols. De Witt cherchait en habile ministre à gagner du tems. Les vastes espérances qu'il faisait briller aux yeux du monarque Français n'auraient pas manqué de soulever toute l'Europe contre la France. Aussi D'Estrades fit-il entendre que la France était décidée de borner ses prétentions légitimes à quelques territoires, qu'on ne pouvait lui refuser.

Négociation avec les Espagnols,

De Witt se rejetta, suivant sa coutume, sur les alarmes que l'invasion de Louis XIV avait causées dans tous les Pays-bas. Les Espagnols ne se bornaient pas à soulever les peuples; en accusant la France de prétendre à la monarchie universelle, accusation qui avait soulevé pendant si longtems l'Europe contre les Espagnols; ils remuaient tous les ressorts pour intéresser les Provinces-Unies à leur cause; ils offraient, pour en avoir des secours de troupes & d'argent, de leur donner en gage les revenus des péages de la Meuse & même les Villes de Bruges, d'Ostende, de Dam & les Forts Isa-

d'Estrad. 7, Aout. Aitsem. V. 316 319. VI. 262.

belle & St. Donaas. De Witt, voyant les Etats ébranlés par ces offres, en prit occasion de proposer un accomodement entre l'Espagne & la France. Il consentait d'accorder à Louis XIV la plus grande partie de ces demandes; mais il exigeait qu'il fît une nouvelle renonciation authentique à tous les autres droits de la Reine. Le Monarque, se refusant à une proposition qui traversait tous ses projets, De Witt fit tous ses efforts pour ménager une suspension d'armes. Les esprits étaient si alarmés que d'Estrades commençait à craindre que les Etats ne se déclarassent ouvertement contre le Roi. Mr De Lionne Ministre disait qu'il ne croyait pas que le progrès des armes Françaises fît plus de sensation à Madrid qu'il n'en causait à la Haye. De Witt en prit adroitement occasion de faire entendre qu'on ne procéderait jamais à une pareille demarche, si le Roi en arrêtant le cours de ses conquêtes, paraissait disposé à faire un accomodement avec l'Espagne. Il parvint à son but, en assurant le monarque, que les Etats se joindraient au Roi, au cas que l'Espagne rejettât des conditions raisonnables. Mais ce grand politique ne cherchait qu'à gagner du tems; pour éveiller les autres puissances & surtout la Grande-Bretagne, & les attirer dans une ligue contre la France

1667.

D'Estrad. 18. 24. Novemb.

1667. Il avait, pour cet objet, fait expédier au mois de Septembre une ambassade Extraordinaire à Londres, composée de Jean Meerman, un de ses amis de confiance & grand Politique, & de Jean Boreel Bourguemaître de Middelbourg. Il était dès le mois de Juin venu à bout de s'assurer de la Suede, par un traité de commerce & d'alliance. Il craignait de hazarder dans cette cour des avances infructueuses qui lui feraient perdre l'amitié de la France, sans lui en procurer une nouvelle. Pour être plus sûr, il commença par sonder si la cour de Londres ne s'entendrait pas avec celle de France. Quand il fut certain du contraire, il employa tous les moyens possibles de réveiller la jalousie des Anglais; en paraissant lier étroitement la République avec la France. Le peuple était bien disposé en Angleterre, par l'antique haine nationale, à s'opposer aux conquêtes des Francais. Ainsi cette politique y fit le plus grand effet. La nation déclara hautement qu'il fallait empêcher les Français & les Hollandais de se partager les Pays-bas. Et lorsqu'on y eut appris que les Etats étaient bien éloignés de cette idée, on cria qu'il fallait se joindre à eux pour sauver les Pays-bas de l'ambition française. Charles II, malgré son inclina-

Ambassade des Etats en Angleterre. *Aitsem. VI.* 72. 75. 147 222-226. *Vaderl. Hist. XIII.* 279. &c. *D'Estrad. VI.* 1.

De Witt Briev. IV. 561. 562. 594, 600, 631.

tion ſecrete pour le Roi de France, 1667.
était dans le premier feu du reſſentiment de l'avoir vu ſe déclarer ouvertement contre lui. Il ſentait avoir beſoin de regagner les cœurs de ſon peuple que ſes prodigalités & les malheurs de la derniere guerre lui avaient aliénés. Pour remplir ce double objet, il crut devoir s'oppoſer aux progrès des armes Françaiſes dans les Pays-bas.

Negociation du Chevalier Temple. 30 Decemb.

Sir Guillaume Temple, ſon Réſident à Bruxelles, reçut ordre de ſe rendre ſecretement à la Haye. C'était un homme d'un génie élevé, d'un caractere franc, cultivant la philoſophie au milieu des affaires, mépriſant le monde où il ſavait figurer avec éclat, trop honnête homme pour s'abaiſſer aux petits manéges des politiques vulgaires, & jaloux de ſaiſir cette occaſion de montrer, en ſecourant une République, l'amour que les belles ames ont pour la liberté. Ce Reſpectable Anglais eût à peine conféré avec De Witt qu'il ſentit cette ſympathie que les grands hommes ont l'un pour l'autre. Il s'établit, entre l'un & l'autre, une confiance intime qui leur fit abandonner tous les détours de l'artifice; ils négocierent enſemble avec la cordalité de deux amis qui traitent d'affaires particulieres.

1667.

Temple & De Witt négocient la Triple Alliance. *Lett. de Mr, de Lionne,* 18 *Nov. d'Estrad. VI* 117. *de Witt. Briev. IV.* 609. *Temples Lett.* 2. 25, 26, *Janv. Basnage II.* 9. 10.

Temple plus impétueux, proposa d'abord à De Witt une alliance offensive entre l'Angleterre & les Etats; pour delivrer les Pays-bas en s'opposant à main armée à l'invasion des Français. De Witt qui avait des ménagemens à garder avec la France & sentait ne pouvoir encore se fier entierement à un gouvernement aussi précaire que celui d'Angleterre, montra que les Etats ne pouvaient attaquer un Royaume avec lequel ils avaient une alliance aussi ancienne qu'étroite, & qu'ils ne pouvaient encore former qu'une confédération, pour l'engager à se contenter d'une partie de ses conquêtes. Il représenta qu'on avait remis depuis peu sur le tapis le partage des Pays-bas Espagnols entre la France & les Etats; qu'il aurait donné dans ce piege, s'il n'avait craint le voisinage des Français; que le parti contraire lui paraissait le plus périlleux; les Espagnols étant faibles, & les puissances du Nord trop peu décidées pour inspirer de la confiance & l'Angleterre encore ulcérée de la derniere guerre & trop exposée à des changemens de système pour qu'on pût faire fond sur ses promesses. De Witt fit sentir qu'il ne serait pas de la bonne politique d'irriter un ancien allié, un voisin aussi puissant que la France pour se reposer entierement sur un ennemi à peine réconcilié

L'invasion des Français dans les Pays-bas exposait la République à un trop grand danger pour ne pas s'y opposer. D'après ces observations, il adopta pour politique d'accorder quelque chose à la France pour conserver son amitié & de former une confédération pour s'opposer au progrès ultérieur de ses armes. On sent combien ce double objet était difficile à remplir; mais il ne faut pas le perdre de vue, si l'on veut apprécier dans une juste balance la conduite de De Witt dans cette occasion. Temple, ayant senti la justesse & la nécessité de cette politique, dressa sur ce plan le traité qu'il avait en vue. Son adresse & sa vivacité firent le plus grand effet sur la lenteur ordinaire aux Etats. Il sentait que, puisqu'il fallait ménager la France en lui cédant les conquêtes qu'elle aurait faites, on ne pouvait trop se hâter de conclure un traité qui devait en arrêter le cours. Il fit sentir en même tems que si l'on suivait les formes ordinaires en prenant l'avis des Provinces; l'Ambassadeur de France trouverait par les manœuvres & peut-être par la corruption, le moyen de traverser un ouvrage qui tendait au bien-être des deux nations & même de toute la Chrétienté. De Witt lui fit observer que les Députés des Etats 1667.

1667. étaient tenus fur leurs têtes de ne figner aucun traité, fans le confentement de leurs conftituans, les États des Provinces refpectives. Mais, dans une circonftance pareille, De Witt crut que le bien de l'État devait paffer fur les formalités ordinaires. Il engagea les Etats-Généraux à ratifier à la fois le traité. Lorfqu'il fut figné, les deux partis s'embrafferent avec la plus grande cordialité. Temple ne put s'empêcher de s'écrier: *à Breda comme Amis, ici comme freres.*

Traité de la Triple Alliance. Dumont VII 66. 67, Temples Lettres. I,

Le traité confiftait en deux conventions. La premiere & la moins intéreffante ne contenait qu'une ligue défenfive fuivant laquelle les deux parties fe promettent, dans le cas d'une attaque à craindre ou effective, de s'affifter réciproquement de quarante vaiffeaux de guerre, de fix mille hommes d'infanterie & de quatre cens chevaux, dont les frais feront payés, trois ans après la fin de la guerre, d'après une jufte évaluation, par celui qui aurait reçu le fecours. La feconde convention était bien plus importante, puifqu'elle était offenfive. Elle avait pour objet de mettre fin à la guerre entre la France & l'Efpagne. On commença par s'appuyer adroitement fur l'offre qu'avait fait Louis XIV de mettre bas les armes, en s'en tenant à l'al-

ternative, ou de se faire céder toutes 1667.
les places qu'il venait de conquérir ou tous les droits des Espagnols sur le Luxembourg ou la Franche-Comté, en ajoutant à l'une de ces deux Provinces, Cambray & le Cambresis, Douai, Aire, St. Omer, St. Vinox-Berg, Burnes, Binck & leurs dépendances. Sur ce plan, le Roi d'Angleterre & les Etats s'obligerent de ménager la paix entre les deux Couronnes, de porter la France à suspendre les hostilités jusqu'à la fin du mois de May & d'empêcher que, ce terme expiré, on ne poussât les opérations militaires dans les Pays-bas: les deux parties s'engagerent, au défaut de tout autre moyen, de recourir aux *voies de fait*, pour porter les Espagnols à souscrire à ces conditions. Cette clause n'était posée que pour jetter de la poudre aux yeux des Français. On en faisait un étalage pompeux, mais dans un article secret, on stipulait que si l'on ne pouvait engager le Roi de France à se contenter de ces conditions avantageuses, l'Angleterre & les Etats-Généraux assisteraient alors ouvertement l'Espagne, & combattraient la France par terre & par eau, jusqu'à ce qu'elle fût réduite aux bornes où elle se trouvait à la paix des Pyrenées."

1667. On s'était flatté de l'espérance d'attirer la Suede dans ce traité. De Witt, toujours attentif à ménager Louis XIV en soulevant tout le monde contre ce Prince ambitieux, crut devoir laisser à Temple qui n'avait pas de pareils ménagemens à garder, la gloire d'attirer dans le traité, cette ancien allié de la France. Le Chevalier Temple, voyant tous les avantages d'une extrême célérité dans cette circonstance, alla trouver le Comte de Dhona, Ambassadeur de Suede. Il passe par dessus le cérémonial, il vole dans sa chambre sans se faire avertir, prend un siege & s'asseoit. Ces manieres libres & franches gagnerent la confiance du Comte. Il embrassa le Chevalier: Cette méthode familiere de négocier abrégea singulierement la négociation. Ce qui fit le plus d'impression sur la Suede, Etat puissant, mais pauvre, fut la promesse d'un subside considérable; mais comme les deux puissances médiatrices n'étaient pas disposées à les payer; il fut décidé d'en rejetter le fardeau le plus pesant sur les Espagnols; puisqu'on pretendait n'avoir en vue que les interêts de cette nation.

Le Suede accéde au Traité.

Ainsi fut conclue en cinq jours, cette triple alliance, qui fit alors tant de bruit & qui fut reçue partout avec des applaudissemens universels. Elle

a toujours été regardée comme un trait de la plus profonde politique. On ne saurait contester a De Witt la gloire d'en avoir conçu le plan. Il eut le bonheur de trouver, dans le Chevalier Temple, un cooperateur qui, par son zele & ses talens, accélera beaucoup l'exécution de cet important ouvrage. Aussi ce Ministre Anglais reçut-il à cette occasion des éloges sans nombre: mais ce grand-homme répondait modestement qu'il était très difficile d'arracher les choses de leur centre; mais que rien n'était plus aisé que de les y ramener. De tous les hommages qu'on rendit aux talens & aux vertu de ce grand homme, rien ne dut le flatter davantage, que la résolution extraordinaire des Etats à son égard. Ils avaient depuis longtems des mésintelligences avec la Cour de Portugal. Ils résolurent unanimement de s'en rapporter à la médiation particuliere du Chevalier c'est ce qu'ils exprimerent dans le titre de l'acte par ces paroles flatteuses; *non comme à l'Ambassadeur d'Angleterre, mais comme au Chevalier Temple.*

1667.

La gloire de cette alliance duë à De Witt & à Temple.

Le Clerc Liv. XI. 245.

La maniere fidele dont nous avons exposé cette négociation, montre assez que, quoique De Witt eût cherché beaucoup à ménager la France, il s'en fallait beaucoup qu'il fût l'aveu-

1667. gle partisan de cette puissance. Quand il conférait avec le Comte d'Estrades il faisait beaucoup valoir le projet de forcer même à main armée, les Espagnols à faire des cessions à la France. Mais dans les assemblées d'Etat, il était le premier à montrer la nécessité de prendre les armes contre la France, au cas qu'elle ne voulût pas se borner, aux cessions qu'on lui faisait. Aussi le Chevalier Temple écrivait-il, alors, qu'il avait trouvé dans De Witt un Hollandais sincerement dévoué à sa patrie & nullement livré aux intérets de la France. Les Etats de Hollande témoignerent même tant de satisfaction de ses services qu'ils le continuerent dans l'emploi de Grand-Pensionaire. Peu de tems après ils lui firent un présent de quarante cinq mille florins, aux quels l'ordre des nobles en ajouta quinze mille.

d'Estrad. IV. 222.

De Witt Bri. u. IV. 512.

Mécontentement des cours de France & d'Espagne au sujet de la Triple-Alliance.

La nouvelle de la Triple alliance fit un effet surprenant dans la cour de Louis XIV. Ce Monarque orgueilleux avait la tête remplie de l'idée pompeuse de ses triomphes & des vastes conquetes qu'il voulait ajouter à ses Etats. Ses équipages étaient prêts; il avait endossé la cuirasse; la triple alliance fut un coup de foudre pour lui. Non seulement elle arrêtait dans leurs cours, les desseins ambitieux qu'il était

d'Estrad II, 249, 250. 258, 263,

alors ſur le point d'exécuter; elle y mettait à jamais une barriere qu'il paraiſſait impoſſible de franchir Pour comble de dépit, il avait le chagrin de ſe voir pris dans ſes propres filets. Les offres qu'il avait faites inſidieuſement avaient été poſées pour fondement du traité. Envain ſon Miniſtre De Lionne crut devoir affecter dans cette occaſion un contentement qu'il n'éprouvait pas. Envain il déclarait qu'au fonds le traité était avantageux au Roi; mais qu'on aurait pu le coucher en termes moins choquans; en faiſant alluſion à ces mots, *moyens efficaces*, que les parties s'engageaient d'employer pour obtenir la paix. D'un autre côté De Witt cherchait par ſon éloquence & le tour qu'il donnait aux choſes, le moyen de pallier cette démarche aux yeux du Roi de France: mais lorſque ce Monarque eut découvert les articles ſécrets, il ſe plaignit amerement que des alliés anciens & comblés de ſes bienfaits ourdiſſent de pareilles trames & fomentaſſent des ligues ſemblables contre lui; De Witt ſe juſtifia en montrant qu'on s'était tenu à l'alternative offerte; qu'on n'avait ſuivi que le plan du Duc de Furſtenberg, déjà connu à la cour de France; & que le plus grand blâme devait être attribué au Roi d'Angleterre qui n'a-

1667.

De Witt. Briev. W.

d'Eſtrad. VI. 268. 271. 272. 274.

1667. vait pas voulu ſigner le traité ſi les Etats n'avaient garanti que le Roi s'en tiendrait à l'alternative. Enfin pour diſ-
24 Janv. ſiper ce mécontentement, De Witt ſoutint que le Roi pouvait ſe repoſer ſur les bonnes intentions des Etats. Les derniers appuyerent cette adroite
23 Fevr. explication, en aſſurant le Roi, dans une lettre, qu'ils n'avaient eu d'autre vuë que de forcer les Eſpagnols de lui
d'Eſtrad. céder les places ſtipulées & de préve-
II. 287. nir l'effuſion du ſang humain. Le Roi de France parut ſe payer de cette réponſe. Mais au fond du cœur ce monarque irrité de voir qu'une petite République eût conçu l'idée de poſer des bornes à ſon ambition & de ſe rendre l'arbitre des têtes couronneés, médita dèslors le moyen de s'en vanger. La cour de Madrid n'était gueres plus
Temple's contente. Elle menaça ſouvent les
Lettres. 24 Etats-Généraux d'abandonner plûtôt
26 Janv.
I. 147, 149. tout ce qu'elle poſſedait dans les Pays-bas que de ſe ſoumettre à des conditions ſi humiliantes. Elle aurait bien voulu, par cet artifice, engager les puiſſances médiatrices à lui conſerver tous ſes domaines en les portant à des meſures vigoureuſes. Mais De Witt & Temple connaiſſaient trop bien les vues de l'Eſpagne pour ſe laiſſer alarmer. Ils ſavaient, à n'en pas douter, qu'elle regarderait éternellement

les Pays-bas, comme le seul lien avec 1667.
lequel elle pouvait continuer ses liaisons avec autres puissances de l'Europe. Elles avaient d'autant plus besoin de les entretenir, qu'elles étaient seules en état de défendre son indépendance contre des prétentions Françaises, au cas que le jeune Monarque Espagnol vînt à mourir sans enfans.

Louis XIV. se rend maître de la Franche-Comté.

Le Roi de France, qui avait besoin de nouveaux prétextes, pour colorer l'augmentation de ses conquêtes, ne manqua pas d'alléguer cette opiniâtreté Espagnole pour une raison qui le nécessitait à continuer la guerre. C'est ce qu'il fit dans l'avis qu'il crut devoir en donner (*) aux Etats: mais pour ne pas les forcer à éclater en craignant pour eux-mêmes, il dirigea tous ses efforts vers la Franche-Comté. Pour ne pas donner le tems à ses ennemis de traverser ses mesures, il n'attendit pas le tems ordinaire des Campagnes. Il partit au cœur de l'hiver & se rendit maître de cette Province en quinze jours. La plupart des villes se rendirent à discrétion; Besançon la Capitale ne demanda que la conservation d'un *saint-suaire*, fort révéré

22. *Janv.* *d'Estrad*, VI. 239. 278. 281. 292. 295.

Barnage I, 15.

(*) Cet avis est du 22 Janvier & la triple alliance fut signée le 23 du même mois.

1667. dans cette ville, ce qu'elle obtint sans peine. Le Conseil d'Espagne, étonné de la facilité de cette conquête, ne put s'empêcher de dire dans l'excès du dépit, que, *le Roi de France aurait pu se dispenser d'aller en personne dans ce pays, en envoyant ses laquais, pour en faire la conquête.*

Congrès de Aix la Chapelle. *Vadel, Hist. II. Liv.* 317. 340.

Temple & De Witt, qui sentaient qu'on ne pouvait trop hâter les affaires pour arrêter un conquérant aussi rapide, avaient fait ouvrir des négociations, d'abord à Paris, ensuite à la Haye. Le Chevalier Temple se rendit lui même à Bruxelles; les Etats envoyerent deux Plénipotentiaires pour conférer avec le Marquis de Castel-Rodrigo, Gouverneur des Pays-bas. On commença par lui présenter l'alternative proposée par la France. Il éluda cette offre, sous prétexte qu'il n'était pas revêtu de pouvoirs suffisans. Il cherchait à gagner du tems, dans l'espoir que la Grande-Bretagne & les Etats seraient à la fin obligées, pour leur propre intérêt, de mettre obstacle aux conquêtes de la France. Mais on lui représenta si fortement qu'il ne devait pas se flatter que ces sortes d'artifices portassent jamais ces deux Etats à cette guerre qu'il se laissa ébranler. Aix la Chapelle fut choisie pour le lieu de Congrès. Et comme la

France tournait alors tous ses efforts vers les Pays-bas, où elle enlevait des places, Castel-Rodrigo, après plusieurs détours, déclara qu'il avait enfin reçu des pleins-pouvoirs. Il était authorisé à accepter, des deux conditions proposées, celle qui laissait à la France les conquêtes qu'elle avait faites avant cette année. Aussi déclara-t-il que, sur ce plan il serait prêt à faire signer la paix à Aix-la Chapelle; pourvu que les Etats permissent de le protéger alors contre toute entreprise ultérieure des Français par un secours de six mille hommes. Les Etats, dans l'espérance d'accélérer le retour de la paix, accordèrent ce secours & firent marcher des troupes de Berg op Zoom à Lillo. Le Marquis se flattant alors de tirer parti de cette condescendance, pour engager la République dans la guerre, se montra plus difficile que jamais sur les conditions de la paix. Mais les puissances médiatrices s'étant apperçues de ces fauxfuyans, firent avec la France un accord préliminaire. On y stipulait une suspension d'armes jusqu'à la fin du mois de May. Si dans cet espace de tems & au plus tard dans le mois de Juillet, l'Espagne n'avait pas accepté une des deux alternatives offertes, alors on pourrait concerter des mesures de force contre elle. Les Espagnols voyant

1667.

D'Estrad. 15 Avril, Dumont, VII, 58.

1667. qu'on leur ôtait ainsi tous les moyens de conserver leurs possessions, se déciderent enfin à les ceder de bonne grace. Les articles furent reglés à Bruxelles & à St Germain en Laye. Mais les signatures se firent par les Ministres respectifs à Aix-la-Chapelle, le 2 du mois de May.

Traité d'Aix-la-Chapelle.

Par cette paix les Espagnols céderent à la France, Charleroi, Binck, Ath, Douai, le Fort de Scarpe, Tournay, Oudenarde, Lille, Armentieres, Courtray, St. Vinox-Berg, & Furnes avec tous les districts de ces différentes places. Louis XIV. confirmait la paix des Pyrénées en tous les articles auxquels il n'était pas dérogé par la paix d'Aix-la-Chapelle. On fut dans le plus grand étonnement de la facilité subite des Espagnols à se relâcher ainsi tout d'un coup; après avoir montré tant d'obstination à céder des places d'une si grande importance dans le cœur des Pays-bas. On soupçonna, non sans raison, qu'ils s'étaient décidés à cette renonciation plûtôt qu'à celle de la France par un trait d'une politique rusée. Ils étaient moins sensibles à la conservation de ce qu'on ne leur enlevait pas qu'à la perte des places qu'on leur retenait. Ils furent même tentés d'abandonner tous les Pays-bas, pour exposer à une conquête facile les Hollandais qui n'avaient

n'avaient pas volé assez promptement à leurs secours. Ils avaient rémarqué dans tous les procédés de la République qu'elle se souciait fort peu des interêts de la monarchie Espagnole, qu'elle ne cherchait qu'à pourvoir à sa propre sureté; en éloignant Louis XIV de ses frontieres, sans s'embarasser des progrès qu'il pourrait faire d'un autre côté. Les Espagnols reglerent leur politique sur le ressentiment que cette conduite leur causa. Le traité fut aussi dirigé pour tenir les Hollandais dans de perpétuelles alarmes, qui les forceraient à faire à l'avenir avec les Espagnols, des liaisons plus étroites qu'ils n'auraient voulu. Le Chevalier Temple ne put s'empêcher de voir que l'objet des Espagnols était de mettre l'Angleterre & les Provinces-Unies dans la nécessité de faire la guerre à la France.

1667.

Lettre du Chev. Temple 24 Mars.



1668.

TROIZIEME EPOQUE

ORAGES CONTRE LA TRIPLE ALLIANCE & LA REPUBLIQUE.

Projets d'ambition & de vengeance de Louis XIV.

Pour se former une idée de l'état des choses il convient ici d'examiner le but politique qui dirigeait alors la Cour de France. Toute la conduite de Louis XIV, depuis les premieres années de son regne jusqu'à la fin, prouve qu'il avait un but fixe, celui de se rendre maître des Pays-bas. Cette idée ébauchée par Richelieu, mûrie par Mazarin, fut la base de toutes les entreprises de Louis XIV. Aussi la démarche des Provinces-Unies, en excitant son ressentiment ne fit qu'ouvrir une nouvelle carriere à ses projets ambitieux en lui montrant dans la vengeance une occasion de renouveller les anciennes limites de l'Empire Français jusqu'au Rhin. Dans l'état où se trouvaient les affaires à la conclusion de la paix d'Aix-la-Chapelle, les Provinces-Unies ne pouvaient être trop sur leurs gardes. Elles ne pouvaient se dissimuler d'avoir irrité leur ancien allié. Le Roi de France, épris de l'ambition des conquêtes, animé par de brillans succès & par la faiblesse de ses ennemis, ne pouvait leur pardonner d'avoir imposé des bornes à son ambition. Son dépit augmentait, en voyant l'Empe-

reur & la plûpart des Princes de l'Empire disposés à entrer dans la même confédération. L'Espagne, faisant, dans le même tems, la paix avec le Portugal, se mettait par là plus en état de lutter contre un rival superbe & triomphant. Les Anglais étaient si ravis du rôle brillant que leur souverain venait de jouer dans cette circonstance, qu'il ne paraissait gueres possible d'entraîner Charles II dans des mesures favorables à des projets d'aggrandissement de la part de la France. Toute l'Europe regardait cette ligue comme un événement si favorable au maintien de l'équilibre, qu'il ne paraissait pas sûr d'entreprendre une autrefois de troubler le repos général. Les Etats jettant les yeux sur cette heureuse perspective crurent pouvoir se livrer à l'idée séduisante & légitime d'en avoir été les auteurs. Le génie particulier de la nation à imaginer des idées emblématiques pour consacrer les grands événemens, se distingua dans cette occasion. Ils firent frapper une médaille où ils se vantaient d'avoir *affermi les loix*, *réformé la religion*, *aidé, défendu & réuni les Rois*, *rétabli la liberté des mers*, *& pacifié l'Europe*. Quoiqu'ils ne se vantassent de rien qui excédât la vérité; cette médaille ne laissa pas de déplaire. Le Président de Lamoignon en fit, quelque 1668.

1668. tems après, des reproches au fils de l'Illustre Grotius, lorsque les Etats le chargerent de l'Ambassade de France. Les Romains, suivant lui, après avoir rasé Numance & Carthage, n'auraient pu parler de leurs victoires en termes plus altiers.

La France laisse entrévoir ses Projets.

Wicqu. XIII. 332.

A peine la paix fut-elle signée que Castel-Rodrigo travailla à jetter de l'huile sur le feu. Il découvrit dans le plus grand secret aux Plénipotentiaires des Etats qu'il était instruit par des avis sûrs que la France avait formé le plan de se vanger de la Triple-Alliance & que ses vues étaient d'engloutir tous les Pays-bas. Le fameux van-Beuning, alors Ambassadeur à Paris, ne put dissimuler qu'il avait les mêmes craintes. Il y en eut même qui, déslors, donnerent avis qu'il y avait une intelligence sourde entre le Roi de France & celui d'Angleterre, pour détruire la forme Républicaine des Provinces & y établir le Prince d'Orange pour souverain absolu. Mais, dit l'historien (*) qui nous transmet ce fait, Mr. De Witt ne voulut pas y ajouter foi. „ Cette grande „ ame, ajoute-t-il, croyait les Anglais „ incapables d'une si lâche trahison. „ Il avait trop bonne opinion de ses „ faux amis & quelque-fois une très „ mauvaise de ses véritables. Il re„ cevait les avis d'une maniere déso„ bligeante, quoiqu'ils fussent impor-

(*) Histoire de Wicquefort Liv. XVI. Manuscrit.

„ tans & certairs. Car il n'était que 1668.
„ trop vrai que les deux Rois s'en- *d'Estrad, VI, 276.*
„ tendaient." D'Estrades écrivait dans le même tems qu'il fallait punir les Etats de leur conduite envers le Roi, & qu'il n'aurait tenu qu'au Monarque de s'emparer de tous les Pays bas. Il déclare au ministre De Lionne qu'on ne pourra les empêcher de fomenter des ligues contre les droits de sa Majesté, & qu'il doit regler ses mesures là dessus. S'il y avait dèslors une intelligence entre les deux Rois pour renverser la République, il paraît certain que le Généreux Temple ne trempait pas dans ce lâche complot. Mais les Monarques ont quelquefois recours aux honnêtes gens pour tromper plus sûrement. Temple ne laissait pas de concevoir des alarmes. „ Il serait à souhaiter," disait-il „ alors que le jeu„ne Monarque Français negligeât le „ soin de ses finances, se plongeât entie„rement dans les plaisirs ou consumât „ toutes ses forces à quelque guerre „ sérieuse avec un voisin puissant." Mr. de Gourville qui fut alors chargé de traverser la négociation des Etats avec l'Evêque d'Osnabruck pour lever des troupes, confirme ce fait dans ses mémoires. Il dit que Mylord Hollis, Ambassadeur de Charles II à Bruxelles l'assura, dans le secret, que le Roi

Basnage II. 23. Temple Lettr. 8 May & consid. sur la France d'Estrad, 23 Fev. 1 16 Mars. Memoires de Gourville. I. 11. 14. 15. 16.

1668. d'Angleterre ne ſoupirait que pour une occaſion de ſe vanger de De Witt & d'abaiſſer ſon orgueil. Gourville ajoute que ce fut lui qui donna le conſeil de tromper le Miniſtre Républicain par de feintes démonſtrations & par une fauſſe alliance qui conduirait infailliblement De Witt à ſa perte en le détachant de la France ſur laquelle il ne ſe repoſait que dans la crainte de ne pouvoir gagner l'Angleterre à ſon parti. Il aſſura qu'il connaiſſait aſſez De Witt pour être perſuadé qu'il ne manquerait pas de donner des mortifications à la France; dès qu'il ſe croirait ſûr de l'Angleterre, & que l'orgueil de ce fier Républicain, après avoir forcé la Suede & le Danemark à la paix & triomphé de l'Angleterre, ferait ſingulierement flatté de pouvoir auſſi dicter la loi à la France. Gourville ajoute qu'il dreſſa ſur ce ſujet un mémoire qui fût envoyé en Angleterre, & que la ſuite prouva qu'il avait été adopté.

Le jeune Prince d'Orange laiſſe échaper des traits de Politique.

Le grand objet des Puiſſances malintentionnées pour la République était de développer dans ſon ſein même les germes de leur vangeance & de ſa deſtruction. Un de leurs plans était de mettre à profit le zele du peuple envers la maiſon d'Orange, pour punir les chefs Républicains contre leſquels ils avaient les plus grands griefs. Les

affaires du Jeune Prince continuaient 1668.
à fomenter le feu des divisions
inteſtines. Plus il croiſſait en âge,
plus la province de Zeélande redoublait des ſollicitations pour le faire avancer dans les charges. Les Etats de Hollande vouloient bien conſentir à lui donner ſéance dans le Conſeil d'Etat; mais à condition que la charge de Capitaine & Amiral-Général reſterait à jamais ſéparée de celle de Stathouder. Ils dreſſerent à cet effet un plan qu'ils nommerent *harmonie*, où les Provinces de Gueldre, d'Utrecht & d'Over-Yſſel accéderent. Ce plan ayant par là obtenu la pluralité dans les Etats-Généraux, ces derniers envoyerent une députation en Zeélande, en Friſe & en Groningue, pour les attirer dans le même plan. Mais ces trois Provinces, ayant perſiſté dans leur oppoſition, cette méſintelligence fut cauſe que le jeune Guillaume ne fut pas admis dans le Conſeil d'Etat. Quoique ce Prince touchât à peine à ſa dix huitieme année il ne laiſſait pas d'être très habile dans l'art de diſſimuler. Le Sr. de Gourville qui le voyait dans ce tems là, fut ſurpris de ſes progrès dans cet art ſi utile à l'ambition Il en rapporte ce trait trop propre à développer le caractere d'un Prince ſi fameux dans la ſuite, pour être paſſé ſous ſilence.

Gourville Mem. II. 41.

1668. Le jeune Guillaume s'était entretenu avec l'épanchement & la liberté d'un ami des obstacles que les adversaires de sa maison opposaient à son aggrandissement. On vint avertir que Mr. de Witt entrait pour lui parler. Au moment même il courut au devant du Pensionaire, & lui témoigna les plus grandes amitiés. En m'en allant, dit Gourville, je le regardai fixément. Il me dit après, qu'il avait bien senti ce que j'avais voulu lui faire entendre. Nous convinmes qu'il devait agir de la sorte, en attendant le changement des circonstances; & je lui dis en riant qu'il en savait beaucoup pour son âge. Il est vrai que la France & l'Angleterre ne firent dans cette époque, aucune démarche de conséquence, pour le rétablissement du Prince d'Orange: ces deux cours politiques auraient, au contraire, régardé cette élévation comme contraire à leurs interêts. Elles en faisaient assez pour conserver les choses dans l'état où elles étaient & fomenter les divisions actuelles; mais elles se seraient bien gardées de travailler à un rétablissement qui pouvait ou du moins qu'elles croyaient pouvoir éteindre les divisions toujours utiles à des voisins mal-intentionnés.

Le Jeune Guillaume Proclamé premier noble de

Ce jeune Prince ne bornait pas ses talens pour la dissimulation à quelques traits particuliers de confidence secrete. Il commença dèslors à s'en servir uti-

lement pour ſon avancement. La maniere dont il ſut alors mettre à profit la bonne volonté de la Zeélande donna ſingulierement à penſer aux chefs du parti dominant. Il entretenait depuis quelque tems des correſpondances dans cette Province par le moyen du Seigneur de Zuilichem, grand partiſans de la France & dont, ſuivant d'Eſtrades, les préſens du Roi n'avaient pas peu aidé à échauffer l'affection. Mr. De Witt venait tous les matins, pour examiner ſes maîtres & les leçons qu'on lui donnait ſur les mathématiques & la politique. Le Prince ſut ſe dérober à l'œil actif de tous ſes ſurveillants. Sous prétexte de ſe rendre à Breda, pour y eſſayer des chiens de chaſſe, il paſſa furtivement en Zeélande. La ville de Middelbourg ſe piqua de lui faire l'accueil le plus brillant. Le lendemain de ſon arrivée, il parut dans l'aſſemblée des Etats où il fut proclamé *premier Noble* de Zeélande. L'enthouſiaſme fut général & extrême. Les Eccléſiaſtiques ne laiſſerent pas échaper cette occaſion de faire éclater leur devouement pour la maiſon d'Orange. Ils députerent pour le féliciter ſur ſa nouvelle dignité. Celui qui portait la parole ouvrit ſon diſcours par ce texte de l'Ecriture: *je t' ai donné un cœur ſage; tu n'as jamais eu d'égal & tu n'en auras jamais.* Il met-

1668.

Zeélande.

d'Eſtrad. V. 18. VI. 167.

18. Septemb.

Baſnage II. 47. Samſon. I. Notul. Zeeland, Septb. Octob. Nov. Reſol.

1668. tait ensuite à contribution les meilleurs
Holl, Sepib, Dexmb, morceaux de Plutarque & de Platon relativement à la dignité d'un Prince. Les Princes d'Orange avaient selon lui été choisis de Dieu pour s'opposer à l'Espagne comme les Scipions pour détruire Carthage. Le jeune Guillaume, auquel on ne peut refuser la justice d'avoir su mépriser les louanges, crut devoir applaudir à cette éloquence pédantesque, parceque ces sortes d'Orateurs ont toujours eu le plus grand crédit sur le peuple. On peut même assurer qu'ils en sont devenus les démagogues, depuis qu'il n'a aucune part au gouvernement. Tant c'est le propre des peuples qui sont ou qui se croyent libres, d'être gouvernés par ceux qui les flattent par l'éloquence oratoire. Il est plus facile d'imaginer que de décrire la douleur & l'embarras que cette échapée causa aux chefs du
Aitsem, VI 607, 613, 620, parti Republicain. Ils étaient outrés de la maniere dont le jeune Prince les avait joués, en se dérobant à leur œil vigilant. Ils étaient indignés de ce que, dans cette occasion, il avait été proclamé Marquis de Veere & de Flissingue, dont les Etats de Hollande avaient toujours contesté la mouvance aux Princes de cette maison. Ils avaient les moyens de se vanger. Ils ne tarderent pas à s'en servir. Ils commencerent par le mortifier en s'emparant malgré ses protestations, de la

1668.

pêche & de quelques autres droits seigneuriaux de Geertruidenberg. La conduite des Zéélandais pouvait être suivie dela nomination du Prince au Stathouderat de cette Province. Il était à craindre que les Provinces qui se nommeraient un Stathouder, n'emportassent la préponderance sur les autres dans le Conseil d'Etat. Ils travaillerent à empêcher cette démarche. Ils formerent une Résolution par laquelle il fit stipulé qu'ils ne permettraient jamais qu'aucun Stathouder ne siégeat dans le Conseil d'Etat; ils vinrent même à bout d'engager la Province d'Utrecht à imiter leur exemple, en abolissant le Stathouderat. Le nombre des Conseillers de la ville qui s'opposerent à cette résolution, fut extrêmement petit. On observa que ces opposans étaient des fanatiques aveuglement dévoués au parti du celebre Voetius. De Witt eut la plus grande part à ces dispositions. Il déclarait au Chevalier Temple que l'intention des Etats était d'élever le Prince aux charges de Capitaine & d'Amiral Général; que, dans cette vuë, on lui aurait déjà fait prendre séance dans le Conseil d'Etat, sans les démarches précipitées de quelques Provinces; que ces deux charges étaient incompatibles avec celle de Stathouder, que vû le grand nombre de troupes à entretenir & la petite étendue de l'Etat, c'en était

Résolution pour qu'aucun Stathouder n'eût séance dans le Conseil d'Etat.

Extract uit de Resol. van de Vroedsch. der Stad Utrecht 16. 17. Octob, 9 decemb.

Temple Lett. 7 Sept.

1668. fait de la République si ces trois charges étaient réunies dans la même personne.

Il dit que, s'il etait né sous un gouvernement monarchique, il n'eût jamais approuvé la levée de bouclier contre Philippe II. Il ajouta qu'étant né dans une République où il avait prêté serment de maintenir les loix il ne pouvait consentir à rien qui tendît à en alterer la conservation, qu'il s'étonnait toujours que la République eût pu subsister si longtems au milieu des dangers aux quels elle s'était vue exposée par la trop grande autorité des Stathouders qu'un si grand bonheur ne pouvait être attribué qu'aux embarras des guerres continuelles ou à l'extrême modération des Princes Stathouders; que le dernier avait eté le seul qui eût songé à changer la forme de l'Etat; ce qu'il fallait attribuer aux mauvais conseils des Français chargés du soin de son éducation. Le jeune Prince devenait d'autant plus dangereux qu'étant entré dans la jouissance de ses biens en sortant de tutelle, il avait plus de moyens de se faire des partisans. Les Provinces de Frise & de Groningue, jalouses de conserver ce droit au Stathouder qu'elles avaient, protesterent contre cette Résolution.

Troubles dans les Provinces pour l'avancement du Prince. *Aitsem. VI.*

Il y avait dans ces deux Provinces, de grandes divisions. Ceux qu'on appellait les partisans de Hollande étaient pour toutes les mesures Républicaines; mais

les autres appellés partisans du Prince entraient contre toutes les vues des Etats de Hollande. Comme ces derniers formaient le plus grand nombre, ces deux Provinces protesterent sans relache contre toutes les résolutions contraires au gouvernement Stathouderien. Ces divisions se manifesterent en Overysfel par des éclats plus violens encore. Rutgert van Harsolte, Drost de Salland, soutenait toujours dans cette Province les interets de la maison d'Orange. Les villes de Deventer & de Campen étaient pour les Anti-Stathouderiens. La division augmenta si fort, que chacun des deux partis forma, comme en l'année 1655, une assemblée particuliere, pour représenter les Etats: les uns s'assemblerent à Campen & les autres à Zwol. Chacun même des deux partis députa aux Etats-Généraux. Cette dispute échauffée par les ressentimens & les intérêts particuliers, dura jusqu'en 1671. Les Etats de Hollande & De Witt implorés pour médiateurs, envoyerent deux commissaires, pour accomoder le différend. Il est aisé de prévoir que la décision ne fut pas en faveur des partisans du Prince. D'après l'accomodement qui fut conclu, Haarsolte se vit obligé de se démettre de sa charge de Drost pour un an & de son droit de présider dans les Etats de la Province,

1668.

Aitsem. VI.

Division en Overysfel. *Voy. Tom.* VI. *p.* 496.

1668. pour trois ans. Ainsi le parti opposé au Prince était alors le plus fort en Overysfel. Il n'est donc pas étonnant que cette Province suivît tous les mouvemens de la Hollande. Comme les Provinces de Gueldre & d'Utrecht étaient dévouées au même parti, les Anti-Stathouderiens eurent dès lors la prépondérance dans les Etats-Généraux. La Hollande elle-même ne put empêcher les désordres d'éclater dans son sein. On sait que cette Province est comme partagée en deux divisions qui forment le quartier du Sud ou la Hollande méridionale & le quartier du Nord ou la Hollande septentrionale. Ces deux quartiers étaient divisés sur les contingens à payer dans les subsides Provinciaux. La premiere payait 79 & demi d'un centieme. Quoique la derniere n'eût à payer que 20 & demi, elle ne laissait pas de se plaindre d'être taxée trop haut. Après de longs & vifs débats, ordinaires dans ces sortes d'oppositions d'interêts pécuniaires, on vint à bout de ménager un accomodement. Il fut convenu que le quartier du Sud payerait 81¼ & le Quartier du Nord 18¾.

Division en Hollande.

Aitzem. VI. 572.

Guerre civile en Zeélande.

Les divisions qui s'éleverent en Zeélande furent encore plus vives, puisqu'elles éclaterent en voies de fait. L'élévation du Prince d'Orange dans cette Province fit fermenter le premier germe du mécontentement. La ville

de Ziriczée trouva fort mauvais qu'il eût nommé pour son substitut & pour Répréfentant du premier Noble, Mr. d'Odyk qui n'était pas né dans la Province. Les Etats, ayant à la pluralité, fixé à un certain nombre la réduction des troupes de leur répartition, Ziriczée saisit cette occasion, pour faire éclater son mécontentement. Elle engagea la ville de Goes à épouser sa querelle; ces deux villes soutinrent qu'il fallait licencier trois compagnies de plus. L'opposition devint peu à peu si violente, que ces deux villes refusèrent d'envoyer leurs Députés à l'assemblée des Etats-Provinciaux. Goes qui n'avait épousé qu'une querelle étrangere fut la plus facile à se laisser gagner: mais Zirikzée resta inflexible. Elle poussa l'obstination jusqu'à refuser de verser son contingent dans les charges générales de la province. Les autres membres, dont la patience s'était montrée inaltérable, sentant plus vivement, par ce *deficit* dans leurs finances, le danger des divisions intestines, resolurent de recourir aux moyens extremes pour les terminer. De concert avec le prince d'Orange, ils firent avancer des troupes, tirées des garnisons de Flissingue & de Veere sous les ordres du Colonel Theodore van Volbergen. Elles commencerent

1668. *Resol. Zéel. Holl. Mercur. 1669.*

1669.

1669. par faire une descente dans l'Isle de Schouwen près de Brouwershaven, dont elle se rendirent maîtres, après un siege dans les formes. La ville de Ziriczeé s'était d'abord préparée à une defense vigoureuse en levant des Waard-gelders & mettant tous les Bourgeois sous les armes. Mais ce coup de vigueur la fit chanceler. Elle envoya quelques Députés à Middelbourg sous prétexte de s'informer du motif de cette invasion. Cette premiere démarche donna occasion à des conférences; & comme les deux partis avaient intérêt de se réconcilier, l'un par ambition & l'autre par crainte, on ne tarda pas à faire un accomodement plâtré. Ziriczée consentit à l'article le plus essentiel, le payement des contributions. Quoiqu'on eût rapelé les troupes de Brouwershaven, elle conserva cependant de l'aigreur: Mais elle ne put en donner des marques, qu'en stipulant qu'elle se reservait, en tems & lieu, le droit de demander la satisfaction des griefs dont elle se plaignait.

Dispute sur la Reduction des Troupes.

Les Etats de Hollande avaient été plus heureux dans une dispute qu'ils avaient eu au sujet de la réduction des troupes, à la conclusion de la paix d'Aix-la-Chapelle. Cette dispute ressemblait beaucoup à celle que

la paix de Munster avait fait naître en 1650. Le nombre montait à soixante & dix-mille hommes. Le Conseil d'Etat avait fait un plan pour les réduire a trente quatre mille & six cens. La différence n'était que de deux mille & soixante hommes. Mais comme les autres Provinces, à l'exception d'Utrecht, adoptaient le plan du Conseil d'Etat; les Hollandais, ne consultant que leurs forces & s'embarassant peu de cette pluralité, congédierent de leur propre autorité, vingt-quatre compagnies d'infanterie qu'ils payaient. Le conseil protesta contre cette démarche. Il allégua en sa faveur la Résolution des Etats-Généraux en 1650, où les licenciemens particuliers étaient défendus. Les Etats de Hollande, irrités de cette opposition, parurent en corps dans l'assemblée des Etats-Généraux le 21 Decembre 1658. Le Pensionaire De Witt portait la parole. Il soutint que la Résolution alléguée avait été violente & forcée, & que la Grande assemblée l'ayant, l'année suivante, déclaré injuste & nulle, il ne convenait plus de la citer comme loi. Il exigea même que le Conseil d'Etat retirât la demande où il s'était authorisé d'une Résolution aussi odieuse. Cette démarche, de la part d'une Province aussi puissante, eut l'effet désiré. Les Etats- 1669.

1669. Généraux en pafserent par tout ce qui fut exigé par la Hollande. On eft fort étonné de voir les Etats de Hollande diminuer ainfi leurs moyens de défenfe, dans un tems où ils ne pouvaient douter qu'ils s'étaient fait un grand ennemi dans leur voifinage & où ils ne pouvaient gueres être asfurés du Roi d'Angleterre. De Witt, ne fuivant que la grande marche de la politique, ne pouvait fe former l'idée de ces dangers. L'interêt de l'Angleterre exigeait fi évidemment qu'elle reftât dans ces circonftances, attachée étroitement aux Provinces-Unies, & le Grand-Penfionaire ne put s'imaginer qu'on pût perdre de vuë une politique ausfi naturelle. L'acquifition des Pays-bas mettait évidemment la France en état de difputer l'Empire de l'Océan à la grande-Bretagne & de tenir dans fa dépendance les deux couronnes du Nord par la facilité d'avoir la prépondérance dans la Baltique. De Witt trop attaché à ces confidérations oublia que les pasfions, furtout celles des Rois ont fouvent plus d'influence dans les affaires que les interêts d'Etat, les plus grands & les plus évidents. Il n'aurait jamais dû oublier que les Rois ne pardonnent gueres, & qu'un Monarque ausfi efclave de fes plaifirs que

Charles II ne devait pas offrir une 1669.
conquête difficile à un Monarque aussi politique que Louis XIV.

Louis XIV; entente de détacher les Etats de la Triple Alliance.

Pendant que les Etats de Hollande affaiblissaient ainsi la République, en reduisant le nombre de ses défenseurs; le Roi de France n'oubliait rien pour diminuer la quantité de ses ressources. Dés qu'il eût vu la possibilité de soulever contre elle les Etats où elle mettait le plus de confiance, il tenta de la gagner elle-même, en la détachant de la Triple-alliance. Ce point était d'autant plus important que les Etats étaient fortement resolus de tout employer pour consolider cette alliance; & que Louis XIV avait tout lieu d'en être fortement convaincu. A peine la pacification d'Aix-la-Chapelle était conclue, qu'à l'occasion des disputes sur le salut du Pavillon, d'Estrades prit occasion de proposer un réglement pour abaisser les prétentions ambitieuses de l'Angleterre sur cet article. De Witt avoua que ces prétentions étaient insupportables & parut désirer de se réunir à la France pour humilier l'orgueil des Anglais. Simon Arnaud de Pompone était venu remplacer d'Estrades au mois de Mars 1669, De Witt eût des conférences particulieres avec lui sur une nouvelle alliance entre la France & les Etats.

Secret. Res. sol. Holl. 26. Nov. d'Estrad. VI. 414. De Witt. briev. II 472, 473.

D'Estrad. 10 17. 24. May 1668.

1669. Le nouveau Ministre Français promit que les conditions de neureraient secretes. Il représenta combien les liaisons des Etats avec d'autres puissances devaient révolter un Monarque jeune, puissant & plein de courage. De Witt était obligé d'accueillir & même quelquefois de proposer des plans d'alliances; pour pénétrer les vuës & les autres liaisons de la France. Mais on voit, par ses écrits qu'il croyait la République obligée d'en venir à une rupture, au cas que Louis XIV ne voulût pas s'en tenir aux articles de la derniere paix. La France s'embarassait peu de se lier avec les Etats. Elle ne proposait une alliance nouvelle que pour engager les alliés des Etats à les abandonner, envoyant qu'ils étaient les premiers à se détacher de la triple alliance. Mais De Witt était trop éclairé pour tomber dans le piége. Il déclara que, bien loin de faire aucune breche à la triple alliance on travaillait à en augmenter la force en y attirant l'Empereur. Les Français espéraient au moins par ces confidences particulieres de causer des ombrages aux Anglais. Mais le Chevalier Temple, agissant en honnête homme plûtôt qu'en ministre, n'oubliait rien pour dissiper les soupçons & soutenir l'ouvrage auquel il avait eu tant de part. „Ne croyez pas" écrivait il au Lord

De Witt Briev. II. 575. Temple Lettr. 15 May 1670.

„ Arlington, „ que les Etats agissent 1669.
„ par des manœuvres sourdes. Ils sont
„ fermes; mais leur génie n'est pas
„ tourné du côté de la fourberie. Ils
„ ne sont pas réduits à des extrémités
„ qui les nécessitent à des procédés
„ subtils. Jusqu'à ce que la France
„ se soit rendue maître des Pays-bas
„ Espagnols, ils agiront toujours com-
„ me des marchands riches & jouis-
„ sant d'un grand crédit, qu'on ne
„ saurait conserver que par la bonne-
„ foi "

Manoeuvre de Louis XIV. en Angleterre.

Cet honnête homme n'était pas initié dans les mystères de la cour qu'il représentait: & sans doute il n'était conservé que pour que sa franchise servît mieux à tromper. Les dispositions secretes du Roi d'Angleterre étaient alors absolument contraires aux interêts des Provinces-Unies. Ce Monarque, indolent & voluptueux, avait alors abandonné les rênes du Royaume, à cinq des principaux Seigneurs, qui formaient un Conseil que le nation flétrissait du nom de *Cabale*, parceque les lettres initiales de leurs nom, *Clifford*, *Arlington*, *Buckingham*, *Ashley* & *Lauderdale*, composent le mot Anglais *cabal*. Ces Ministres pervers & sans principes, s'étant apperçus que Charles II avait un penchant particulier & invincible pour se

1669. lier avec la France, s'étaient empressés de flatter cette dangereuse passion. Ils l'entretenaient dans ses desirs pour l'augmentation de son autorité, dans son goût pour les plaisirs & la dépense & dans son projet de mettre à jamais l'autorité royale à couvert des révoltes populaires par la destruction des libertés nationales. Peu de tems après la derniere pacification, il était même échappé à Clifford de dire: *malgré tout cet éclat, nous aurons cependant une autre guerre avec la Hollande.* Le Roi de France avait alors pour Ambassadeur à la Cour de Londres, le Marquis de Ruvigny que ses alliances dans ce royaume, son attachement à la religion réformée & ses talens politiques rendaient très propre à sonder l'esprit des cours. Louis XIV, instruit de l'état des affaires, crut devoir y envoyer encore Mr. Colbert de Croissy, déjà connu par l'importance & le succès de ses négociations. Cet habile ministre ne tarda pas à s'attacher entierement les ministres Anglais en leur faisant, comme il s'en est ensuite vanté, *sentir toute l'étendue de la liberalité du Roi de France.* Aussi ne manquerent ils pas de flatter le penchant du monarque en lui réprésentant que les erreurs & les infortunes de son pere ne venaient que pour avoir

négligé de former des alliances étroi- 1669.
tes avec les cours étrangeres, qui se seraient piquées de le soutenir dès l'éruption de la révolte; qu'il était d'une mauvaise politique de n'avoir pour alliés que des Etats faibles; qu'il n'y avait dans toute la chrétienté aucun monarque qu'on pût comparer au Roi de France, & qui fût plus capable, par les forces de son Royaume & la noblesse de ses sentimens, de défendre la cause des Rois contre des sujets qui voudraient se révolter: Ils l'attachaient pour opérer une révolution aussi favorable à la maison Royale d'anéantir la République Belgique dont l'exemple, la réputation & les succès avaient beaucoup contribué à nourrir dans la nation Anglaise les principes Républicains & les sentimens de liberté. Il privait par là ses sujets d'une correspondance dangereuse avec des voisins, protestans & libres. En favorisant les projets des Français dans les Pays-bas, il acquérait un droit à leur reconnaissance pour qu'ils favorisassent les siens dans son propre royaume. Il trouvait jusqu'à des prétextes patriotiques pour couvrir ce projet. Il fallait empêcher, disait-on, que d'un mélange monstrueux de république & de monarchie, & de quelque usurpation des sujets sur le souverain, il ne résultât

D'Orleans Hist. des Revol. d'Angl. Liv. XI.

1669. une annarchie qui replongeât l'Angleterre dans l'affreux cahos dont elle était à peine sortie.

Dispute avec les Anglais sur Surinam & les Indes Orientales.

On ne peut disconvenir que les choses présentées dans ce point de vuë étaient non seulement analogues au caractere d'un Prince avide d'argent, ambitieux d'augmenter son autorité, & catholique au fond du cœur; mais encore assez conformes aux maximes de la politique d'une maison qui sentait le besoin d'établir l'autorité royale sur des fondemens inébranlables. Les Emissaires de France ne se bornerent pas à faire jouer les resforts puissans de l'intérêt du Roi; ils travaillerent à exciter le ressentiment du ministere Anglais, en leur exposant que les Etats avaient déjà invité Louis XIV à une alliance contre l'Angleterre. Ils faisaient sans doute allusion au projet ébauché entre d'Estrades & de Witt; pour forcer, à main armée, les Anglais à renoncer à leurs prétentions à l'égard du pavillon. On observa que, depuis ce tems, la cour Britannique chercha partout des prétextes de chicanes aux Provinces-Unies. Les plus importantes s'éleverent à l'occasion des possessions dans les deux Indes. Les Zéélandais s'étaient emparés de Surinam au mois de mars 1667; mais quoique les Anglais se fussent rétirés

Vie de de Witt, T. II. 345. d'Estrad. VI. 434. 445.

dans

dans cette colonie au mois d'Octobre 1669.
suivant, ils avaient été obligés de l'évacuer, en vertu du traité de paix, suivant lequel chacun devait conserver ce dont il était en possession, le 20 du mois de may. Mais Willoughby, au lieu de se conformer à cet ordre, se mit à traiter cette Colonie en pays conquis, pillant, brûlant & levant des contributions. On fit des plaintes; Willoughby reçut de nouveaux ordres d'évacuer la Colonie; mais en se retirant, il voulut emmener, & même de force, tous les Anglais qui s'y trouvaient établis. On eut bien de la peine à obtenir que les Anglais se relâchassent en faveur de ceux qui voudraient rester. Mais lorsque le Gouverneur Zéelandais fut installé dans cette Colonie, les Anglais se plaignirent à leur tour qu'il y retenait les plus riches Habitans & ne permettait la retraite qu'aux plus pauvres. Les Zéelandais jouirent de la possession tranquille de cet établissement jusqu'en 1682; ils vendirent alors le droit qu'ils y avaient à la Compagnie des Indes-Occidentales pour deux cens cinquante mille Florins. L'année suivante cette Compagnie, ne pouvant suffire aux fraix que lui coûtait cet établissement, en vendit deux tiers, l'un à la ville d'Amsterdam & l'autre

Dumont VII. p. I. 163.

Tegenw. Staat der Vereen. Nederl. 438.

1669. à Corneille van Aarſens, Seigneur de Sommelsdyk. Les Héritiers de ce dernier ont conſervé leur portion jusqu'en 1770; Amſterdam acquit alors cette partie par achat. Ainſi cette ville poſséde les deux tiers de la Colonie, & le reſte appartient à la Compagnie des Indes-Occidentales. Les différends élevés entre les deux nations, relativement aux Indes Orientales étaient en grand nombre: mais le plus important ſe rapportait à une ſtipulation faite au mois de novembre 1667 entre les Hollandais commandés par Corneille Speelman & le Roi de Macaſſar. Speelman, en s'emparant de la plus grande partie de cette Isle & dictant la loi aux vaincus, avait ſtipulé „que tous les Anglais & leurs adhérens évacueraient l'Isle dans un „certain tems, pour avoir été les boutefeux de la guerre." Les Anglais indignés de cette clauſe auſſi injurieuſe, que préjudiciable, firent tous leurs efforts, pour la faire ſupprimer. Les Hollandais, jaloux de conſerver les avantages d'un commerce excluſif dans l'Isle, qu'ils regardaient comme un juſte dédomagement des frais d'une guerre longue & diſpendieuſe, ne voulaient rien relâcher. Auſſi fallut-il tout le génie du Chevalier Temple, pour les engager à permettre aux An-

Lettres. de Temple's werc. de Holl.

glais de venir commercer à Macassar. 1669.

Au milieu de ces débats, on ne négligeait pas de sonder les Anglais sur leur attachement à la triple-Alliance. Mais le Chevalier Temple ne se passionnait plus sur ce sujet comme autrefois. De Witt fut le premier à s'en appercevoir. Pour mieux s'en assurer ; Je viens, dit-il en abordant l'Ambassadeur Anglais, vous faire une visite non en qualité de Ministre, mais d'ami. J'ai su par la voie de Puffendorf que la France a déjà cherché à détacher les Suédois de l'alliance. Il assure que l'Angleterre ne tardera pas à l'abandonner & qu'elle adopte déjà des mesures contraires aux articles stipulés dans la Triple-Alliance.

Aitsem. VI. 430. 437.

L'Angleterre laisse tant éclater leur indifférence pour la Triple Alliance.

Les alarmes de De Witt n'étaient que trop fondées. Louis XIV ne travaillait pas envain à s'attacher entierement la cour d'Angleterre. Il ne se lassait pas à promettre de gros subsides au Roi Charles. Il eut encore recours à un moyen extraordinaire, & d'autant plus sûr qu'il inspirait moins de soupçons. Henriette Marie d'Angleterre, Epouse du Duc d'Orléans & sœur du Roi Charles, fut confidente du secret & le Plénipotentiaire, chargé de consommer le traité. Charles avait toujours eu une tendresse

La Duchesse d'Orléans, Sœur du Roi d'Angleterre, attire ce Monarque au parti de la France.

1669. particuliere pour cette sœur, qui joignait les charmes de l'esprit aux graces de la beauté. Afin de jetter un voile plus épais sur cette négociation, Louis XIV feignit de vouloir visiter les travaux de Dunkerque. Il s'y rendit avec un cortége nombreux & brillant. La Duchesse d'Orléans prit le prétexte du voisinage pour aller voir ses freres à Douvres. Le Roi Charles prodigua pendant dix jours les fêtes les plus galantes en son honneur. L'artificieuse Duchesse tira parti de ces momens de délire & d'ivresse, pour arracher entierement son frere aux anciennes maximes de la politique Anglaise. C'est ainsi qu'au milieu des plaisirs & des fêtes fut préparée la ruine d'une République heureuse & puissante. Charles convint qu'avant de travailler à rendre son autorité indépendante & despotique, il devait commencer par anéantir la République des Provinces-Unies. Comme les conjonctures n'étaient pas encore favorables, pour commencer l'exécution de ce projet; on ne pouvait se fier entierement à un esprit aussi volage que Charles II. Louis, connaissant le caractere de ce Monarque & l'inconstance de ses idées, imagina de l'attacher pour toujours à la France par les liens

de la volupté, les seuls que le 1669. Monarque Anglais ne pût rompre. *Feuquieres mem. hist. & milit. I. 49.* La Duchesse d'Orléans avait à sa suite une Française, nommée Mademoiselle de Kerouaille, d'une famille noble de la Basse-Bretagne. Deux grands yeux noirs à fleur de tête, des traits réguliers & fins, une taille riche & déliée, un esprit séduisant, firent sur le monarque voluptueux l'impression désirée. Il se crut le plus fortuné des mortels, de pouvoir retenir en Angleterre une beauté si rare. Il ne tarda pas à la combler de bienfaits, à la créer Duchesse de Porstmouth & à lui donner toute sa confiance. Charles, dans l'ivresse de sa conquête, ne put ou ne voulut pas voir les pièges qu'on lui tendait. Il conserva toute sa vie une passion violente pour cette nouvelle maîtresse, qui remplit exactement de son côté le rôle politique dont elle était chargée.

Ligue des Rois de France & d'Angleterre pour la destruction des Provinces Unies.

La mort subite & terrible de la Duchesse d'Orléans à son retour en France, non sans soupçon d'avoir été empoisonnée par un mari jaloux, ne changea rien aux dispositions de Charle II.: il prit même occasion de cet accident, pour envoyer en France le Duc de Buckingham, afin de mettre la derniere main au traité. Il fut convenu que le Roi de France attaquerait les

1669. Provinces-Unies par terre avec une puissante armée, à laquelle le Roi d'Angleterre ajouterait six mille hommes, promettant en outre de les attaquer sur mer avec une flotte d'au-moins cinquante gros navires, auxquels le Roi de France en ajouterait trente. Louis promettait encore de payer à Charles un subside de trois cens cinquante mille livres sterlings par an: Comme les deux Rois ne doutaient pas du succès de ce projet, ils partagerent d'avance les conquêtes qu'ils méditaient. Les Isles de Zeélande dévaient appartenir à l'Angleterre, & le reste des Provinces-Unies à la France, excepté la Hollande, dont on faisait un appanage particulier que l'on cédait au Prince d'Orange, au cas qu'il voulût accéder au traité. Ce qui fut le plus singulier dans la conclusion de ce traité, c'est que le Roi de France y promit le maintien de la paix d'Aix-la Chapelle& le Roi d'Angleterre celui de la Triple-alliance." On dirait que la justice n'est pour les Rois qu'un lien qu'ils peuvent briser à leur gré, ou qu'un prétexte illusoire pour tromper la bonne foi des peuples.

Traité de Paix I. 284.-285.

Les puissances du Nord sollicitées,

Mais, avant de se partager d'avance un pays sur le quel ils n'avaient aucun droit, les deux Monarques avaient cherché à s'assurer des Puis-

ſances du Nord. La Suede était alors ſous un Roi mineur, & gouvernée par des Miniſtres intéreſſés &pauvres; elle était d'ailleurs fort mécontente de la négligence avec laquelle on lui payait les ſubſides ſtipulés dans la triple-alliance. Il ne fut donc pas difficile de l'ébranler. Le Roi d'Angleterre ſe chargea lui même de gagner l'Electeur de Brandebourg. Dès les commencemens de l'année 1669, il avait fait partir pour Berlin, le Chevalier Gabriel Sylvius, qui brûlait de ſe vanger des Etats qui l'avaient enveloppé dans la disgrace des ſerviteurs de la maiſon d'Orange. Sylvius prétexta d'abord de vouloir attirer l'Electeur dans la triple-alliance, mais il laiſſa percer dans ſes diſcours ſi peu de bonne volonté pour l'Eſpagne & pour les Provinces-Unies, qu'on ne fut pas longtems à juger qu'il ne venait que pour ſonder les eſprits & que la Triple-alliance ne ſubſiſterait pas longtems.

1669. Entrer dans ligue contre la République. De Witt Briev. II. 647. 575. ibid. IV, 418. Puffendorf de Reb. Geſt. Frid. Will. Liv. XI. S. 8.

Pendant que la France, pour cauſer moins de ſoupçons, laiſſait à l'Angleterre la gloire de gagner les Grandes cours de l'Allemagne; elle pratiquait de ſon côté les petits princes de l'Empire qu'il eſt ſi facile aux monarques riches & généreux de gagner. Louis avait attiré dans ſes interêts l'Archevêque de Cologne, le Duc de

Effort tenté pour attirer l'Elec enr Brandebourg.

1669. Brunswyk Lunenbourg, l'Evêque d'Osnabruk & le turbulent Evêque de Munster, toujours prêt à se déclarer contre les Etats, dont il était l'implacable Ennemi. Mais le partisan le plus Zélé qu'eut alors Louis XIV en Allemagne, était le Prince Guillaume de Furstemberg, frere de l'Evêque de Stratsbourg. C'était une tête chaude, fécond en projets & vendu à la France. Comme l'accession de la cour de Berlin aux mesures prises contre la République, était regardée, non sans raison, comme un événement de la plus grande importance, le Prince de Furstemberg fut chargé de faire un dernier effort sur l'esprit de cet Electeur. Il se rendit à Berlin, vers la fin de l'année 1669 sous le titre d'Envoyé de l'Archevêque de Cologne. Pour mieux donner le change, il commença par représenter, s'il ne conviendrait pas de former une ligue pour empêcher que la France n'attaquât les Provinces-Unies. La France & les Etats, disait-il, précipitent les préparatifs de tous les côtés. Au milieu de ces grands mouvemens, les Princes de l'Empire resteront-ils spectateurs indifférens? Une froide neutralité ne les nécessiterait-elle pas à des dépenses pour des préparatifs qui les accableraient, sans leur procurer

Puffendorf de Reb. Rest. Frider. Wil. L. XI.

aucun avantage? N'eſt-il pas de leur 1669.
interêt le plus presſant d'examiner
quel parti ils prendront dans une conjonĉture auſſi délicate? On ne peut douter, que le Roi d'Angleterre ne ſuive le parti le plus favorable à l'équilibre & à l'interêt de l'Europe. Il eſt donc de la ſage politique de ſuivre le parti qu'il embrasſera. Si ce monarque ſe déclare en faveur des Etats, on pourra retirer des Hollandais les places qu'ils ont uſurpées à l'Empire & forcer les Français à faire la paix. S'il arrivait, cependant, que les Anglais prisſent parti pour la France, il ſerait dangereux de ne pas épouſer le parti des plus forts; car il ſerait alors impoſſible aux Etats, même avec le ſecours de l'Empire, de réſiſter à deux puisſantes monarchies, qui d'ailleurs ne manqueraient pas d'avoir encore les Suedois de leur côté. Il eſt des moyens pour empêcher que la puisſance françaiſe ne devienne redoutable à l'Empire. On partagerait avec elle les places conquiſes par les confédérés. On donnerait la Province d'Utrecht à l'Electeur de Cologne, celle de Gueldre & Zutphen à celui de Brandebourg, la Friſe à celui de Brunswyk-Lunenbourg, Groningue & les Ommelandes au Duc de Neubourg; & l'on abandonnerait le reſte, c'eſt-à-di-

1669. re la Hollande & la Zeélande au Prince d'Orange, dont le Roi d'Angleterre favorise les interêts." Furstenberg ne se bornait pas à ce plan chimérique. Il exposait un plan pour conserver l'union des Provinces ainsi divisées, sous un Gouverneur-Général qui remplacerait les Etats-Généraux. Il ne fut pas difficile de sentir, par l'exposition de ces projets extraordinaires, quels étaient les dispositions de l'Electeur de Cologne. On connut, que son but était de sonder le terrein. Pour tromper Furstemberg à son tour & l'engager à développer plus au long les vuës de son maître, on parut prêter une oreille attentive à toutes ses propositions. Enfin, lorsqu'on l'eût bien pénétré, on répondit que l'Electeur avait assez de raisons de mécontentement contre les Etats & particulierement à raison du despotisme avec lequel ils ténaient garnison dans ses villes de Cleves, & qu'il serait à souhaiter que cette République orgueilleuse fût humiliée. Mais il ne pouvait, ajouta-t-on, leur faire la guerre, parcequ'il était lié avec eux par deux traités qui lui imposaient le devoir de les secourir, s'ils étaient attaqués. On ne disait pas que l'interêt essentiel de l'Electeur exigeait cette démarche; mais on fit sentir que, si la République des Provinces-Unies

courrait le danger d'être subjuguée, il y avait dans l'Europe plusieurs Etats trop intéressés à son existence, pour ne pas voler à son secours; ce qui produirait une guerre longue, vive & générale. Pour mieux donner le change, l'Electeur promettait d'interposer ses bons offices, afin d'engager les Etats à donner à la France la satisfaction légitime qu'elle pouvait exiger d'eux. Après bien d'autres raisonemens, où les uns & les autres cherchaient à se pénétrer ou à se tromper mutuellement, Furstemberg ouvrit enfin les deux projets d'un traité qui pourrait se faire entre les Electeurs de Cologne & de Brandebourg d'un côté & le Roi de France de l'autre. Il flattait l'Electeur de Brandebourg de l'espérance de recouvrer l'entiere & paisible possession des places que les Etats lui retenaient. Mais, dit un Descendant de cet Electeur, Frederic Guillaume préfera les sentimens de l'amitié & de la reconnaissance aux amorces de l'interêt & aux attraits séduisans de l'ambition. Il semblerait, au contraire, vu le peu de raison qu'il avait d'être attaché aux Etats par les liens de la reconnaissance & de l'amitié, qu'il ne consulta, dans cette démarche, que ses vrais interêts qui doivent toujours guider les actions d'un sage souverain. Il fit 1669.

Memoir. de Brandebourg

1669. partir pour la France Laurent George Krockow pour détourner le Roi de cette guerre. Mais Krockou ne reçut que des réponses vagues. Tout ce qu'il put y apprendre, c'est que la guerre n'était pas aussi prochaine que l'Evêque de Furstemberg l'avait représentée.

Avis donné par l'Electeur de Brandebourg aux Etats.

L'Electeur Frederic-Guillaume, un des plus grands Princes de son siecle par son génie & son courage, continua de négocier avec la Cour de France pour s'assurer de ses projets. On tâcha vainement de le gagner en lui montrant l'impossibilité de résister aux forces de la France, soutenue par de nombreux alliés, & surtout en le flattant du recouvrement de ses places usurpées par les Etats. Pour rendre sa résistance plus plausible, il opposait toujours les liaisons d'alliance & d'amitié qui l'attachaient aux Etats-Généraux: quoiqu'il eut bien des motifs de mécontentement contre-eux il crut devoir alors sacrifier ses ressentimens à la saine politique. Il les avertit d'écarter l'orage prêt à crêver sur leurs têtes. Il leur conseilla de chercher à calmer le courroux du Roi de France, parcequ'ils n'avaient au tour d'eux que des voisins, & même des alliés indifférens ou mal-intentionnés. L'Espagne était sans for-

ce, la Suede dans une situation équivoque, l'Angleterre & la plupart des Electeurs devoués à la France. Il assura qu'ils pouvaient compter sur sa fidélité à remplir ses engagemens à leur égard; mais il n'oublia de les avertir que le secours d'un seul allié serait toujours bien faible pour les défendre contre une légion d'Ennemis puissans. Il finissait, en les exhortant à retirer leurs garnisons des places qui lui appartenaient dans le pays de Cleves. 1669.

Cette derniere demande, toute juste qu'elle paraît, rendit sans doute les avis de l'Electeur suspects aux Etats. On savait qu'il entretenait, depuis quelque tems, des négociations avec la France; on craignit qu'il ne se fût laissé gagner par elle, afin de recouvrer l'entiere possession de ses domaines heréditaires. Ses liaisons avec la maison d'Orange, l'interêt qu'il avait pris à ses affaires, les querelles qu'il avait eues à ce sujet avec les Etats, enfin le refus qu'il avait fait d'accéder à la triple-alliance, tous ces incidens ne pouvaient manquer de le rendre suspect au parti qui gouvernait alors la République. Ainsi les Etats, après l'avoir remercié de ses bons avertissemens, lui répondirent qu'ils n'avait aucune raison de rien appréhender de la part de la France, que les préparatifs de cette

1669. couronne paraisſaient avoir une autre deſtination & qu'ils n'avaient aucun differend ſérieux avec leurs voiſins.

Les Etats conçoivènt des alarmes.

Quoique les Etats ſe trompasſent, en ſe défiant, dans cette occaſion, de l'Electeur; ils ne laisſaient pas d'avoir de bonnes informations ſur la ſituation réelle des affaires. Il eſt vrai que De Witt, en conférant avec d'Eſtrades ou Pompone, paraisſait repoſer la confiance la plus grande dans la France; mais, on voit, dans ſes lettres ſecretes qu'il n'agisſait ainſi que par politique. On y voit qu'il entretenait depuis longtems, des correspondances ſecretes en France & en Angleterre. Il avait l'eſprit trop pénétrant pour ne pas tirer des inductions de la froideur qu'il remarquait dans le Chevalier Temple à l'égard de la triple-alliance; & le Chevalier lui-même était d'un caractere trop franc & devait montrer trop de zéle pour cette Alliance, qu'il regardait comme ſon ouvrage, pour pouvoir disſimuler ce qu'il penſait à cet égard. En un mot la ligue conclue entre la France & l'Angleterre était ſi peu ſecrete, qu'on diſait hautement à la Haye, que le plus brillant des miniſteres Anglais n'avait duré que neuf mois.

De Witt Briev. II. 207. 216. 259. & paſſim.

Lett. de Temple 22 Novemb.

Les Etats ſentirent toute la grandeur du péril auquel ils étaient expo-

fés. A la follicitation de De Witt ils 1669.
crurent devoir envoyer de nouveaux Ambasfadeurs dans les cours les plus fufpectes; foit pour mieux pénetrer leurs vuës, foit pour s'asfurer de leur amitié. Comme une partie de l'orage avait paru fe former du côté de l'Empire, ils avaient envoyé Gerard Hamel Bruininks à la cour de Vienne. Pierre de Groot rappellé depuis peu de fon Ambasfade en Suede, venait, à fon retour, de prendre posfesfion de la charge de Penfionaire de Rotterdam, à la quelle on l'avait nommé pendant fon abfence, afin de réparer dans le fils la maniere violente dont le pere avait été dépouillé de cette dignité. Pierre de Groot ou Grotius avait des talens fupérieurs pour la négociation. On crut que perfonne ne ferait plus propre à l'ambasfade de France, pays où il avait été élevé. Conrad van Beuning, ancien Bourguemaître d'Amfterdam fut envoyé en Angleterre & Jerome de Bevernink en Efpagne.

Précautions des Etats envers le Roi de France.

Précaution des Etats

Comme le Roi de France était celui dont le resfentiment était le plus redoutable, on commença par chercher à l'appaifer, en flattant fa vanité par des marques éclatantes d'honneur. Pendant qu'il vifitait fes dernieres conquêtes des Pays-bas, le Seigneur de Wasfenaar vint, avec le

1669. titre d'Ambassadeur-Extraordinaire, le complimenter au nom des Etats, & l'assurer de leur inclination à conserver son amitié & lui souhaiter de brillans succès. Wassenaar s'en revint, après avoir été comblé de politesses; mais Grotius fut à peine arrivé à Paris, qu'il ne tarda pas à pénétrer qu'on y était mal disposé pour les Etats. Mr. De Lionne ne lui cacha pas combien on était mécontent qu'ils voulussent s'opposer aux justes prétentions du Roi sur les Pays-bas. La maniere violente & précipitée dont Louis XIV s'emparait alors de la Lorraine sans aucun droit ni provocation, montrait aux Etats tout ce qu'ils avaient à craindre d'un Ennemi si puissant & si hardi.

Puffendorf Liv. XI. Basnage. I. 102. Wagen. 31. 426.

Rappel du Chevalier Temple. Basnage. I. 107. 110. 111.

Mais rien ne servit plus à ouvrir les yeux des Etats & du Grand Pensionaire, que le rappel subit du Chevalier Temple. On l'avait conservé jusqu'alors dans son emploi, afin que sa sincérité naturelle inspirât plus de confiance. Mais on s'était bien gardé de lui communiquer les secrets du Cabinet. La probité de ce ministre était si bien établie, qu'on se croyait sûr de l'Angleterre, tant qu'il resterait en Hollande. Dans les alarmes causées par les derniers bruits, il n'avait pas

Lettr. de Temple 19. 21. Sept. Hume.

caché ses propres soupçons, au sujet du maintien de la triple-alliance. Il avait rassuré De Witt qu'il ne prêterait jamais son ministere à de pareilles mesures. Il en dit assez pour faire entrevoir les causes de son rappel. Aussi De Witt ne manqua pas de faire représenter à la cour de Londres qu'il regarderait l'absence du Chevalier comme une déclaration d'un changement de systême. C'est ainsi qu'un simple sujet, chargé d'affaires politiques, s'était, par ses talens & ses vertus, acquis plus de confiance des nations voisines, que son propre Roi: Aussi Charles II. qui n'était pas encore prêt à rompre, crut devoir user de quelque dissimulation. Pour faire croire que l'absence du Chevalier n'était que momentanée, il voulut que son Epouse & sa famille restassent à la Haye. Personne ne fut nommé à sa place. C'est ainsi que la ruse est obligée, pour s'envelopper, de recourir à des manéges indignes, qui révoltent les cœurs droits & sensibles. 1669.

Les Etats ne pouvaient plus douter du péril qui les menaçait. Ils n'avaient, pour l'écarter, que trois moyens, également faibles & précaires. C'était ou d'appaiser le courroux de Louis XIV par des cessions extraordinaires, ou de Incertitudes des Etats.

1669. ſoulever une ligue puiſſante contre ce Monarque ambitieux, ou de mettre leurs forces militaires dans un état à pouvoir répouſſer les attaques des armées les plus formidables. Le premier moyen pouvait compromettre l'honneur & les interêts de l'Etat, le ſecond n'était gueres praticable dans un tems où toutes les cours, inſenſibles au danger qui menaçait l'Europe, s'étaient déjà presque toutes laiſſées gagner par Louis XIV. Le troiſieme moyen devenait presque inutile; ſi l'on ne faiſait échouer les desſeins d'une legion d'Ennemis puiſſans, qui pouvaient attaquer la République de tous les côtés, par mer & par terre, avec des forces ſi redoutables qu'il était moralement impoſſible qu'un Etat auſſi petit pût leur tenir tête.

Diſputes entretiens au ſujet du Prince d'Orange.

On avait bien pris des précautions ſoit pour ſe procurer des alliés, ſoit pour ménager un accomodement avec la France: mais, comme on était fort éloigné de pouvoir en eſpérer d'heureux ſuccès, il devenait d'une politique indiſpenſable de prendre d'autres précautions, pour ſe mettre en état de ſe défendre ſoi-même, au cas qu'on ne pût compter ſur des ſecours étrangers. Mais, dans un tems où l'étalage des grands préparatifs aurait pu intimider les puiſſances mal-intentionnées ou

ou soutenir quelque tems des attaques subites, jusqu'à ceque l'Europe réveillée par son propre danger, de sa létargie, eût volé à la défense d'un Etat dont la ruine eût détruit l'équilibre général; le peu d'Union qui regnait dans le pays empêcha qu'on ne prît ces sages mesures. Avant de penser à relever les forces de terre de l'Etat, on convenait généralement qu'il fallait s'accorder sur le choix d'un Capitaine Général & sur le dégré d'autorité qu'on accorderait au Prince d'Orange. La Hollande ne paraissait pas inclinée à l'exclure entierement des dignités. Amsterdam surtout paraissait, depuis quelque tems, prendre singulierement à cœur les interêts du Prince. Mr. van Beuning, Bourguemaître de cette ville était à la tête de ce parti. Il ne se contentait pas de demander la prompte admission du Prince dans le Conseil d'Etat; mais la ville piquée d'avoir essuyé un refus, osa, dit-on (*) aspirer à se tirer de pair d'avec les autres villes de Hollande. Elle prétendit qu'on devait lui accorder dans la Province une influence analogue au contingent qu'elle versait dans le trésor public. On sent bien qu'une prétention aussi extraordinaire ne dut pas être fort accueillie; mais les députés de cette ville, s'imaginant alors

1669.

Holl. Merc. 1669. p. 12. 30. 1670. 129.

(*) *Lett. de Temple* *Arlington* 24 Decemb. 1669.

1669. que Mr. De Witt était leur plus grand adversaire dans cette demande, proposerent la création d'une charge de secretaire d'Etat pour les affaires étrangeres. Ils alléguaient pour raison que Mr. De Witt était assez occupé des affaires intérieures qui demandaient un homme tout entier & qu'il succomberait sous le poids de ce double fardeau, s'il n'était soulagé. Les adversaires de ce projet commençerent par le rendre suspect, en insinuant que van Beuning n'avait imaginé l'idée de de cette nouvelle charge, que dans la vue de la remplir. De Witt, affectant le plus grand désintéressement, eut la politique de laisser agiter cette question, sans paraître y prendre aucune part. Cette moderation apparante ou réelle joint au zele de ses amis fit échouer le projet de van Beuning. De Witt vit son crédit s'affermir de plus en plus. La Hollande tira même avantage de ces incidens pour ses desseins. Comme le danger qui menaçait l'Etat, faisait demander, avec une nouvelle ardeur, l'avancement du Prince, elle fit entendre, que desirant entraîner toutes les autres Provinces dans cette démarche, elle s'opposerait à ce que le Prince d'Orange fût nommé Capitaine-Général ni même admis dans le Conseil d'Etat, jusqu'à ce que

les autres Provinces eussent également 1669. statué que cette charge resterait à jamais séparée de celle du Stathouder. Les provinces de Zéelande de Frise & de Groningue, voyant alors l'impossibilité de vaincre une Province, si puissante & par elle-même & parce qu'elle était soutenue de trois autres, jugerent qu'il était tems de se rendre. Elles penserent qu'en lui ouvrant à ce prix, l'entrée du Conseil d'Etat, cette premiere faveur pourrait lui servir dans la suite de marche pour monter plus haut. Cette accession de toutes les Provinces au même plan fut appellée *harmonie*. Mais il ne suffisait pas d'avoir ouvert l'entrée du Conseil d'Etat au jeune Prince; il fallait encore s'accorder sur la place qu'il devait occuper & sur le suffrage qui lui serait accordé. Ces trois points causerent des débats d'autant plus vifs qu'il fallait respecter l'autorité de l'Etat qui ne l'avait encore admis à aucune dignité, sans blesser les égards dûs à un Prince, si distingué par l'éclat & les services de ses ayeux. L'article de la maniere dont le Prince siégerait causa surtout une grande difficulté. Les Députés de Frise exigeaient que la chaise qu'il occuperait, fût au dessous du Prince de Nassau, leur Stathouder qui par sa charge, était

Temple Lett. 27. May. Holl. Resol. 25 Mars.

1669. au dessus du Prince d'Orange, auquel on fermait toutes les avenues d'une semblable dignité. Ces raisons prévalurent; la chaise du Prince fut mise au dessous de celle du Stathouder de Frise; Enfin comme le Prince d'Orange n'avait aucun droit à la présidence, on ne crut pas qu'on pût lui accorder un fauteuil où avaient siégé Leicester & ceux qui avaient été Stathouder de cinq ou six Provinces; on jugea qu'il devait se contenter d'une chaise garnie de velours; mais pour lui donner quelque distinction sur les autres membres, cette chaise fut placée du même côté de la table où était celle du Président & par là au dessus des Députés des Provinces. On délibera ensuite s'il aurait voix délibérative ou décisive. Ce point occasionna des débats, d'autant plus longs que plusieurs craignaient de trop augmenter le pouvoir du Stathouder, en lui accordant un suffrage décisif. Cet article parut d'une importance assez grande, pour être porté à la Généralité. Amsterdam en cette occasion, s'interposa fortement en faveur du Prince; elle parvint enfin à décider les autres membres en sa faveur. Cette ville fit encore éclater son zele pour le même Prince; lorsqu'il fut question de la pension qu'on lui assigne-

Zele de la Ville d'Amsterdam pour le Prince. *Amst. geschiedenis. Liv.* XVIII *Wagen.* XIII. 430. &c.

1669.

rait pour soutenir la dignité dont il venait d'être revêtu. On pense que l'opinion des Etats-Généraux était de lui faire présent de cinquante mille florins; mais la Hollande ne voulant donner son consentement que pour vingt-cinq mille florins, la ville d'Amsterdam opina pour trente six mille.

Contestations entre la ville d'Amster-dam & plusieurs autre membres. *Basnage* II. 113-116. *Samson*. I. 496.

Ainsi cette ville puisante donnait à la Hollande le mouvement que cette Province communiquait à toutes les autres; semblables à ces globes celestes qui tracent à des spheres inférieures, le cercle qu'elles doivent décrire autour d'eux. Van Beuning était toujours à la tête de cette ville; &, soit jalousie soit crainte de l'autorité de De Witt, on insinuait malicieusement qu'elle devenait dangereuse à la liberté. On se plaignait qu'il attirât à lui la conduite de toutes les affaires. Ceux, surtout, qui n'étaient pas avancés dans les charge, se rangeaient du même parti, se plaignant qu'il cherchait à se faire des créatures; pour établir dans la République le systême nouveau dont il était l'auteur. Ses partisans le disculpaient en assurant qu'un honnête Regent peut & doit se servir de tous les moyens légitimes de faire triompher le parti qu'il juge le plus avantageux à l'Etat.

On crut que le meilleur moyen d'hu-

1669. milier ce parti, était de travailler à l'avancement du Prince d'Orange. Amsterdam se vit bientôt appuyée par Haarlem. Mr. Fagel, Pensionaire de cette derniere ville, donna, dans cette occasion, les premieres marques de son attachement à la maison d'Orange. Il ne se borna pas à rappeller les services qu'elle avait rendus à la République. Il insista, particulierement, sur la part qu'elle devait prendre à l'interêt d'un État où elle posfedait de si grands biens, & sur la considération qu'elle pouvast lui procurer, en contractant des alliances illustres avec les Princes étrangers. Grotius, Pensionaire de Rotterdam, qui sans doute ne pouvait oublier les malheurs de son pere, refuta méthodiquement ces raisons. Pour être reconnaissans, dit-il, est-on obligé de se rendre Esclaves? La gratitude authorise-t-elle ceux qui brisent les fers d'un peuple à leur en imposer d'autres? Il peut y avoir de la magnanimité dans un particulier de s'exposer à des malheurs pour prouver sa sensibilité. Mais les chefs des nations n'ont & ne doivent avoir d'autre loi que le bonheur des peuples. Les anciens, nos maîtres dans la politique, avaient établi l'ostracisme pour bannir tout cioyen qui devenait dangereux par l'admiration ou la sensi-

la sensibilité que les talens sublimes ou de brillans services excitent dans l'esprit des peuples. Les grands biens, loin d'être un motif d'attachement, ont paru si dangereux; que les Frisons eux-mêmes ont restreint l'étendue de ceux que leurs Stathouders pourraient acquérir dans la Province. Des alliances étrangeres sont plus dangereuses qu'utiles. Les anciens Bataves les avaient sagement interdites à leurs chefs. Grotius prit delà occasion de montrer que, dans un Etat libre, ces alliances étrangeres étaient plus dangereuses que dans un pays, où le chef jouissant de toute la plénitude de la puissance souveraine, n'a d'autre mobile que l'interêt de l'Etat ou l'esprit d'ambition, toujours supérieurs aux liens du sang." Ce discours fut beaucoup applaudi; mais il ne fit aucun effet; parceque le parti contraire était devenu le plus fort. C'est ainsi que le Prince entra dans le Conseil d'Etat. La modération que De Witt fit éclater dans une affaire qu'il n'aurait pu empêcher, lui concilia l'estime & l'admiration des deux partis. Le jeune Guillaume fut enivré de joie. Dans le premier transport il se livra aux plus belles espérances. Il aspira même à prendre séance dans l'assemblée des Etats-Généraux. Mais cette prétention ambitieuse pensa lui

1670.

Basnage. II 115.

1670. devenir fatale: non feulement la Hollande fit échouer cette demande, contre les fix autres Provinces, par fa courageufe oppofition; les ardens Républicains en prirent même occafion de rendre fufpecte l'ambition du jeune Prince.

Amft. gefchied. Liv. 18.

C'eft fans doute à l'occafion de ces différends qu'il y eut un éclat violent entre les deputés d'Amfterdam d'un côté & ceux de Rotterdam, de Delft & de Hoorn de l'autre. Les députés de ces dernieres villes fe répandirent en menaces. „Parce qu'Amfterdam, difaient-ils, furpaffe les autres villes en grandeur & en puiffance, a-t-elle le droit de les gouverner à fon gré? On pourrait bien encore envoyer des troupes, devant fes murailles pour la réduire. Les Régens d'Amfterdam furent indignés de ces menaces injurieufes. Ils demanderent une réparation éclatante d'honneur. Ils foutinrent que la ville n'avait jamais cherché à dominer fur les autres; qu'elle s'était toujours fignalée par la modération, la prudence & la douceur des mefures.

Difpute fur l'élévation du Prince d'Orange à la charge de Capitaine Général.

Ce fût furtout au fujet de l'élévation du Prince d'Orange à la charge de Capitaine-Général que les débats furent les plus longs; & dans cette occafion même, la ville d'Amfterdam fit encore éclater le fyftême qu'elle

avait embrassé, en faveur du Prince. Les nobles & quelques villes avaient proposé, s'il ne ferait pas à propos de n'élire le Capitaine-Général, que pour un an ; & de ne déferer à cet égard qu'au consentement unanime de tous les membres. Mais la ville d'Amsterdam s'opposa vivement à cette proposition, & ne voulut pas même qu'elle fût couchée dans les Régistres de l'Etat. Les adversaires de la maison d'Orange se retrancherent alors sur la jeunesse du Prince, & soutinrent qu'il fallait attendre qu'il eût accompli les vingt deux ans stipulés. Ensuite on ne disputa plus que sur le degré d'autorité qu'on lui accorderait. Les Etats de Hollande chercherent à convenir d'un article sur lequel ils n'étaient pas d'accord. Ils proposerent s'il ne conviendrait pas d'abandonner, comme auparavant, l'administration des affaires militaires à des Conseillers-députés de la Campagne, & de convenir avec toutes les Provinces d'une commission où le pouvoir du Capitaine-Général ferait réglé. Les Conseillers-Committés de la Province s'étant occupés de cette importante affaire, De Witt représenta dans leur assemblée, le danger où se trouvait la République. „ Nous n'avons, encore, disait-il, „aucun ami au dehors; le pays est d'une éten-

1670.

Holl. Resol. 24 May.

Groot Plac. III. 54.

1670. due peu considérable & accablé de tant d'impôts, que la seule part de la Hollande monte, en tems de guerre, à environ trente millions. Il est donc important d'élire un Capitaine-Général qui soit agréable aux Provinces, qui puisse les engager à contribuer aux besoins publics, & donne de l'éclat & de la considération aux Troupes de l'État. Le Prince d'Orange était sur la point d'atteindre à sa vingt-deuxieme année. Peût-être en le choisissant, avant que cet âge fût accompli, gagnerait-on l'Angleterre, le seul état qui pût écarter la tempête qui menaçait d'écraser la République. Ces observations ne firent aucun effet sur ceux de la ville de Dort. Ils représenterent qu'il serait dangereux de déroger aux Résolutions qui fixaient l'élection du Prince à vingt-deux ans accomplis. Et comme on avait représenté qu'il était dans la plus haute faveur auprès des Ecclésiastiques; ils demanderent si cette faveur procurait de l'argent à l'Etat & s'il convenait à la dignité de la République de se régler sur l'inclination des gens d'Eglise. On devait faire beaucoup pour ménager l'Angleterre; mais non pas jusqu'à se rendre esclave. Comme cependant la plupart des membres inclinaient en faveur du prince, on tra-

vaillà à dresser l'instruction qui devait 1670.
regler son autorité. La ville d'Amsterdam, voulant montrer, qu'elle n'avait pas agi par un zele aveugle pour le Prince, demanda que l'instruction fût conçue en termes généraux qui ne désignassent point le Prince d'Orange; qu'entre deux partis extrêmes qui divisaient l'Etat, l'un pour le rejetter & l'autre pour lui tout accorder, il y avait un milieu à prendre; celui de n'accorder ni trop ni trop peu. Enfin, après bien des discussions, les Conseillers-committés convinrent que le Capitaine-Général ne pourrait être Stathouder d'aucune province, qu'il ne donnerait aucune loi, & ne conférerait aucune charge: qu'il ne délivrerait aucune patente; Qu'il ne ferait sous le serment d'aucune puissance étrangere, à l'exception de ceux exigés pour les Fiefs ou pour des ordres de simple honneur, comme celui de la Jarretiere; Qu'il ne se mêlerait ni de la religion, ni des finances, ni de l'administration, ni des disputes des Provinces & qu'il suivrait les ordres des Conseillers Députés à l'armée.

Le Prince d'Orange est choisi Capitaine Général.

On s'accorda facilement sur les bornes auxquelles on devait restreindre le pouvoir du Capitaine-Général: mais on ne pouvait convenir sur la durée de sa charge. Les uns voulaient qu'elle fût pour la vie, les autres la

1671. fixaient à une ſeule campagne. Les nobles & les villes de Haarlem, de Leide & d'Enkhuiſen ſe déclarerent pour le premier ſentiment ; Dort, Delft, Rotterdam & Hoorn pour le ſecond. Les premiers ſoutenaient qu'un Capitaine-Général à vie exercerait ſa charge avec plus de zele & de fidélité ; & qu'il ſerait plus conſidéré des ſoldats. „ L'Edit perpétuel avait, continuaient-ils, asſuré ſuffiſamment la liberté. Les conditions miſes à l'autorité du Général donneraient toujours le droit de le dépoſer, au cas qu'il vînt à les transgresſer: d'ailleurs parmi les Princes les conſidérations d'interêt l'emportaient toujours ſur les liens du ſang. Si le Prince avait beſoin d'être renouvellé dans chaque campagne, on pouvait ſaiſir l'intervalle de ſa ſortie de fonction, pour l'élever au Stathouderat. Il chercherait toujours à prolonger la guerre, pour conſerver plus longtems ſa dignité." Ceux du parti différent alléguaient en faveur de leur ſentiment les Réſolutions de l'Etat. Un Général à vie diſaient-ils, pour avoir occaſion d'exercer ſon autorité, voudra perpétuer la guerre, & s'oppoſera conſtamment à la paix, toute avantageuſe qu'elle puisſe être. Il ſe déclarera toujours pour les grandes armées, quelque préjudice que leur maintien cauſe

aux Finances de l'Etat. Maître des troupes, n'eſt-il pas à craindre qu'il ne les faſſe ſervir à ſes deſſeins contre le bien de la patrie? La ville d'Amſterdam, attentive à conſerver la réputation de prudence & à tenir le juſte millieu entre les deux extrêmes, opinait pour une élection perpétuelle, mais révocable au cas qu'on eût des raiſons. Quelques-uns ſoutenaient que l'élévation du Prince pourrait influer ſur les cours de Verſailles & de Londres. Boreel, Ambasſadeur en Angleterre, était dans cette perſuaſion. On asſure que la cour de France, convaincue de l'ambition & des talens politiques du Prince ainſi que de l'attachement du peuple pour lui, crut de ſa politique de favoriſer ſon élévation, qu'elle jugeait imposſible de traverſer. Au moins ne fit-elle rien pour ſon avancement; elle jugeait ſans doute, qu'il était de ſon interêt d'empêcher qu'aucun des deux partis qui diviſait les Provinces, ne devînt trop prépondérant; afin d'entretenir, par la diſcorde intestine, la faibleſſe de la République. Quoiqu'il en ſoit, la querelle des Etats traîna en longueur. On prétend que De Witt eut la politique de la prolonger, pour voir quelle impresſion la Réſolution des Etats au ſujet du Prince d'Orange pourrait faire ſur les cours de Fran-

1670.

d'Eſtrad. IV. IV. 245. V. 380. 381.

1670. ce & d'Angleterre. Ce qui eſt certain, c'eſt que les délibérations traînerent jusqu'à ce que l'orage fut prêt de tomber ſur la patrie. Encore fallut-il que les Etats-Généraux envoyasſent une lettre très presſante aux Etats de Hollande, pour les engager à prendre une décision que le péril extrême de l'Etat rendait nécesſaire. Ils repréſenterent que l'élévation du Prince d'Orange à la dignité de Capitaine-Général répandrait une joie unanime dans tous les eſprits, ranimerait le zele des troupes & pourrait ſervir à regagner la Grande-Bretagne. Toutes les provinces s'accordaient ſur l'utilité, ſur la nécesſité même de cette Election; il ne s'agisſait plus que d'un point de peu d'importance; ſavoir ſi cette élection ſerait pour la vie ou pour une campagne. Six provinces opinaient pour le premier ſentiment; on devait d'autant plus les écouter qu'elles étaient les plus expoſées à la prémiere attaque des Ennemis. Mais les Hollandais resterent inflexibles. Ils oppoſaient conſtamment à leurs adverſaires le dernier plan adopté ſous le nom d'harmonie, pour que la pluralité ne fût pas déciſive dans cette occaſion. Ainſi les autres provinces & les Etats-Généraux furent obligés de ſe conformer à l'avis de la Hollande. Encore les Etats de Hollande ſtipulerent que le

Prince n'entrerait en fonction; que lorsqu'il aurait vingt-deux ans accomplis. Ils bornerent même ses appointemens à huit mille florins par mois; quoique, depuis la trêve, les autres Capitaines-Généraux eussent toujours touché cent vingt mille florins par an. Nous verrons, dans la suite, les changemens que la singularité des circonstances apporta dans ces dispositions. C'est ce qu'un Député des Etats sut prédire d'une maniere frappante. Il coupait, d'un air rêveur & appliqué, du papier avec un canif, pendant qu'on dressait l'instruction sur du parchemin. A quoi pensez-vous lui dit un des autres Deputés? je songe, répondit-il, que s'il est si facile de couper du papier avec un canif, le parchemin ne tiendra gueres contre une épée". 1671.

Le Clerc II. 264.

Les discordes avaient des suites d'autant plus funestes, qu'elles arrêtaient tous les préparatifs des Etats dans un tems où le danger les rendait le plus nécessaires. Le Roi de France n'osait les attaquer, subitement, sans aucune raison apparente. Pour les forcer à user de quelques représailles qui pussent lui fournir des motifs de mécontentement contre eux, il eut recours à de petits manéges, indignes d'un grand Roi. Il défendit l'importation de plusieurs marchandises des

Le Roi de France fait éclater ses mauvaises dispositions contre les Etats.

1671. Provinces Unies dans son royaume; on les chargea d'impositions si fortes que le marchand ne pouvait plus y faire de profit. Les Etats-Généraux commencerent par recourir à la voie douce des représentations; mais comme elles etaient inutiles, ils crurent devoir en agir de même envers les Français. Ils défendirent l'importation des eaux-de-vie & de quelques étoffes de France; ils hausserent les droits de 50 pour 100 sur d'autres & mirent un impôt de 200 florins sur une quantité de sel qui n'en payait que cent. La Cour de France parut indignée de cette démarche: mais Louis XIV n'était pas faché (*) intérieurement que les Etats multipliassent les sujets qu'il croyait avoir de n'être pas content d'eux. Il ne cacha pas son mécontentement à leur Ambassadeur De Groot. On disait ouvertement à la cour qu'il ne convenait pas à cette petite République de provoquer un si grand Roi. On ne cachait pas le mépris qu'on avait pour leurs forces de terre. Les Français pousserent la présomption & l'orgueil au point de proposer aux Etats de céder une de leurs places aux Espagnols, pourque ceux ci donnassent Ipres à la France. Enfin De Groot, ayant decouvert le secret de l'alliance entre la France & l'Angleterre, n'oublia rien

Valkenier Verw. Europa I. Bylag. N. 5. p. 19.

(*) *Nou. Hist. de Hollande Liv. 13. ch. 1.*

Wagen. XIII. 261. 262.

Brandt vie de De Ruiter.

pour repreſenter aux Etats la grandeur du danger au quel ils étaient expoſés. 1671.

Les Etats-Généraux, après avoir tenté pluſieurs moyens d'adoucir le monarque, crurent devoir recourir à un effort extraordinaire & propre à ramener Louis XIV ou à s'aſſurer de ſes mauvaiſes diſpoſitions. La lettre qu'ils lui écrivirent eſt datée du 10 Decembre 1671; mais elle ne fut préſentée que le 4 du mois ſuivant. Elle était pleine d'expresſions, inſpirées par la crainte & le reſpect. „La bienveillance que les Rois précédens," diſaient ils, „avaient marquée pour leur Etat, les empêchait de croire que ſa Majeſté voulût leur faire la guerre. Ils avaient beau examiner leur conduite; ils n'y trouvaient rien qui pût leur avoir attiré ſon resſentiment. Ils en apellaient à la juſtice qui brillait en toutes ſes actions. Ainſi ſes preparatifs ne pouvaient être dirigés contre une nation qui avait toujours obſervé religieuſement les traités. Au moins eſperaient-ils qu'avant de les attaquer, ſa Majeſté leur ferait ſavoir les griefs qu'elle avait contre eux. Ils finisſaient par offrir de lui donner toutes les satisfactions légitimes." L'Ambasſadeur de Groot ajouta, pour gagner le Roi, pluſieurs autres raiſons égale-

Réponſe du Roi de France à la Lettre des Etats.

1672.

Brandt vie de De

1672. ment éloquentes & politiques, si les
Ruiter. p. 460. 461. &c. fentimens de juftice & d'humanité pouvaient trouver accès dans les cœurs ambitieux." Encore „difait-il" au Monarque, „fi les Etats ont pu manquer à votre Majefté; ne devait on pas les traiter plus mal que les criminels ordinaires. La juftice exige qu'on les entende avant de les condamner. L'humanité demande qu'avant de recourir à la voie terrible des armes, on tente s'il n'y a pas quelque moyen de conciliation pour prévenir l'effufion du fang humain. L'Ambasfadeur finisfait par intéresfer la vanité du Roi en faifant briller à fes yeux la gloire qu'il fe procurerait, en maintenant la paix de l'Europe." Mais que peut l'éloquence de la raifon, fur un Prince dominé par l'efprit d'ambition, énorgueilli de fes forces & fûr de la faiblesfe de ceux qu'il veut attaquer? Le Monarque Français répondit avec une fierté dédaigneufe, qu'il n'avait aucun befoin d'une Lettre qui avait déjà pasfé dans toutes les autres cours, & qu'il avait depuis longtems dans fa poche; il ajouta qu'il n'avait fait des préparatifs de guerre, que pour fuivre l'exemple des Etats." De Groot, faifit adroitement ces paroles; pour propofer au Roi de la part des Etats, de désarmer, de revoquer les édits prohi-

bitifs ſur le commerce, & de lui donner toute ſatisfaction pour conſerver la paix. Louis XIV répondit qu'il avait déjà donné des ordres, pour aſſembler ſes troupes & faire équiper ſes flottes, dans le deſſein de les employer de la maniere la plus convenable à ſes interêts & à ſa gloire. Il rompit la converſation par ces paroles altieres, dont le ſens était bien facile à ſaiſir. Il ne laiſſa pas de répondre deux jours après à la lettre des Etats; mais la réponſe n'était pas conçue en termes moins fiers. Tirant d'abord avantage des expreſſions honnêtes & respectueuſes contenues dans leur lettre il diſait qu'il était charmé de leur franchiſe à reconnaître les ſervices qu'ils avaient reçus des Rois, ſes prédéceſſeurs; mais qu'il aurait ſouhaité qu'ils n'euſſent pas oublié, de quelle maniere ils y avaient répondu, depuis qu'il était parvenu ſur le trône. Malgré leur ingratitude, il n'avait pas laiſſé de les ſecourir dans le beſoin. Il les priait d'apprécier leur conduite, d'après ce tableau; & de juger, ſi les nouveaux Réglemens qu'ils avaient rendus ſur le commerce depuis l'an 1662, étaient innocens & légitimes. Sa conduite devait leur cauſer d'autant moins d'ombrage que, d'après leur propre aveu, la juſtice avait toujours éclaté dans toutes ſes 1672.

1672. actions. Il voulait bien leur avouer de son côté, que leurs armemens avaient été la cause des siens. Il déclarait qu'il était résolu d'employer ses forces, de la maniere qu'il jugerait convenable à sa gloire. Il déclarait impérieusement qu'il n'était tenu de rendre des comptes à personne. Il poussa la confiance jusqu'à ôser dire qu'il se flattait que la justice de ses desseins serait favorisée de la bénédiction du ciel & du suffrage de tous les Potentats dont la religion n'avait pas été surprise par les insinuations perfides des Provinces-Unies. Il est assez singulier d'entendre le puissant Monarque de France s'alarmer sur les projets d'un petit Etat, affaibli par les divisions intestines de deux partis qui ne pouvaient s'accorder sur la maniere de mettre la République en état de défense. Mais toutes sortes de prétextes sont bons aux Princes ambitieux, qui n'en ont point de légitimes. Cette réponse ne pouvait plus laisser aucun doute aux Etats. De Groot leur manda que la République n'avait plus d'autre parti à prendre que de mettre ses forces dans un état à intimider ses ennemis ou à faire échouer leurs desseins.

Le Clerc. II. 261.

La France gagne l'Empereur & la Suede.

Le danger devenait d'autant plus grand qu'on avait trouvé le moyen de tenir la Cour de Vienne dans l'inac-

tion en lui faisant craindre les suites 1672. de la révolte des Hongrais; en l'engageant même, par un traité, à ne point se mêler de la guerre future. La France endormait les Suedois par des négociations qui se terminerent par un traité d'alliance, fondé, suivant la coutume, sur de gros subsides.

Basnage II. 152. 162. Dumont corps de VII. p. 1. 166. 169. 14 Avril.

Les Etats ne trouverent à former des alliances que chez leur ancien Ennemi: Le Roi de France fit de vains efforts pour gagner l'Espagne; il ne put l'empêcher de faire avec les Etats un traité suivant lequel les deux parties devaient se secourir mutuellement, au cas que l'une des deux fût attaquée par la France. Mais que pouvait une puissance manquant de troupes, de flottes, de chefs, de bonne administration, contre un Monarque qui avait tous ces avantages? Les Pays-bas Espagnols qui devaient être exposés aux suites de cette guerre étaient dans la derniere faiblesse. Le Ministere chancelant de Madrid en changeait les Gouverneurs à chaque instant. Le Marquis de Castel-Rodrigo avait été remplacé, l'an 1668, par Don Melchior Fernandès de Velasco, Connestable de Castille. Son principal mérite consistait à s'être fait remarquer de la Reine Douairiere dans une partie de Chasse. Elle l'avait

Etat de l'Espagne & des Pays bas Espagnols

1672. nommé à l'instant Gouverneur des Pays-bas, où, par un trait de chevalerie romanesque, il s'était rendu aussitot, dans son équipage de chasse, sans autre suite que les gens qui l'accompagnaient alors. Mais lorsqu'il avait été question de s'occuper des affaires sérieuses du Gouvernement, il avait laissé percer son incapacité. Regardant ceux qui voulaient l'entretenir d'affaires comme des meurtriers, son plaisir suprême était de jouer du clavessin au milieu de quelques nains & d'une troupe de flatteurs qui ne tarissaient pas sur ses louanges. Un ministre de ce caractere fut bientôt obligé d'abandonner les rênes du Gouvernement: il fut remplacé en 1670 par Don Juan Domingo de Zuninga, Comte de Monterey & de Fuentes; qui, n'ayant que vingt huit ans, n'était gueres en état de suppléer, par les talens de l'expérience, à ce qui manquait aux Pays-bas du côté des forces.

Basnage. II 109.

Negociations infructueuses en Angleterre.

Le Roi d'Angleterre avait jusqu'alors montré une extrême circonspection, pour ne pas effaroucher son parlement, qu'il devait ménager pour en obtenir les subsides necessaires à des armemens. Dès la fin de l'année 1670, il en avait su tirer de très considérables, en exposant, avec une insidieuse fourberie, la nécessité de s'armer pour balancer

Hume.

les forces de la France & se mettre en état de maintenir les derniers traités, entr'autres celui de la Triple-Alliance. Ce secours joint aux subsides secrets qu'il reçevait du Roi de France le mit en état d'équipper une flotte puissante. Il survint alors un incident qui parut renouveller l'alliance intime des deux nations. Le Lieutenant-Amiral van Ghent qui commandait les forces de mer des Etats s'étant joint au Vice-Amiral Anglais Allen; les deux flottes avaient attaqué, poussé sur la côté, & brûlé six Corsaires d'Alger qui désolaient le commerce. Mais cette union ne fut que momentanée. Un autre incident ne tarda pas à montrer que Charles II ne cherchait que des prétextes de rupture. 1672.

Querelle singuliere au sujet d'un Yacht du Roi d'Angleterre.

Les Etats, plus attentifs à l'augmentation des forces de mer qu'à celle des forces de terre, avaient, dès le commencement de l'année 1671, mis en mer une flotte respectable, pour protéger le commerce au cas que la guerre vînt à éclater: Mais une tempête avait poussé une partie de cette flotte sur la côte. Les vaisseaux restaient à l'ancre, à six ou sept lieues de West-capel en Zéelande, lorsqu'on apperçut un navire qui portait pavillon Britannique. C'était un Yacht du Roi d'Angleterre, nommé le Merlyn

1672. qui venait de prendre l'Epoufe & les enfans de Chevalier Temple, & s'en retournait à Londres. L'Amirauté d'Angleterre lui avait ordonné de passer à travers la flotte des Etats &, dans le cas où les vaisfeaux refuferaient de baisfer pavillon, de faire feu fur eux & de continuer jufqu'à ce qu'ils eusfent fait feu fur lui. Le Capitaine exécuta fes ordres. De Ruiter n'ayant pu répondre à fon premier falut, parceque fon vaisfeau panchait trop d'un côté; le Lieutenant-Amiral van Ghend y répondit de fept volées. De Ruiter, dont le navire était alors redresfé, y ajouta neuf autres volées. L'Anglais, au lieu d'y répondre, fe mit à faire des décharges à boulets fur van Ghent. Celuici, étonné de cette provocation, fe rendit à bord de l'Yacht. Il commença par faluer Madame Temple qu'il avait vue plufieurs fois à la Haye. Il ajouta qu'il avait beaucoup de refpect pour le pavillon Britannique; mais exiger, difait-il, qu'une flotte entiere fur fes propres côtes amenât pavillon devant un petit batiment du Roi qui n'était pas même un vaisfeau de guerre, c'était une prétention à laquelle il ne pouvait condefcendre fans des ordres exprès. Le Capitaine Anglais parut fe payer de cette réponfe. Il pourfuivit

ſa route; mais en arrivant à Londres, il fut conduit à la Tour, parcequ'il n'avait pas, ſuivant ſes ordres, continué ſon feu; jusqu'à ce qu'on lui eût répondu. Ce capitaine avait ſans doute jugé qu'il n'était pas prudent de ſe mettre dans le cas d'attirer ſur lui les boulets d'une flotte entiere. 1672.

Le miniſtre Anglais ne manqua pas de tirer parti de cet incident, pour animer une nation, naturellement fiere, & ſingulierement jalouſe de ſes prétentions ambitieuſes ſur la ſouveraineté des mers. On affecta de publier que van Ghent avait ôſé déclarer qu'on lui avait défendu de baisser le pavillon ni pour le Roi d'Angleterre, ni pour aucun autre Monarque. L'étendard de la Majeſté Royale, diſait-on, avait été avili, le droit du pavillon violé. L'Injure rejailliſſait ſur la nation entiere. Un Brave Anglais devait forcer non ſeulement des vaiſſeaux particuliers; mais encore des flottes entieres à baiſſer le pavillon levant un ſeul batiment du Roi." La nation ſe prêta merveilleuſement à un artifice, combiné pour flatter ſon orgueil.

Conduite impérieuse du Chevalier Downing

Le Chevalier George Downing que les Etats regardaient, non ſans raiſon, comme leur ennemi déclaré, vint alors remplacer le Chevalier Temple,

1672. Ambassadeur Anglais. Janvier 1672. Basnage II. 133. 135. Brandt, vie de De Ruiter. Liv. XI. p. 459. Arlington Lett. 14 Janv. Basnage II, 190. 191.

ami de la République & de la paix. Nous avons déjà rapporté plusieurs traits, propres à faire connaître le caractere de ce ministre impétueux & turbulent. Il n'était venu, disait-il, qu'avec l'intention la plus ardente de pacifier les différends, *de mettre de l'eau dans le vin & non du vin dans l'eau*. Il ajoutait à ces expressions peu nobles, que son caractere ne sympathisait pas avec les mesures violentes; & que ci-devant il avait toujours été obligé de parler le langage dicté par son maître. Ce ton doucereux ne dura pas longtems. Ce ministre ne tarda pas à signaler son arrivée par des éclats violens. Avide jusqu'à la rapacité, il se plaignit d'abord que les Etats n'eussent pas dérogé en sa faveur à la Résolution qu'ils avaient prise de n'accorder désormais l'exemption des impôts ordinaires à aucun des ministres d'un Etat qui ne l'accordait pas aux ministres de la République. Il affecta sur tout le ton impérieux, lorsqu'il demanda satisfaction sur l'injure que l'on avait faite à un navire du Roi. Il prétendait qu'on avait blessé la souveraineté de l'Angleterre sur les mers & demandait que l'Amiral van Ghent fût puni d'une maniere exemplaire. Comme il avait ordre de ne faire que peu de séjour en Hollande,

il prescrivit aux Etats un terme court & déterminé pour lui repondre : maniere de négocier fort impérieuse & qui n'est gueres praticable dans un gouvernement compliqué où la constitution de la République rend les délais inévitables, & surtout dans un tems où les divisions étaient au plus haut point. 1672.

Vie de De Ruiter. 760.

Après bien des débats, De Witt représenta, dans les Etats de Hollande, qu'il convenait de dissiper les fâcheuses impressions inspirées à la nation Anglaise qui ne s'imaginait pas que la guerre avait pour objet de plaire à la cour de France ; mais de soutenir l'ancien droit du pavillon. En conséquence il proposa d'offrir au Roi d'Angleterre, au cas qu'il voulût les défendre contre les projets de Louis XIV, la prérogative à tous vaisseaux de Roi, de faire baisser le pavillon, non seulement à des navires particuliers ; mais encore à des flottes entieres. Et pour mieux gagner les Anglais, on aurait stipulé que l'on n'accordait ce salut que pour faire honneur à un si grand Roi, sans que cette déference pût tirer à conséquence contre la liberté de la navigation." Cet expédient fut approuvé des Etats de Hollande. Le projet fut porté au Chevalier Downing ; mais il refusa de l'accepter, sous prétexte que cette réponse venait

Negociation avec l'Angleterre, au sujet des propositions adroites faites par De Witt.

1672. trop tard. Les Etats envoyerent eux-mêmes cette réponse à Londres & la firent présenter par leur Ambassadeur: mais la cour trouva qu'elle était conçue en termes équivoques & captieux. Les Etats avaient alors pour Ambassadeur à Londres, le Sieur Boreel, homme doux & plein de probité, mais trop simple pour pénétrer les intrigues misterieuses de la politique. Il ne cessait d'écrire qu'on n'avait rien à craindre du Roi d'Angleterre. Les Etats, mieux informés, crurent que l'importance des choses exigeait de plus habiles négociateurs. Ils jetterent les yeux sur Mr. Meerman, ancien Bourguemaître de Leide & l'envoyerent à Londres avec le titre d'Ambassadeur-Extraordinaire. Meerman alla trouver les ministres Anglais & les pria de dresser la Réponse dans les termes qu'ils jugeraient convenables: mais on lui répondit que ce n'était pas la fonction des ministres Anglais de dresser des actes pour les Hollandais. L'Ambassadeur leur apporta la rédaction d'un article, pour leur demander s'ils en étaient contens. Ils répondirent qu'ils ne pouvaient s'expliquer si l'article n'était signé. L'Ambassadeur se détermina de le signer à tout hazard; & comme il demandait une conférence nouvelle, on jugea pouvoir lui assigner

Wagenaar XIII 476. 477. 479. *Hume.* *Basnage* II. 191. 192.

une certaine heure. Mais lorfqu'il fe présenta à l'heure indiquée, on lui dit que le tems des négociations était passé. Les Anglais, manquant de raifons, prenaient pour prétexte de leur mécontentement, la nécessité de tirer une vengeance éclatante de l'affront fait à leur pavillon & la maniere injurieuse dont le Roi était traité dans des médailles, des tableaux & des livres. Les Hollandais furent longtems sans sçavoir fur quoi pouvaient être fondés ces reproches. Dans un Pays qui fortait à peine de deux guerres longues & fanglantes avec les Anglais où la presse & toutes les autres inventions qui tiennent aux beaux-arts jouissaient de la liberté nécessaire à leur perfectibilité, il était bien difficulté de découvrir ce que des particuliers pouvaient avoir écrit contre des Ennemis à peine réconciliés. C'était le comble de l'injustice d'en jetter le blâme fur le fouverain. Après bien des perquifitions, on découvrit que les Anglais voulaient parler d'une certaine médaille où l'affaire de Chatam était représentée d'une maniere glorieuse pour les Hollandais, devant lesquels on voyait les Anglais dans l'abbatement & la consternation de la défaite. Il y avait encore fur le même événement un Tableau dans l'Hotel de ville de 1672.

1672. Dort, où Corneille de Witt, frere du Grand-Penfionaire qui avait eu tant de part à ce glorieux exploit, était répréfenté couronné par la victoire. On voyait dans le fond des vaisfeaux pris & brûlés. Enfin on fouρçonna que les ouvrages dont le Roi Charles fe plaignait, pouvaient être un livre intitulé, *Belgium Gloriofum*, par Jean Lydius, Miniftre de Dort, ou quelques poefies hollandaifes du fameux VONDEL. Le Roi fe plaignait furtout qu'on infultait à fa perfonne, en expofant à la curiofité du peuple, un navire qui portait fon nom & que les Hollandais avaient pris dans la derniere guerre. Les Etats pour ôter tout prétexte aux Anglais, firent brifer le coin de la médaille, difparaître le tableau de la falle & commençaient même à promettre de faire punir le Vice - Amiral van Ghent. Mais, pendant qu'ils fe flattaient encore de vaines efpérances; parcequ'ils n'étaient pas en état de faire la guerre, la rupture commença de la part des Anglais même qu'ils avaient efpéré de gagner.



TROISIEME

1672.

TROIZIEME EPOQUE.

PREMIERE GUERRE AVEC LES FRANCAIS.
TROISIEME AVEC LES ANGLAIS.
INVASION DES FRANCAIS, & DES ANGLAIS.

Etat de la Republique.

Le fil de l'histoire nous conduit enfin au développement de la guerre la plus terrible & la plus dangereuse que la République ait encore eu à soutenir. Après être parvenue au plus haut point de puissance; après avoir été l'appuy de l'Espagne & la balance de l'Europe, après s'être attribué, non sans raison, la gloire de réconcilier les Rois & de pacifier l'Univers, elle est sur le point d'être anéantie, sans trouver aucun moyen pour se défendre. Trois Provinces tombent au pouvoir des Ennemis, les autres sont entamées ou balancent pour se rendre & n'en sont pas moins en proie aux plus cruelles divisions. Les Edits éternels sont abolis, le Prince qui les a jurés, est dispensé de son serment: le Stâthouderat renaît de ses cendres avec plus de vigueur & d'autorité que jamais: le peuple le plus doux de la terre est réduit par l'excès du désespoir, à des barbaries dont la nation n'a pas encore effacé la flé-

1672. trisfure. On verra les alliés de la République, rompre les traités les plus solemnels pour lui faire la guerre; les Etats voisins intéresfés à sa défense prêter leur secours pour renverser le boulevard qui les empêchait d'être engloutis & ceux que la nécessité forçait à se déclarer pour elle, réduits par la trahison & la corruption, à demeurer spectateurs oisifs.

Les Provinces-Unies avaient soutenu la guerre avec l'Espagne pendant un grand nombre d'années; parcequ'elles avaient à la fois ou tour à tour la France & l'Angleterre de leur côté; & que les Princes d'Allemagne, ou les favorisfaient ou n'étaient pas en état de leur causer du dommage. Mais elles furent attaquées sur terre & sur mer, par la France & l'Angleterre, les deux États les plus puisfans qu'il y eût alors en Europe, assistés de deux Princes d'Allemagne. Les forces de mer se trouvaient dans un état assez respectable; mais elles n'avaient que de faibles défenses sur terre. Les places frontieres étaient mal entretenues; les armées étaient sans discipline. Les meilleurs Officiers, mécontens d'un service ingrat, avaient été prendre service en France. Une longue application aux occupations casanieres du commerce avait engourdi

l'ancien courage de la nation. Elle mettait toute sa confiance dans des armées mercenaires. Encore ces armées étaient peu nombreuses, à cause des réductions considérables que l'esprit de parcimonie republicaine y avait occasionnées. Le parti des Anti-Stathouderiens devenu dominant, avait peu à peu congédié les vieux officiers attachés à la maison d'Orange. Ils avaient été remplacés par de jeunes Gens sans expérience, & sans autre mérite que d'appartenir par le sang aux familles qui favorisaient le parti dominant. Ces nouveaux officiers, se reposant sur la faveur, ne s'appliquaient aucunement aux fonctions militaires; les uns se faisaient remplacer par des substituts, d'autres négligeaient de tenir les regimens complets, pour augmenter leur salaire. Les troupes Anglaises avaient été congédiées dans les dernières guerres avec cette nation; & l'invasion de Louis XIV dans les Pays-bas avait occasionné la cassation des Régimens Français. C'étaient les troupes de ces deux nations qui, par une rivalité nationale, avaient eu la principale part à la gloire & au succès des guerres précédentes. 1672.

Mem. de Temple Mem. de Gourville.

Burnet II.

La République, ayant, pour écarter ces dangers, tenté vainement de se faire des alliés capables de la dé-

Politique de De Witt.

1672. fendre, n'avait d'autre ressource que de développer toutes ses forces pour tenir quelque tems, ses ennemis en échec; jusqu'à ce que la crainte du danger rappellât l'Europe de sa l'hétargie. On dit que De Witt ce grand ministre perdit alors la République par trop de raison. On dit que trop abstrait dans ses principes par l'étude de la géometrie, il ne voulut juger du cours des affaires que par les vrais intérêts de ceux avec lesquels il avait à traiter. Une union entre la France & l'Angleterre lui paraissait trop opposée aux interêts de ce dernier royaume: il ne fit pas assez d'attention que les grands interêts sont souvent méconnus & encore plus souvent sacrifiés aux petites passions. Il perdit de vuë la puérilité des motifs des actions des Rois, les minces causes des grands événemens, & les petits goûts des petites ames qui prétendent gouverner les grandes. On prétend que ces fausses vues lui firent négliger la défense de la Republique. Ce qui est certain, c'est que les forces de mer se trouvaient alors dans l'état le plus respectable. De Witt en avait toujours eu un soin particulier. Les deux dernieres guerres avec l'Angleterre avaient soutenu la valeur & perfectioné les talens militaires des marins. De Ruiter, le plus grand officier

de mer de son tems, était étroitement attaché au parti des ardens Républicains. Aussi De Witt prit tous les soins possibles pour accélerer l'équipement d'une flotte formidable. Son projet était de commencer par frapper un grand coup sur mer; pour relever le courage chancelant des Etats. Il semble avoir eu alors une violente animosité contre les Anglais. Il brûlait de se vanger de leur conduite perfide & funeste. Il ne pouvait leur pardonner d'avoir fait perdre à la République l'alliance de la France, pour se joindre ensuite à la France contre la République. 1672.

Tels étaient l'état & les espérances des provinces-Unies; lorsque les Français commencerent à faire marcher des troupes vers les pays de Cologne & de Munster. Les Français, se livrant plus que jamais à leur présomption naturelle, célébrerent d'avance la conquête qu'ils allaient faire. Ils frapperent une médaille dont le corps était un soleil qui pompait les vapeurs d'un marais avec cette légende, qui faisait allusion aux secours que la France avait prêtés à la République naissante: *Evexi sed discutiam:* je les ai élevées; mais je les dissiperai. Le Roi de France eut cependant le soin de faire précéder l'attaque par une déclaration de guerre. Le manifeste conservait une Langage des Français.

1672. certaine dignité, si l'on peut appliquer ce nom à la violence & à l'injustice. Il ne spécifiait aucun grief particulier; mais il disait que la conduite des Etats à son égard avait excité sa juste indignation. Il n'avait, disait-il, pu voir d'un œil indifférent les bienfaits de ses prédécesseurs, payés de tant d'ingratitude; son honneur exigeait qu'il en tirât une satisfaction éclatante. Il avait en conséquence jugé à propos de faire agir contre eux ses forces de terre & de mer, & d'interdire tout commerce & communication de ses sujets avec les Provinces-Unies. Mais il avait dans l'escorte qui le suivait un argument plus puissant & plus décisif.

Tout ce que les efforts de l'ambition & de la prudence humaine peuvent préparer pour détruire une nation, Louis XIV l'avait fait. Il n'y a pas chez les hommes d'exemples d'une petite entreprise, formée avec des préparatifs plus formidables. De tous les conquérans qui ont envahi une partie du monde, aucun n'avait commencé ses conquêtes avec autant de troupes réglées & autant d'argent que Louis en employa pour subjuguer le petit territoire des Provinces-Unies. L'armée qu'il faisait marcher était d'environ vingt mille hommes, & trente vaisseaux de cinquante pieces de canon devaient aller se joindre à la

flotte Anglaise; l'Electeur de Cologne 1672.
& l'Evêque de Munster étaient prêts
à le seconder avec vingt mille hommes:
l'ordre, l'économie & le génie de
Colbert, avaient trouvé par le produit
net des ressources fiscales d'un
grand royaume, une mine inépuisable
pour faciliter les projets de l'ambition
militaire du Roi. Les Généraux de
ses armées étaient Condé & Turenne,
secondés de Luxembourg, de Crequi, &
des meilleurs Officiers de ce tems là.
Les troupes, soumises à la plus exacte
discipline & orgueilleuses d'être
commandées par des chefs d'une si grande
réputation, ne voyaient rien qui pût leur
résister. Le monarque, environné de
la plus brillante noblesse, les encourageait
encore par son attention à récompenser
les belles actions &, ce
qu'on estimait encore plus, par l'espérance
d'obtenir son suffrage. Les fatigues
de la guerre n'avaient rien changé
dans les amusemens ordinaires d'une
cour brillante. Le génie d'une nation
galante & belliqueuse ne se déploya
jamais avec plus d'éclat.

Les Anglais attaquent la Flotte de Smirne avant la déclaration.

Le Roi d'Angleterre, ne pouvant briller sur le même théatre, resolut de se signaler le premier. Avant d'avoir publié aucune déclaration de guerre, il fit attaquer les Etats sur mer. Tirant habilement parti du ca-

1672. ractere de la nation, accoutumée à commencer les hostilités sans déclaration préliminaire, il eut recours au Chevalier Robert Holmès qui lui avait rendu le même service dans la derniere guerre. Holmès mit à la voile au commencement du mois de Mars avec neuf fregates & trois Yachts, pour aller au devant des flottes hollandaises attendues de Smirne ou des ports d'Espagne & de Portugal. Ces flottes devaient former le nombre d'au-moins soixante & dix voiles & valaient environ un million & demi sterlings. Holmès brûlait de se rendre maître d'un si riche butin. Il rencontra en son chemin le Capitaine Sprague qui revenait de la Mediterranée avec quelques vaisseaux de guerre & qui lui désigna où pouvait se trouver la flotte hollandaise de Smirne, à la quelle il venait de parler. Il est certain que si le chevalier Robert Holmès eût découvert ses ordres à Sprague & l'eût engagé à le suivre, c'en était fait de la flotte Hollandaise. Mais l'avidité du Butin l'aveugla : il voulut le partager tout seul ; & sans rien dire à son compatriote, il alla chercher les Hollandais. Il découvrit leur flotte le 23 Mars, protégée par cinq vaisseaux de guerre, sous les ordres d'Adrien de Haaze. Pour enlever plus facile-

Hume Vie de Ruiter. 462. Burnet.

ment sa proie, il s'embarrassa peu du choix des moyens. Sous les apparences de l'amitié, il fit inviter l'Amiral van Nès qui commandait le convoi, de passer familierement à son bord. Mais les Hollandais ayant des raisons de se défier, & commençant à se mettre en défense, Holmès fondit sur eux avec la plus grande impétuosité; mais il trouva une résistance si vigoureuse, qu'il jugea à propos de se retirer. Ayant, le lendemain, reçu un renfort de quatre vaisseaux, il recommença la bataille; mais il fut d'abord repoussé. Il revint une troisieme fois à la charge l'après-midi, & s'empara du vaisseau de Van Nès qui périt en combattant vaillamment; mais le navire était si fort endommagé, qu'il ne tarda pas à couler à fond. Les autres navires ne laisserent pas de se battre avec tant de courage que Holmès ne put se procurer d'autre avantage que la prise de trois ou quatre vaisseaux marchands. Tous les autres navires de guerre ou marchands, qui s'étaient également distingués dans ce combat, continuerent leur route & rentrerent dans leurs ports. La nouvelle de cette attaque perfide, avant que le signal de la guerre eût été donné, causa une indignation générale. Elle fut d'autant plus honteuse pour les Anglais, 1672.

1672. qu'elle manqua de fuccès. Le Ministere de Londres n'ofa la juftifier ouvertement. Il voulut faire pasfer cette action pour une fimple rencontre, occafionnée par la difpute du Pavillon. Mais la fausfeté de ce prétexte était fi connue que Holmès n'eut pas le front d'infifter fur cette apologie. Le Roi d'Angleterre, pour fe réconcilier les efprits, affecta de relâcher plufieurs des vaisfeaux Hollandais qu'il avait fait arrêtter dans les ports.

Manifefte du Roi d'Angleterre.

Il crut alors qu'il était tems de donner quelque couleur à fa conduite. Il fit ausfi publier un manifefte. Mais il était bien différent de celui du Roi de France qui femblait dédaigner de rendre compte de fa conduite a l'univers. Il était plus circonftancié, fans doute parcequ'un peuple libre veut être inftruit; mais il n'en était que plus mauvais, parce que le defaut de raifons le forçait de recourir à des prétextes faux, frivoles, ou pueriles. Charles y difait que depuis fon rétablisfement, il avait fait paraître dans toutes fes actions le plus grand zele pour le repos de la Chrétienté, & s'était abftenu religieufement de rien entreprendre fur les Etats d'autruy. Quoiqu'il eût, continuait-il, obfervé fcrupuleufement l'alliance

faite avec eux, ils n'avaient pas laissé 1672.
de le forcer à une rupture en 1665.
Depuis la paix de Breda, ils avaient continuellement tenté d'éluder l'observation des traités & des Reglemens; & n'avaient jamais voulu se prêter à terminer les différends sur les établissemens reciproques dans les deux Indes. Ils avaient poussé la mauvaise foi jusqu'à retenir plusieurs Anglais établis à Surinam. Ils ne s'étaient pas contenté d'outrager les sujets du Roi; ils avaient porté leur audace jusque sur la Majesté Royale. Il n'y avait presque point de villes dans leur pays qui ne fût remplie de satyres véhementes, de peintures injurieuses ou de médailles insolentes. Ils avaient, l'été dernier, violé le droit du Pavillon, une des plus anciennes & des plus inconteſtables prérogatives du Roi d'Angleterre. On avait porté l'insolence jusqu'à répresenter dans des cours de la Chrétienté que cette prétention était ridicule. On poussait l'ingratitude jusqu'à leur contester le domaine des mers; quoiqu'autrefois on se fût estimé fort heureux d'obtenir des Rois d'Angleterre, la permission de pêcher, moyennant un certain tribut. Au lieu de lui donner quelque satisfaction, les Etats-Généraux avaient taché de sou-

1672. lever le Roi de France contre l'Angleterre. Enfin ils avaient voulu surprendre la religion de son Ambassadeur, en lui remettant un papier où ils prometraient de faire baisser le pavillon, à condition que l'Angleterre n'en tirerait aucune conséquence contre le commerce & assisterait les Etats contre la France. Leur Ambassadeur Extraordinaire n'avait pas voulu offrir d'autres conditions, avant d'avoir reçu les instructions de ses maîtres. Ainsi le Roi, désespérant de voir un bon succès de ces négociations s'était vu contraint de recourir aux armes. En conséquence il interdisait tout commerce avec les Habitans des Provinces-Unies. Ce qu'il y a de plus singulier dans ce manifeste, c'est que le Roi finissait par déclarer qu'il voulait maintenir l'observation de la Triple Alliance & de la paix d'Aix-la Chapelle.

Motifs singuliers du mécontentement des Anglais.

Plut-à Dieu qu'il eut été aussi facile aux Etats de se défendre contre les efforts de leurs ennemis, que de réfuter les pretextes odieux ou frivoles contenus dans leur manifeste. C'est ce qu'ils firent l'année suivante, en s'attachant particulierement à celui des Anglais, peuple libre qu'il importait bien plus d'instruire qu'une nation où la volonté royale est la loi suprême. S'il faut en croire une lettre particu-

liere du Roi qui subsiste, il est encore un autre sujet de son mécontentement contre les Etats. Les injures, dit-il, que m'ont fait certaines personnes qui sont à la tête du gouvernement des Provinces-Unies m'ont forcé à faire cause commune avec le Roi très Chrétien. Notre seul objet est d'humilier l'orgueil intolérable de la faction de Louvestein & de couper pour toujours la racine à d'autres injures semblables." Les Ecrivains vendus au ministere firent circuler en même tems la calomnie & l'injure pour prévenir la nation contre les Provinces-Unies." Il n'y avait, disaient-ils, jamais eu d'alliance entre l'Angleterre & la Hollande. Les Provinces-Unies ne formaient pas une République légitime. Ce n'était qu'un azile de brigands & de pirates. Les deux nations étaient ennemies naturelles; on ne pouvait jamais se réconcilier à un peuple, dominé par un gain sordide, toujours épris de l'ambition d'imiter l'ancienne Rome en s'assujettissant toutes les nations, sinon par les conquêtes, du moins par l'avantage du commerce; & son grand objet était d'ecraser les Anglais pour dominer seule sur les mers. Dans cette lutte il fallait que l'une ou l'autre nation pérît. *Il fallait détruire Carthage.* Il était permis de les attaquer

1672.

Leclerc. II. 270.

1672. sans déclaration de guerre, parce qu'il ne faut pas user de bonne-foi envers des perfides. Les Bataves avaient toujours trompé les hommes & les Dieux. Ils avaient surtout trompé les Anglais. Ils avaient, dans la derniere guerre, commencé les hostilités en attaquant Holmès. De Ruiter avait ensuite, par la plus noire des perfidies, été piller à l'improviste les établissemens Anglais sur la côte d'Afrique". C'est ainsi qu'on preparait les Anglais par des écrits violens ou adroits, les uns pour animer les esprits plus portés à sentir qu'à raisonner & les autres pour montrer à la nation les avantages qu'elle retirerait dans l'affaiblissement d'un Etat dont la rivalité arrêttait partout les progrès de son commerce.

Bataille de Solebay. Les Anglais animés par tous ces motifs, mirent en mer une flotte formidable. Les Etats qui se sentaient forts sur cet élément, résolurent de les prévenir. Leur flotte sortit au commencement du mois de May, au nombre de quatre-vingt onze navires, tant vaisseaux de guerre que frégates, outre cinquante à soixante Yachts & brûlôts. Elle était commandée par le Vice-Amiral De Ruiter qui avait à son bord le Ruwaard De Witt, Député des Etats sur la Flotte. Elle formait trois divisions, commandées

par De Ruiter, Bankert & de Ghent. 1672.
Elle s'avança d'abord pour empêcher la jonction des forces navales de France avec celles d'Angleterre: mais inutilement; elle eut, cependant, le bonheur de s'emparer d'une Frégate de trente huit pieces de canon. Elle découvrit la flotte combinée le 8 juin, à la hauteur de Solebay, port de mer entre Harwich & Yarmouth, composées d'environ cent quarante six vaisseaux de guerre, dont il n'y avait que trente Français, sous le commandement du Vice-Amiral d'Eſtrées qui devint ensuite Maréchal de France. Le Duc d'York commandait en chef; mais ce Prince, soit confiance dans ses forces, soit présomption dans ses talens maritimes, n'avait fait aucune disposition pour combattre; lorsque Edouard Montaigu, comte de Sandwich, qui commandait l'escadre bleue, vint l'avertir que les Ennemis approchaient. A cette nouvelle, chaque navire alla se rendre à son poste avec précipitation; & plusieurs d'entreux furent obligés de couper leurs cables pour être prêts. De Ruiter saisit cet instant de désordre pour fondre sur la flotte Ennemie. Avec l'avantage de l'ordre & du vent il eût remporté de grands avantages; si Sandwich conservant le plus grand sang froid, au milieu du danger, n'eût

Barrage II. 206. Vie de De Ruiter. 489. 490.

7 juin.

1672. par une manœuvre habile, fait sortir la flotte de la Baye où De Ruiter aurait pu la détruire avec les brûlôts. Le combat s'engagea dèslors avec un égal acharnement des deux cotés. De Ruiter s'attacha d'abord au Duc d'York. Il l'attaqua si rudement, les bordées furent si vives de part & d'autre, que le Duc fut obligé de remonter un autre navire & n'osa plus reparaître devant De Ruiter. Le Capitaine Jean van Brakel emporté par son courage & passant sur les loix rigoureuses de la discipline militaire, se signala par un trait extraordinaire. Il servait dans la division opposée à l'Escadre rouge; mais ayant vu l'occasion d'attaquer le vaisseau du comte de Sandwich dans l'escadre bleue, il s'écarta de son rang. Il n'avait que soixante canons contre cens quatre & trois cens hommes contre mille. Il courut sur le navire Anglais; il essuya son feu, s'approcha, vint à bout de l'accrocher; & lâchant en même tems toutes ses bordées, il fit un carnage affreux. Il réduisit le navire Ennemi à un état si terrible que le comte de Sandwich n'osant pas se rendre à un simple Capitaine se noya en voulant se sauver dans une chaloupe. Van Ghent, animé par un ressentiment particulier contre les Anglais, qui l'avaient dénoncé

à une punition exemplaire, pour n'a- 1672.
voir pas baissé le Pavillon devant un Yacht Royal, combattait l'Escadre bleue avec la plus grande impétuosité lorsqu'il fut atteint d'un boulet qui le tua. Le Ruwaard De Witt se tint pendant tout le combat sur le tillac. Trois de ses Gardes que l'Etat lui avait donné, furent tués à ses cotés; sans que cet accident & le bruit des balles qui sifflaient à ses oreilles, parûssent alterér sa tranquillité. Trois jeunes gens des premieres familles d'Amsterdam, Gerard Hasselaar, Conrad van Heemskerk & Jean Berg, se signalerent par leur valeur à la tête de plusieurs matelots qu'ils avaient enrolés sous eux; & le premier acheta sa gloire aux dépends de sa vie. De Ruiter avoua que de trente deux batailles où il s'était trouvé, aucune n'avait été aussi sanglante, & terrible. Un officier Anglais, forcé de monter à son bord, pour n'être pas abîmé dans les flots avec son navire, ne put s'empêcher de s'écrier: De Ruiter est un Amiral, un Capitaine, un pilote, un matelot, un soldat; enfin ce Héros est tout à la fois. La bataille, commencée dès les sept heures du matin, ne finit qu'avec la nuit; les deux nations s'attribuerent la victoire; sans qu'on sache, la quelle des deux commença

1672. la premiere à se retirer. La perte fut à peu près égale des deux côtes. Les Anglais perdirent un plus grand nombre d'Officiers; puisque dix-huit de leurs capitaines furent tués. Il y eut des deux cotés quelques vaisseaux brulés ou coulés à fond. Les Français souffrirent les moins; car, quoiqu'ils eussent été quelque tems engagés avec Bankert, le Comte d'Estrées s'était toujours tenu à une certaine distance, soit qu'il eût des ordres pour ménager ses vaisseaux tandis que les Anglais & les Hollandais s'affaiblissaient par leur acharnement récipr ques; soit que les Français n'eussent pas encore dans les combats de mer ce courage, & cette intrépidité que l'expérience & l'émulation leur inspirerent dans la suite.

Mésures de defense négligées. On ne peut disconvenir qu'il fut bien glorieux pour les Hollandais d'avoir remporté quelque avantage sur les flottes combinées de deux puissantes nations; Aussi les chefs du Gouvernement répandirent un recit pompeux de ce combat entierement à l'avantage de la République. Cette politique était nécessaire pour relever les courages singulierement abattus, par les succès des Français par terre. Louis XIV avait fait avancer ses troupes vers les frontieres; mais plus génereux ou plus attentifs à la décénce exté-

1672.

rieure que Charles II, il avait empêché que ses troupes ne commençassent les hostilités, avant que la guerre eût été publiquement déclarée suivant les formalités ordinaires. Les Etats, sentant alors le danger, délibérent vivement sur la nécessité de mettre le pays à couvert en fortifiant les frontieres; le Pensionaire De Witt insistait depuis le commencement de l'année sur la nécessité de faire de nouvelles levées, mais il ne put concilier les esprits sur cet article. Les Etats-Généraux firent diverses dispositions pour augmenter les fortifications & les garnisons des places frontieres; ils fixerent surtout leur attention sur Wesel, Rhinberg & les autres places les plus exposées. On avait prévu que les Français pourraient pénétrer jusqu'en Hollande, en se rendant maître d'Utrecht, & de l'Ysfel. La Province de Hollande pourvut alors à sa defense particuliere. Il fut même proposé dans les Etats de sauver la République par une résolution Extraordinaire. La ville de Cologne était depuis quelque tems en guerre ouverte avec l'Evêque-Electeur. Les Etats avaient saisi cette occasion de faire entrer une garnison dans la ville, en se déclarant pour le parti des Bourgeois. On prétend que, dans l'as-

Holl. Res. fol. janv. feb.
Wagen. XIV. 11, 22.

1672. semblée de Hollande, il fut alors question d'augmenter cette garnison. Le Marquis de la Fare assure dans ses mémoires que si l'on eût alors suivi les Conseils de De Witt, la République était sauvée. Cet habile homme, dit-il, qui gouvernait l'Etat par la supériorité de son genie, ouvrit un avis etrange dans l'assemblée. Il proposa d'attaquer Nuys avant que le Roi pût se mettre en campagne & d'y brûler tous les magazins, dont la destruction aurait mis les Français hors d'état de faire la guerre. Mais cette proposition fut réjettée; sans doute, parceque les Etats n'étaient pas assez unis pour hazarder une démarche dont le succès ne pouvait être assuré qu'en attaquant la place avant que le signal de la guerre fût donné.

Premieres Conquêtes des Français.

C'était, cependant, l'unique ressource qui leur restait; elle meritait une attention d'autant plus grande que l'Electorat de Cologne était en effet le principal passage que les Français avaient choisi pour pénétrer dans les Provinces-Unies. En évitant ainsi d'attaquer les Pays-bas Espagnols, dont il aurait toujours été le maître, dès que les Provinces-Unies auraient subi le joug; il avait un Ennemi de moins & s'assurait l'alliance des Anglais qui prétendaient ne vouloir point

s'écarter de la Triple-Alliance. Louis XIV se rendit le 13 May à Charleroi où était le Rendez-vous de ses troupes. Le Prince de Condé lui conseilla de ne pas diviser sa nombreuse armée & de fondre dans les Provinces-Unies, comme un torrent dont rien n'arrêtterait la rapidité: mais pour éviter les contagions & la disette qui ruine les grandes armées, il eut soin de diviser la sienne en trois corps. Le Roi conduisait le premier avec le Duc d'Orleans son frere & le Maréchal de Turenne. Le Prince de Condé commandait le second corps & le Duc de Luxembourg le troisieme. L'armée de Turenne s'avança, par le pays de Liege, jusqu'à Maastricht qu'elle laissa derriere elle; parce que pouvant opposer une longue résistance, elle aurait retardé les opérations de l'armée. On s'avança donc jusqu'à Mazeik, petite ville sur la Meuse, dont la prise rapide ouvrit une partie du pays aux incursions des troupes Françaises. Orsoy, la premiere garnison des Etats dans les pays de Cleves, fut pris; après trois jours de siege. Le Roi imagina, pour jetter la terreur, d'entreprendre alors quatre sieges à la fois. Cleves, Burich, Wesel, Emmerik & Rhinberg furent investies le même jour par quatre armées françaises, & ces 1672.

1672. places qui, dans les guerres avec les Espagnols, soutenaient des sieges de plusieurs mois, se rendirent presque sans résistance. Rees & Duitichem se rendirent avec la même facilité. Les Etats, obligés de distribuer le petit nombre de leurs troupes dans un grand nombre de places ne pouvaient les secourir les unes par les autres & se trouvaient même hors d'état de mettre une bonne armée en campagne. Pour comble de malheur, des officiers sans expérience commandaient des troupes sans discipline: une consternation générale, à la vuë d'une combinaison de tant d'Ennemis, avait saisi les esprits. Le désespoir avait presque éteint dans tous les cœurs ces sentimens d'honneur qui pourraient encore soutenir les courages dans les circonstances périlleuses.

Conquête des Evêques de Cologne & de Munster.

Du mont corps dipl. tom. VII. 9. Mem. de la Paix de Ryswyk. II. 412.

Pendant que les Français faisaient ces conquêtes, l'Electeur de Cologne & l'Eveque de Munster s'étaient déclarées contre les Etats. Le premier se plaignait de l'injustice des Etats qui lui retenaient la ville de Rhinberg & des secours qu'ils avaient prêtés à ses sujets révoltés. Les motifs du belliqueux Evêque de Munster étaient moins fondés; pour toute raison de la rupture, il accusait les Etats d'avoir voulu débaucher par

l'argent ses Commandans & ses Officiers. Il poussa même l'impudence jusqu'à reprocher aux Etats d'avoir suborné des scélérats pour l'assassiner. Ces deux prélats joignirent leurs forces dans la Westphalie & fondirent dans l'Over-Ysfel & le pays de Zutphen. Enschede, Oldenzeel, Ootmarsum, Almelo, Borkelo, Lochem, Grol, toutes ces places hors d'état de se défendre, furent prises presqu'aussitôt qu'elles furent investies. On attendait une longue résistance de la part de Devetter; mais soit lâcheté soit trahison, le Gouverneur, sécondé par quelques-uns des Magistrats, rendit la place le 21 du mois de Juin, après un siege de cinq jours. Zwoll, Campen & plusieurs autres places opposerent encore moins de résistance. En moins d'un mois la Province entiere se soumit à l'armée des deux Prelats qui ne s'abstinrent du pillage que, parce qu'ils espéraient la conserver. Le Prince d'Orange & plusieurs membres du Gouvernement avaient insisté pour qu'on mît cette Province en état de défense, mais les divisions qui la partageaient firent échouer tous les projets des bons Patriotes. On prétend même que la portion des Habitans les plus distingués soupiraient pour une révolution. Les uns, disait-on, indifférens à toute espèce de gouver- 1672.

Basnage. II. 257.

1672. nement, désiraient une révolution, par le seul amour de la nouveauté. D'autres espéraient qu'en changeant de maître, leurs dettes seraient anéanties; quelques-uns s'imaginaient qu'ils feraient plûtôt fortune sous un grand Monarque comme le Roi de France qu'avec un petit chef tel que le Prince d'Orange. La conquête de cette province fut si rapide qu'elle étonna l'Evêque de Munster lui-même. Il augmenta les soupçons par ces paroles qui lui échapperent en prenant Deventer. *En vérité je crois que ces Traitres nous tiendront parole.*

La Caisse de l'Etat portée à Amsterdam

Le nombre & la rapidité de ces conquêtes causerent de vives alarmes dans la province de Hollande. On commença dèslors à former le projet d'inonder la campagne & de construire des redoutes sur les chaussées. Le pensionaire De Witt répresenta combien il serait facile aux Français, en pénétrant dans la Betuwe & la province d'Utrecht, de s'avancer jusqu'à la Haye. Il représenta, s'il ne serait pas nécessaire de transporter les munitions de guerre & les finances de l'Etat, ainsi que l'assemblée des Etats Généraux à Amsterdam, ville forte par sa situation. Ce sage Conseil fut suivi en partie; & la ville d'Amsterdam devint le dépôt de la caisse publique.

Holl. Resol. juin.

La

La crainte du Pensionaire n'était pas dénuée de fondement. Louis XIV avait formé le plan de franchir le Rhin pour s'ouvrir un passage dans le cœur du pays. A tous les malheurs qui fondaient sur la République, s'était jointe cette année une sécheresse extraordinaire: le Rhin était devenu guéable en quelques endroits de la branche qui se sépare de l'Yssel. Il paraît qu'on leur soupçonna le dessein, de tirer parti de cet avantage; puisque le Prince d'Orange était venu se camper près d'Arnhem le long de l'Yssel, après avoir détaché huit Régimens sous les ordres du Comte Jean Barton de Montbas, Commissaire-Général de la Cavalerie: il devait veiller sur trois endroits où le passage était le plus facile; mais, sous prétexte qu'il était impossible de conserver ces postes, Montbas les abandonna. Le Prince de Condé, ayant sondé lui-même ces différens gués, crut d'abord que Montbas n'avait abandonné son poste que pour l'attirer dans une embuscade. Il fit donc chercher un autre gué; & le Comte de Guiche fut chargé de cette fonction. Il prit pour Guide un paysan catholique des environs; mais le cœur manqua à cet homme on fut même obligé de l'animer en lui versant de l'eau-de-vie. Le gué se trouvait auprès d'une vieille tour, qu'on appelle

1672.

Fameux passage du Rhin par les Français.

Mm. de Guiche. 402-403.

1672. le *Tolbuys*, parcequ'elle sert de bureau de péage. Le Comte de Guiche l'ayant trouvé praticable; toute l'armée Française bouillante & jalouse de se signaler sous les yeux du souverain, entreprit ce passage. La rive opposée était défendue par un détachement de cinq à six mille hommes, sous les ordres du Général Wirtz que le prince d'Orange avait mis à la place de Montbas. Le Comte de Guiche entra le premier dans le fleuve. La Cavalerie française se précipita sur ses pas, avec un courage impetueux; sans cependant s'écarter des rangs: quarante jeunes gens de la noblesse francaise arriverent les premiers à l'autre bord sous le feu de l'ennemi. Un détachement de cavalerie hollandaise les repoussa dans l'eau, mais il fut bientôt obligé de se retirer parce qu'il était foudroyé par une batterie françaiseqi tirait du bord opposé. Plusieurs Français périrent dans le passage emportés par leurs chevaux. Le prince de Condé traversa le Fleuve dans un batteau, ainsi que l'infanterie royale. Il fondit à l'instant sur le détachement commandé par le Général Wirtz qui, voyant le nombre des Français grossir, lâcha pied.

L'infanterie hollandaise ne pouvant se sauver egalement par la suite, deman-

da quartier, que le prince de Condé lui fit promettre; mais le Duc de Longueville son neveu ayant la tête encore pleine des fumées du vin, arrivant dans ce moment, lâcha son pistolet sur les ennemis qui demandaient la vie, en criant, *point de Quartier pour cette Canaille.* Cette imprudente provocation fit répandre beaucoup de sang & fut fatale à l'auteur. Les Hollandais, croyant n'avoir plus de ressource que dans leur désespoir, firent une décharge brusque: le Duc de Longueville périt dans cette rencontre avec plusieurs autres seigneurs qui le suivaient. Le Prince de Condé courut lui-même risque de la vie. Un capitaine de cavalerie nommé Ossembrug lui tira un coup de pistolet qui lui fracassa le poignet. C'était la premiere blessure de ce Prince qui mille fois avait exposé sa vie dans les combats. Ce funeste accident joint à la mort tragique de son neveu qui était l'unique espérance de la maison d'Orléans — Longueville, le jetta dans une colere qui lui fit souiller l'éclat de sa victoire. Il révoqua l'ordre qu'il avait donné de faire quartier. Les Français fondirent sur les Hollandais & firent main basse sur tous ceux que la fuite ne pût sauver. Louis XIV, n'ayant alors rien à craindre passa sur 1672.

1672. un pont de batteau avec le reste de l'armée.

Ainsi fut exécuté presque sans difficulté, mais non pas sans gloire, ce passage du Rhin, alors si fort exagéré par la flatterie encore plus durable des poëtes Français. Cet air de grandeur, dont le Roi relevait toutes ses actions, le bonheur rapide de ses conquêtes, la splendeur de son regne, l'idolatrie de ses courtisans, enfin le goût que les peuples & surtout les Parisiens ont pour l'exagération, joint à l'ignorance de la guerre, où l'on est dans l'oisiveté des grandes villes; tout cela fit regarder à Paris le passage du Rhin comme un prodige. L'opinion commune était que toute l'armée avait passé ce fleuve à la nage, en présence d'une armée retranchée & malgré l'artillerie d'une forteresse imprenable, appellée le *Tolhuys*. Il était très vrai, que rien n'était plus imposant pour les ennemis que ce passage, & que s'ils avaient eu un corps de bonnes troupes à l'autre bord, l'entreprise était très périlleuse.

Siecle de Louis XIV.

La Gueldre envahie par les Français.

Les Français ayant forcé cette barriere, ne trouverent plus rien qui s'opposât à leurs efforts. Ils taillerent en pièces le Regiment d'Ailva envoyé au secours de Wirtz. Les troupes Hollandaises prirent la fuite de tous les cô-

tés & coururent se jetter dans Arnhem où se retira le Prince d'Orange avec le reste de l'armée. Mais il fut bientôt obligé d'abandonner cette ville, pour aller défendre les avenues des Provinces d'Utrecht & de Hollande. La ville d'Arnhem se rendit le 14 du mois au Marechal de Turenne & le fort de Knodsenburg le 16. Celui de Schenk si fameux par les longs siéges qu'il avait soutenus, ne tint que cinq jours. 1672.

La ville de Doesburg située sur l'Yssel, fut assiégée par le Roi en personne. Elle était défendue par de bonnes fortifications & une garnison nombreuse. Elle parut vouloir d'abord faire quelque resistance. Mais la terreur des Soldats & les sanglots des femmes, furent cause qu'on se rendît à la premiere apparence d'une attaque. Le Duc d'Orléans assiegeait en même temps la ville de Zutphen. Elle paraissait vouloir opposer quelque résistance. Il y avait même des citoyens courageux dans la ville, qui se défendirent quelques jours: mais les bombes qu'on y fit jetter causerent tant d'épouvante qu'on se rendît après 24 jours de tranchée ouverte. Les forts de Voorne & St. André, les villes de Thiel, de Buuren, de Leerdam, d'Ysselstein & plusieurs autres places

21 Juin.

Ils penetrent dans la Province d'Utrecht.

1672. se rendirent à la premiere vuë du moindre détachement Français. Chaque succès ajoutait au courage des vainqueurs & à la consternation des vaincus. Le Prince d'Orange, quoique rempli d'une prudence au dessus de son âge, ne faisait que d'entrer au commandement; il n'inspirait pas une grande confiance à des troupes qui ne le connaissaient pas; & l'esprit de faction que le danger commun n'avait pas encore éteint, produisait des ordres souvent opposés, qui fournissaient des prétextes au grand nombre de ceux qui manquaient à leur devoir. Ce n'était qu'une suite continuelle & précipitée de nouvelles conquêtes. On apprenait à la Haye la perte des villes avant qu'on sût qu'elles avaient été investies ou ménacées. Tout le monde fut étonné de voir que, dans un pays qui avait été l'école de l'Europe pour les siéges, la plupart des places n'attendaient pas même pour se rendre, que la tranchée fût ouverte.

Position de l'armée des Etats.

Le Prince d'Orange, voyant les Français dans l'enceinte de l'Isle des Bataves, s'était d'abord retiré à Utrecht. Les Etats & les habitans de cette Province auraient bien voulu l'y retenir; mais l'effroi était trop grand en Hollande. Les Etats-Généraux craignant pour eux-mêmes le rappellerent dans

cette Province. Ils jugerent que la 1672.
ville d'Utrecht était trop faible pour pouvoir être défendue, & qu'il importait beaucoup plus de garder les frontieres de la Hollande; pour empêcher l'Ennemi de pénétrer dans le cœur de l'Etat. Le Prince obéit à cet ordre & distribua ses troupes dans cinq postes. Il se porta près de Bodegrave, le prince Jean Maurice de Nassau près de Muiden, le Général Wirtz à Gorcum, le Comte de Voorne sur Goeiwerwellen-Sluis & le Marquis de Louvigny à Schoonhoven.

Les Français à une lieu d'Amsterdam.

Ainsi toutes les places situées hors de cette Sphere, furent abandonnées aux Français. Le Marquis de Rochefort s'empara de Wagueningue, de Rheenen, de Wyk de Duurstede & d'Amersfoort. Les villes n'attendaient plus l'arrivée des troupes Ennemies; à la nouvelle de leur approche, elles envoyaient leur demander des sauvesgardes & des garnisons. Un de leurs détachemens pénétra jusqu'à Nairden, ville de Hollande, à trois lieues d'Amsterdam, & s'en rendit maître sans trouver aucune résistance. Cinq cavaliers de la garnison française de cette ville, allant à la maraude, s'avancerent jusqu'à Muiden, où sont les écluses qui peuvent inonder le pays, & qui n'est qu'à une lieue d'Amsterdam. Les

1672. Magiſtrats, les prenant pour les Avant-coureurs de l'armée de France, furent ſaiſis de frayeur & leur rendirent les clefs de la ville. Il ne reſtait qu'une ſervante au chateau; ne voyant que cinq ſoldats d'ennemis, elle eut le courage de leur fermer l'entrée en le-vant le pont-levis. Le Marquis de Rochefort, inſtruit de cette avanture, fit partir un détachement pour ſaiſir cette place; mais le Prince d'Orange averti à tems & voulant réparer la faute qu'il avait faite, en laiſſant ſans défenſe une place de cette importance avait prévenu les Français. Il y avait envoyé le Prince Maurice de Naſſau, qui fortifia ſi bien cette place, qu'elle échapa pour toujours aux Français. Louis XIV ne douta plus alors de voir tomber ſous ſa puiſſance, toutes les places des Provinces-Unies. Pour deviner quels étaient ſe deſſeins, il n'eſt pas inutile de rapporter ce que lui écrivait alors le Comte d'Eſtrades dans une Lettre du 17 juin.

D'Eſtrad. I. 364.

„ Je reçois tout préſentement des avis, que le peuple de la Ville d'Utrecht a pris les armes contre ceux qui voulaient faire ſortir leurs effets & leurs hardes & même qu'ils les ont pillés. Il y a dans cette ville plus de 6000 Catholiques, dont les principaux ſont

de ma connaisſance, lesquels ſe voyant ſoutenus par l'armée de votre Majesté, ne me laisſent pas douter qu'ils n'ébranlent le reſte des peuples, qui connaîtront facilement qu'ils ne peuvent être maintenus par les Hollandais, qu'en leur fournisſant des ſubſides qui les ruineront. Ainſi s'ils peuvent un jour ſauver leurs biens & leur liberté, l'on peut juger qu'il traiteront avec votre Majeſté & qu'ils ſe donneront à elle". 1672.

„Par la priſe de cette Ville(d'Utrecht,) votre Majeſté réduira la Hollande à tout ce qu'elle voudra, en ne perdant pas de tems, & envoyant un corps de troupes pour ſe ſaiſir de Muiden, où ſont les Ecluſes, d'où il pourra pousſer juſqu'aux portes d'Amſterdam ſans rien craindre & l'obliger même à traiter.(*)"

(*) Le Comte d'Eſtrades s'eſt trompé ſurement, ainſi que ceux qui l'ont copié, en diſant ces paroles. Quoiqu'il y ait une écluſe à Muiden, ce n'eſt pas la ſeule par où l'on peut inonder le pays. Elle ne ſert qu'à vuider les eaux excesſives, qu'on fait écouler quand la marée eſt basſe & que le vent ſouffle de la terre. On peut inonder tout le pays quand l'on veut par d'autres digues & même par une haute marée des

1672. „On en peut faire de même à l'égard de Woerden, qu'un autre corps peut emporter, & marcher ensuite à Swammerdam, & delà à la Ville de Leyde, laquelle voyant les passages libres, aimera beaucoup mieux traiter que de laisser ruiner son territoire."

„ Connaissant la maniere du gouvernement de Hollande, comme je fais depuis plusieurs années, j'en puis parler à votre Majesté avec plus de sûreté qu'un autre, & lui dire, que présupposé qu'elle s'empare d'Utrecht & des lieux ci-dessus marqués, elle pourra abolir la République, & faire en deux mois ce que toutes les puissances du monde n'auraient pû faire ensemble .... La prise d'Utrecht assujettit à votre Majesté les Provinces de Gueldres, d'Overissel, & d'Utrecht. Celles de Frise & de Groningue peuvent être attaquées par ses alliés ... de sorte qu'il ne restera plus que la Hollande & la

canaux d'Amsterdam, surtout quand il souffle un Nord Ouest, & même en ouvrant les éclufes qu'on leve pour laisser passer les bateaux qui vont à Muyden. Il eut encore été facile de crever la digue qui va d'Amsterdam à Muyden, d'ouvrir par là un passage aux eaux de la mer & d'inonder tous les environs; & c'est ce qu'on fit en partie,

Zéelande. La premiere peut être divisée par l'intérêt propre des Villes.... Amsterdam a des démêlés pour les digues, pâturages, & pour les eaux avec les Villes de Haarlem & de Leyde. Rotterdam en a avec la ville de Dort pour des prétentions de Commerce, des Isles & de certains Villages qui sont en contestation. Les villes, étant Souveraines n'auront pas de peine à se soustraire à l'autorité des Etats-Généraux; quand elles verront qu'on leur conservera leurs Priviléges, que le Magistrat gouvernera le peuple comme à l'ordinaire, & que leur Commerce & leurs revenus demeureront sur le même pied qu'ils sont à présent, à la reserve des prétentions ridicules, que les Etats s'attribuent sur la mer, qui seront réglées suivant l'intention de votre Majesté.... Les villes de Nord-Hollande suivront celle d'Amsterdam, de sorte qu'il ne restera plus que la Zéelande qui conservera sa Souveraineté à part, & qui ne pourra pas subsister sans le Commerce & l'appui de la France & de l'Angleterre". 1672.

„Ce qui restera des autres places aux Etats, comme Bois-le-duc, Grave, Heusden, Bommel, & les Forts qui en dépendent, Bréda, Berg op Zoom & Maastricht tomberont d'elles mêmes, n'étant plus appuyées des gros-

1672. ses Villes de Hollande.... Par ce moyen la République & la forme du Gouvernement seraient entierement ruinées & abolies".

Ainsi pensait, ainsi raisonnait le Comte d'Estrades. Mais quoique ce Ministre eût demeuré longtems sur les lieux, & qu'il suivît alors l'armée du Roi, il ne paraît pas avoir été plus initié dans les secrets du Cabinet qu'il n'était instruit de la situation physique du Pays. Ce qu'il conseille au Roi de France n'est gueres analogue à la conduite de ce Monarque, ni même au traité de partage qu'il avait fait avec le Roi d'Angleterre. Peut-être dira-t-on, que l'ambition des Princes augmente à proportion de leurs succès militaires. Mais il n'est gueres probable que Louis XIV ait pensé si tôt à priver les Anglais & le Prince d'Orange de la part qu'on devait leur donner dans la conquête. Il n'aurait été, ni sûr ni politique d'éconduire ainsi la nation Anglaise, qui n'entrait qu'à regret dans une alliance pareille & qui aurait été disposée, malgré son Souverain, à changer d'étendard & par sa position, en état de causer beaucoup de tort aux Français. On verra même dans les propositions qui furent faites peu de tems après, que la Fran-

ce tenait en général au premier plan concerté avec Charles II. 1672.

Le Magistrats d'Utrecht, ayant perdu tout espoir par la rétraite du Prince d'Orange, ne furent plus concerter des mesures de prudence ni sauver même les apparences. Ils resolurent de prévenir le Monarque Français par une députation. Leur étourdissement était si grand, qu'ils jetterent les yeux sur deux des plus obscurs marchands de la ville, parcequ'ils étaient nés Français & qu'ils s'imaginaient que Sa Majesté les écouterait plus favorablement que les plus grands Seigneurs de la province. Ils envoyerent ensuite, pour rédiger les conditions, trois personages distingués des trois Etats, Mr. Tuyl de Serooskerke de Wellant pour la noblesse, Mr. Van der Does de Berkestein pour les Etats & Mr. Van der Voort pour le Corps municipal. Pendant cette députation, le Marquis de Rochefort entra dans Utrecht & vint prendre possession de l'Hôtel de Ville, où les clefs lui furent apportées. Le Roi de France ayant réfusé la sauve garde, demandée par les députés; ils furent obligés de se soumettre à la loi du vainqueur. Le Roi leur accorda cependant la conservation des droits & & privileges de la province avec le libre exercice de la religion réformée.

Prise de la ville d'Utrecht par les Français.

Basnage II. 235.

1672. Il promit furtout qu'il n'en céderait la domination à aucun Seigneur particulier & qu'elle ferait comprife dans le traité que Sa Majefté pourrait faire avec les Etats-Généraux. Ceux qui posfédaient les Canonicats & prébendes des cinq Colléges ou Chapitres & les bénéfices de l'Ordre Teutonique, devaient en jouir leur vie durant, après quoi ces bénéfices feraient à la difpofition de Sa Majefté. Montfort s'étant rendue peu de jours après, toute la Province d'Utrecht fe trouva au pouvoir des Français. Louis XIV, toujours jaloux des occafions de répréfenter, voulut faire fon entrée dans Utrecht. Le Marquis de Rochefort fe faifit des avenues pour empêcher que perfonne n'y entrât. Les Officiers Hollandais furent enfermés dans les Eglifes & les Soldats gardés à vuë fur les baftions. Les Gardes du Corps précédaient le Roi qui marchait entre les Ducs d'Orléans & de Monmouth. C'eft encore une tradition orale dans la ville que Louis eut quelque frayeur dans fa marche. On asfûre qu'il fut effrayé en voyant des cheminées fumantes fur le bord des canaux. Il craignit qu'on n'eût miné ces maifons fouterraines qui font le domicile de la populace; & ce conquérant de trois Provinces trembla pour fes jours. Echappé de ce

péril imaginaire, il admira, dit-on, la bonté du peuple qui laisſait échaper cette occaſion de le faire ſauter en l'air avec quelques tonneaux de poudre. Quoiqu'il en ſoit de cette tradition ſinguliere, il eſt certain que le Monarque alla fixer ſon ſejour à deux lieues de la ville, dans une belle maiſon de campagne apelée Zeiſt, où l'on voit encore quelques reſtes de la magnificence d'une maiſon royale. 1672.

Le Monarque ne ſe contenta pas de déployer ces marques faſtueuſes de gloire & de triomphe: il voulut rendre à ſa religion l'éclat & la ſupériorité que le culte du plus fort s'arroge toujours. Il s'empara de l'ancienne Egliſe Cathédrale, après en avoir fait brûler la chaire & les bancs, lever & benir l'enceinte, pour purifier un lieu, regardé comme profané par un culte étranger. Le Roi fit répéter la même cérémonie dans pluſieurs autres Temples des places conquiſes. On plaça même ſur quelques autels cette inſcription prophane: *Regi Triumphante, au Roi Thriomphant.*

Nimégue ne ſe rend qu'après une défenſe courageuſe.

La ville de Nimégue fut la ſeule qui ſe diſtingua par une réſiſtance glorieuſe, quoique peu fortunée. Mr. de Turenne, après l'avoir fait bloquer, était venu l'aſſieger dans les formes. Les Bourgeois, animés par l'exemple

1672. & les discours de leur Gouverneur De Welderen, partagerent les travaux avec la garnison. Ils firent de si fréquentes décharges de canon que Turenne, dont le systême était de ménager la vie des Soldats, les tint éloignés, se bornant à faire jetter une quantité de bombes, pour réduire les habitans sans recourir à une ouverture de tranchée ni aux extrémités d'un assaut. Mais les habitans avaient pris tant de précautions pour prevenir l'effet des bombes ou pour éteindre le feu dès sa naissance, que leur effet fut presque perdu; on prétend même, que les Français n'osaient tirer sur le quartier le plus exposé parceque les catoliques y avaient leurs plus belles maisons. Il furent enfin obligés d'en venir à l'assaut; trois fois ils furent repoussés; les bourgeois animés par ses succès étaient resolus de périr tous plûtôt que de se rendre; mais les Officiers & les Soldats de la garnison forçerent les bourgeois à capituler. Les magistrats & tous les Officiers furent continués dans leurs charges. Mais, la garnison perfide qui avait causé la reddition de la Ville, entra en grande partie au service des Français. Cette prise produisit celle de plusieurs forts des environs & surtout de Bommel. Mais le Roi de France craignant

que ces sortes de résistances ne fissent échouer ses projets dont le succès dépendait de la célérité, eut recours à de nouveaux moyens. Il fit publier une Déclaration où il promettait d'user d'indulgence envers toutes les villes qui se rendraient volontairement, & menaçait de livrer au pillage & aux flammes celles qui travailleraient à se défendre soit par des inondations, soit par quelqu'autre moyen que ce fût. Cette déclaration était à peine rendue, que les villes de Woerden & d'Oudewater demanderent des sauve-gardes, qui leur furent accordées, avec l'assurance ordinaire du maintien de leurs droits & privileges.

1672. 10 Juillet

Coster hist. a 165. 177. 188. 185. 189.

Les trois Provinces de Gueldre, d'Utrecht & d'Overyssel étaient déjà subjuguées, la Hollande était entamée, & la Frise & Groningue semblaient ouvertes aux premieres incursions: on dit que Louis, alors enivré de ses succès, tint un conseil de guerre, pour aviser aux moyens d'assurer & completter ses conquêtes. Turenne & Condé opinerent à la démolition de la plupart des places à mesure qu'on les prenait, parcequ'elles épuiseraient l'armée par le nombre des garnisons qu'il faillait y mettre. Mais le Ministre Louvois, naturellement fier, & jaloux de donner des gouvernemens, s'opposa vive-

Conseil de Guerre pour conquerir toutes les Provinces-Unies.

Basnage. II. 224. 237. Le Clerc II. 277.

1672. ment à cet avis. Il répréfenta que des Provinces faibles & faifies d'effroi ne feraient aucune réfiftance, que l'Empereur & les autres Princes de l'Empire craignaient trop Sa Majefté, pour penfer jamais à traverfer fes projets, & que les places ainfi que les garnifons feraient toujours nécesfaires pour tenir le peuple dans l'obéisfance. Le Roi fuivit cet avis qui flattait fes idées ambitieufes. Enfuite le Prince de Condé propofa d'envoyer fix mille chevaux à toute bride à Amfterdam, pour s'en emparer, en profitant de la premiere confternation du peuple, fans lui donner le tems de reprendre courage. Turenne, plus circonfpect parcequ'il connaisfait mieux ce pays où il avait fait fon premier apprentisfage dans la guerre, fut d'un avis contraire. Il jugea que l'on expoferait cette cavalerie à être totalement détruite, par la facilité de l'enfevelir fous les eaux en ouvrant les éclufes ou profitant de la haute marée.

En effet cette ville fe repofant fur les défenfes qu'elle tient de la nature prenait toutes les précautions nécesfaires pour en tirer parti. Elle enrôla des compagnies bourgeoifes. Les Magiftrats firent monter une garde rigoureufe. Ceux de la populace que le manque de travail pouvait porter à la

révolte furent contenus par une paye réguliere & armés pour la défense de la patrie. Les vaisseaux de guerre qui se trouvaient dans le port, sans être employés, furent distribués autour de la ville. Plusieurs autres places qui pouvaient tirer le même avantage des eaux, suivirent cet exemple: les citoyens ne craignirent pas dans cette circonstance de rendre à la mer ces campagnes fertiles qu'ils avaient eu tant de peine à enlever à cet élément. On voulut même inonder par politique certaines terres qu'on eût pu conserver, de peur que le petit peuple ne s'imaginât qu'on les épargnait; parce qu'elles appartenaient à des principaux de la ville, pour faire supporter aux paysans plus patiemment l'inondation de leurs campagnes dont on ne prétendait exempter personne. L'inondation s'étendit si loin, que quelques cavaliers Français détachés, alors par le Duc de Luxembourg qui les suivait, n'eurent que le tems d'aller au galop au devant du Duc pour l'averde se retirer. Les précautions de la ville la plus grande & la plus riche des Provinces-Unies, étaient d'autant plus glorieuses; qu'en général le reste de la République ne croyait plus avoir de ressources que dans la soumission. Tous les ordres de l'Etat sentirent leur courage s'ébranler. La Princesse Douai-

1672.

Consternation générale.

1672. riere d'Orange, toujours dominée par l'avarice, ne pensa qu'à sauver ses biens. Elle présenta requête aux Etats de Hollande pour obtenir la permission de prendre une sauve-garde du Roi de France pour l'Hôtel & les effets qu'elle avait à la Haye: les Etats sentirent les conséquences d'une pareille concession sur l'esprit d'un peuple déjà trop ébranlé. Pour ne pas montrer qu'ils désespéraient entierement de la République, ils refuserent de l'accorder. Ils délibererent en même tems, sur les moyens de sauver les déplorables restes d'une République, jadis si florissante. Quoiqu'ils eussent coupé toutes les avenues aux Ennemis, en submergeant les campagnes, leurs résolutions ne furent pas conduites avec ce sang-froid qui pouvait seul leur inspirer les mesures les plus propres à se sauver du péril.

Resol. Holl. 20 Juin.

On dit que De Witt lui-même se laissa entrainer à la consternation générale.

Epouvante du Pensionaire de Witt.

(*) *Wicquef. Hist. Manusc.* XX. *Liv.*

Il fut accablé par la rapidité des conquêtes Françaises & par la haine des peuples qui regardait son opposition à l'aggrandissement du Prince, comme la source de leurs malheurs. Aulieu de se roidir contre l'orage & de redoubler de constance à proportion de la grandeur du danger, il parut y succomber. Il vint trouver tout

éponvanté le Greffier Gaſpard Fagel pour lui communiquer ſes allarmes. Fagel répondit au Grand-Penſionaire que la République s'était trouvée dans de plus grandes extrémités ſous la tyrannie de Philippe II. C'eſt du courage qu'il faut attendre des resſources: La Hollande & la Zéelande n'ont qu'à tenir fermes; juſqu'à ce que les autres Provinces, revenues de leur premier effroi, puisſent ſeconder les efforts des Princes de l'Empire & ſurtout de l'Electeur de Brandebourg que leur interêt devait forcer à voler au ſecours des Provinces-Unies. L'Hiſtorien (*) contemporain qui rapporte ce fait ajoute que Mr. Fagel ne prenait jamais conſeil de la prudence & qu'il était capable de tout hazarder & de tout perdre. Ce jugement paraît bien ſévere. Mr. Fagel, de Penſionaire de Harlem était devenu Greffier des Etats-Généraux depuis l'année 1670. Le Grand Penſionaire lui avait dit-on, procuré cette place; ſoit pour l'attirer dans ſon parti, ſoit pour n'être plus expoſé à être traverſé par ſon éloquence en faveur du Prince d'Orange. Il ſemblerait plûtôt que ce miniſtre fut un politique adroit & habile. Il cultiva l'amitié de De Witt pour monter aux honneurs. Il ſçut la conſerver même en traverſant ſes desſeins. Cela n'eſt point étonnant

1672.

Basnage. II 130.
(*) *Wicquef.* *Liv.* 17.

1672. puisque de Witt ne crut jamais pouvoir se défier d'un ministre, qui avait été un des principaux moteurs de l'Edit perpétuel & qui dans la derniere élévation du prince d'Orange avait eu beaucoup de part aux bornes mises à son autorité. Il paraît qu'en ministre fin & rusé il savait conformer sa politique aux circonstances. Il paraît que prévoyant, avec plus de sang froid que de Witt, les révolutions qui fermentaient en faveur du Prince d'Orange, il sçut paraître du parti de Louvestein & par l'étalage courageux des maximes républicaines, se conserver la confiance du parti contraire.

Basnage. 197. 198. Amst. geschied. Liv. XIX. p. 671. in Folio.

De Witt propose de traiter avec le Roi de France. Memoire de De Witt. voy ci-dev. T. VI. p. 592.

Au contraire De Witt ne put pas conserver dans la crise désespérée où se trouvait sa patrie, ce génie & ce courage qu'il avait signalés si souvent, dans des guerres très difficiles & surtout dans les orages civils. Ce Ministre était sans doute guéri de l'idée singuliere qu'on lui attribue d'avoir projetté de faire de la Hollande une République indépendante, en abandonnant les provinces circonvoisines à qui voudrait s'en emparer. Il fut, dit-on, le premier à proposer d'entrer en négociation avec les Rois de France & d'Angleterre. On prétend que son dessein était de prévenir par ce moyen l'élévation du prince d'Orange

Secret. Resol. 14. 20 Juin. Basnage II. 239. 240.

Il ne voulait pas, dit-on, devoir le salut de l'Etat à un jeune prince dont la puissance éclipserait celle de tous les autres Régens; s'il devenait jamais le libérateur de la patrie. Mais n'est-il pas plus probable qu'il crut n'avoir rien à espérer d'un prince si jeune, si peu expérimenté dans l'art militaire, à la tête d'une armée peu nombreuse & sans discipline? N'est il pas plus probable que De Witt, conformément à sa politique ordinaire, n'avait conçu le dessein de négocier que pour découvrir les prétentions de la France, l'enchaîner, jusqu'à ce que les circonstances devinssent plus favorables. Quoiqu'il en soit, on assure que De Witt, après avoir fait accepter la proposition d'envoyer des Députés, malgré l'opposition (*) de la ville d'Amsterdam, se fit un scrupule de signer la Résolution, afin de pouvoir, dit-on, la désavouer s'il arrivait quelque changement. On ajoute que dans les Etats-Généraux Mr. van der Hoole, vénérable vieillard de soixante & quinze ans, qui présidait pour la province d'Utrecht, alors subjuguée, ne laissa pas de s'opposer à cette résolution, avec toute la chaleur d'un Ministre jeune & bouillant. Il quitta même sa place plûtôt que d'y consentir. Mr. Fagel imita cet exemple & refusa de 1672.

Amst. geschiedenis. Liv. XIV.

1672. figner la députation qui ne laissa pas d'être résolue. Le Baron de Ghend, Guillaume de Nassau d'Odyk & Pierre Grotius furent nommés pour se rendre auprès du Roi de France. Ils partirent de la Haye le seize du mois de Juin & il arriverent le 22 au chateau de Keppel, où se trouvait alors le Roi de France.

Deliberation des Etats & des Villes sur la Négociation avec la France.

Ils allerent voir le lendemain les Ministres de Louvois & de Pomponne. On leur demanda avec le ton dur & altier de vainqueur, s'ils avaient des ordres pour traiter avec Sa Majesté. Ils répondirent, avec l'air humble & soumis de supplians, qu'ils n'avaient d'autre commission que de demander au Roi à quelles conditions il voulait traiter avec la République. Les Ministres Français répliquerent fierement qu'on ne pouvait traiter avec des gens qui n'étaient pas revêtus de pleins pouvoirs, & qu'au reste le Roi regardait comme sien tout ce qu'il avait acquis par droit de conquête, qu'il ne le céderait qu'avec une compensation convenable; Ils exigeaient en outre qu'ils indemnisassent le Roi des frais de la guerre & qu'ils donnassent satisfaction à ses alliés. Mr. de Pompone ajouta que les Etats devaient prendre les résolutions les plus promptes; s'ils voulaient sauver quelques débris du

du naufrage de la République. Les 1672.
Députés retournerent à la Haye avec cette réponse. Ils firent leur rapport dans l'assemblée des Etats de Hollande sur qui roulait alors tout le systême des résolutions de l'Etat. Dans cette circonstance délicate, on crut qu'un aussi grand politique que DeGroot pourrait ouvrir quelque avis utile. On le pria de s'expliquer sur le parti qu'il jugeait le plus utile à la République. „ Il ne nous reste", dit ce grand ministre, „ que deux ressources, ou de nous défendre jusqu'à la derniere extrémité ou de travailler à obtenir les conditions les plus favorables." Il insinua qu'on pourrait encore conserver les Provinces de l'Union, en abandonnant au Roi toutes les places frontieres situées hors de leur enceinte. Il fit entendre que l'Etat se trouvait dans une situation désespérée, & que le Roi pouvait conquerir toute la Hollande à la faveur des glaces. Il ôsa même avancer que plus on tarderait de traiter; plus les conditions qu'il imposerait seraient dures. Ce conseil imprudent & pusillanime, qui fournissait à un Prince ambitieux l'occasion de tenir la République à sa discrétion ou de s'en rendre maître, quand bon lui semblerait, ne parut pas étonner les autres membres. Au contraire le corps des nobles fut le premier à ouvrir un avis

1672. conforme à celui de De Groot. M. M. de Maasdam & de Duivenvoorde qui portaient la parole, déclarerent qu'il fallait tout facrifier au vainqueur; pourvû que l'on confervât la religion, la liberté & la Souveraineté. Onze villes, Dort, Haarlem, Delft, Leyde, Gorcum, Schiedam, Schoonhoven, Edam, Monnikendam, Medenblik & Purmerende opinerent ausfitôt pour ce parti: Gouda, Rotterdam, la Brille, Hoorn & Enkhuifen, n'ofaient encore fe déterminer dans une matiere ausfi délicate. Leurs Députés s'excuferent de dire leur avis, fous prétexte qu'ils n'étaient pas encore décidés dans cette affaire importante ou qu'ils n'avaient pas encore des ordres de leurs conftituans.

Amfterd. gefchied. Liv. XIX. Amfterdam fut la feule ville qui s'éleva contre la réfolution de traiter avec des vainqueurs infolens. Dort, Delft & Leide voulaient qu'on n'attendît pas le fentiment de cette ville. „Il n'y avait plus moyen", difaient leurs Députés, de conferver la conftitution & la confédération dans fon intégrité. L'Ennemi était aux portes. L'Angleterre avait armé toutes fes forces pour écrafer la République d'un autre côté. On pouvait traiter fans le confentement d'Amfterdam; puisqu'en 1584 on ne l'avait pas attendu; pour la réfolution de déferer la fouve-

raineté au Prince d'Orange. Il était facile à cette ville de conserver du courage dans la consternation générale. Outre les avantages d'une situation qui la rendait imprenable, elle était abondamment pourvue de défenseurs & de provisions de guerre & de bouche. Les autres villes ne manquaient pas non plus de courage: mais puisque le courage tout seul ne suffisait pas, elles ne devaient pas s'exposer au dernier des malheurs par l'obstination d'une seule ville. Ces raisons n'ébranlerent point les Députés d'Amsterdam. Ils répresenterent qu'ils étaient prêts à soutenir les autres membres de la confédération. Ils s'offraient même à se rendre en personne dans les postes ménacés pour les défendre. Ils protesterent contre une résolution qui leur causerait le plus grand tort & dont la situation déplorable des finances rendait l'exécution impossible. Ceux d'Alkmaar furent les seuls qui soutinrent un peu le parti courageux de la ville d'Amsterdam. Ils déclarerent qu'on ne pouvait forcer les voix dans une affaire d'aussi grande conséquence. Ils répréfenterent que les conditions n'étaient pas recevables. Ils montrerent qu'un pareil accommodement mettrait toute la République à la discretion d'un vainqueur avide; & qu'il valait mieux s'exposer à la fureur de 1672.

1672. l'Ennemi qu'à celle des Bourgeois déjà mutinés partout. De Groot voyant les divisions de l'assemblée prit encore la parole, pour insister sur l'avis qu'il avait ouvert. Il répréfenta de nouveau qu'il fallait ménager un vainqueur si puissant; qu'on pourrait lui céder Maastricht & les autres places situées hors de l'enceinte des Provinces-Unies & quelque indemnisation pour les frais de la guerre, pourvu qu'il eut la bonté de ne pas toucher aux Provinces de l'Union. Pour faire changer ceux d'Amsterdam de sentiment, il ajouta que le Roi de France avait résolu de passer l'hiver en Hollande pour attaquer cette ville à la faveur des glaces & qu'il n'y laisserait pas pierre sur pierre. Ainsi d'après ce conseil imprudent & pusillanime, l'existence de la République n'aurait plus dépendu que de la bonne volonté d'un Prince dévoré de gloire & d'ambition. Il aurait pu l'envahir à son gré par la conquête ou la tyranniser à chaque instant par des contributions arbitraires. Une défense courageuse ne valait-elle pas mieux qu'une situation aussi précaire? De vrais Républicains ne devaient-ils pas préferer de s'ensevelir courageusement sous les ruines de leur patrie? Où plûtôt, entre deux partis également extrêmes & douloureux

ne valait-il pas mieux attendre un changement de circonstances du courage & de la patience, que de s'exposer à une dépendance odieuse en se soumettant à toutes les conditions imposées par un vainqueur insatiable?" 1672.

Les Etats de Zéelande, informés du sujet de cette délibération, avaient envoyé des députés à la Haye avec ordre exprès de protester contre une pareille négociation & de l'empêcher de tout leur pouvoir. Ils se rendirent chez Nicolas Vivien, Pensionaire de Dort, qui remplaçait alors Mr. De Witt dans les Etats, parceque le grand Pensionaire était obligé de garder le lit à cause d'une blessure qu'il avait reçue le 20 Juin, comme nous le raconterons bientôt. Vivien leur allégua toutes les raisons qui déterminaient les Etats à entrer en négociation; mais les Zéelandais, loin d'être persuadés par son éloquence, protesterent contre tout ce qui serait résolu en faveur de la négociation. Cette résistance n'empêcha pas les Etats de Hollande de déliberer le même jour sur ce sujet. Ils n'attendirent même pas l'arrivée des Députés d'Amsterdam, de Schiedam, de Hoorn & de Purmerende, alors retournés dans leurs villes respectives Ils résolurent de conduire les choses dans

Les Etats de Zéelande s'opposent à la Négociation.

26 juin.

Basnage II. 244. Wagenaar XIX. 54. 59. &c.

26 juin.

1672. l'assemblée des Etats-Généraux de maniere qu'on enverrait des Députés au Roi de France, avec plein pouvoir de traiter à tout prix ; pourvu qu'on pût obtenir le maintien de la religion, de la liberté & de la constitution. Alkmaar se laissa gagner & consentit à cette résolution. L'affaire fut aussitôt portée à l'assemblée des Etats-Généraux où déjà depuis quelques jours, on déliberait sur le même sujet. Les Députés de Gueldre, province déjà soumise, ayant en conséquence à ménager la gloire & les interêts de leur vainqueur, consentirent à la concession des pleins-pouvoirs. La Zéelande qui ne croyait pas avoir rien à craindre des Français, déclara qu'elle n'était pas authorisée à voter dans cette affaire. La province d'Utrecht qui n'était pas encore tout à fait soumise & qui pensait sans doute n'avoir plus d'espoir que dans le courage des autres membres, dit qu'elle n'avait pas de suffrage à donner. La Frise s'opposa formellement à la négociation. Le Président de semaine qui était de cette Province, quitta même son siége, pour ne pas conclure contre l'avis de ses constituans; de sorte que sur le refus d'Utrecht & de Zéelande d'occuper le siege, & même sans attendre les Députés d'Overyssel & de Groningue a-

lors absens, la Hollande seule pressa l'accomodement. Cette Province, sans avoir égard à l'irrégularité des formes, osa s'arroger le droit d'arrêter la conclusion. 1672.

Le Greffier Fagel refusa de signer une Résolution, essentiellement irréguliere & dont il n'y avait pas d'exemple dans les annales de la République. Ce refus excita une vive dispute entre ce Ministre & Mr. De Groot, un des principaux Auteurs de cette Résolution. On ne laissa pas de presser le depart de De Groot pour le lendemain; mais comme la résolution était trop irréguliere, pour qu'on lui confiât des pleins-pouvoirs, on le fit partir en lui promettant de les lui envoyer. On dit que, dans cette occasion, le Greffier Fagel lui adressa ces paroles: „ partez, allez vendre vôtre patrie; mais vous aurez de la peine à mettre l'acheteur en possessi n de ce que vous aurez vendu." Mr. De Groot repondit qu'il valait mieux abandonner une partie que de perdre le tout. „ Vous pensez à sauver vos terres, repliqua le Greffier, mais on aura soin d'y semer du sel, afin que leur stérilité apprenne jusqu'à la troisieme génération ce que vous avez fait à l'ombre du plein-pouvoir que vous vous faites donner. Pour moi j'aime-

Querelle entre De Groot & le Greffier Fagel *Basnage II. 244. Wicquef. Liv. XX.*

1672. rai mieux être coupé en morceaux que de me charger des pareils ordres. Ces paroles font le plus grand honneur au Greffier. Son opinion était non seulement la plus noble, mais encore la plus sage ; quelques fussent ses motifs, soit qu'il fût conduit par un vrai patriotisme ; soit, comme le disent ses ennemis, que les revoltes générales en faveur du Prince d'Orange avec lequel il commençait à se lier fortement & contre De Witt dont le credit paraissait expirant, lui inspirassent l'espoir de s'élever sur les débris de ce dernier. Grotius était à peine parti qu'on vit reparaître les Députés qui ne s'étaient pas trouvés dans la derniere assemblée des Etats de Hollande. Ceux d'Amsterdam se plaignirent partout qu'on eût résolu sur une matiere d'une si grande importance sans les avoir attendus. On dit, & il est assez probable que cette affaire avait été vivement discutée dans les assemblées du Conseil de cette ville. Mr. Nicolas Tulp, ancien Bourguemaître, donna dans cette occasion, des traits de courage & de vigueur au dessus de son âge. Le Bourguemaître Gilles Valkenier le seconda de toutes ses forces, Gerard Hasselaar, alors Grand-Bailli, dont le fils avait dans le dernier combat, perdu la vie en servant courageusement sa patrie, se

Fermeté courageuse de la ville d'Amsterdam.

diſtingua par le même patriotiſme ainſi que Henri Hooft Bourguemaître & Guillaume Backer. On dit que Valkonier prononça dans ces circonſtances un discours remarquable; On y trouve des raiſons ſi frappantes pour animer les Magiſtrats à la défenſe de la liberté, qu'il ne ſera pas inutile de le rapporter.

1672. *Amſt. Geſchied. XIX Samſon Hiſt. de Guill. III. T. 2. p. 264.*

„Quoi Mesſieurs" diſait ce généreux Magiſtrat, „ſerait-il posſible qu'aucun „de nous fût asſez lâche pour vouloir ſans „aucune nécesſité presſante, renoncer „à cette précieuſe liberté que nos „Ancêtres ont défendue avec tant de „valeur par une guerre de quatre „vingt années, & qu'ils nous ont ac-„quiſe au prix de tant de ſang. Plus „nôtre ville ſurpasſe toutes les autres „villes de la Hollande par ſa ſituation, „par la bonté de ſes fortifications, & „par le grand nombre d'artillerie, de „munitions, de vivres & d'habitans, „plus ſommes nous obligés de faire „des efforts extraordinaires pour la „défendre contre toutes les attaques „de l'ennemi. Par ce moyen nous „mettrons fin aux malheurs qui affli-„gent les provinces, & les défen-„drons contre le joug que veut leur im-„poſer un Monarque, qui cherche à „établir ſa gloire aux dépens de la „Liberté de toutes les Nations de „l'Europe, dont il ne ſera jamais ſcru-

M 5

1672. „pule de troubler le repos, fut-ce en „violant les Traités les plus folemnels & les plus facrées. Pourquoi „ne ferions nous pas capables de rendre ce fervice à notre patrie? Amfterdam eft elle moins confidérable „que Danzic ou Coppenhague? La „premiere a fauvé le Royaume de „Pologne, & la derniere ceux de Danemarc & de Norwege, en faifant „tête aux Ennemis, auxquels il ne „reftait que la conquête de ces deux „places à faire, pour fe voir Maîtres „abfolus de ces grands États. La ville de „Hambourg feule, au milieu de tant „d'Ennemis qui portent envie à fa liberté „ne la conferve t elle pas depuis un très „longtems, fans qu'elle foit encore au„jourd'hui dans le desfein de reçevoir „la loi de qui que ce foit?" N'a t-on „pas vû l'ancienne Rome bâtie par un „petit nombre de fugitifs & de bannis fe maintenir avec fuccès contre „tous fes voifins qui voulaient attenter à fa liberté. Cette ville bien „loin de fubir le joug d'aucun prince „étranger, a conquis toute l'Italie, elle „eft enfuite devenue capitale de la plus „puisfante Monarchie du Monde. „Imitons l'Exemple de ces généreux „défenfeurs de leur liberté, & ne „fouffrons pas qu'on puisfe jamais nous „reprocher que par notre faute une fi „puisfante ville fe foit rendue efclave, a-

„ vant la reduction entiere des autres vil- 1672.
„ les de Hollande. Si nous devons périr,
„ périssons du moins les derniers, & ne
„ nous soumettons pas au joug, qu'on veut
„ nous imposer que lorsqu'il ne nous reste-
„ ra plus aucun moyen de nous garantir.

Ce discours de M. Valckenier fit toute l'impression qu'il en pouvait attendre, sur les esprits des autres Régens qui ne respiraient que le bien de la Patrie & la conservation de leur liberté. Le Grand Baillif Gerard Hasselaar, qui fut lui-même malheureusement emporté d'un coup de mousquet peu de tems après, témoigna dèslors qu'il était fermement résolu de préférer la mort à une honteuse servitude, „ il est tems Messieurs," disait ce grand homme, „ de renon-
„ cer à toutes sortes de partis & de
„ factions. Bannissons toutes les
„ divisions, & nous unissons plus étroi-
„ tement que jamais: l'affaire pour
„ la quelle nous sommes aujour-
„ d'hui assemblés, ne nous est point
„ particuliere; elle est commune à toute
„ l'Europe. Il ne s'agit pas seulement
„ ici de la conservation de nos villes
„ ou de nos Provinces. De la reso-
„ lution que nous allons prendre dé-
„ pend tout le bonheur ou le malheur
„ de la Chrétienté. Puisque la desti-
„ née de toutes les Nations de l'Eu-
„ rope est entre nos mains, faisons en-
„ sorte qu'on ne puisse jamais répro-

1672. „ cher à notre mémoire que nous ayons „ négligé aucun des moiens qui pouvaient affermir le repos & la tranquilité de tant de peuples. Les „ malheurs qui affligent nôtre patrie „ nous fournissent aujourd'hui une occasion de donner à toute la terre „ des preuves éclatantes de notre conduite, & de laisser à la postérité un „ monument eternel de notre fermeté. „ Agissons donc de concert, & faisons „ tout notre possible pour nous garantir du précipice où nos ennemis veulent nous faire tomber."

Ceux qui opinerent après ces deux Magistrats ne témoignerent pas moins de courage & d'amour pour la patrie. Entre tous ceux-là, il n'y en eut point qui fissent plus éclater de zéle que Messieurs Corneille Backer, Jean Corver, Corneille Graafland, Jean Hudde, homme d'esprit & de sçavoir, Vincent van Bronckhorst, & Nicolas Witzen. Tant qu'il nous restera une goûte de sang dans les veines, „ protesterent généreusement ces Magistrats véritablemet dignes des emplois qui leur avaient été confiés, „ nous ne consentirons jamais que nos habitans subissent le joug insuportable du plus „ cruel ennemi qui fût jamais. Quand „ même toutes les autres villes feraient „ assez lâches pour se rendre à sa mer-

„ci, & que nous nous trouverions réduits, 1672.
„ à la nécessité de résister seuls aux
„ armées formidables d'un si puissant
„ ennemi, il vaudra encore beaucoup
„ mieux mourir les armes à la main,
„ en combattant généreusement pour
„ notre Religion, pour notre Liberté,
„ pour nos Femmes, & pour nos En-
„ fans, que de sauver nos biens & nos
„ vies par un Traité qui nous rédui-
„ rait à un cruel esclavage. Nous
„ sommes très-persuadés que tous les
„ habitans d'Amsterdam sont dans ce
„ sentiment. Il n'y en a pas un par-
„ mi eux qui ne soit prêt à se faire
„ tailler en pièces, en défendant nos
„ murailles, plûtôt que de consentir qu'on
„ traite avec l'ennemi à des conditions
„ si honteuses.

Tous ceux qui assistaient à ce conseil firent voir en cette occasion qu'ils n'avaient point dégénéré de la valeur des anciens Bataves. Il n'y en eut pas un qui ne conclût à la défense contre l'ennemi. Afin même d'empêcher la discorde, la mutinerie & le désespoir, ils firent publier à la tête d'un Edit, pour défendre la sortie des grains, un préambule, où ils annonçaient qu'ils étaient résolus, de sacrifier leurs biens & leurs vies pour la ville, la Réligion & la liberté; & de les défendre jusqu'à la derniere extrémité.

Amsterd. Gesch. bied. Liv. XIX.

1672. Les pleins pouvoirs sont donnés aux Deputés pour traiter.

Cette ville ayant adopté ce systême noble & courageux, fit paraître son indignation contre la conduite des autres Députés. Hoorn imita son exemple. Mais Schiedam, Edam & Hoorn se laisserent entraîner à la pluralité. Pendant qu'on déliberait sur ce sujet, on apprit que le Roi de France se préparait à faire son entrée dans Utrecht; on rapportait même qu'il avait donné cet Archevêché au Cardinal de Bouillon; & qu'il allait se rendre maître du poste de Nieuwerbrugge, d'où il pensait se rendre à Leide & à la Haye. Cette nouvelle jetta tous les membres de l'assemblée dans une telle consternation, qu'à l'exception d'Amsterdam, tous consentirent à la négociation. Villes & nobles, tous s'attacherent à se disculper, sous prétexte que c'était le parti de la prudence & non celui de la lâcheté. Leide fut de toutes les villes celle qui sollicita le plus vivement de hâter & de conclure un accomodement avec le Roi. Ou trouver, disait-on à ceux d'Amsterdam, l'argent & les hommes capables de défendre les postes ménacés? Si vous êtes en état de nous en fournir, montrez les. Nos villes répliquait Amsterdam, fourmillent d'habitans. Qu'on arme les Bourgeois & les paysans, en attendant qu'on puisse les remplacer par des troupes régulieres

Elle finit par protester contre la résolution d'envoyer aux Députés des pleins-pouvoirs. Leide porta le zele de négocier au point qu'elle proposa d'abandonner les autres Provinces à elles-mêmes & de n'entamer une négociation que pour la Hollande toute seule. Les Nobles approuvaient cette proposition, ainsi que plusieurs autres membres. Delft voulait même qu'on en donnât connaissance à De Groot. Comme cet avis fut tenu fort secret; on n'a jamais sçu quel en fut le résultat. 1672.

Le Prince d'Orange demande la permission d'avoir de sauve-gardes du Roi de France. Basnage II, 247. Wagen. XIV, 62.

Ce fut au milieu de ces débats que furent arrêtés les pleins-pouvoirs des Députés envoyés pour traiter avec le Roi de France. On les dressa de la maniere la plus illimitée. Le commis Spronsser les signa, à la place du Greffier Fagel qui refusa constamment de le faire. De Groot, avant de se rendre auprès du Roi de France, passa par le Camp du Prince d'Orange à Bodegrave pour lui communiquer les ordres dont-il était chargé. Le Prince parut sensiblement affligé de voir que les chefs de l'Etat montrassent si peu de courage. Il commença lui-même à craindre que les affaires ne fussent dans un état désespéré. Il eut la faiblesse d'écrire à l'instant aux Etats-Généraux pour obtenir la permission de demander des Sauve-gardes pour

1672. ses terres situées dans l'enceinte des Provinces & surtout pour la Seigneurie & la ville de Grave qui lui appartenaient. Il écrivit encore au Greffier Fagel pour avoir des Etats Généraux la permission de traiter aussi en son nom relativement à tous ses interêts particuliers. Tout ce qu'on sait à cet égard, c'est que dans les Etats de Hollande, les nobles & plusieurs villes se déclarerent en faveur de cette demande; mais qu'Amsterdam toujours portée pour le Prince d'honneur, tant que l'honneur de l'Etat n'était pas blessé, ne voulut pas y consentir.

Conditions superbes & insolérables de la part de la France.

De Groot alla prendre les autres Députés à Reenen. Ils arriverent le 29 juin au camp des Français. Ils parlerent aux Ministres Louvois & Pomponne. La négociation fut entamée dès qu'ils eurent montré leurs pleins-pouvoirs. Les Députés demanderent d'abord que le système politique & religieux des sept provinces de l'Union fût conservé, & ils offrirent en échange Maastricht & toutes ses dépendances. Les Français demanderent fierement si l'on n'offrirait rien au Roi pour les frais de la guerre? On leur répondit que la gloire que Sa Majesté venait d'acquerir par le succès de ses armes devrait bien suffire à ce Monarque si généreux. Mais voyant que les Français n'étaient pas d'humeur à se payer de ces éloges stériles, ils offrirent six millions & quelques au-

tres villes de la Généralité qui feraient le plus à la bienféance du Roi. Louvois répondit en fouriant que cela ne fuffifait pas. Les Députés, voyant ces offres réjettées, en firent une autre plus éblouisfante. Ils offrirent toutes les terres de la Généralité & dix millions en argent. A ces paroles Louvois employant l'infulte de la raillerie, leur dit qu'ils commençaient à parler raifon. On dit que Mr. de Pomponne opina pour des avantages qui rendraient la République abfolument dépendante du Roi. Mais heureufement pour les Provinces-Unies & pour l'Europe, Louvois, dit-on, confeilla au Monarque d'augmenter fes demandes. Après avoir fait fon rapport au Roi, il revint avec un papier qui contenait ces pospofitions ausfi fingulieres qu'exorbitantes. 1672.

„ 1. Le Roi de France demande en fouveraineté abfolument tout ce que la République posféde hors de l'enceinte des fept provinces. 2. Delfzyl & vingt paroisfes des environs, 3 la ville & le Comté de Meurs pour l'Electeur de Cologne avec charge aux Etats d'indemnifer le prince d'Orange. 4 La Souveraineté des villes de Groll, de Brevoort, de Ligtenvoorde & de Borkelo. 5 Tout ce qui eft fitué entre le Rhyn & la Lek & les Pays-bas Efpa-

1672. gnols. 6. La liberté pour les Français de voyager sans être fouillés, ni soumis à des droits de passage. 7. La suppression de tous les placards publiés sur le Commerce depuis l'an 1662. 8 Le droit pour les Catholiques d'avoir des Eglises publiques, d'exercer leur religion ouvertement & d'être admis dans toutes les charges. 9. Vingt quatre millions de livres pour les frais de la guerre. Pour comble d'indignité, le Monarque demandait encore que la République lui envoyât tous les ans une ambassade solemnelle, avec une medaille d'or, pesant un marc, sur laquelle il fût gravé qu'elle tenait de la liberalité du Roi la même liberté que l'assistance généreuse des Rois ses prédécesseurs l'avait mis en état d'acquerir.

Insensibilité des Plénipotentiaires Français. Burnet. Liv. I.

Il est plus aisé d'imaginer que d'écrire l'étonnement où l'exposition de ces demandes injurieuses jetta les plénipotentiaires des Etats. Burnet assure qu'un deux s'évanouit à la simple lecture de ces propositions. Ils se récrierent sur l'impossibilité de faire adopter des conditions aussi dures, aussi humiliantes; alors Louvois parut se radoucir & dit que le Roi pouvait bien laisser aux Etats les pays qu'il exigeait entre le Rhin, la Leck & les pays-bas Espagnols; & se contenter de Bommel, du

Bommelreward, des forts St André & Voorne, Crevecœur, Loeveſtein & le Klundert; pourvu qu'on démolît les forts de Schans & de Knodſenbourg & que Nimegue fût démantelé. Peut-être auſſi ſe contenterait-il de vingt millions au lieu de vingt-quatre. On perd t ſon tems à repréſenter combien cet adouciſſement prétendu était encore dur: Quant à l'exercice public de la religion catholique; ils prirent la liberté de faire certaines répréſentations. On montra que le peuple aurait de la peine à s'accoutumer aux formes bizarres des habits des moines, & pourrait les inſulter dans les rues; qu'il ſerait choqué des ſolemnités d'une religion fertile en rits publics, & pourrait les troubler. Mais le Monarque ne voulait rien relâcher ſur un article, qu'il regardait comme eſſentiel à la religion, aux pratiques extérieures de laquelle il était d'autant plus attaché qu'il en ſuivait moins les principes moraux. Mr. de Pomponne était d'avis que le Roi n'inſiſtât pas ſur un article auſſi délicat, ni même ſur ceux du commerce & de la médaille, non moins futiles, non moins injurieux. Il montra qu'il ſerait impoſſible de les faire accepter & qu'on perdrait une occaſion qui ne s'offrirait peut-être jamais de mettre pour tou-

1672.

Baſnage. II. 249. Feuquieres memoires.

1672. jours la République sous la dépendance du Roi & hors d'état de nuire jamais à la France. Mais Mr. de Louvois soutint que les Etats étaient trop épouvantés pour ne pas consentir à tout, & regarderaient comme une conquête & une grace, la conservation de tout ce qu'on ne leur ôterait pas.

Avis des Etats sur les propositions de la France.

De Groot laissa les autres Députés dans le camp des Français qui ne lui donnerent que cinq jours pour rendre une réponse positive. Les demandes du Roi auraient, dans des conjonctures différentes, été réjettées avec indignation: mais tout pouvait se proposer dans un tems où les têtes qui passaient pour les plus saines désespéraient de la République. De Groot fit son rapport dans les Etats-Généraux & dans ceux de Hollande. Les révolutions alors arrivées dans la République par le soulevement général des peuples & l'élévation du Prince d'Orange au Stathouderat, eurent quelque influence sur les délibérations. De Groot fit envisager le danger où la République était exposée; mais il n'insista pas, aussi fort qu'auparavant, sur un accomodement. Il proposa même, dans un tems où l'Etat souffrait une extrême disette d'argent, de fabriquer de la *monnoye de papier*, idée qu'il était réservé à notre siècle d'épuiser & de mettre en prati-

que dans toutes ſes combinaiſons. 1672.

Les délibérations les plus importantes ſe firent dans l'aſſemblée des Etats de Hollande. Les nobles déclarerent qu'on ne pouvait continuer la négociation, ſi le Roi ne modérait ſes demandes. Dort & Delft propoſerent de ne traiter que pour la ſeule Province de Hollande. Haarlem voulait qu'on conſervât les Provinces de l'Union; & leur ſyſtême de politique & de religion; mais elle inſiſtait à ce que la négociation fût continuée. Leide ſurtout, au lieu d'avoir changé ſur l'article d'un accomodement, fit les propoſitions les plus ſingulieres. Elle commença par proteſter qu'elle était auſſi éloignée que les autres de commettre aucune lâcheté. Elle avoüa que les prétentions de la France étaient bien dures. Mais, ajouta-t-elle, on ne les trouvera pas ſi étranges, ſi l'on obſerve que la France a déjà fait bien des conquêtes qu'il ne ſera pas facile de lui ravir; qu'elle en peut faire de plus grandes encore; que la Friſe lui eſt ouverte; que les avenues de la Hollande ne ſont pas inacceſſibles, ſoit par la ſéchereſſe, ſoit par la diſette d'hommes; attendu que les Habitans des villes avaient abandonné leurs poſtes pendant que ceux des campagnes ſe livraient aux murmures &

1672. au desespoir; que l'espérance d'avoir des secours étrangers était incertaine; &que l'on manquait absolument d'argent, de credit, de ressources & de courage. Il vaut donc mieux, disait-elle, abandonner une partie que d'exposer le tout. Elle finissait en proposant un accomodement particulier pour la seule Province de Hollande.

Basnage II. 250. L. Clerc II. 283. Wagen.

Dans cette nouvelle circonstance critique la ville d'Amsterdam ne démentit point sa fermeté ordinaire. On prétend que dans le conseil de cette ville un grand nombre avaient panché pour un accomodement; mais que deux Bourguemaîtres, qui s'étaient signalés par leur patriotisme, rendirent le courage aux autres Régens, en les menaçant d'ouvrir les fenêtres & de crier au peuple qui entourait alors l'Hôtel de ville, qu'on le trahissait. Mais ce qui est plus vrai, c'est que les Députés de la Régence aux Etats de Hollande se signalerent comme auparavant. „ Il ferait à souhaiter dirent-ils," qu'on n'eût jamais songé à negocier avec la France. On ne devait pas chercher ailleurs, la source du désordre & de la lâcheté générale. Il y avait encore des ressources, mais c'était dans le courage. Les demandes de la France étaient intolérables. Les accepter ferait s'exposer à en recevoir de plus

dures encore de l'Angleterre. Il était 1672.
également contre l'Union, & contre
la pratique constante de l'Etat qu'une
Province décidât seule les résolutions
de la Généralité. Il fallait peu à peu
rompre la négociation. Van Beuning
ajouta que les choses n'étaient pas désespérées; que tous les Etats de l'Europe étaient intéressés à la conservation de la République; & qu'il y avait moyen de s'accomoder avec l'Angleterre. Rotterdam parut alarmée sur la faiblesse des postes; mais puisque le Roi n'offrait que des conditions injurieuses, il valait mieux, dit elle, perir les armes à la main que de vivre sous le joug de l'esclavage. Toutes les autres villes se déclarerent également contre les demandes du Roi; à l'exception de Gouda qui se rangea de l'avis de Leide. Tous les membres convinrent cependant de s'en rapporter au sentiment du Prince d'Orange qui déclara positivement qu'il fallait rejetter les conditions proposées par la France. Les Etats de Hollande résolurent en conséquence d'engager la généralité à renvoyer De Groot au Roi de France pour rompre la negociation, au cas qu'il ne voulût pas moderer ses demandes. De Groot lui-même disait alors à ses amis qu'il aimerait mieux mourir que de se prêter à faire la

pêcher qu'ils n'ouvrissent les yeux au peuple. Rien n'est plus propre à montrer leur état & les artifices de cette Cour que la lettre qu'ils écrivirent le 20 Juilliet à Mr. Fagel. 1672.

„ Depuis notre arrivée en ce Royaume on nous a tenus dans un tel état que non-seulement on ne nous a pas laissé la liberté de pouvoir rien avancer en ce qui regarde notre commission; mais qu'outre cela on nous a interdit toutes les voies de communications avec les gens qui sont instruits des affaires du monde, par lesquels nous aurions pu pénétrer les dispositionr présentes de cette Cour. Mais afin de nous faire encore mieux connaître que nous n'avions rien à prétendre de ce côté là, Sa Majesté a d'abord pris soin de donner publiquement des marques de son indignation, contre ceux qui ôseraient entreprendre d'avoir quelque commerce avec nous; & afin que personne ne pût douter de ses intentions sur ce sujet, Elle a depuis quelques jours fait mettre dans la Tour de Londres une personne de qualité qui s'était renduë suspecte de désobéïssance à cet égard; quoiqu'elle en fût tout à fait innocente. D'ailleurs on a mis un Officier auprès de nous, pour renvoyer tous les gens qui viendraient nous visiter sans une

Lettre des Deputés envoyés en Angleterre à Mr. Fagel. *Vie de De Ruiter.*

1672. permission ſpéciale, & nous avons été avertis, qu'il y a pluſieurs autres perſonnes en garde, avec ordre de nous obſerver inceſſament. Faiſant donc réflexion ſur les cauſes d'un traitement ſi extraordinaire & ſi inoui envers des miniſtres publics, nous avons toujours jugé depuis notre arrivée que cela procède d'une ferme & invariable réſolution de cette Cour, qui veut avoir pour la France des ménagemens juſques au bout. Mais comme il n'était pas ſi aiſé d'exécuter ici ce deſſein, qui eſt contraire aux inclinations de tout le monde généralement, tant des gens qui ont des attachements à la cour que des autres, il ne faut pas douter qu'en nous éloignant de Londres, on n'ait eu en vuë d'empêcher que la nation ne ſoit plus particuliérement informée des ſincéres intentions de notre Etat, & des facilités qu'il eſt prêt d'apporter à la paix; de peur que les conſeils de la France & les engagemens qu'on a avec elle, ne ſoient encore plus décriés auſſi bien que ceux qui en ſont les auteurs. Cependant on veut par nôtre ſéjour en ce lieu faire entendre au peuple que le Roi de France ne refuſe point de traiter avec notre Etat; mais que ce ſont L. H. P. qui retardent le progrès des négociations; & c'eſt de cette couleur

qu'on a tâché de parer l'Ambasſade extraordinaire, qu'on dit que cette couronne a envoyée par un effet tout particulier de ſon inclination à la paix, au lieu qu'on publie que nous ſommes venus ici deſtitués de tout pouvoir pour la conclure. Néanmoins il eſt conſtant que les Ambasſadeurs de France n'ont point d'autres vuës que d'entretenir la Cour d'Angleterre dans la réſolution d'exécuter ce qui a été cidevant négocié entre ces deux Couronnes, pour la ruine de notre Etat; ou peut-être pour prendre de nouvelles meſures au ſujet des progrès que le Roi de France a faits, & des jalouſies qu'ils pourraient exciter. Il y a maintenant près de quinze jours que nous n'avons reçu de nouvelle de Hollande & que nous n'avons rien appris de ce qui s'y paſſe: il ne s'eſt non plus rien fait de particulier, non pas même le moindre commencement de négociation avec les ſus-dits Ambasſadeurs Extraordinaires. Au reſte quoique nous concevions que L. H. P. ont pu avoir plus de lumieres que nous ſur les apparances qu'il y a de parvenir à quelque Traité avec cette cour, nous jugeons toutefois que les Ambasſadeurs qu'elle a envoyés, ſe feront tenus ſur une grande réſerve avant leur départ pour l'armée de France, d'où 1672.

1672. ils ne sont peut-être pas encore de retour. Ainsi nous pouvons vous dire que s'il nous est permis d'interposer notre jugement au sujet de toutes les affaires dont il s'agit, & suivant l'opinion générale qu'on en a ici, aussi bien que par raport à la disposition où nous aprenons qu'est la Cour, c'est en vain qu'on se promet de porter le Roi à changer de sentiment. L'Ambassadeur d'Espagne qui était fort persuadé que le Prince prendrait d'autres mesures, est même présentement désabusé, & croit au contraire avec tout le reste du monde, qu'on est ici inflexible, & que bien loin qu'il y ait quelque apparence de détacher le Roi des interêts de la France, il prend tous les jours de nouveaux engagemens & confirme ses alliances avec cette couronne.

Pour nous, comme nous avions eu toutes les raisons du monde de douter de la premiere opinion de l'Ambassadeur d'Espagne, en considérant que le ministre d'un Prince qui avait interêt que nous ne fussions pas réduits à traiter avec la France, parce qu'il n'y avait point de jour à rien espérer du côté de l'Angleterre, ne pouvait parler un langage opposé à cet intérêt, sans être pleinement & invinciblement persuadé du contraire; nous pouvons d'autant moins par les mêmes raisons

révoquer en doute ce qu'il dit aujourd'hui qu'il a changé de ſentiment, & qu'il eſt entré dans le nôtre. Mais ce qui acheve encore de nous confirmer, eſt que tous les progrès des armes de la France ſont reçus du Roi d'Angleterre avec d'extrêmes applaudisſements, & ſont vantés à ſa cour comme ſi c'étaient les propres victoires de ce Prince. Nous avions eſpéré qu'on pourrait à la fin comprendre ici, que c'eſt la préſente conſtitution des affaires qui rend l'alliance de l'Angleterre nécesſaire à la France & qui par conſéquent oblige cette derniere couronne de donner toute ſorte de ſatisfaction à l'autre Monarque; mais que lorsque cette conjoncture ſera pasſée, & que la France par ſes conquêtes ſera parvenuë à ſon but, elle n'aura plus tant de ménagemens. Car il eſt certain que l'Angleterre connaîtra alors, mais trop tard, que ce n'eſt que par de purs artifices qu'elle s'eſt laisſée engager à travailler contre ſes véritables intérêts, & qu'elle n'aura remporté de tous les prétendus avantages qu'elle s'était promis, que celui d'avoir rendu encore plus rédoutable un ennemi qui tâchera ſans doute de la priver par la force de ſes armes de la part qu'elle s'était flatée d'avoir aux conquêtes qu'il fait. Cependant nous ne voyons 1672.

1672. que trop clairement que le désir de s'emparer de la Zélande & de la Hollande a monté à un tel point, ou que les secrets ressorts que la France fait jouer ici ont tant d'éficace, que les esprits de ceux qui manient les affaires sont absolument incapables de pareilles réflexions. Ainsi, selon notre sentiment, il ne reste à l'Etat aucun autre parti à prendre, que de se résoudre à défendre constamment & courageusement le reste de nos provinces, & d'achever la campagne, s'il se peut, sans perdre rien de plus, en attendant que le tems change la face des affaires. Au moins ne voions-nous pas qu'il y ait lieu d'éspérer d'obtenir ici quelque chose par le moyen des négociations; & nous nous persuadons en même tems que les Ambassadeurs extraordinaires d'Angleterre, à leur retour de l'armée de France refuseront d'entrer en négociation avec l'Etat, quand ce ne serait que sous prétexte d'être obligés d'aller auparavant faire leur raport au Roi; ou qu'en tout cas ils tireront la négociation en longueur, afin de tenter cependant si leurs efforts sur les Provinces de Hollande & de Zéelande ne pourraient reusir. Nous avons ci-devant écrit à L. H. P. que sous leur permission nous prendrions congé de cette Cour,

ſi nous ne voyons pas plus d'ouvertures aux négociations; mais depuis à cauſe de la nouvelle Ambasſade au Roi de France, nous nous ſommes remis au Sieur van Dykveldt de faire de nouveau cette propoſition à L. H. P. lorsqu'il ſerait à propos. Enſuite nous vous avons écrit ſur ce ſujet une Lettre le 17. de ce mois par la quelle nous avons demandé, ſi en tout cas il ne ſerait point expédient de propoſer au Roi d'Angleterre qu'il voulût nous éclaircir de ſes intentions, & nous donner notre congé? Comme donc il nous ſemble qu'il importe beaucoup que les Habitans de nos Provinces ne ſoient pas plus longtems flattés d'une vaine eſpérance & animés par ce moyen contre le Gouvernement, dans un tems où l'union & la bonne intelligence ſont abſolument requiſes; & que par cette raiſon il parait nécesſaire de ſçavoir déterminement quelles ſont les intentions de l'Angleterre, nous ſupplions L. H. P. qu'il leur plaiſe de nous rappeller, ou du moins de délibérer s'il n'eſt pas à propos que nous inſiſtions ici pour avoir notre congé, & de nous donner avis de leur Réſolution ſur ce point. Que ſi L. H. P. trouvent à propos de nous laisſer encore ici, jusques au retour des ſusdits Ambasſadeurs Extraordinaires nous les 1672.

1672. réquérons qu'il leur plaise de nous envoyer de nouveaux pouvoirs, parceque ceux qu'on nous a donnés en partant n'étant pas délivrés pour nous seuls, mais conjointement avec les Sieurs van Dykvelt & van Gemmenich, nous craignons qu'on ne se serve de cette occasion pour nous arrêter plus longtems,

Le Sieur Sécrétaire Coventri nous a priés de demander qu'aussitôt que L. H. P. auront fait délivrer un passeport pour son vaisseau & pour ses hardes, on veuille l'envoyer au Ministre de L. H. P. resident à Coppenhague, pour les remettre entre les mains du Sieur Jean Paul Président du Roi d'Angleterre à cette même cour, auquel le-dit Sieur Conventri a aussi écrit sur ce sujet. Et comme cette priere nous a été faite exprès, afin que cela soit conduit par votre entremisse nous n'avons pas osé le refuser, ne doutant point que vous ne vouliez bien prendre la peine de faire ce qui est nécessaire pour cet effet. Ainsi nous demeurons. &c.

Négociation secrete du Prince d'Orange avec la Cour d'Angleterre.

Le Prince d'Orange avait, en même tems, entamé une négociation secrete avec le Roi d'Angleterre, son Oncle. Cette négociation secrete ne regardait pas seulement son intérêt particulier, mais encore l'Etat en général; on prétend même que de sa propre autorité, il fit proposer de ceder

1672.

à ce Monarque : 1. Le salut du pavillon, sans exception, 2. deux cens mille florins par an, pour la liberté de la pêche, 3. quatre millions de florins & Surinam en propriété, 4. la ville de l'Ecluse en caution, 5. la Souveraineté des Provinces-Unies pour lui Prince d'Orange. Au cas que ces propositions fussent acceptées, on proposerait à la France certains articles qui feraient rompre la négociation. On conserve encore un écrit où le Prince exhorte le Roi d'Angleterre à proposer les conditions auxquelles il veut conclure la paix avec les Etats, se faisant fort de les faire accepter malgré le pensionaire De Witt & sa faction, à moins qu'elle ne soient tout-à-fait contraires aux loix fondamentales de l'Etat. Ces deux pieces & surtout cette derniere clause ne paraît gueres se concilier avec la teneur de la premiere; à moins qu'on ne suppose que l'Union est une loi fondamentale & non pas l'indépendance. Ce qui est certain c'est qu'il y eût réellement une négociation secrete, ménagée par le Chevalier Gabriel Sylvius & Mr. de Reede. On conserve encore une lettre authentique du Roi d'Angleterre où il assure le prince son neveu de ne jamais perdre ses interêts de vuë & déclame vivement contre ce qu'il ap-

Coster MS. Verh. Bylage. 432, 433.

1672. pelle la faction de Louvestein. Lorsque Guillaume fut élevé à la dignité de Stathouder, Charles écrivit encore à son neveu, qu'il ne doutait nullement de lui procurer tout le pouvoir dont ses ancêtres avaient joui.

Dispositions de la nation Anglaise. *Hume.*

On avait beau prévenir la nation Anglaise contre les Hollandais. On avait beau susciter contre eux l'esprit de jalousie si puissant lorsqu'il s'agit d'intérêts de commerce & le mépris que les Anglais sucent dès l'enfance contre leurs voisins & particulierement contre les Hollandais. Leur situation excita la tendre pitié d'une nation sensible & généreuse, surtout des esprits éclairés qui pénétraient le motif & prévoyaient les suites de cette guerre. Les deux plus puissans Monarques de l'Europe, disait-on, l'un sur terre & l'autre sur mer, ont conspiré la ruine d'une illustre & florissante République. Quelle affreuse perspective pour l'Angleterre! Quel était le but de Charles, en formant la Triple-Alliance? De mettre des bornes à l'accroissement formidable de la puissance Française. L'approbation de la nation, le suffrage de toute l'Europe ne font-ils pas des garans suffisans de la justice & de la sagesse de cette grande démarche? Il suit actuellement des mesures diametralement

oppofées; quel peut-être fon but? Il veut fans doute fe rendre indépendant d'un peuple, dont l'eftime lui paraît indifférente. Il femble vouloir abufer de l'extrême foumiffion de la nation, de l'obéisfance refpectueufe du Parlement pour affermir le joug. Tous les intérêts politiques de l'Angleterre font facrifiés au dangereux projet de les dépouiller de leurs libertés civiles. Afin d'ôter de leurs yeux tout ce qui pourrait leur rappeller des exemples de liberté, la barriere la plus fure de notre puisfance eft abandonnée à nos plus dangereux Ennemis. C'en eft fait; il n'eft plus de resfource pour les peuples qui ont encore confervé quelques traces des droits précieux de l'homme. La tirannie & l'iniquité ont confpiré pour détruire tout ce qui refte encore de loix & de liberté. 1672.

Charles II lui-même n'était pas fans inquiétude fur les progrès rapides des armes Françaifes. Il ne pouvait fe disfimuler que les Français, en s'emparant de la Hollande, n'attirasfent à eux tout fon commerce & fes forces maritimes. Qui pourrait les empêcher alors de fe rendre maîtres de tous les Pays bas? Louis, alors devenu asfez puisfant pour faire trembler l'Angleterre elle-même, volerait-il à fon fecours contre fes fujets pour tenir une

Politique de Charles II. *Hume.* *Le Clerc* II. 285.

1672. promesse qu'il pourrait violer impunément? Ainsi quoique Charles ne fût pas d'un caractere à concevoir de la jolousie; il ne put se défendre d'un certaine inquietude en voyant avec quelle rapidité tout cédait aux armes Françaises, pendant qu'on opposait aux siennes une si vigoureuse résistance. Il craignait même, que les Ambassadeurs des Etats ne se prévalussent de la faveur qu'on leur témoignait publiquement; pour exciter des cabales. Il leur fit remettre les conditions aux quelles il consentait de faire la paix. Il demandait le salut du pavillon sans exception, la reconnaissance de sa Souveraineté sur la mer; deux millions de livres Sterlings pour la liberté de la pêche, & cinq cens mille pour rembourser les frais de la guerre & les villes de Vlissingue, de la Brille & de l'Ecluse en caution; & la charge de Stathouder & Capitaine - Général pour le Prince d'Orange, charge qui ferait rendue héréditaire pour ses descendans mâles dont en ce cas de minorité la Grande-Brétagne aurait la Tutelle conjointement avec les Etats.

Wagen. XIV. 107.

Négociations des Ministres Anglais auprès du Prince d'Orange.

Charles. II inquiet sur les négociations particulieres que les Etats avaient entamées avec la France, s'était hâté de faire partir pour la Hollande le Duc de Buckingham & le Comte d'Ar-

lington qui furent ensuite suivis du Lord Hallifax. Les Ministres passerent par-la Hollande; & comme les malheurs de la Guerre avaient jetté le peuple dans le désordre & la mutinerie, il reçut les Ambassadeurs avec des acclamations de joie, dans la supposition qu'ils étaient venus pour apporter la paix. On n'entendait par tout que ce cri insensé & tumultueux *vive le Prince d'Orange! Le diable emporte les Etats!* Pour se concilier encore plus l'attachement de la nation, ces Ministres débitaient publiquement que le Roi d'Angleterre ne permettrait jamais que Louis XIV se rendît maître absolu des Provinces-Unies. La crainte avait peut-être opéré quelque changement dans la politique de l'Angleterre, si l'on veut donner le nom de politique à des projets qui n'étaient fondés que sur les passions & l'ambition particuliere du Monarque. On a même des raisons de penser que, dans la terreur d'être forcé par un soulevement à se déclarer contre Louis XIV, s'il pénétrait plus avant dans les Provinces, il eût quelque part à l'inaction qu'on apperçut alors dans les opérations des Français. Le Duc de Buckingham hazarda même, en rendant visite à la Princesse Douairiere, de l'assurer qu'il était bon Hollandais, 1672

N 7

1672. ainsi que ses associés. Il suffirait répondit-elle avec esprit, que vous fussiez bons Anglais. Il est vrai, repliqua le Duc, que nous n'aimons pas la Hollande aussi tendrement qu'une maîtresse; mais nous l'aimons comme on aime une Epouse. La Princesse avait (*) l'esprit malin, & la repartie fine: elle n'ignorait pas que le Duc vivait fort mal avec sa femme; on voit bien, dit-elle qu'en effet vous aimez la Hollande comme une Epouse: aussi la traitez-vous comme la vôtre.

(*) voy les mem. de De Guiche.

Basnage. II. 235. Burnet Liv. I. ann. 1672.

Les Ambassadeurs Anglais se rendirent ensuite au Camp devant Bodegrave pour conferer avec le Prince d'Orange, auquel ils prodiguerent les promesses. Guillaume, encore jeune & ne pouvant démêler aisément l'imposture, en fut d'abord ébloui, il fit dresser un mémoire tendant à mettre des bornes aux conquêtes de la France. Le Duc de Buckingham, adulateur outré, homme sans principes & sans foi, promit au Prince de le faire accepter. Mais le Lord Arlington, plus délicat & plus reservé au moins sur les apparences, avoua qu'on ne pourrait empêcher Louis XIV de profiter de ses conquêtes. Le Prince fut tellement choqué de cette déclaration qu'il aurait donné toute sa confiance à Buckingham. Mais le lendemain

Buckingham, poussé dans ses derniers retranchemens, fut obligé de dévoiler ses véritables dispositions. Il ne faut plus parler de la République dit-il au Prince. Les glaces de l'hiver feront bientôt tomber ce que les inondations de l'été ont conservé. Ne voyez vous pas qu'elle est perdue? Il répéta si souvent ces dernieres paroles que le Prince d'Orange impatienté lui fit cette belle réponse qui mérite une place dans l'histoire: *Je sais un bon moyen de ne pas voir la ruine de ma Patrie; c'est de périr dans le dernier retranchement.* 1672.

Politique des Etats à l'Egard de l'Angleterre.

Les Etats avaient authorisé le Prince à traiter avec ces deux Seigneurs, conjointement avec van Beuning, Beverningh, Schatto Gottinga & van Dykvelt; ce dernier était le seul des Ambassadeurs revenus d'Angleterre & promettait une bonne issue de la négociation. Les Etats avaient formé un projet très politique & très propre à donner une meilleure tournure aux affaires. Sur l'espoir qu'on pouvait encore gagner la Cour d'Angleterre, surtout depuis l'élévation du prince d'Orange, ils formerent le plan de la détacher de la France, à la quelle il serait alors bien plus facile de faire entendre raison. Cependant comme on était bien éloigné d'accorder ses demandes,

1672. exorbitantes, on crut devoir recourir aux moyens de corruption dont la France avait su tirer de si grands avantages. Pour ôter aux Anglais l'idée d'avoir des places de sûreté on leur insinua que rien ne serait plus précaire, puisque on chercherait toujours à les délivrer, & que l'élévation du Prince d'Orange serait pour l'Angleterre une caution plus sûre que douze villes de sureté. Le Roi de France, disait-on, ne nous offre que des conditions intolérables. S'il ne retire ses armées du pays, les Provinces-Unies vont tomber en son pouvoir, ensuite les Pays-bas: à quel danger l'Angleterre ne sera-t-elle alors exposée? On chercha même à persuader les Ambassadeurs Anglais, que l'Angleterre devait voler au secours des États au cas que la France ne voulût pas se contenter de conditions raisonnables.

Il en est qui pensent que la Cour d'Angleterre tenait encore à l'ancien projet de partager la conquête des Provinces-Unies avec la France. On ajoute que Charles II n'empêcha Louis XIV de poursuivre ses conquêtes en Hollande que parcequ'il voulait auparavant que les Anglais fussent maîtres de la Zélande. Pour

Valkenier. I. 728.-732. accélerer cette conquête, la France avait en conséquence fait attaquer le

fort d'Aardenburg dont la conquête eût sans doute entraîné celle de l'Eclufe & facilité celle de la Zéelande: mais la Garnifon & les Bourgeois oppoferent une réfiftance fi vigoureufe que les Ennemis furent repousfés dans deux asfauts où ils perdirent, dit-on, quinze cens hommes. 1672.

Il eft certain que les Miniftres Anglais agisfaient de concert avec la France. Comme le Prince d'Orange attendait avec impatience le fuccès de cette négociation; trois Députés vinrent le trouver de la part des Anglais; Seimour qui fut enfuite Orateur de la chambre des communes, Germyn & Sylvius. Ils crurent pouvoir le gagner en flattant fon ambition par l'offre de la Souveraineté des Provinces-Unies. Les Français lui firent infinuer fous main que la France & l'Angleterre s'engageraient à le maintenir fur le Trône; foit contre l'invafion des Ennemis étrangers foit contre la révolte des fujets indociles. Ces offres femblaient d'autant plus éblouisfantes qu'elles s'accordaient avec les articles que le Prince avait, dit-on, déjà fait propofer par la voie de Sylvius. Mais, foit qu'il fe défiât d'une Souveraineté qui dépendait de deux Monarques fi puisfans, foit qu'il n'ôfât recevoir un tel préfent de mains fi odieufes à fes

Offres faites au Prince d'Orange.

Basnage. II. 256.

1672. concitoyens; il refusa ces offres. Il déclara qu'il aimerait mieux aller passer ses jours à la chasse dans ses domaines héréditaires d'Allemagne que de vendre la liberté de sa patrie. Il est certain que les Anglais firent tout leur possible pour engager le prince d'Orange à entrer dans les vues de la France. Charles II, disait-on, approuvera tout ce qui sera fait par Louis XIV. Les Français, disait Buckingham, sont honnêtes: Il faut traiter avec eux. Il paraît que le Roi de France commençait à craindre que des conquêtes si éloignées n'épuisassent ses finances. Il commençait à sentir le besoin d'argent & le danger d'épuiser son royaume, par la nécessité d'en tirer des chariots chargés d'especes qui se perdaient dans les pays étrangers & même dans les provinces conquises. De grands mouvemens fermentaient dans le nord. Pour terminer cette guerre il offrait une souveraineté qui ne lui coutait rien. Mais pour tirer tout le parti possible de ses conquêtes, il cimenta son union avec l'Angleterre. Buckingham & Arlington signerent avec ses ministres un traité suivant lequel les deux Rois s'engageaient de ne faire ni paix ni Trève avec les Etats Généraux sans le consentement mutuel de l'un & de l'autre, de se

Wagenaar. XIV. 118.

communiquer réciproquement les propositions qu'on leur ferait. Ils s'accorderent ensuite sur les articles que chacun des deux Monarques proposerait aux Etats. Ces articles sont trop intéressans pour n'être pas rapportés dans toute leur étendue. 1672.

Articles proposés par le Roi d'Angleterre.

Le Roi d'Angleterre demandait que les Hollandais lui cédassent l'honneur du pavillon, sans aucune restriction, même que leurs Flottes entieres baissassent le pavillon, & abâtrissent le mât de Hune pour un seul Navire Anglais portant le Pavillon de Sa Majesté, dans toute la Mer Britanique, jusques sur les côtes d'Hollande.

La permission libre une année entiere à tous les Anglais, qui sont demeurés dans la Colonie de Surinam, d'en pouvoir sortir quand il leur plaira avec tous leurs biens, de quelque nature qu'ils puissent être, suivant le Traité de Breda.

Bannissement perpétuel hors de tous les pays des Provinces-Unies, de tous les sujets du Roi qui ont été déclarés coupables du Crime de lèze Majesté, ensemble de tous autres, qui seront dénotés par Sa Majesté d'avoir fait des Libelles séditieux, ou autrement conspiré contre le répos & la tranquillité de ses Royaumes.

Rembourfement à sa Majesté des frais de la guerre, jusqu'à un Million

1672. de livres Sterlings, dont 400000 feront payées dans le Mois d'Octobre; & le reste à 100000 livres Sterlings par an.

Payement annuel de 10000 livres Sterlings à perpétuité, pour la permission que le Roi donnera de pouvoir pêcher des Harangs sur les côtes d'Angleterre, d'Ecosse & d'Irlande.

Le Prince d'Orange d'à présent, & ses Descendants, posséderont la Souveraineté des Provinces-Unies, excepté ce qui écherra en partage aux deux Rois & à leur Alliez, où, à tout le moins, jouiront des dignités de Gouverneur & Amiral Général à perpétuité de la maniere la plus avantageuse que les Princes précédents les ont possédées.

Dans trois mois après la paix faite il se fera un Traité de Commerce, tant pour le Réglement du commerce des Indes, suivant les Demandes faites ci-devant, comme aussi pour l'avantage des Sujets de Sa Majesté dans leur Négoce, allant, venant, ou habitués en quelque pays appartenant aux-dits Etats, & avec les mêmes conditions avantageuses, qui sont accordées aux Nations les plus favorisées.

L'Isle de Walchéren, la Ville & Chateau de l'Ecluse, avec leurs dépendances, l'Isle de Casant, celle de Goerée, & l'Isle de Voorne, feront

mises entre les mains de Sa Majesté, par maniere de cautions pour l'exécution des conditions mentionnées ci-dessus. 1672.

Quoique Sa Majesté déclare de se contenter des Conditions précédentes à la charge qu'elles seront acceptées dans dix jours, après lesquels Sa Majesté n'entend plus être obligée, elle déclare néanmoins précisément, que quoiqu'elles fussent accordées par les dits Etats, elles n'auront toute fois aucune force, & que Sa Majesté ne fera aucun Traité ni de Paix ni de Trèves, que le Roi Très Chrétien, à son égard, ne soit satisfait par les dits-Etats, & que les Princes de l'Empire, qui sont alliez en cette Guerre avec Sa Majesté ne soient pareillement content des Conditions, qui leurs seront accordées par les-dits Etats.

Telles étaient les propositions de l'Angleterre: mais celles de la France étaient bien plus dures & plus injurieuses. Le Roi les fit dresser sous le titre de *Conditions sous lesquelles le Roi très Chrétien consentirait à faire la paix.* Les Etats les firent imprimer, ainsi que ceux de l'Angleterre, & les publierent avec profusion pour exciter l'indignation des peuples. Article du Roi de France.

Les ordonnances faites ci-devant par les Etats Généraux, tant pour défendre les Vins & Eaux de vie de Fran-

1672. ce dans les Provinces-Unies, feraient révoquées; que celles qui avaient été faites, pour mettre de nouvelles Charges fur les Marchandifes & Manufactures de France, le feraient aussi; & que, dans trois mois, on ferait un nouveau Traité de Commerce, entre S. M. & les Etats, dans lequel ferait aussi compris un Réglement pour les Campagnies Orientales & Occidentales, tant de France, que de Hollande. A l'avenir, il y aurait dans toutes les PP. UU. non feulement une liberté entiere, mais aussi une exercice public de la Religion C. A. & R. ensorte qu'en tous les lieux, où il y avait plus d'un Temple, on en donnerait un aux Catholiques; Ils leur ferait aussi permis d'en bâtir, dans les lieux, où il n'y en aurait point, & que jusqu'à ce qu'ils fussent bâtis, ils pourraient célebrer le fervice divin publiquement, dans les Maifons, qu'ils auraient achetées, ou louées, pour cet effet: Il ferait accordé, par les Etats ou par chaque province, en particulier, un appointement raifonnable à un Curé ou prêtre, en chacune des Eglifes, fur les biens, qui avaient autrefois appartenu à l'Eglife, ou autrement: III. Les Députés des EE. GG. qui avaient été envoyé à S. M. l'avaient priée particulierement, qu'il lui

plût par une paix, laisser le corps des PP. UU. au même état, auquel il avait été auparavant, & que pour donner quelque échange à S. M. pour les Conquêtes, dont il avait plû à Dieu de bénir la justice de ses armes, au lieu des provinces Villes & places, qui avaient été cédées aux EE. tant en Flandre qu'en Brabant; S. M. quoique déjà maitresse des trois provinces; du nombre des sept provinces-Unies comme aussi de quelque places & postes, en Hollande, avait bien voulu pour conserver les VII. Provinces en leur premiere Union, faire rendre ce qui avait été occupé, par ses Armes dans les PP. excepté ce qui ferait après declaré &, aux conditions suivantes : IV. les Etats cederont généralement à S. M. toutes les provinces, Villes & places qu'ils avaient, tant en Flandre, qu'en Brabant, & qui leurs avaient été cedées, par l'Espagne, excepté seulement l'Ecluse l'Ile de Casant: V. Ils céderont aussi à S. M. avec ses appartenances & dépendances, le Fort de Knotsembourg, celui de Schenk, toute la partie de la province de Gueldre, située par deçà du Rhin, à l'égard de la France, comme aussi l'Isle de Bommel, l'Ile & le Fort de Voorn, le Fort de S. André & le Chateau de Louvestein, avec le Fort 1672.

1672. de Crevecœur: VI. Les EE. céderont pareillement à S. M. la ville de Grave, avec ses appartenances & dépandances, & lui feront donner en perpetuité la Ville & Comté de Meurs, pour en disposer à son bon plaisir, à condition que les EE. indemniseraient le prince d'Orange, pour ce Comté & autres places, Villes & Pays, appartenant à ce prince, qui auraient été cedée à S. M.: VII Les EE. cederont à S. M. le même droit qu'ils auraient eu, ou qu'ils pourraient avoir ou prétendre sur les places que S M. à occupées sur les EE. dans les Terres de l'Empire; ils feront aussi une pareille cession en faveur du prince & Comte de la Frise Orientale, de tous les droits qu'ils pourraient avoir, ou prétendre sur les places, qu'ils occupent en son païs; savoir, sur la Ville d'Emden, le Fort de Leert-oort & Dyler d'où ils retireraient leurs Garnisons: VIII. Il sera permis aux Sujets de S.M. d'aller & de venir, de tous les pays, Villes & places, qui lui auront été cedées, tant par Mer, que par Terre; & sur toutes Eaux & Rivieres, sans qu'ils fussent sujets à aucun droit ou impositions, ni visites de leurs marchandises, ni de leur bagage, munitions de guerre, ou vivres: IX. Les EE. GG. s'obligeront de faire rendre à la

à la Réligion de Malte les Commanderies, qui se trouveront appartenir à cet Ordre: ils permettront de faire rendre au Comte de Benthem ses Enfans, qui avaient été retenus par la Comtesse de Benthem, son Epouse, sous l'autorité & par la permission des Etats; nonobstant les instances par lui faites, qu'il avait fait appuyer des recommandations de l'Empereur & de S. M. T. C.: ils indemniseront S. M. des dépenses excessives qu'Elle a faites pour cette guerre, & lui feront payer, dans le tems qui sera stipulé, la somme de vingt millions; moyennant quoi S. M. leur quittera les trois Millions qu'ils lui doivent payer, pour le prêt à eux fait en 1631. Comme aussi les interêts qu'ils lui doivent, depuis cette année là: XI. en reconnaissance de la Paix qu'elle veut bien accorder aux Etats lorsqu'elle peut étendre plus ses conquêtes, dans leurs païs; ils lui feront presenter, tous les ans, par une Ambassade Extraordinaire, une Médaille d'Or, pésant un Marc, laquelle contiendrait qu'ils tiennent de S. M. la conservation de la même liberté, que les Rois ses Predecesseurs avaient aidé à leur acquérir: XII. Encore que S. M. déclarât de se contenter des conditions précédentes à la charge qu'elles seraient acceptées en 1672.

1672. dix jours; après lesquels S. M. ne prétendait point y être obligée; elle donnait neanmoins à entendre par la présente que quoiqu'elles fussent accordés par les Etats, elles n'auraient néanmoins aucune force; & que S. M. ne ferait aucun Traité ni de paix ni de Trêves, que le Roi d'Angleterre, à son égard ne fût satisfait par les Etats; & si les Princes de l'Empire, qui étaient Alliés en cette guerre, avec S. M. ne fussent pareillement contents des conditions, qui leur seraient accordées par les Etats.

Conduite du Prince d'Orange à l'égard des deux projets de Traité.

Les deux Traités furent communiqués au Prince d'Orange par la voie du Chevalier Sylvius. Ils étaient signés par Buckingham & Arlington qui n'avaient pas rougi d'y écrire, qu'ils n'avaient dressé cet accord que pour faire échouer les efforts des Etats pour élever des nuages entre les deux Rois, en cherchant à les détacher l'un de l'autre par un traité particulier. Le Prince d'Orange ne put conserver son sang froid; en lisant les conditions qu'on y imposait à la République. Il voulut jetter ces dépêches dans le feu. En communiquant ces deux pieces aux Etats, il déclara qu'il n'y avait pas un seul article qu'on pût accepter, qu'il aimerait mieux se faire hacher en pieces que de les recevoir, qu'on ne de-

Wagen. XIV. 125.

vait pas imputer ces articles au Roi d'Angleterre; mais à ses Ambassadeurs, & que les conditions relatives à sa personne venaient plûtôt d'un Ennemi que d'un Ami. 1672.

Les Etats-Généraux prierent le Prince d'Orange d'ouvrir son avis sur ce sujet. Guillaume s'excusa d'abord; on commençait à regarder cette excuse comme un trait de modestie; mais l'étonnement fut grand lors que le Prince fit entendre qu'il ne pouvait s'expliquer à cause de certaines personnes qui se trouvaient dans l'assemblée. La plupart des Provinces le prierent de les nommer. Mais la Hollande s'y opposa par un motif de prudence & par la crainte qu'une telle démarche n'excitât des soulevemens parmi un peuple dont on ne pouvait déjà plus contenir la rage. Les Etats de Hollande, instruits de cette proposition, la jugerent d'une importance assez grande pour s'en occuper; ils résolurent de prier le Prince de désigner les personnes qu'il soupçonnait. L'étonnement fut extrême, lors qu'on l'entendit nommer De Groot. On lui demanda quelles étaient ses raisons? Il n'est pas encore tems, dit alors ce Prince adroit & dissimulé au dessus de son âge, de percer dans le fond de cette affaire. J'ai lieu de soupçonner que De Groot a passé

Guillaume fait eclater des soupçons contre De Witt.

Basnage II. 323. 324. Valkenier I. Byl. 61. p. 134. 135.

1672. les ordres de ses commettans dans l'étendue des offres qu'il a faites à la France". Quoique De Groot eût fait paraître, dans cette négociation, trop de penchant à recevoir des conditions dangereuses de la part de la France; il faut avouer qu'il n'avait suivi que les ordres dont il avait été chargé. On pouvait attaquer ses lumieres & non pas sa bonne-foi. Un de ses plus grands crimes était sans doute de passer pour un des chefs du parti Anti-Stathouderien que l'on projettait de détruire. Aussi ne tarda-t-il pas à s'appercevoir qu'on voulait l'abandonner à la fureur du peuple, dont il avait déjà, ainsi que plusieurs autres, failli à être la victime. Il jugea qu'il était d'une indispensable nécessité, pour lui, de se mettre en sureté par la fuite. Mais afin que l'on ne donnât pas une interprétation sinistre à sa retraite, il écrivit aux Etats de Hollande & à la Regence de Rotterdam, pour leur exposer les attentats qu'on avait formés sur sa vie & le péril qu'il courait d'être massacré s'il ne s'était dérobé par une prompte fuite. †

Les Anglaisé chouent dans leur négociation

Ainsi le Prince d'Orange vit son influence & son crédit s'affermir dans l'Etat. Non seulement on rejetta les conditions qu'il avait jugé intolérables;

on suivit même son avis en ne continuant de négocier qu'avec l'Angleterre. Ce procédé était d'autant plus étonnant, qu'on ne pouvait plus douter que les deux Rois ne fussent alors dans un accord parfait pour détruire la République. Louis XIV avait employé ses moyens ordinaires & toujours infaillibles de gagner les ministres de Charles II. Le Monarque Anglais, trompé par ses Ambassadeurs, crut alors que la ruine de la République était trop avancée; pour qu'il fût possible de la sauver: il jugea que le meilleur parti était de partager le butin, pensant que la grande maxime en politique de secourir les faibles contre une puissance prépondérante, n'était plus de saison. Les ministres oublierent toutes les promesses dont ils avaient leurré le Prince d'Orange. Le peu d'égards qu'ils eurent pour ses interêts & pour sa personne, ne contribua pas peu à animer ce jeune prince contre les deux Rois & contre leurs projets destructeurs. 1672. dans les Pays-bas. *Basnage II. 261.*

Mais ce qui contribua surtout à faire perdre toute confiance aux ministres Anglais, furent leurs manœuvres perfides à l'égard du Gouverneur des pays-bas Espagnols. C'était toujours le Comte de Monterey. Conformé- *Basnage. Ib 258. 261.*

1672. ment au dernier traité des Etats avec la cour de Madrid & à la perſpective effrayante qui menaçait les pays-bas, au cas que les Provinces-Unies tombasſent au pouvoir de la France, il avait fait pasſer dans ces places frontieres des Etats, toutes les troupes qu'il avait pu épargner. Les Ministres Anglais furent s'aboucher avec lui. Ils ſe plaignirent des ſecours qu'il donnait aux Ennemis des deux Rois. Mais comme il ne ſe laisſait pas intimider par de grands noms, ils crurent pouvoir le gagner par l'appât de l'interêt. Ils eurent le front de lui propoſer de s'asſurer des places où il avait fait entrer des garniſons pour les Etats. Le Comte ne reçut cette ouverture qu'avec cette indignation qui caractériſait la magnanimité Eſpagnole.



1672.

RÉVOLTES POPULAIRES.
GUILLAUME III.
nommé STATHOUDER.

QUAND un peuple se croit libre, parce qu'il jouit des prérogatives de la liberté civile, malheur à ceux qui, dans un grand malheur imprévu, ont attiré à eux toute l'autorité politique. Ce sont, à l'entendre, ou des traîtres qui vendent l'État, ou des lâches qui l'abandonnent ou des conducteurs inhabiles qui ne sont pas en état d'entenir les rênes. Les progrès effrayans des armes françaises n'avaient pas seulement consterné les Régens; suivant Burnet (*) ils ne s'assemblaient plus que pour se regarder les uns les autres avec un silence glacé, & quelquefois même les plus importantes de leurs délibérations étaient interrompues par les sanglots & les larmes. Le peuple voyant ses Régens, désespérer de la République, les places se rendre presque partout avec les Garnisons, des provinces entieres soumises au joug du vainqueur, une multitude d'infortunés accourir dans le fond de la Hollande avec leurs familles & leur biens pour y chercher un azile, se livra à tout le délire d'un désespoir

Causes des révoltes du peuple & de l'élévation du Prince.

(* Burnet Liv. I.

1672. lâche & impuissant. Au lieu de s'armer d'un noble courage contre un vainqueur altier & insolent, il éclata en plaintes, en mutineries contre ceux qui, s'étant arrogé toute l'autorité, n'avaient pas sû écarter ces malheurs. On leur imputa l'état déplorable où s'étaient trouvées les armées : on les rendit responsables du mauvais choix des Gouverneurs des places : comme ce parti semblait avoir toujours incliné pour la France, on crut d'autant plus qu'il y avait de la trahison, que plusieurs Officiers, traduits devant le conseil de guerre, avaient été jugés dignes de mort ou d'autres punitions infamantes, pour cause de lâcheté ou pour des actions suspectes. L'affaire du Comte de Montbas fit surtout beaucoup d'éclat ; soit parceque l'abandon qu'il avait fait de son poste avait été suivi de l'inondation rapide des Français, soit parce qu'il avait épousé la sœur d'un des chefs du parti de Louwestein. Ce parti avait toujours régardé la paix, comme le moyen le plus propre à cimenter son autorité. Mais une guerre & qui pis est une guerre malheureuse lui fit perdre la confiance de la nation. La rapidité des conquêtes de l'Ennemi, le peu d'opposition qu'elles avaient rencontré, les négociations avec la France inspirerent

les plus violens soupçons. On ne douta pas seulement de leur incapacité, mais encore de leur probité. Le peuple qui ne juge des événemens que par le succès, ne se borna pas à dire qu'ils étaient incapables de conduire les rênes de l'Etat; on assura généralement qu'ils avaient vendu la patrie à l'Ennemi. Le parti contraire n'oublia pas, dans cette circonstance, de fomenter ces odieux soupçons. L'inclination que le peuple avait toujours montrée pour la maison d'Orange, éclata avec plus de force que jamais: tous convinrent qu'il fallait que le gouvernement sous lequel la République avait eu tant d'éclat & de grandeur fût rétabli & que ceux qui s'y opposaient fussent des traîtres ou des Ennemis du bien public. 1672.

Si dans cet état des choses quelque citoyen illustre s'est trouvé en bute aux jalousies & aux traverses du Gouvernement devenu odieux, il n'a pas besoin d'autre titre pour obtenir la faveur populaire. A plus forte raison le Prince d'Orange, distingué par l'éclat de sa naissance, intéressant par sa jeunesse & par la privation des dignités qu'on regardait comme un malheur, fut-il l'objet où tous les regards se porterent. On envisagea le

1672. Prince comme destiné du ciel pour être le libérateur de la République. On crut qu'il n'y avait pas de salut à espérer tant qu'il ne serait pas revêtu de toutes les dignités de ses ancêtres. Les Bourgeois des villes profiterent des armes que la crise de l'Etat leur avait mises à la main pour la défense particuliere. Ils précipiterent, avec toute l'impétuosité populaire, un changement qu'ils desiraient avec ardeur. La nécessité de s'arracher aux occupations tranquilles de la vie Bourgeoise pour s'occuper des travaux stériles & pénibles des gardes & des fortifications, les chagrina beaucoup: de sourdes insinuations & quelquefois même des menées obscures conduites par des agens secrets ne tarderent pas à faire servir ces mauvaises dispositions à l'élévation du Prince d'Orange sur les débris des chefs du gouvernement actuel.

Audace des Prédicans. Les Ministres de la religion dominante ne laisserent pas échapper cette occasion de signaler leur dévouement pour la maison d'Orange. Les annales de ces tems ont conservé les noms de ceux qui dans ces troubles déplorables compromirent avec le plus de scandale, le caractere de paix qui convient à cette profession. C'étaient à la Haye Thaddaeus de Landman & Simon Simonides, à Rotterdam

Jacob Borstius & Jean Ufsmes. Un Ministre de Haarlem, nommé Samuel Gruterus, poussa l'audace jusqu'à dire en pleine chaire qu'il y avait de la trahison & de l'infidélité dans la Régence de la ville. On voulut ensuite le forcer, à dire quels étaient ceux qu'il avait voulu désigner par ces paroles: C'est *l'Ambassadeur de Groot*, dit-il, *c'est un œuf gâté, qui fut couvé à Louwestein*. La ville de Leide qui, dans ces tems malheureux, insista toujours dans les Etats pour les conseils pusillanimes, fut aussi la premiere à ouvrir le projet d'augmenter l'autorité du prince & de le rendre indépendant des Députés de Campagne, comme le seul moyen de réparer les malheurs de l'Etat. 1672.

Cette proposition fut comme le signal des mouvemens populaires. La plupart des Régens croyaient leur autorité d'autant plus sûre, que leur parti remplissait presque toutes les charges, que le parti contraire réduit à un petit nombre n'avait plus de pouvoir & que leur autorité paraissait consolidée par le tems, & inaccessible à la haine. Il était donc nécessaire de profiter de la bonne volonté du peuple que les malheurs de l'Etat avaient jetté tout entier dans le parti du Prince d'Orange. Mais le peuple est une

1672. machine qui n'agit pas par des mouvemens tranquilles & réguliers; il ne marche que par bonds, par éclats impétueux, ordinairement accompagnés des suites les plus funestes; mais enfin il n'y avait pas d'autre agent pour amener une révolution dans le systême politique de l'Etat: on crut donc devoir tirer parti de ses dispositions: Le principal point était de faire élever le jeune Prince aux dignités de ses ancêtres. Le grand nombre de ceux qui se flattaient que cette révolution serait avantageuse à leur ambition, se voyant appuyés par le peuple, saisirent cette occasion pour amener par des révoltes civiles une élévation, qu'ils ne pouvaient gueres espérer des délibérations légales du gouvernement.

Premier soulevement à Veere en Zéelande en faveur du Prince d'Orange.

La ville de Veere en Zéelande fut la premiere qui donna le mouvement à toutes les autres: Le Prince d'Orange en était Marquis. Cette circonstance, l'affection particuliere des Zéelandais pour sa maison allumerent les premieres étincelles de l'enthousiame: quelques-uns des Magistrats se mêlerent parmi le peuple: il se souleva générale ment & força la Régence à proclamer le Prince Stathouder.

A Dort.

Le bruit de cette révolution ne fut pas plûtôt parvenu à Dort, qu'on apperçut une grande fermentation parmi le

peuple. Il forma des attroupemens & 1672.
se fit donner tumultueusement les
cléfs des magazins. Les ayant trouvés
mieux fournis qu'il n'avait pensé,
il commençait à se calmer, lorsqu'un
personage inconnu qui s'était
glissé dans la foule, cria qu'il
fallait forcer la Régence à révoquer
l'Edit perpétuel & à élever le Prince
au Stathouderat. Quoique les principaux
Chefs de la faction dominante,
les De Witt & plusieurs autres, fussent
nés dans cette ville qu'ils illustraient
par le rôle éclatant qu'ils
jouaient, l'attachement à la maison
d'Orange n'avait pas laissé d'y dominer,
soit par l'affection générale pour
le Prince d'Orange, soit par la jalousie
qu'on remarque ordinairement dans
les Habitans des petites villes contre
ceux de leurs concitoyens dont la gloire
les éclipse. Quoiqu'il en soit le peuple
ne tarda pas à faire connaître ses
dispositions par ces cris tumultueux:
*Vive le PRINCE d'ORANGE! Le
Diable emporte les De Witt!* Qu'elques-uns
se firent ouvrir les portes de
la tour, où ils arborerent deux pavillons,
l'un blanc pour De Witt, (*) au

(*) Le mot De Witt en Hollandais
veut dire blanc: ce misérable Calen bou pa-

1672. dessous d'un autre drapeau couleur d'orange pour le Prince avec cette inscription : *ORANGE Dessus, De Witt dessous : que la Foudre écrase ceux qui pensent autrement.* (**) Ces furieux forcerent le Conseil à s'assembler, à promettre d'élever le Prince au Stathouderat & à lui députer des personnes de leur corps pour l'inviter à se rendre dans la ville. Son Altesse, voyant les affaires prendre une tournure si favorable, crut devoir se faire un peu presser, pour éloigner le soupçon de connivence avec les séditieux. Mais il ne tarda pas à se laisser gagner : il entra dans cette ville qui est la premiere & passe pour la Capitale de la Hollande, le 29 Juin. Il fut reçu au bruit des acclamations de tout le peuple. Les Régens, voulant paraître accorder quelque chose à l'inclination turbulente des Habitans, lui donnerent un repas splendide : la Régence l'accablait de com-

---

rut singulierement heureux pour contraster avec les drapeaux couleur d'Orange : il est étonnant combien le sens équivoque & bizarre de certains mots peut faire d'impression sur le Peuple.

(**) *ORANGE BOVEN, De Witten onder ;*
Die 't anders meent, die slaat de DONDER.

plimens: il paraisſait vouloir ſe bor- 1672.
ner à des démonſtrations extérieures d'honneur: lorsqu'il monta dans ſon carosſe pour s'en retourner, un d'eux qui était à la portiere cria même, *Vive Orange*, dans le desſein de jetter de la poudre aux yeux du peuple: cet artifice eût réusſi, ſi quelques-uns de ceux qui ſe trouvaient dans la foule, n'avaient élevé la parole pour lui demander *s'il était Stathouder*? Je ſuis pleinement *ſatisfait*, répondit ſon Altesſe, en tachant de cacher ſous ces paroles modeſtes l'ambition qui dévorait ſon cœur. Nous ne ſommes pas contens, lui répondit-on, à moins que vous ne ſoyez déclaré Stathouder. Le Miniſtre Henri Dibbets avait engagé dix ou douze perſonnes à promettre ſous ſerment, qu'elles ne laisſeraient pas ſortir le Prince de la ville avant qu'elles fusſent asſurées qu'il avait reçu ſatisfaction de la part du Magiſtrat; que c'étaient ces mêmes perſonnes qui avaient arrêté le carosſe du Prince, & qui couchant en joue l'un des Bourguemaîtres, qui l'accompagnait, lui avaient démandé, *ſi l'on avait donné la ſatisfaction au Prince*; ſurquoi Son Altesſe avait répondu, *amis, tout ira bien* & avait prié ces perſonnes de lui permettre de ſe rendre à l'auberge où Elle avait diné.

Wagenaar XIV. 74, 78.

1672. Que le Prince y étant entré avec les Messieurs, ces mêmes personnes & une vingtaine d'autres, excitées par le même Ministre Dibbets, avaient fait un nouveau serment de ne laisser sortir de l'auberge aucun des Magistrats sans lui rompre le coû, à moins quil n'eut donné sa voix à l'élévation du Prince, & qu'il n'en eût signé l'Acte. Les Régens, intimidés par ces menaces, signerent un acte où ils renonçaient à l'edit perpétuel, & déclarerent au nom de la ville le Prince d'Orange Stathouder & investi des mêmes pouvoir, honneur & autorité que ses ancêtres avaient possédés & le déclarerent absous du serment qu'il avait fait de ne jamais accepter le Stathouderat. Le Prince fit paraître quelque répugnance: il affecta, en se tournant vers les Régens, de les plaindre sur la violence qu'on leur faisait. Il montra même une certaine delicatesse à recevoir la dispense du serment; il parut souhaiter qu'il fût levé par des ministres de la religion. Sous prétexte de tranquiliser sa conscience, mais en effet, pour couvrir aux yeux d'un Peuple superstitieux l'irrégularité de ce procédé, on fit venir deux ministres qui, au nom du Dieu vivant, le déclarerent authorisé à déroger au serment solemnel qu'il avait prêté. D'autres se con-

24 juin. Basnage II 384. Valkenier I. 821.

tentent de dire que la dispense donnée par les Régens fut signée par quelques Ministres de la parole de Dieu. 1672. Brandt vie de Ruiter.

Corneille De Witt, Ruwaard de Putten, se trouvait dans des circonstances bien différentes. Il était retenu dans le lit par un indisposition contractée sur la flotte, lorsque l'Acte de dispense lui fut apporté, pour le signer. Sa premiere réponse fut un refus. Il dit froidement qu'il aimerait mieux mourir que de violer un serment légitime, dont personne sur la terre n'avait droit de le dispenser. On lui répresenta qu'une populace mutinée & furieuse environnait sa maison & menaçait de se porter aux dernieres violences. Cet intrépide citoyen, accoutumé dans les combats & dans les orages civils, à roidir son ame contre les plus grands dangers, ne fut pas ébranlé. „Tant de balles, dit-il, m'ont sifflé aux oreilles dans le dernier combat, que je ne saurais plus les craindre : J'aime mieux périr que de signer un pareil écrit". Ces exhortations ayant échoué, on eut recours à d'autres moyens pour le fléchir. Sa femme vint toute éplorée avec ses enfans, lui prit la main avec une tendre sollicitude, & le supplia, les yeux baignés de larmes, de se conserver pour elle & ses enfans. Il fut encore inflexible ; mais cette femme prenant alors le ton fer-

Le Ruwaard De Witt forcé de signer la révocation de l'Edit perpétuel.

1672. me du désespoir, ménaça d'aller ouvrir la porte, de se jetter entre les bras du peuple en reclamant son innocence & la pitié dûe à son sexe & à ses enfans, d'abandonner à la fureur du peuple un Epoux obstiné qui voulait le défier temerairement & à pure perte, puisque tous les autres magistrats avaient molli. De Witt n'eut pas la force de tenir contre une scene aussi touchante. Il signa; mais croyant sauver son honneur par un subterfuge qui lui servirait quand l'orage ferait passé, il ajouta à la signature ces deux lettres V. C., c'est à dire *vi coactus*, contraint par la force. Mais un des Ministres qui échauffait la populace, ayant donné l'interprétation de ces mots, elle demanda tumultuairement que le Ruwaard les effaçât : il fut encore obligé de les rayer & de perdre ainsi la ressource qu'il croyait avoir ménagé à son honneur : comme si la maniere dont cette signature lui était arrachée n'avait pas suffi pour constater la violence, sans les deux lettres qu'il ajoutait à son nom : mais il est vrai que, dans des crises délicates, il est bien difficile aux plus grands hommes de conserver une raison entierement ferme & saine. C'est ainsi que le Prince vit poser les fondemens de son élévation dans la pre-

miere ville de Hollande qui était le berceau de fesplus ardens Ennemis. 1672.

A peine ceux de Dort s'étaient foulevés que la même fermentation éclatait à Rotterdam. Jean Kievit ancien Bourguemaître de cette ville, obligé depuis la malheureufe affaire de Buat, de fe réfugier en Angleterre où il était encore, faifit cette occafion pour confommer l'ouvrage qu'il avait été contraint de laisfer imparfait. De fa rétraite à Londres il animait plufieurs des principaux habitans avec lesquels il entretenait correfpondance. Herman van Zoelen ancien Bourguemaître, William Baftianfz, Daniel de Hogendorp, Dominique Rosmaale & plufieurs autres Régens & citoyens diftingués, étaient dévoués au Prince. On accufait le parti de Louweftein de dire communément qu'il valait mieux fe donner à la France qu'au Prince. Ils attribuerent ce propos aux Régens de la ville qui étaient dans ce parti. Le Confeiller Arend Zonnemans partifan de la maifon d'Orange, pousfa même l'enthoufiasme jufqu'à fe défaire de facharge, parcequ'il jugeait, dit-il, l'élévation du Prince nécesfaire à l'intérêt du pays; & ne voyait aucun moyen pour la favorifer. Un autre du même parti, nommé Léonard van Naarfen, asfura dans l'asfemblée du confeil du ton de

A Rotterdam.

Wicquef. Hift. Manufc. Liv. XXI.

1672. ces hommes qui se croyent initiés dans les mystères les plus profonds de la politique, que le Roi d'Angleterre ne continuait la guerre que pour faire élever le Prince son neveu au Stathouderat: comme si un Prince tel que Charles II eût été capable de préférer les liens stériles du sang à des liaisons qui lui fournissait des sommes immenses pour ses plaisirs avec l'espérance d'établir le pouvoir arbitraire & indépendant. Hogendorp ôsa même dire publiquement qu'il y avait cinq traitres dans la ville. Plusieurs des Régens Anti-Stathoudériens ne tarderent pas à être insultés par la populace. Jean Pesser, Adam Kroeser, Guillaume van der Aa & le pensionaire De Groot furent les plus maltraités. De Groot, prévoyant les suites de ces désordres, demanda que les plus coupables fussent punis: mais la Régence, se défiant de son autorité déjà chancelante, n'ôsa se porter à cette résolution courageuse. Les Officiers de la Bourgeoisie, tirerent parti de l'impunité, pour former des projets audacieux. Ils demanderent tumultuairement au Conseil de travailler à faire déferer le Stathouderat au Prince d'Orange. Un d'entr'eux, nommés Jacob Vosmaar, s'étant, avec sa compagnie, emparé de la place qui est devant la grande Eglise,

fit demander à chacun de ceux qui fortaient du préche; *s'il était pour le Prince ou pour les Etats*? Tous eurent la prudence de se déclarer pour le Prince. Le nombre des mutins s'étant accru, le ministre Borstius parut tout à coup au milieu de la troupe. Il eut l'audace de demander aux assistans, s'ils ne désiraient pas que l'Edit perpétuel fût aboli, le Prince nommé Stathouder & dispensé du serment qu'il avait prêté? Tous ayant donné leur voix à cette proposition, le peuple se rendit à l'instant devant l'Hôtel-de ville, fit arborer l'étendard orange sur la tour & força le conseil de s'assembler à une heure extraordinaire & de révoquer l'édit perpétuel. Quelques Régens ayant montré de la fermeté, les plus séditieux firent annoncer qu'ils avaient juré de rompre le cou à tous ceux qui refuseraient de signer la révocation & de piller les maisons de ceux qui se déroberaient par la fuite. Pour comble de dépit la Régence fut obligée d'envoyer des députés au Prince pour lui notifier cette Election. Son Altesse qui n'était pas contente de la Régence de Rotterdam les reçut avec indifférence. Le Prince affecta de dire froidement qu'il n'acceptait cette nouvelle charge que pour le bien de l'Etat. C'est ainsi que ce jeune

1672.

Wagen. XIV. 79. *Basnage.* II. 287.

1672. Prince, instruit dès l'enfance dans l'art de dissimuler, animait l'ardeur des peuples par une apparente modestie.

La fermentation ne laissa pas de continuer dans la ville. Les Gardes Bourgeoises oserent même arrêter l'Yacht des Etats qui portait des ordres à la flotte. Les lettres furent arrachées des mains des Députés & l'agitation fut extrême, lorsqu'après les avoir ouvertes, on sçut qu'elles contenaient des ordres de ne pas combattre les Anglais. Sans vouloir pénétrer si la faiblesse de la flotte ou d'autres raisons rendaient ces ordres nécessaires, le peuple se livra aux plus violens soupçons; il déchargea sa rage sur les Régens suspects. On pilla les maisons des Conseillers Arend Zonnemans, Willem van der Aa: on força la Régence à promettre, sous le bon plaisir de Son Altesse, de faire mettre en prison Pesser, Vroeser, Gaal, De Visscher, Van der Aa, Paats, De Groot & Voorburg, de les exclure à jamais & leurs descendans jusqu'à la quatrieme génération; & de créer à la place pour Conseillers, van Naarsen, Bastiansz. & Beyer; & d'abandonner à la discretion de Son Altesse les changemens ultérieurs dans la Régence. Kiévit saisit cette occasion pour revenir dans sa patrie; & la Bourgeoisie

Wagen. XIV. 115. A Goudz.

l'introduisit dans la ville avec une espèce de triomphe. Plusieurs des Régens proscrits furent arrêtés; De Groot courut risque de sa vie; il ne tarda pas à conjurer, par une prompte fuite, l'orage qui menaçait sa tête. 1672.

L'esprit de sedition fut un mal contagieux qui gagna toutes les autres parties de l'Etat. Le soulevement des différentes villes fut cependant marqué par des incidens particuliers & curieux. La ville de Gouda fut d'abord ménacée d'une invasion des paysans des environs à qui les inondations avaient ravi leurs ressources avec leurs terres. Ensuite une troupe de femmes & d'enfans assiègerent la maison du Bourguemaître Reinier Kant: comme ils n'entendaient pas le mot d'édit perpétuel, ils demanderent la signature du même acte que d'autres villes venaient de signer. La Régence s'étant alors assemblée, fit publier que le Prince était attendu dans la ville. Son Altesse s'y rendit en effet; mais il n'y trouva qu'un répas splendide. Les Habitans de cette petite ville ne demanderent rien de plus aux Régens en sa faveur.

Les choses se passerent avec plus de méthode & de gravité à Haarlem & à Leide. Les compagnies Bourgeoises firent plusieurs mouvemens. Elles avaient arboré le drapeau orange dans

A Harlem & à Leide.

1672. deux endroits; lorsque les Magistrats de la ville, qui d'ailleurs n'étaient pas opposés à l'élévation du prince, donnerent à cet égard leur déclaration qui fut publiée.

A Delft. Valkenier I. 635.

La ville de Delft offrait alors le spectacle le plus singulier. Les paysans & les pêcheurs de Maasland, de Maaslandsluis & de Schiedam, excités par un ministre ou suivant d'autres par un membre de la Régence de Delft, s'étant assemblés au nombre d'environ huit cens, passerent les fossés de la ville sur des radeaux & s'en rendirent maîtres en escaladant les remparts. Ils assiégerent l'Hôtel de ville & forcerent la Régence à casser l'édit perpétuel & à proclamer le prince Stathouder.

A Amsterdam. Amsterd. Geschied. Liv. XIX.

La ville d'Amsterdam ne fut pas exempte de mouvemens séditieux. Ils y furent moins violens parce que la Régence de cette ville fut une des premieres à proposer l'élévation du prince d'Orange. Elle envoyait à la Haye l'ancien Bourguemaître de Graaf pour y donner son consentement: mais le bruit s'étant répandu qu'il partait pour traiter de la reddition de la ville au Roi de France, il fut insulté par la populace. On lui donna le nom de traitre & de scélérat: On le menaça même de le tuer. Une femme lui

femme lui arracha sa peruque; on lui porta un coup d'épée: & ce ne fut qu'avec bien de la peine qu'une compagnie bourgeoise, accourue à son secours, vint à bout de le sauver de la fureur d'une ville populace. Il fut d'autant plus aisé de faire cesser ce tumulte que dès le lendemain les Régens publierent la Résolution qu'ils avaient déjà prise pour l'élévation du Prince d'Orange & la révocation de l'Edit perpétuel. Il y eut dans presque toutes les villes des mouvemens, quoiqu'ils ne fussent pas également violens partout. Le désordre était si général que les tribunaux de justice resterent fermés jusqu'à la promotion du Prince qui les fit ouvrir. 1672.

Basnage.II. 287.

Revocation de l'Edit perpetuel proposée dans les Etats de Hollande.

Rien n'est plus curieux que la maniere dont fut proposée dans les Etats de Hollande une Révocation défendue d'une maniere si formelle. La ville de Rotterdam, étant la seule qui eût promis d'en faire mention, n'ôsa d'abord en parler que d'une maniere obscure & couvert; le Député de cette ville demanda s'il ne ferait pas permis à quelques membres de faire l'ouverture d'une proposition qu'il jugeait avantageuse au bien public, quoique contraire à certains Edits qui avaient force de loi. Tous les Membres de l'assemblée sentirent ce dont il s'agissait & donnerent leurs

1672. consentement. Le Député dit ensuite, que l'honneur, la conscience & les résolutions formelles de l'Etat ayant interdit cette proposition, il demandait une permission particuliere pour la faire. Les membres de la Noblesse demanderent une explication plus nette. Dort s'opposa vivement à l'ouverture de cette proposition. Haarlem au contraire y consentit. Delft demanda à faire la premiere proposition. Enfin Leide déchira tout-à-fait le voile en déclarant qu'on voyait bien qu'il s'agissait de révoquer l'Edit perpétuel. Tous les autres membres, comme soulagés par cet aveu, ne dissimulerent plus. L'affaire fut aussitôt mise en délibération, & la conséquence naturelle de cette discussion fut la Résolution unanime d'abolir l'Edit perpétuel: On se dispensa du serment qu'on avait prêté cinq ans auparavant de ne parler même jamais de l'abolir. On poussa le zèle jusqu'à faire disparaître le livre où étaient les noms de tous ceux qui l'avaient juré. On le brûla même à Amsterdam dans la chambre du Conseil.

Ce premier pas franchi, on ne donna plus de bornes à la soumission. De l'excès de la haine on passa à l'excès de la flatterie. Le Magistrat de Dort

non content d'avoir opiné pour 1672.
le Stathoudérat, répréſenta aux États *Voyez Boſſage. II. 288.*
que la perſonne du Prince était ſi précieuſe, qu'il était nécesſaire de lui donner une garde de Hallebardiers, qu'on devait le prier de ſe marier, afin qu'il pût laisſer une poſtérité qui marchât ſur ſes traces, & qu'en attendant qu'il pût choiſir un Epouſe, il devait ſe nommer un ſuccesſeur, afin que la République ne demeurât pas privée d'un appuy ausſi nécesſaire. Amſterdam, de qui on n'aurait pas attendu un ſuffrage ſi flatteur, déclara par la bouche d'un de ſes Bourguemaîtres, que la Perſonne du Prince, lorsqu'il aurait le commandement, valait mieux qu'une armée de vingt mille hommes & fut la premiere à propoſer, qu'on lui conférât le Stathouderat ſans aucun delai; Haarlem, malgré le zèle qu'elle avait toujours témoigné pour la Maiſon d'Orange, modifia judicieuſement ſon Avis, en demandant que les villes ſe reſervasſent l'Election de leurs Magiſtrats, parceque de la conſervation de ce Privilege dépendait leur liberté. Leyde & Gouda appuyerent ce ſentiment; en ajoutant qu'on ne devait rien faire que de concert avec les États Généraux, afin d'entretenir l'Union & l'Harmonie des provinces. Mais Amſterdam repliqua par la bou-

1672. che du Bourguemaître André de Graaf, que dans une circonstance aussi pressante, il n'était pas à propos de faire les choses à demi; que le moindre délai acheverait d'irriter les peuples, qui se porteraient au dernier excès de violence; que le plus sûr était de conférer au Prince le Stathouderat & le Commandement avec toutes les prééminences, qu'on y avait attachées. Rotterdam, Gorkum & Schoonhoven & tous les autres Députés, qui regardaient la mort comme une suite inévitable d'un refus, suivirent cet Avis, & on dressa la Résolution suivante. „ Sur ce qui a été représenté par Messieurs les Députés des villes de Haarlem, Rotterdam, & autres Membres de l'Assemblée de leurs Nobles & Grandes Puissances, Messieurs de la Noblesse, comme aussi les Députés des villes, aux noms & de la part de leurs Commettans, ont trouvé bon & résolu, comme leurs Nobles & grandes Puissances trouvent bon par la présente, en cette dangereuse Constitution des tems & des affaires, que pour réhabiliter les membres de cette Assemblée pour l'établissement d'un Stathouder, lesdits membres se dispensent les uns les autres, comme aussi tous ceux qui ont juré

successivement l'Edit Perpétuel, ainsi qu'ils sont présentement, du serment par eux fait sur ledit Edit, selon la Résolution de leurs Nobles & Grandes Puissances, en datte du 15 d'Août 1667; se remettant par conséquent les uns les autres en la même liberté qu'ils ont euë auparavant, pour élire & établir un Stathouder, selon qu'ils jugeront à propos pour le grand bien & avantage de l'Etat." 1672.

A quel point Amsterdam a-t-elle poussé le zèle pour le Prince?

Il en est même qui ont écrit que dans le Conseil d'Amsterdam, on fit alors des propositions encore plus singulieres & qui ne tendaient à rien moins qu'à porter le dernier coup à la liberté. Le Bourguemaître Gillis Valkenier proposa, dit-on, de laisser subsister l'Edit perpétuel; il ne voyait rien, dit-il, dans cet Edit qui fût contraire à l'élevation du Prince au Stathouderat; au moins ne s'y trouvait-il rien qui empêchât la ville de proposer dans les Etats que le titre de Comte lui fût déféré. Il ajouta que les Conseillers Pancras, Geelvinck, Hinloopen & Bakker étaient dans cette opinion. Mais le Conseiller Bontemantel, en s'élevant contre cet avis & pour la suppression de l'Edit perpétuel dit, entr'autres particularité remarquables, que le Greffier Fagel, actuellement partisan zélé de la maison

1672. d'Orange avait le premier imaginé cet Edit, qu'il avait eu de la peine à le faire goûter au Pensionaire De Witt, constant adversaire de cette maison; que cependant Fagel en avait dès l'an 1630, demandé la suppression, qui devait, à plus forte raison, avoir lieu dans la crise actuelle. Ce sentiment fut adopté; l'avis d'élever le Prince à la dignité de Comte, fut rejetté; on résolut unanimement de se borner au Stathouderat. Les Bourguemaîtres lui envoyerent ensuite une lettre pleine de témoignages de zèle & d'inclination pour sa personne, le remerciant de l'inclination qu'il avait fait éclater pour eux, quoiqu'ils ne l'eussent pas mérité, le priant d'honorer la ville de sa présence, avec assurance qu'il y trouverait des esprits qui faisaient consister leur gloire à demeurer invariablement ses très humbles serviteurs. Le Bourguemaître Henri Hooft fut nommé en même tems pour aller conférer avec son Altesse sur la defense de la ville; & s'il n'y avait pas moyen de donner un tour heureux aux affaires en augmentant le crédit, la puissance & les dignités de son Altesse. Le Sr. Hooft s'acquitta de sa commission en l'assurant qu'il pouvait compter sur les bonnes dispositions de la ville. La Reponse du Prince, quoique conçue en termes généraux, est digne de remar-

8 juillet.

que. Il assura le Député qu'il avait singulierement à cœur les interêts d'Amsterdam, & qu'il venait d'entamer avec le Roi d'Angleterre, une négociation dont il se promettait le plus heureux succès. C'est sans doute d'après l'idée de cette négociation que le plus fameux menteur des historiens Burnet a brodé l'histoire d'une offre qu'Amsterdam aurait faite alors de déferer la souveraineté au Prince d'Orange. Cet Ecrivains ne manque pas, suivant sa coutume, d'étaler l'honneur qu'il avait d'être admis par les Princes dans leurs plus grands secrets. Le Stathouder, dit il, en me parlant de cette offre, ajoutait qu'on ne la lui faisait que parce qu'on croyait tout perdu & que connaissant l'attachement inébranlable des Hollandais à la liberté & leur horreur pour le joug d'un maître, il avait rejetté cet honneur dangereux. Que Burnet ait par vanité, imaginé ce fait, ou plûtôt qu'il en ait altéré & exagéré le fonds, ou si l'on veut, que le Prince d'Orange ait eu lui-même la vanité d'induire Burnet en erreur, ce fait ne saurait se concilier ni avec les documens authentiques du tems, ni avec le systême constant d'Amsterdam, ni avec la conduite que tint le Prince; quand la même offre lui fut faite par les Etats de Gueldre.

1672.

Burnet I. History vol. 7. p. 329.

1672. Mais avant qu'Amsterdam s'avançat à ce point, les efforts qu'elle avait faits pour le Prince d'Orange n'avaient pas été sans succès, Les Etats-Généraux, suivant l'impulsion de la Hollande, commencerent par résoudre de lui déferer le droit que ses ancêtres avaient exercé. Et le quatre du mois de juin, à 4 heures, Guillaume Henri, Prince d'Orange & de Nassau fut proclamé solemnellement Stathouder, Capitaine & Amiral-Général de Hollande. Onze Députés des Etats de la Province furent envoyés au Prince qui se trouvait alors au Camp devant Bodegrave: Ce Prince adroit & dissimulé ne manqua pas dans cette occasion, de marquer toute la délicatesse qu'il croyait avoir besoin d'étaler: son premier soin fut de demander si on l'avait déspensé du serment qu'il avait prêté, en acceptant la charge de Capitaine-Général? Lorsqu'il fut qu'on avait pris cette précaution, il promit de défendre le pays, de rétablir la tranquilité dans les villes & de s'acquitter de toutes les obligations affectées à sa charge. En conséquence les Etats de Hollande engagerent les Etats-Généraux à déclarer le Prince Capitaine Général de l'Union, c'est-à dire des armées en Campagne & des troupes

Le Prince d'Orange proclamé Stathouder de Holland & de Zeelande. *Valkenier*. I. *Byl. p* 118.

Valkenier. I. *Bylage*. 117.

des Pays de la Généralité: mais le 1672.
droit des patentes ne lui fut confié que provifionellement. La Frife & la Province de Groningue, ayant un Stathouder particulier, fe réferverent ce droit. Le prince fe rendit le 9 du mois à la Haye où il fut confirmé dans fa nouvelle dignité en prenant féance dans la chambre de Confeil & fur le tribunal de la Cour.

La Hollande fe contenta de donner une démiffion au nouveau Stathouder; mais elle ne regla fon pouvoir par aucune inftruction. C'eft ce que l'on voit par la piece fuivante. Il était porté par l'Acte.

„Que les Membres, qui compofaient l'Affemblée, ayant témoigné une inclination générale, d'élire le prince d'Orange pour Stathouder, vû que par réfolution du 1 de Juillet (que l'affemblée avait confirmée le 3 du même mois) il avait été trouvé bon, en cette dangereufe conftitution de tems & d'affaires, que les Membres fe difpenfaffent réciproquement, comme auffi tous ceux, qui avaient l'obfervation de l'Edit perpétuel: Que la Nobleffe & les Députés des Villes, avaient réfolu de l'élire pour Capitaine-Général & Amiral de la province de Hollande, avec les mêmes honneurs, que les princes fes prédéceffeurs avaient eus.

1672. Les Etats de Zéelande avaient donné l'exemple de cette promotion le 2 du mois de juin; & le prince leur prêta serment le 16 à la Haye.

La nouvelle de cette Elévation dans les deux provinces fut à peine répandue que le peuple fit éclater tous les témoignages de la joie la plus vive. Les drapeaux Orange furent arborés sur les Eglises & sur les tours. On célébra partout cette révolution par des décharges d'artillerie & des festins. On prétend même que De Witt témoigna de la joie de cette révolution.

Elle avait été d'autant plus rapide que les Régens des villes craignaient d'être mis en pieces par la populace, s'ils avaient usé de quelque délai. Ils crurent que la promptitude & leur zele leur donneraient dans le prince un défenseur dont ils avaient besoin pour s'assurer contre les fureurs populaires qui éclataient alors par des effets terribles. A la proposition des Régens le Prince publia une Déclaration, par laquelle il justifiait les Magistrats des Villes de l'accusation de trahison, dont ils étaient chargés par le peuple. Il disait „que les maux dont il avait plû à Dieu d'affliger l'Etat, étaient pour la plûpart arrivés par la perfidie & par la lâcheté des Commandans,

des Officiers & des Soldats auxquels les premiers & les principaux postes des frontieres du pays avaient été confiés. Qu'il témoignait, aux yeux de tout l'univers qu'il n'avait nulle connaissance, ni même la pensée, qu'il y eût aucun Officier de la Régence de la Province ou des Villes de Hollande, qui, au préjudice de leur honneur & de leur foi, se fussent oubliés jusqu'à trahir l'Etat, & à entretenir une correspondance criminelle avec ses Ennemis ou par d'autres moyens illicites, fait ou entrepris quelque chose contre le devoir d'un fidel Régent. Mais cette Lettre ne produisit pas tous les bons effets qu'on avait espérés. On pria le Prince d'arrêtter les desordres du peuple en publiant en son nom un placard rigoureux. Mais il éluda cette demande sous le prétexte frivole qu'on ne pouvait reprimer des révoltes conduites par les principaux Bourgeois des villes. Il se proposa seulement de nommer des députés qui parcoureraient les differentes villes; les Etats trouverent l'avis prudent; au cas que son Altesse se mît à la tête de la Députation. Mais Guillaume éluda cette ouverture en représentant que sa présence était nécessaire à l'armée.

1672.

Wagen. XIX. 90.

1672.

MASSACRE DES DE WITT: LES RÉGENCES CHANGÉES.

Attentats contre les De Witt.

On avait lieu d'esperer que les Auteurs des révoltes populaires seraient satisfaits par l'élévation du prince d'Orange & par l'abdication de plusieurs des Régens les plus odieux. Mais ceux à qui cette révolution était favorable, voulant tirer tout l'avantage possible des fermentations populaires pour affermir leur autorité sur un fondement inébranlable, resolurent de renverser entierement ceux qui ayant traversé l'avenement de Guillaume III n'étaient plus connus que sous les noms odieux de faction de Louvestein, de parti des Etats, de cabale de De Witt, d'Ennemis du prince & de traitres à la patrie. Leur autorité ayant reçu le plus terrible échec par l'élévation du prince au Stathouderat, on cessa d'avoir pour eux les sentimens de respect & de crainte par lesquels ils avaient enchaîné la haîne du peuple.

Valkenier. II. 677. Basnage. II. 283. Vie De Ruiter. 488.

Cette haîne se déchaîna surtout contre les De Witt qui depuis plusieurs années étaient à la tête des affaires & du parti devenu si odieux. Le 24

du mois de juin, le Ruwaard revenant de la flotte trouva la ville de Dort dans la plus violente fermentation. Pendant que les Etats prodiguaient les marques de reconnaissance & les éloges à De Ruiter pour une action où le Ruwaard avait montré tant de fermeté & s'était élevé au dessus des infirmités naturelles, ses propres concitoyens juraient sa perte. Ils avaient déchiré le tableau où cet illustre citoyen était représenté, foudroyant les Anglais à Chatham; & la tête de son portrait était encore pendue à la potence. Ces furieux demandaient hautement sa tête. Son pere, personage vénérable par ses cheveux blancs, par ses vertus & par cette fierté Républicaine qu'il avait inspirée à ses deux fils, fut insulté. Le peuple enfonça sa maison à coups de haches & la livra au pillage. Cette populace effrénée courut de là à l'Hôtel de ville, en arracha le tableau de la victoire de Chatam, le mit en pieces, après en avoir enlevé la tête du portrait du Ruwaard qu'elle attacha à un gibet avec des pasquinades sanglantes. Ces furieux pillerent ensuite la maison du Bourguemaître Halling & quatre inconnus se rendirent à la maison de De Witt sur les onze

1672.

Le Clerc M. 219.

1672. heures du soir sous prétexte de lui parler. La fermentation qui agitait la ville, & l'apparition de pareils gens à une heure aussi indue, exciterent des soupçons, qui furent confirmés par la violence qu'ils voulurent employer pour forcer l'entrée. Heureusement la garde Bourgeoise, appellée au secours, arriva à propos pour alarmer ces scelerats; ils prirent la fuite. Les soupçons étaient si généraux contre ce grand homme que les paysans de l'Isle de Voorne le chercherent pendant plusieurs jours pour le tuer. Peu s'en fallut que dans l'aveuglement de leur rage, ils ne massacrassent un Commis, parcequ'il avait servi le Ruwaard en qualité de Domestique.

Vie De Ruiter. 908. Wagen. XIV. 138.

Le Pensionaire De Witt attaqué par des assassins.

Pendant que l'orage populaire grondait à Dort, le pensionaire De Witt avait couru un plus grand peril à la Haye. Il revenait le 21 du mois de juin de l'assemblée des Etats de Hollande : son domestique l'accompagnait, portant un flambeau devant lui : quatre assassins qui l'attendaient pour attenter sur sa vie, fondirent sur lui l'épée nuë à la main, lui porterent plusieurs coups, qui le firent tomber à terre, & le laisserent pour mort sur la place. Ils se sauverent aussitôt par la fuite; mais on ne tarda

pas à savoir que les coupables étaient 1672.
les deux fils du Conseiller van der Graaf, Adolf de Borrebach, commis des Postes de Maastricht & Corneille de Bruyn Marchand Grenetier & Officier de la Bourgeoisie de la Haye. Ces quatre malheureux s'étaient assemblés dans la maison du Conseiller van der Graaf à qui la crainte des Français avait fait abandonner la Haye pour se retirer à Delft. Ces deux jeunes gens, regardant le Grand-Pensionaire comme la cause de tous les malheurs de l'État & de leur famille, crurent que la chûte de cette grande tête pourrait amener un changement salutaire dans la face des affaires. La chaleur du vin joint à l'ivresse d'un faux zele, leur avait fait penser qu'ils ne pouvaient rendre un plus grand service à la patrie que de la délivrer d'un ministre qui passait pour un traître. Ces fanatiques dangereux se sauverent par la fuite, à l'exception de Jacques van der Graaf, le plus jeune des deux freres qui se laissa prendre. Ce malheureux avoua son crime & n'en donna d'autre raison, sinon que Dieu l'avait abandonné. La Cour de Hollande, le déclara criminel de Leze-Majesté & le condamna comme tel à perdre la tête sur l'échaffaut avec confiscation de tous ses biens.

1672. Heureusement les blessures du Grand-Pensionaire ne se trouverent pas mortelles. Il eut même la force de se relever & de s'en retourner tout seul à la maison. On saisit donc cette circonstance, pour intéresser sa pitié en faveur d'un jeune homme qu'un faux zele avait aveuglé. Plusieurs personnes de distinction le prierent d'interceder pour le coupable: C'eût été sans doute, un trait de magnanimité dans De Witt; s'il eût demandé grace & dans les Etats un trait de justice & de fermeté de la refuser: mais De Witt rejetta ces conseils. On eut beau lui représenter que cette noble clémence lui ferait regagner l'amitié d'un peuple, animé, furieux contre lui. On eut beau lui représenter qu'un attachement trop opiniâtre à la rigueur du droit acheverait d'aigrir ses concitoyens. Il fut inexorable. Il faut, dit-il, laisser un libre cours à la justice. L'impunité ne sert qu'à augmenter le nombre & l'audace des scelérats. Au reste je ne crois pas avoir merité la haine du peuple. A Dieu ne plaise que j'achete son amitié aux dépends de la fureté des honnêtes citoyens, qui dans ces jours orageux feraient exposés aux coups du premier scelérat, si le crime n'était chatié". Le coupable témoigna de la

Inflexibilité de De Witt à l'égard de son Assassin.

Basnage. II 292-295. Resol. Holl. 22. 23. juin

résignation, en avouant qu'il avait prié 1672.
Dieu de diriger les choses de façon qu'il pérît lui-même, au cas que le Grand-Pensionnaire fût innocent du crime de trahison. Mais un ministre de la religion qui l'avait assisté dans sa prison, publia le récit de ses derniers momens dans ce stile pathétique & figuré, si propre à séduire la populace : il porta l'enthousiasme jusqu'à l'ériger en martyr. La publication de ce pieux libelle fit les plus funestes impressions. Le peuple se crut authorisé par l'impunité des trois autres qui paraissaient soutenus par les premiers de l'État. Les Etats de Hollande parurent eux-mêmes ajouter foi à cette idée : Après avoir promis des recompenses à quiconque pourrait leur livrer les coupables, ils écrivirent au Prince d'Orange pour le prier de prêter son assistance contre les coupables & semblerent insinuer qu'ils étaient soutenus par son Altesse, en se plaignant que ces scélérats eussent, disaient-ils, *trouvé un azile parmi les troupes de l'Etat, postées auprès de Nieuwerbrugge ou en d'autres endroits que votre Altesse sait bien.* Ce qui est certain, c'est que ces scélérats ne tarderent pas à se montrer, dèsque le parti qui avait gouverné si longtems, eût perdu toute son influence. Borrebach conserva

1672. même sa charge dans les postes & en obtint encore la survivance pour son fils. La maniere dont furent traités ceux qui acheverent cette affreuse tragédie, fit penser que les principaux chefs des révoltes sanglantes qui déchirerent alors l'État, étaient encouragés & soutenus par des personnes de la premiere considération.

On remarqua que l'attentat sur la vie du grand-pensionaire, avait eu (*) 2 juin. lieu le même jour (*) & à la même heure que quatre inconnus avaient voulu forcer la maison de son frere Basnage II. 298. à Dort. On en tira de fortes présomptions que les deux assassinats étaient le fruit d'un projet concerté.

De Witt fait son Apologie. Un nombre considérable d'incidens particuliers confirma ces présomptions sinistres. L'honneur des Régens qui passaient pour les chefs de la faction de Louvestein, fut attaqué dans des nuées de libelles & de satyres. Le Grand pensionaire qui en était le principal objet, crut d'abord que le silence était la meilleure réponse qu'il pût y faire ; & que, dans un tems où les loix étaient foulées aux pieds & la révolte encouragée, des recherches rigoureuses ne feraient qu'irriter l'envie & la haine: mais enfin voyant que la calomnie faisait des progrès effrayans & que l'ignorance & la ma-

lice imputaient son silence à l'impuissance 1672.
de se justifier, il jugea ne pouvoir differer sans danger : il fut surtout sensible à la publication d'un libelle (*) où l'on attaquait sa délicatesse & son incorruptibilité sur l'article des finances, & qu'on avait l'audace de distribuer publiquement sous ses yeux. On l'accusait surtout de s'être approprié des sommes considérables, destinées pour les correspondances secretes. De Witt était d'autant plus au dessus de ces reproches qu'il avait donné des preuves frappantes de désintéressement: lors surtout que les États ayant voulu lui témoigner leur satisfaction pour quinze ans de services par une recompense de cent mille florins, il s'opposa à cette résolution & ne voulut accepter que les quinze mille florins dont les nobles le gratifierent. Il n'est donc pas étonnant que l'apologie qu'il fit de sa conduite dans une lettre aux États soit pleine de cette noble indignation qui coule d'une ame pure & sans reproche.

Basnage II. 295. Aitsem. Liv. 48. 511.

(*) Intitulé: *Waarschouwing aan alle Edelmoedige en getrouwe Inwoners van Nederland.* Avis à tous les braves & fidelles Habitans des Pays bas.

1672. Je prend, „dit-il" la liberté de mettre sous les yeux de vos Nobles & Grandes Puissances ce Libelle qui m'a été apporté par un de mes Domestiques. Quoique j'ai toujours été du sentiment qu'on ne pouvait mieux détruire ces sortes de Calomnies qu'en les méprisant, & en faisant voir qu'on n'y est pas sensible, cependant, comme il y a dans celui-ci une accusation positive, que pendant l'exercice de ma Charge, j'ai gardé pour moi une somme considérable des deniers qui étaient destinés pour entretenir des correspondances sécretes, & par conséquent que j'ai volé l'État; remarquant de plus qu'on avance cela avec un si grand air de certitude, qu'une infinité de gens y ajoutent foi, & considérant d'ailleurs que plusieurs membres de la Noblesse & plusieurs Magistrats de Villes, particulierement des Conseillers Députés, peuvent ignorer si jamais j'ai eu le maniement ou la disposition de tels deniers pour les Correspondance sécrettes, j'ai jugé à propos, n'étant pas en état de paraître en personne dans l'assemblée de vos Nobles & Grandes puissances, à cause de mes blessûres & d'une indisposition qui les accompagne, de les informer sincérement par les présentes de la vérité du Fait. J'aurai donc l'hon-

neur de leur dire, que Messieurs les Conseillers Députés m'ayant voulu mettre entre les mains au commencement de l'exercice de ma charge quelque argent pour les frais des Correspondances sécrettes, à l'exemple de mes prédécesseurs, & même autant que je m'en souviens, m'ayant remis une petite somme pour cela, avant qu'on eût inventé & mis en pratique l'ordre qui a été observé depuis, j'examinai plus soigneusement la chose, & faisant dès lors réflexion sur le *naturel méfiant* de cette Nation, je ne voulus point me charger du maniement d'aucuns deniers; mais j'imaginai un autre ordre, qui a été toujours observé depuis, de la maniere que je dirai tout-à-l'heure. De sorte que dès le commencement de l'exercice de ma Charge, je n'ai voulu reçevoir ni manier aucuns deniers pour les Correspondances sécretes, ni pour d'autres usages, comme aussi je n'ai reçu ni manié pendant ce tems-là aucune somme pour de semblables usages. C'est ce dont rendront témoignage Messieurs les Conseillers Députés, tant ceux qui sont présentement en charge & dont plusieurs ont eu souvent cet emploi, que ceux qui ont été les membres de ce College depuis que j'exerce ma Charge, & tous ceux 1672.

1672. par les mains de qui les dépêches & l'argent doivent passer.

Tous ces Messieurs, dis-je, en étant requis pour le repos & la satisfaction d'un chacun seront obligés de témoigner unanimement & sincérement que de leur sçû, pendant qu'ils ont exercé leurs Charges je n'ai reçû ni manié aucuns deniers pour les Correspondances séceretes. Mais voici ce qui en est. Il y a eu dans l'Etat de Guerre un article à la charge de cette Province de deux mille florins par mois déstinés pour les Correspondances sécretes, faisant par an une somme de vingt quatre mille florins; Leurs Hautes Puissances ou leurs commissaires autorisés pour les Affaires sécretes, ont en partie disposé de ces deniers, quelquefois aussi vos Nobles & Grandes Puissances, mais rarement, & enfin Messieurs les Conseillers Députés en ont aussi disposé en partie. Ces correspondances sécretes, autant quelles ont été confiées aux Conseillers Députés, ont été dirigées de telle maniere: qu'après que les personnes qui doivent y servir ont été choisies, ou par ce Collége ou quelquefois par moi, par l'ordre du dit Collége. on est convenu avec ces Personnes, ou on a arrêté par une Résolution des Conseillers Députés, cequ'on

leur donnerait par jour, par semaine, par mois, ou par an, quand on croyait avoir besoin de leurs peines, pour les frais des Voyages, & pour leur dépense. Tout cela étant ainsi réglé, on a donné à ces Correspondans, ou à ceux qu'ils autorisaient ici pour cela, les Ordonnances ou les Actes de mise, comme on les appelle des sommes qui leur étaient dues jusqu'à ce tems-là & même de l'argent qu'on jugeait à propos de leur avancer & sur ces Ordonnances ou Actes de mise, le Reçeveur Général a payé de tems en tems ces sommes aux dits Correspondans, ou à ceux qu'ils avaient autorisé pour cela. Mais ces Ordonnances ou Actes de mise n'ont jamais été dépêchées qu'après la Résolution & l'ordre du collége des Conseillers Députés, & qu'après avoir été signées par trois membres de ce Collége; outre que depuis quelques années le Sécrétaire a couché la résolution dans un registre sécret & exprimé les noms de ceux en faveur de qui ces Ordonnances ou Actes de mise ont été dépêchées, & je crois pouvoir assurer vos Nobles & Grandes Puissances, que les deniers pour les Correspondances sécretes n'ont pas excedé la somme de six mille florins par année l'un portant l'autre. Il est donc bien vrai que j'ai eu ordinairement la charge & la di- 1672.

1672. rection de ces Correfpondances, tant que ç'a été moi qui, par ordre du College des Confeillers Députés, ai inftruit de bouche les Correfpondans avant leur départ, qui leur ai enfuite prefcrit par Lettres ce qu'ils devaient faire, & que les Lettres de ces Correfpondans m'ont ordinairement été adresfés. Mais il eft ausfi vrai, que pendant tout ce tems-là je n'ai pas voulu avoir le maniement d'aucuns deniers pour ces Correfpondances, & que je n'ai reçu aucun argent pour cela. C'eft ce que declare avec fincérité & en bonne Confcience celui qui eft & fera toute fa vie &c.

Les Membres du Collége des Confeillers-Députés des Etats de Hollan- & de Weft-Frife, appuyerent cette apologie en asfurant que depuis tout le tems qu'ils avaient eu féance dans les differends Colléges de leurs Nobles & Grandes Puisfances, ils n'avaient eu aucune connaisfance que le Confeiller Penfionaire De Witt eut reçu aucuns deniers pour les Correfpondances fécrettes.

Lettre du Prince d'Orange à De Witt.

On accufait encore le Grand-Penfionaire de n'avoir pas eu foin de pourvoir les troupes fur cet objet & fur les autres; il crut devoir s'adresfer au Prince d'Orange, pour lui faire des plaintes & le prier de

de le justifier. Mais il ne tarda pas à s'apperçevoir qu'il s'était compromis en s'adresſant à un Prince qui ne voulait ou ne pouvait oublier les obſtacles qu'il avait mis à ſon élevation. La réponſe du Stathouder eſt tournée avec une ſubtilité très ſurprenante & très propre à développer le cœur d'un Prince dont la conduite eſt un des principaux objets de cette hiſtoire. 1672.

„ J'ai bien reçu, écrit-il, la vôtre du 12 du préſent, avec le libelle. Je n'aurai pas manqué d'y répondre plûtôt, ſi le grand nombre de mes occupations ne m'en avait empêché. Je puis vous aſſurer que j'ai toujours mépriſé les bruits qui ſe débitent en cette maniere, puisque non ſeulement les miens, mais auſſi moi même en avons été attaqués en pluſieurs ſortes avec une licence & une avidité tout-à fait débordée. Et pour ce qui eſt des deux points dont vous faites mention dans la vôtre, à ſavoir des deniers de la Correspondance ſécrète que vous avez maniés & du peu de ſoin, qu'on dit, que vous avez eu de pourvoir l'Armée de toutes les choſes néceſſaires, je ne puis vous dire autre choſe là-deſſus, ſinon que du premier je n'en ai aucune connaiſſance, & que Mrs. les Dé-

1672. putés de l'Etat, comme vous le marquez fort bien dans la vôtre, en peuvent donner meilleur témoignage qu'aucun autre. Mais pour ce qui est du second, je n'ose, ni ne puis douter que vous n'ayez eu soin des Armées de l'Etat tant par Mer que par Terre, tel que la constitution des tems & des Affaires l'a pû permettre, & en telle sorte qu'elles ont été renduës capables de pouvoir résister à l'ennemi. Mais Monsieur, vous pouvez bien sçavoir vous même qu'il m'est impossible de particulariser tout ce qui peut y avoir manqué, sur tout à celle qui est par Terre, ni le soin qu'on a eu de suppléer aux manquemens qu'on y a trouvés, ou celui qu'on aurait dû & pû y apporter dans son tems, ou à qui en a été la faute; parceque je suis distrait par tant d'Affaires en ces tems fâcheux & malheureux, que cela a été la cause que je me suis engagé le moins qu'il m'a été possible à la recherche des choses passées; C'est pourquoi vous trouverez bien mieux la justification que vous desirez de moi dans les actions de prudence que vous avez faites. Je souhaiterai de tout mon cœur d'avoir quelque autre occasion, pour vous pouvoir témoigner que je suis votre affectionné ami,

GUILLAUME HENRI, Prince d'ORANGE.

Une lettre conçue en termes aussi vagues était plus propre à augmenter les soupçons qu'à les détruire. On blâma même le Pensionaire d'avoir reclamé une autorité qu'il avait si longtems traversée. On pensa que la fermeté d'un Ministre qui venait de braver la haine du peuple dans l'affaire de van der Graaf, commençait à s'ébranler en voyant les suites des émotions populaires, qu'il regardait auparavant comme les flots d'une mer émue dont l'inconstance des vents peut calmer la fureur ou détourner la direction. Le témoignage d'un Prince à qui seul les flots de ce peuple paraissaient obéir, lui paraissait donc suffire pour lui rendre sinon son crédit du moins son repos. Il imaginait que le Prince pourrait saisir cette occasion de s'attacher un parti qui, quoique sur le point de sa décadence, avait encore de nombreux adhérens & pouvait encore renaître de ses cendres. Les politiques qui se sont vus à la tête du Gouvernement, ont peine à s'imaginer que leur chûte puisse être rapide: Leur décadence leur paraît devoir passer par les mêmes dégrés que leur élévation. D'un autre côté le Prince brulait trop d'augmenter son autorité, pour faire une démarche qui pouvait affermir ou pro- 1672.

1672. longer l'autorité chancelante de celui qu'il regardait comme son plus grand ennemi. En renvoyant le Grand-Pensionaire sur l'article des dépenses, au Conseil chargé de ce département il semblait se plaindre malignement qu'il n'eut jamais été admis dans le mystére de ces dépenses. Sans s'arrêtter à l'augmentation délicate des forces de mer aux dépens de celles de terre, il insinuait adroitement les fautes qu'on avait faites en parlant de ce qu'on aurait pu suppléer en son tems. En disant à De Witt de chercher sa justification dans les actes de sa prudence, il semblait en faire une ironie sanglante, puisqu'elle n'avait pu prévenir les malheurs de l'Etat.

Cette conduite du Prince jointe au refus d'interposer son autorité pour l'extinction des révoltes civiles, piqua plusieurs membres des Etats qui avaient donné leur voix à son élévation. Ils commencerent à dire qu'il n'avait pas moins d'ambition que son pere, qu'il fomentait le feu des séditions au lieu de l'éteindre & que, pour ne pas s'exposer aux reproches de tyran, il se servait adroitement du peuple comme d'un instrument aveugle pour changer les Régences & perdre ceux dont il avait à craindre ou à se défier. Le Prince d'Orange connaissait trop

1672.

bien De Witt, pour ôser accuser son intrégrité; il avait trop de ressentiment contre lui, pour lui procurer les moyens de regagner son ancien crédit. Il crut donc devoir dans cette occasion, sacrifier la noblesse des sentimens à la politique: il eut soin de n'en pas dire trop pour ne pas s'exposer au reproche vil & odieux de calomniateur; mais il en disait assez, pour laisser ce ministre odieux, exposé à toute la fureur de la rage populaire.

De Witt sentit alors que son crédit expirait. Un de ses amis lui avait déjà représenté que n'étant plus en état de suivre sa patrie, parcequ'il était devenu trop suspect & trop odieux, il devait chercher quelque lieu sûr pour dérober sa tête à la fureur du peuple. On prétend qu'il goûta ce Conseil & qu'il n'attendit que l'occasion d'être autorisé à le suivre par l'avis des Etats. On dit aussi que le Prince tenta alors de l'attirer dans son parti. Les uns prétendent que Guillaume lui fit promettre de lui conserver son crédit & même de se gouverner par ses Conseils; mais que De Witt, ferme dans ses principes & ne pouvant agir contre son inclination, fit une réponse d'autant plus genéreuse qu'il refusait la seule offre qui pouvait le soutenir dans le déclin de son

De Witt pense à résigner sa charge.

Basnage. II. 290.

Wicquefort Manusc. Liv. XXI.

Van der Hoeven 't leven van De Witt. II. 390.

Samson II. 385.

Basnage II. 307.

1672. crédit. D'autres disent que les articles de l'accomodement furent en effet dressés; mais que les Régens à qui le prince avait donné sa confiance, l'empêcherent de le signer, craignant d'être supplantés par ce ministre habile. Quoiqu'il en soit de ces deux récits, ils ne paraissent gueres anologues à la politique de Guillaume. Un pareil caractere aurait-il donné sa confiance à celui qu'il regardait comme son plus grand Ennemi? On excepte toujours les chefs de parti, lorsqu'on fait grace aux subalternes; & si l'on ne peut faire une exception; on leur accorde des conditions qu'on est résolu de ne point tenir.

De Witt voyant donc l'orage gronder de toutes parts sur sa maison, resolut de quitter une charge qu'il ne pouvait plus exercer avec succès. Mais avant de faire cette demarche, il se rendit auprès du Prince pour lui souhaiter un heureux succès dans son élévation. Il partit fort mécontent de l'accueil froid qu'il en avait reçu. Le quatre Aout, il parut dans les Etats de Hollande où il prononça le discours suivant, en demandant sa démission.

Basnage. II 308.

„Le 30 du mois dernier il y eut 19 ans que je prêtai mon Serment dans cette Assemblée en qualité de Conseiller Pensionaire, depuis ce tems, à

quelles guerres à quelles calamités cet Etat n'a-t'il pas été exposé? mais sous la bénédiction du Tout-puissant & par la libéralité des consentemens de V. N. & G. P. par leur fermeté & leur bonne conduite, ce même Etat en a triomphé. 1672

V. N & G. P. ou plûtôt ceux d'entre vous qui ont le plus fréquenté cette illustre assemblée, savent avec quel zèle, avec quelles peines j'ai travaillé depuis quelques années, en proposant divers projets propres à prévenir & détourner, s'il était possible, la mésintelligence & toutes brouilleries avec le trop puissant Ennemi présent de la République. J'ai plusieurs fois réprésenté les embaras qui ne manqueraient point d'en resulter, si l'on ne prenait les précautions nécessaires. Mais il a plû à Dieu dans ses décrets impénétrables autant que respectables, de conduire les choses de longue main à la déclaration de la presente guerre, ensorte que l'Etat en général & la Province de Hollande & de Westfrise ont eu le tems & l'occasion de se mettre en bonne posture, en pourvoyant à tout ce qui pourrait contribuer à leur défense. Les Regîtres ainsi que la mémoire des Membres de cette Assemblée & des Sgrs. qui ont assisté aux délibérations des Etats-Gé-

1672. néraux, rendront témoignage avec quelle application j'ai fait les propositions les plus pressantes dans les deux Assemblées. Quoique V. N. & G. P. ayent pris aussi promptement qu'il a été possible, dans un corps composé de tant de membres, que la nécessité présente persuade beaucoup plûtôt que des exhortations fondées sur un avenir incertain, toutes les meilleurs précautions; il a plû au Tout-puissant, dans sa juste colere, comme il paraît, de permettre que l'Etat soit accablé des plus grands desastres, d'une maniere aussi subite qu'inconcevable & avec si peu d'opposition que, la posterité aura raison de ne la pas croire. Ces subites calamités ont répandu l'effroi & la terreur parmi les habitans & leurs Magistrats & surtout contre ceux qui ont le plus de part à l'administration des affaires. Je me trouve en particulier l'objet de ces funestes impressions; quoique je ne sois pas un des Régens, mais seulement leur Ministre, à proportion de la direction des affaires dépendantes de mon Emploi, dont l'ignorance en fait dépendre quantité d'autres, qui n'y ont aucun raport, ensorte que je suis persuadé en conscience que la continuation de mes services en qualité de Conseiller-pensionaire serait

plus préjudiciable qu'utile à la cause publique; puisqu'il est certain que les Résolutions, que V. N. & G. P. continueront de prendre sous mon Ministere & qui passeront par mes mains n'auront plus le même agrément auprès du Public & par conséquent n'y trouveront plus la même facilité & la même promptitude dans l'exécution pour l'avantage de l'Etat. C'est pourquoi, Nobles Grands & Puissans Seigneurs, j'ai jugé que, bien loin de desservir la patrie, je la servirai, en demandant ma démission, comme je vous la demande de la maniere la plus humble & la plus respectueuse, suppliant V. N. & G. P. de me dispenser de mes emplois, N. G. & P. S. en général & chaque membre de cette illustre assemblée, en particulier, reçevez mes sincères remercîmens de la bonté & de la faveur que vous m'avez témoignée en diverses occasions surtout dans la concession de l'Acte qui m'accorde en quittant cet emploi, séance dans l'une des cours de justice de la Province". 1672.

Le Grand-pensionaire De Witt se rétira, après avoir prononcé ce discours. Les nobles & les villes de Dort, de Delft de Rotterdam & de la Brille furent les seuls qui parurent le regretter. On résolut de lui accorder la démis-

1672. sion la plus honorable, & séance dans le haut-conseil. Mais on jugeait devoir prendre auparavant l'avis de son Altesse y qui refléchit pendant trois jours, & fit plusieurs changemens dans le plan des Etats. On s'en tint à l'avis du Prince: on se contenta de faire à De Witt un simple remerciment & de lui continuer de droit de sieger dans le haut Conseil, privilege dont il n'eut pas le tems de jouir & dont les Etats de Zéelande avaient traversé la concession. L'emprisonnement de son frere lui préfageait des scenes plus terribles encore que celles dont il venait d'être la victime.

Tichelaar accuse le Ruwaard De Witt d'avoir voulu tuer le Prince d'Orange & ce fait emprisonner.

Un certain Guillaume Tichelaar, Barbier dans le village de Piershill, accusa devant la Cour de Hollande, le Ruwaard De Witt d'avoir voulu le suborner pour exécuter un attentat sur la vie du Prince d'Orange: sur la délation de cet homme, la cour de justice de Hollande envoya le Fiscal Ruisch à Dort pour s'y saisir de l'accusé Le Fiscal arriva dans la ville le 24 juin & se rendit à la maison du Ruwaard; un dimanche dans le tems où la plupart des Bourguemaîtres & des Echevins étaient à l'Eglise. Sans leur donner ni avis ni le tems de s'assembler, il enleva sa proie. Le Ruwaard qui n'avait aucun reproche à se faire, le suivit sans résistance, il conduisit le Ruwaard

de son carosse dans un Jacht & de là à la Haye. On l'enferma d'abord dans la chatelenie où des commissaires de la cour de Hollande l'interrogerent. Tichelaar vint aussi dans la même prison; mais on lui laissait la liberté d'aller & de revenir: On lui permit même de retourner chez lui, sous prétexte d'aller y prendre de nouvelles informations. Il ne revint que le 6 du mois d'Aout; & comme le Ruwaard fut alors transféré dans une autre prison; la ville de Dort obtint que le Délateur y fût aussi tenu renfermé. Les Magistrats de Dort se plaignirent de la violation faite à leurs privileges par cet enlevement. Ils se plaignirent surtout qu'on eût violé ce privilege, sur la délation d'un homme noté d'infamie pour faire arrêtter un citoyen illustré, pour avoir été Bourguemaître, Curateur de l'Université de Leide, Député à toutes les assemblées souveraines & deux fois Plenipotentiaire sur la flotte de l'Etat. 1672.

L'étonnement général, causé par cet emprisonnement, fut bien augmenté lorsqu'on sut les détails de l'accusation. Tichelaar déclara qu'étant arrivé à Dordrecht, le 7. Juillet 1672, afin de parler au grand Baillif de Putten, pour se plaindre à lui, de l'injustice, disait-il, qu'on lui faisait, au

Détail de l'accusation.

1672. lieu de sa résidence, dans un procès, il avait trouvé le Baillif couché sur un lit; Qu'il lui avait fait ses plaintes contre le Prévôt de Piershill, & lui avait demandé son sécours; Que le Baillif le lui promit, ajoutant des paroles obligeantes & lui disant qu'il s'était proposé de faire toute autre chose pour lui, pourvû qu'il lui voulût prêter la main, dans une entreprise qu'il avait d'ôter la vie au Prince d'Orange: lui disant entr'autres choses: Vous avez bien ouï dire qu'on a fait le Stathouder, que le peuple m'a contraint d'y consentir, & d'en signer l'Acte. Ils n'auront point de repos, qu'ils ne l'aient fait souverain; ce qui causerait indubitablement la ruine de l'Etat, parcequ'il pourrait arriver, que le prince se marierait à la Fille de quelque potentat Etranger; si bien que, par une révolution, l'Etat pourrait tomber entre les mains de ce Prince. Sur quoi le Barbier avait demandé au Baillif ce qu'il désirait de lui? Ce dernier répondit, que s'il savait qu'il le dirait à quelque homme au monde que ce fut, il lui ferait ôter la vie, sans remission; surquoi Tichelaar, épouvanté de ces paroles, avait proposé divers moyens pour exécuter cette en-

treprise; savoir, de s'en aller à l'armée de S. A. & se rendre familier avec ses valets, pour mettre du poison dans quelque verre de vin, ou de biere; & qu'en cas que cela ne réussît pas, il ferait ensorte de le tuer, avec quelque arme à feu, lorsqu'il sortirait avec peu de suite, à la Campagne: Que si cela ne se pouvait pas, il se rendrait à la Tente ou au Logis de S. A. & le tuerait quand il sortirait, & se sauverait à la faveur de la nuit; ou qu'il l'observerait pour le tuer dans son Carosse ou ailleurs: Qu'il avait même demandé au Ruwaart quelques Personnes pour l'aider, & qu'il l'avait refusé, de peur d'être découvert: Qu'il lui avait demandé un Ecrit (sans exprimer pourquoi) mais que le Baillif lui donna six ducatons, & lui dit qu'il n'avait pas davantage sur lui, & qu'il n'en voulait pas demander à sa femme, de peur de faire naître quelque soupçon: Que (si cela réussisait) il lui donnerait trente mille francs, pour sa recompense, avec la Charge de Baillif de Beyerland, & promesse d'avancer tous ses Amis, mais à condition qu'il garderait le silence; que là dessus s'appercevant que le Barbier tremblait, épouvanté de la mort, à la quelle il s'exposerait le Ruwaart avait dit qu'il en fallait ve- 1672.

1672. nir à bout, ou crever; que l'Etat ne ferait jamais bien gouverné tant que le Prince vivrait, & qu'il fallait l'ôter du monde, à quelque prix que ce fût. Que le voyant encore plus étonné il avait ajouté qu'il y avait plus de trente des principaux du pays, qui employeraient volontiers quelqu'un pour ôter la vie au Prince; mais qu'il l'avait préferé à tout autre, parcequ'il était un homme d'exécution. Qu'il était enfin forti, après avoir juré de tenir tout cela fecret; mais qu'étant bourrelé en fa confcience, il s'était adresfé d'abord au Maître d'Hôtel de S. A. & depuis à Zuilenftein: qu'étant de-là parti pour la Haye avec le premier de ces deux Seigneurs, il avait tout avoué au Prince, qui en avait donné connaisfance à la Cour.

Du côté de Corneille de Witt, l'on avouait que Tichelaar s'était entretenu le 8 de Juillet avec le Ruwaard environ un quart d'heure; mais l'on foutenait que dans cet entretien la propofition avait été faite, non par le Ruwaard, mais par Tichelaar lui-même à peu près de la maniere fuivante. D'abord le Chirurgien s'était plaint des malheurs du tems; après quoi il avait offert de decouvrir quelque chofe au Ruwaard, pourvû qu'il tînt la chofe fecrête. Surquoi le Ruwaard

lui avait répondu qu'il pouvait parler 1672.
s'il avait quelque chose de bon à dire, & qu'en ce cas il le servirait; mais que si c'était quelque chose de mal, il pouvait se taire, s'il ne voulait pas que son secret fût découvert. Tichelaar ayant encore persisté à demander le secrêt & recevant toujours la même réponse, s'était enfin retiré en disant, puisque Monsieur ne veut pas savoir ce que c'est, je me tairai; je donne le bon jour à Monsieur. Le fils & le valet du Ruwaard, s'étaient tenus à la porte de la chambre qui était ouverte, & à peu de distance du lit; ils avaient entendu tout l'entretien & l'avaient raporté de cette maniere, avant qu'ils eussent parlé au Ruwaard ou à qui que ce soit. Le Ruwaard lui-même appréhendant que ce discours, fait dans un tems aussi critique, ne portât ses ennemis à le calomnier, en avait aussitôt fait part au Secretaire *Arend Muis van Holy*, le priant d'en avertir le Bailli & les Bourguemaîtres, & surtout de faire éclairer la conduite de Tichelaar. Le Sécrétaire *Muis* déclara aussi avoir appris du Ruwaard que certain *quidam*, s'étant rendu chez lui, lui avait dit qu'il se pourrait que Son Altesse épousât la fille de quelque Prince Souverain, & qu'il fallait tâcher de

1672. l'empêcher; sur quoi lui Ruwaard lui avait ordonné de se taire, parce qu'il ne voulait pas en entendre davantage; qu'il ne connaissait pas cet homme, mais que ses domestiques lui avaient dit qu'il était le Barbier de Piershill.

Toutes ces circonstances réunies faisaient croire aux parens & aux amis de Corneille de Witt, qu'il était d'une évidence palpable que l'accusation intentée contre lui était dénuée de toute apparence de vérité. „Comment pouvait-on croire, disaient-ils, que le Ruwaard eût confié à un inconnu une affaire d'une si grande conséquence; que dans l'espace d'un quart heure il eut découvert cet abominable dessein, & engagé cet inconnu à s'en rendre complice; qu'il eût ensuite été assez imprudent pour faire part aux Bourguemaîtres de Dort d'un entretien secret qu'il avait eu avec une personne, que l'on présumait avoir été gagnée par ses promesses, & même qu'il eut poussé l'imprudence jusqu'à avouer que cet entretien regardait le Prince d'Oge. Imprudence dont le contre-coup ne pouvait manquer de retomber sur sa tête, si l'on entreprenait de pousser le complot formé contre Son Altesse, comme il faudrait supposer qu'il s'y ferait attendu. A toutes ces considérations l'on ajoutait que l'accu-

ſateur était reconnu infâme, & que 1672.
la juſtice du Piershill & celle de Putten avaient prononcé differentes ſentences contre ſa perſonne pour pluſieurs crimes avérés.

Ni les raiſons du Ruwaard pour ſa juſtification, ni l'invalidité du témoignage unique d'un homme déshonnorer par la juſtice ne purent engager la Cour à relâcher cet illuſtre priſonnier. Ses ennemis, qui voyaient qu'on cherchait ſa perte, voulurent l'accélérer en repandant d'autres bruits desavantageux ſur ſa conduite." Ce n'était pas, diſait-on, pour cauſe de maladie qu'il avait quitté la flotte; mais parceque s'étant querellé avec de Ruiter celui-ci l'avait bleſſé au bras; & qu'il n'avait point voulu livrer bataille à l'ennemi, & ſurtout aux Français, & que le lendemain du combat de Soulsbaai, il avait empêché de reprendre l'attaque." Il était facile de s'éclaircir de ces inculpations; le Penſionaire de Witt s'adreſſa directement à De Ruiter. Celui-ci lui répondit en ſubſtance; que ces bruits étaient controuvés, qu'il avait vécu dans une union fraternelle avec le Ruwaard, qui avait toujours montré beaucoup d'ardeur pour combattre l'ennemi; & que les vents contraires avaient ſeuls empêché de reprendre l'attaque après le combat de Souls-

1672. baai." Le témoignage d'un homme comme De Ruiter aurait dû être plus que suffisant pour disculper au moins le Ruwaard des dernieres accusations; mais De Ruiter était ami particulier des De Witt.

Le Ruwaard fut alors confronté avec son Accusateur. Ce scélérat n'ayant pu, dans le lieu de sa résidence, se procurer une attestation favorable de conduite & de mœurs, craignit que son témoignage ne pût passer en justice pour une preuve complette & suffisante. Pour obtenir plus de confiance il eut l'audace de proposer aux juges d'être appliqué à la torture avec le Ruwaard. On sent bien que cette proposition qui répetait la coutume barbare des anciennes épreuves judiciaires par le feu ou l'eau, n'était pas de nature à être acceptée. Cette proposition fut sans doute inspirée à l'accusateur, par ceux qui ayant juré sa perte auraient voulu lui arracher par la torture quelque aveu qui pût le flétrir aux yeux du peuple & de la postérité.

Ce fut alors que l'Epouse, les parens & les amis du prisonnier firent des requêtes pressantes en sa faveur. Ils répréséntérent que la délation d'un homme, noté d'infamie, sans preuve

& fans témoins, ne pouvait former un corps de délit contre un citoyen respectable par sa naissance, son rang, ses emplois & ses services & surtout contre la déposition & le serment d'un Domestique qui avait entendu toute la conversation entre le Ruwaard & Tichelaar; que dans une conversation d'environ un quart d'heure il n'avait pu concerter avec lui le plan d'un assassinat & qu'à la proposition de lui reveler une chose d'importance le Ruwaard ayant répondu qu'il serait obligé de le dénoncer s'il y avait quelque chose de mauvais dans sa proposition, l'accusateur avait disparu. Ils ajouterent que le Ruwaard avait aussitôt dénoncé le scélérat à la justice, pourqu'on se saisit de sa personne. Ils firent observer que le délateur avait des raisons particulieres de ressentiment contre le Ruwaard, qui, plusieurs années auparavant, l'avait condamné à l'amende pour un crime. Si j'avais été capable d'un pareille noirceur, disait le Ruwaard, j'ai un bras pour l'executer, & je n'aurai pas eu recours à celui d'un pareil scelerat. Mais toutes ses defenses furent inutiles: on ne s'apperçut que trop que la cour avait des raisons secrettes de traiter le Ruwaard avec la derniere rigueur. Ce respectable & malheureux citoyen 1672.

1672. voyant son délateur déjà convaincu de deux faussetés, demanda, mais inutilement, à être confronté de nouveau avec lui. Il parut evidemment que le scelerat aposté par les ennemis du Ruwaard, était venu pour lui proposer un assasinât dans la pensée de le trahir; & que voyant, son projet échouer, il sortit promptement pour ourdir une autre trame.

Il parait même que ses ennemis craignant qu'il ne se derobât au fort terrible qu'on lui préparait, eurent recours aux plus indignes manœuvres pour empécher qu'il n'échapât. Une personne d'un certain rang, qu'on ne nomme pas donna des ordres formels au *Klapperman* de répandre le bruit que le prisonnier voulait forcer la prison. A cette nouvelle le peuple qui ne pouvait croire à l'innocence d'un citoyen qu'il haïssait, éclata en un soulevement général & courut assiéger la porte de sa prison. Il menaçait ceux qui demeuraient dans le voisinage de renverser leurs maisons jusqu'aux fondemens; au cas qu'ils eussent l'audace de faciliter l'évasion du prisonnier: on ne put appaiser le tumulte qu'en faisant paraître le Ruwaard aux fenêtres: on fit ensuite investir la prison par une garde Bourgeoise: On remarqua surtout que cette aveugle populace,

Gedenkwaardige stukken wegens den moord der de Witten.

1672.

ayant propofé le Prince d'envoyer une garde, il eut la prudence d'éluder cette demande inconfidérée, qui l'eut expofé au reproche d'avoir fervi d'inftrument à la rage populaire qui ne devait agir que comme le fien.

L. Ruwaard condamné à fubir la Question.

Mais avant d'en éprouver les derniers excès le prifonnier était refervé à l'iniquité des barbaries judiciaires: les juges étaient vendus au parti devenu le plus fort. Une certaine perfonne, ayant tiré le délateur à l'écart, „miferable lui dit-il," pourquoi n'as tu pas eu le courage de foutenir tous les particularités de ton accufation? on aurait fait trancher la tête au Ruwaard: maintenant il en fera quitté pour l'exil, à moins que la violence de la torture ne lui arrache quelque aveu". Ce fut en effet pour parvenir à ce but exécrable, que les juges eurent la lâche & barbare condescendance de le condamner à fubir la queftion ordinaire & préparatoire. Ce moyen plus propre à conftater la force du patient que fon innocence, était encore oppofé aux pratiques ufitées qui ne l'admettent, que d'après un corps de délit appuyé fur des preuves fermes & folides. Le dix-huit du moi d'Aout fur le foir, le geolier vint annoncer au prifonnier qu'il avait ordre de ne lui rien donner à manger.

1672. Le Ruwaard en demanda la raison &, sur le silence de Geolier, à quel point dit-il, sans faire paraître la moindre émotion, ont-ils intention de me torturer? Le lendemain il fut conduit dans l'endroit où se donne la question. Quoiqu'aucun des juges ne fût encore arrivé, l'exécuteur ne laissa pas de commencer la torture. Après lui avoir demandé pardon il lui fit ôter tous ses vêtemens, ne lui laissant que sa chemise & des caleçons. Alors il lui attacha les brodequins, instrument imaginé pour serrer les jambes; & dans l'instant même, il commença à en faire usage. Le Ruwaard, saisi par le premier effet de la douleur & par l'irrégularité du procedé, ne put s'empêcher de se plaindre, qu'on le faisait souffrir avant que les juges fussent arrivés. L'exécuteur en répondant qu'il avait ordre d'en agir ainsi, lui serra les jambes avec plus de violence. Le Ruwaard cédant alors à la force de la douleur, s'emporta contre l'exécuteur. „*Coquin*, lui dit-il, *dois-tu me torturer ainsi? Je vais te donner un soufflet.* — *Vous vous plaignez déjà*, répondit le bourreau; *ce n'est encore rien vraiment: vous feriez bien mieux d'avouer: vous ne pourrez résister à la douleur.*" *Avouer!* répartit le Ruwaard, *comment peut-*

on avouer ce qu'on n'a pas fait? On lui mit alors un poids de cinquante livres à chaque orteil qu'on attacha avec une petite ficelle, pleine de noeuds: on lui tourna les bras en arriere, on l'enleva, jusqu'à ce que les deux poulies se fussent rencontrées; alors on l'agita d'une maniere terrible. Ce fut, au milieu de cette torture cruelle, que les Conseillers de la Cour entrerent. Les premiers paroles de ces barbares furent *confessez votre crime.* Mais ce respectable malheureux rassemblant à ces mots toute sa fermeté; *on me hacherait*, dit-il fierement, *par morceaux, plutot que de m'arracher l'aveu d'une chose à laquelle je n'ai jamais pensé.* On ne laissa pas d'insister, pour qu'il s'avouât coupable. Alors ce grand homme regardant ses juges avec l'indignation & la fierté de la vertu, haussa la voix, & les cita devant le tribunal de l'Etre suprême, en ajoutant que chacun d'eux savait bien qu'il était innocent. On l'étendit alors sur une table; on l'y attacha par trois endroits différens avec des ficelles très minces & fortement serrées: sa tête fut mise entre quatre chevilles de fer. Mais au milieu de cette torture & d'autres plus cruelles encore, il conserva toute sa force & sa présence d'esprit. Il sem- 1672.

1672. b'a même braver les Auteurs de son supplice, en récitant, à ce qu'on dit, alors le commencement de cette ode d'Horace, pleine de sentimens analogue à sa situation, *Justum & tenacem propositi virum*, qu'on a traduit ainsi

La mer qui gronde & s'élance,
Les cris des séditieux
Des fiers tyrans l'insolence
N'ébranlent pas la constance.
D'un cœur ferme & vertueux.

Sentence prononcé contre le Ruwaard.

Le Bourreau avoua depuis qu'il n'avait jamais tourmenté personne aussi cruellement. Le Ruwaard ne laissa pas de protester jusqu'à la fin de son innocence. Les juges n'ayant pu tirer aucun aveu de sa bouche, & voulant cependant le condamner, furent embarassés sur le delit dont ils motiveraient la sentence. Ils délibéraient sur ce sujet, lorsque le Greffier Adrien Pots répréſenta qu'il y avait des exemples de condamnation, sans qu'on eût arraché un aveu à l'accusé, ni spécifié le sujet du délit dans la sentence. Cet homme à expédiens faisait sans doute allusion aux sentences prononcées contre Uitenbogaard & Teſſel. Quoiqu'elle fusſent émanées d'un tribunal

Voy Tom. V. 401.

tribunal illégal de juges-commissaires, l'idée ne laissa pas de plaire ; & l'on prononça contre le Ruwaard une sentence conçue en ces termes : 1672.

„ La cour de Hollande ayant vû & „ examiné les pieces & les documens „ qui lui ont été délivrés par le Procu- „ reur-Général de la ditte Cour, con- „ tre & à la charge de maître Corneil- „ le De Witt ancien Bourguemaître de „ Dort, & Ruwaard du païs de Putten, „ présentement prisonnier sur la porte „ de la ditte Cour & aussi son examen, ses „ confrontations, comme aussi ce qui a é- „ té delivré de la part dudit prisonnier & „ ayant examiné tout ce qui peut servir à „ cette matiere, déclare ledit prisonnier „ échu de toutes ses charges & dignités, „ le bannit hors de la Province de Hollan- „ de & de West-Frise, sans pouvoir „ y jamais rentrer à peine d'une pu- „ nition plus severe, & le condamne „ aux frais & mises de la justice selon „ la taxation qui en sera faite par la „ ditte Cour. Arrêté & conclu par „ Messieurs Adrien Pauw Sieur de „ Bennebroek Président, Albert Nierop, „ Guillaume Goes Sieur de Boekhorsten- „ bourg, Frederik van Lier Sieur de Zoe- „ termeer, Corneille Baar & Mathieu „ Gool, Conseillers de la Cour de Hol- „ lande & de West-Frise, & prononcé „ sur la porte de la ditte Cour le 20 „ Aout 1672. (*signé*) *Adrien Pots.*"

1672. Cette sentence, trop douce pour un coupable, inique pour un innocent, & la procédure qui la préceda, doivent flétrir à jamais les juges qui prêterent l'assistance des loix aux projets de la vengeance & de l'atrocité. En effet la révolution était trop bien cimentée, pour qu'on eût à craindre qu'elle pût être ébranlée par des citoyens qui avaient perdu tout crédit & toute autorité. Peut-être voulut-on effrayer, par un exemple terrible, tous ceux qui feraient tentés à l'avenir de traverser l'autorité d'une maison qu'on ne croyait pouvoir établir sur des fondemens trop fermes. La maniere dont on sut envelopper les deux freres dans le même malheur paraît montrer en effet dans ceux qui préparerent cette affreuse tragédie, un motif plus fort & plus susceptible de combinaison que la premiere chaleur d'un aveugle ressentiment.

Basnage II. 306.

Irrégularité dans la lecture de la Sentence.

Si les suites de cette procédure furent marquées aux traits de la plus grande iniquité; la maniere dont on prononça la sentence ne fut pas moins irréguliere. Le Ruwaard demandait instamment que la lecture en fût faite suivant la coutume, à l'audience ou *rôle* de la Cour. On lui réprésentait qu'on ne s'écartait de l'usage que pour le soustraire aux mauvais traitemens du peuple; mais il dit fierement qu'il ne le craignait pas:

cependant malgré ses desirs & sa requête, la sentence lui fut lue dans la prison. On la compara depuis à celle de Pilate qui disait: *Je ne trouve pas de crime en cet homme: Je le ferai seulement fouetter, & je le relâcherai.* On pourrait ajouter qu'on suivît encore l'exemple de ce juge Iduméen, lorsqu'il fit délivrer Barrabas qui était un insigne Brigand. 1672.

En effet Tichelaar fut rélaché, sans aucune note d'infamie. Un des juges nommé Aalbert Nierop (*) avait eu soin de l'avertir que puisqu'on n'avait pu condamner le Ruwaard qu'au bannissement, c'était à lui à exciter le peuple à se défaire d'un scélérat qui avait formé le dessein de faire périr le Prince; ajoutant, que lui Tichelaar n'eût jamais été rélâché, s'il avait accusé faussement le Ruwaard dont on n'avait adouci la sentence, que parce-qu'il avait certains complices qu'on jugeait à propos d'épargner. Mais pendant que les juges cherchaient à jetter un voile sur les yeux du peuple, on leur reprochait la douceur dont ils avaient usé envers le prisonnier; d'autant plus amerement, qu'on fit alors courir le bruit qu'un des liens de la

Tichelaar excité à soulever le peuple contre les deux Freres. *Basnage* II. 206. *Wagen.* XIV. 171.

(*) Les noms des six juges se trouvent dans la sentence ci-devant.

1672.

mestiques l'un après l'autre; pour presser l'arrivée de la victime. De Witt se trouvait alors dans la maison de son beau-frere le Sieur de Zwindrecht. Il partit à l'instant, accompagné de deux de ses Clercs & suivi d'un Domestique; il ne voulut pas attendre son carosse, recommandant seulement qu'on le lui envoyât à la prison, pour emmener avec plus de décence & de facilité son malheureux frere qui, après avoir une torture si cruelle, n'était gueres en état de se retirer à pied. Suivant quelques relations, bien des efforts furent tentés pour empêcher De Witt de s'exposer dans un tems & dans un jour aussi critique, à la rage populaire, dont il avait déjà éprouvé les effets sans qu'elle parût encore assouvie. Sa fille, qu'il aimait tendrement, vint, dit-on, se jetter à ses pieds, les arrosa de ses larmes & le conjura de ne pas exposer une vie précieuse, dont tant d'ennemis avaient conjuré la perte. Un de ses amis, membre de la chambre des Comptes, soupçonnant quelque perfidie, fit tous ses efforts pour l'empêcher de sortir. „Je ne puis comprendre, disait il, que le Ruwaard vous envoye chercher par une servante. Il aurait pu vous faire savoir ses intentions par une personne de confiance: Au moins ne devez-vous pas hazarder vo-

Van der Hoeven. p. 412,

1672. tre personne; avant d'avoir fait des informations convenables sur la vérité du fait. Ces sollicitations étaient sages; mais la tendresse fraternelle l'emporta sur la prudence. On ajoute que les parens de De Witt, remplis eux-mêmes de présages sinistres, ne pouvant le retenir, l'embrasserent, comme en lui disant le dernier adieu. Ce grand homme paraissait vouloir courir au devant du destin fatal qui l'attendait: il semblait qu'au milieu des persécutions qu'il éprouvait, il fût las de vivre: aussi l'accuse t-on de n'avoir pas assez écouté les Conseils de ses plus fidels amis. Il suivait presque toujours la premiere impulsion de la raison: convaincu de la pureté de sa conduite, il s'imaginait n'avoir besoin d'aucune autre défense contre l'approche du danger & l'acharnement de ses Ennemis. Quoiqu'il en soit, il ne paraît gueres que son vénérable pere s'attendît au malheur terrible qui menaçait sa respectable famille. Il était occupé à la lecture dans le Jardin de la même maison; lorsqu'on vint chercher l'Ex-pensionaire: cet homme toujours inébranlable dans ses principes, soupçonnait si peu ou méprisait si fort la fureur de ses ennemis, qu'il parût fâché de n'avoir pas été averti à tems; pour aller aussi chercher le prisonnier. Mais

il ne tarda pas à être réveillé de sa fiere sécurité par l'accident le plus terrible qui pût arriver à un citoyen qui se regardait auparavant comme le plus glorieux & le plus fortuné des peres. 1672.

L'Ex-pensionaire De Witt, étant arrivé devant la porte de la prison, demanda aux deux Bourgeois, les seuls qu'il y trouva en sentinelle, s'ils n'avaient rien appris ? Il voulait sans doute savoir quelques particularités sur la sentence du Ruwaard. Mais on ne lui répondit que par un *non*, prononcé d'un ton rude & farouche. A peine fut-il entré dans la prison que le Ruwaard s'écria: *Ah! mon frere que venez vous faire ici?* *Quoi*, réprit l'Ex-Pensionaire, *ne m'avez vous pas envoyé chercher?* *Non!* répondit le Ruwaard. On pense qu'alors les deux freres ne douterent plus, qu'il y avait quelque noir complot pour les envelopper dans le même malheur.

Les deux Freres pressentent leur sort.

Gedenkwaard. Stukken 30, 31. Wagen. XIV. 159.

A peine Jean De Witt était entré dans la prison, que Tichelaar parut dehors. En sortant il fut abordé par une personne qui lui recommanda d'ameuter le peuple, en criant partout, „que les deux freres étaient ensemble „dans la prison." Il ne s'acquitta que trop bien de l'infernale commission dont on le chargeait. Il courut

Tichelaar anime le Peuple.

1672. dans tout le voisinage, en vomissant les injures les plus sanglantes contre les deux freres. Il fut singuliérement aidé par un jeune homme de bonne famille, mais perdu de réputation, nommé van der Moezel. Il entra même dans la Châtellenie, comme dans la vue de persuader au peuple qu'il s'y enfermait volontairement, pour soutenir son accusation. Il se mit aux fenêtres de cette prison, criant de toutes ses forces au peuple qui s'attroupait; „Camarades! Amis! aux armes? „aux armes! Le Ruwaard n'a été tor„turé que pour la forme: il aurait dû „perdre la tête: les juges sont aussi cou„pables que lui:" *Ce chien*, „ajoutait ce forcéné, „en avançant le corps „hors des fenêtres pour être mieux entendu, „ce *chien* va bientôt sortir de la prison avec son frere: *Empêchez „les, il en est tems: vangez vous d'a„bord sur ces deux coquins; ensuite sur „leurs complices, qui sont au „nombre de plus de trente.* A ces paroles séditieuses & si conformes aux dispositions dangereuses de la populace, on répond par des cris de fureur & de rage. Les Bourgeois firent entendre ces paroles *aux armes! aux armes!* La lie du peuple, cellesci: *au meurtre! au meurtre! trahison! trahison!* Ils courent, en même tems, comme des bêtes feroces: ils se précipitent à l'envi devant la

porte du lieu où le prisonnier était renfermé: c'était à qui remporterait la gloire de tremper le premier ses mains dans le sang des deux freres. 1672.

Jean De Witt, voyant qu'un de ses Clercs qu'il avait envoyé pour demander au Greffe une copie de la sentence, ne revenait pas, s'impatienta d'attendre. Apprenant que la foule du peuple augmentait à l'entrée de la prison, il crut de la prudence de sortir seul. Il se présenta à la porte; mais les Bourgeois lui fermerent le passage. *Ne savez-vous pas qui je suis?* leur dit alors De Witt. „Nous n'avons point d'ordre", lui répondit-on. „Eh! quels ordres vous faut-il?" „Ceux de notre Officier, lui dit on." Comme la populace faisait entendre ces mots terribles, *tirez*, *tirez;* le Geolier se vit obligé de refermer la porte sur De Witt. Il cherchait alors à échapper par une porte de derriere: mais voyant qu'il n'y en avait pas, il rejoignit son frere & ne put s'empêcher de lui marquer les craintes qui commençaient à l'inquieter, *Que je voudrais être hors d'ici!* dit il, *comment pourrai je en sortir?* répétait il souvent.

Jean De Witt tente envain d'échapper.

Les Etats de Hollande, assemblés alors pour lui donner un successeur dans la Charge de Grand-Pensionaire, ne virent pas cette émeute, sans témoigner des alarmes. Ils tremblaient

Précaution des Etats de Hollande.

1672. pour eux-mêmes. Ils ordonnerent aussi aux Conseillers-Committés de faire avancer, pour écarter la foule six compagnies Bourgeoises de la Haye & trois compagnies de Cavalerie qui s'y trouvaient alors. Comme le bruit s'était aussi répandu que les principaux chefs de la sédition avaient mandé les Paysans des Villages circonvoisins, on ordonna, pour leur couper le passage, de faire hausser tous les ponts-levis & de faire amener toutes les barques sur la rive intérieure du Canal. On écrivit en même tems au Prince, alors au Camp devant Alfen, pour le prier de se rendre au plûtôt à la Haye avec quelques Compagnies de Cavalerie & d'infanterie. Guillaume n'eut aucun égard à cette requête: Mais le Comte de Tilly qui commandait les trois Compagnies de Cavalerie, vint à bout de prendre poste devant la prison & tint longtems en échec les Compagnies Bourgeoises, plus disposées à seconder la fureur du peuple qu'à la réprimer. En effet elles n'étaient pas seulement commandées par des Officiers suspects: plusieurs même étaient connus pour les ennemis mortels des deux freres, entr'autres Zacharie de Zwart, & surtout un certain Orfevre, nommé Henri Verhoef.

Le matin, en chargeant son mousquet de deux balles, il avait prié Dieu d'avoir part au massacre des deux freres ou d'être lui-même massacré. Jean van Bankhem, Echevin de la Haye, avait fait promettre sous serment à plusieurs des Capitaines, qu'ils ne laisserent point les De Witt en vie. Verhoef, à la tête de ces furieux, s'avança vers une des compagnies de Cavallerie en criant, pour sonder ses dispositions, *Vive le Prince! Périssent les De Witt! Que la foudre écrase ceux qui pensent autrement!* 1672.

Quoique cette compagnie parût incliner pour le parti des séditieux; le Comte de Tilly, qui commandait les trois compagnies, n'était pas livré au délire général. Il entreprit de leur imposer & de les tenir dans le devoir. Il leur ordonna d'avoir toujours leurs armes hautes sans tirer un seul coup, à moins que les Bourgeois ne tirassent les premiers. C'était en effet l'intention des plus échauffés qui s'excitaient les uns les autres à faire une décharge générale sur le Comte: mais ce Capitaine, qui conservait son sang-froid dans les plus grands périls, leur ayant demandé fierement, s'ils voulaient remplir la Haye de sang & de carnage, ce ton ferme les intimida; ils craignirent que ses gens ne tirassent une vangeance terrible

1672. d'une provocation. Jean Maas, Bourguemaître & plusieurs autres des principaux Magistrats de la Haye, ayant alors appellé Verhoef en particulier, le conjurerent, de la maniere la plus honnête & la plus pressante, de se désister de son entreprise : mais ce forcéné ne leur fit qu'une reponse farouche & brutale ; il ôsa même leur donner les noms de traîtres & les menacer du sort qui attendait les De Witt.

Vers le midi, le bruit courut que les deux freres s'étaient sauvés. Il fallut permettre, d'abord à dix ou douze des Bourgeois armés, ensuite à plus de trente, d'aller dans la Chambre du Prisonnier ; pour s'en assurer de leurs propres yeux. La rage populaire était si grande & si aveugle, qu'un maître maçon, nommé Klaptas, monta sur le toit de la prison ; pour tirer sur les De Witt au cas qu'ils voulussent s'échapper.

A une heure, les deux freres se mirent à table. La servante du Geolier ayant dit, pendant le repas, que les Bourgeois faisaient un grand tumulte ; quel est donc leur dessein ? dit alors le Ruwaard. Ils veulent vous tuer, repondit-elle. *Ils n'ont donc qu'à entrer : je suis prêt.* Ainsi le Ruwaard conservait toujours son mé-

me courage. Le Fiscal Ruisch entra alors avec quelques Officiers de la Bourgeoisie & cinq ou six bourgeois, qu'il amenait, disait il, pour garder & protéger le Ruwaard. Je vais donc m'en aller, dit alors Jean De Witt en se retirant. „Hôla, Monsieur, lui dirent alors les Bourgeois, il faut aussi que vous restiez." Le Fiscal lui conseilla en même tems d'accorder quelque chose au caprice du peuple. 1672.

Le tumulte augmentait cependant à la porte. La Bourgeoisie frémissait de voir ses projets de sang traversés par la cavalerie. On se précipitait, on se pressait les uns sur les autres; on éclatait en menaces; pour forcer les troupes à se retirer. Mais le Capitaine Tilly qui prévoyait les consequences d'une pareille retraite, ne se laissa pas ébranler: il tint bon; & l'on fut obligé d'employer la ruse la plus lâche pour le forcer à s'éloigner.

Deux sergens de la Bourgeoisie, Decarkant & Van Sponie; (les noms de tous ceux qui tremperent dans cet infâme complot méritent de passer avec horreur à la postérité) allerent trouver Messieurs d'Asperen & de Boschveld, l'un & l'autre membres du Collége des Conseillers-Commités: c'étaient les seuls qui restaient de ce corps: les autres, soit imprudence, soit

Ruse employée pour faire retirer le Comte de Tilly avec le Cavalerie.

1672 mauvaise intention, avaient déserté leur office, dans un tems où le tumulte général rendait leur présence la plus nécessaire. Ces deux sergens vinrent demander aux deux Conseillers-Committés des ordres pour faire retirer la Cavalerie. Mais n'ayant pu réussir, deux Capitaines de la Bourgeosie, Van Leeuwen & Van Reenen allerent faire la même demande. On leur demanda s'ils voulaient se charger de protéger les deux freres contre toute violence? Ils répondirent affirmativement; mais retournés à leur poste, ils n'en furent que plus ardens à échauffer la fureur des Compagnies qu'ils avaient à leurs ordres.

Dans le même tems, on eut soin de faire courir de plus en plus, le bruit de la marche des Paysans; on ajouta même, pour augmenter la terreur, qu'ils venaient piller la Haye. Les Conseillers-Députés, ébranlés par ces rumeurs, quoique les précautions ordonnées par les États eussent dû les rassurer, ne purent résister à des sollicitations plus pressantes. Le Bourguemaître Jean Maas, quoique bien-intentioné & Jacob van der Hoeve Pensionaire de la Haye, se rendirent auprès des deux Conseillers-Committés, pour leur montrer la nécessité d'envoyer la Cavalerie se saisir des avenues, pour-

fermer le pasſage aux pillards. Ces 1672.
raiſons étaient d'autant moins fondées,
que ſi ces Payſſans eûſſent effectivement franchi les paſſages, pour exécuter ce deſſein pervers, les Compagnies Bourgeoiſes, alors en armes & forcées par la crainte de leur propre danger, auraient toujours été en état de diſſiper une poignée d'hommes, aſſemblés au hazard, & ſans diſcipline. Les deux Conſeillers ne laiſſerent pas de ſe laiſſer perſuader; ſoit qu'ils craigniſſent la populace, ſoit que, démêlant les trames ſecretes dont ce complot était ourdi, ils craigniſſent d'éprouver quelque vengeance, s'ils ôſaient s'oppoſer au tumulte.

Ils firent dire au Comte de Tilly de ſe retirer avec la Cavalerie, pour aller occuper les avenues de la Haye. Le Comte ſentit les conſéquences de quitter ſon poste, ſur des ordres qu'on ne lui transmettait que de bouche. Pour ſe mettre à l'abri de tout reproche & donner peut-être à penſer aux deux Committés; il dit qu'il n'obéirait pas, à moins que l'ordre ne fût écrit. En conſéquence, Meſſieurs d'Asperen & Boſchveld lui firent paſſer un ordre écrit que Tilly conſerva fidellement, & qu'il montrait depuis, en diſant, *voilà le papier qui a tué les Deux De Witt.* Il ne put

1672. même s'empêcher, en le recevant, de dire à haute voix: *j'obéirai; mais c'en est fait des deux freres.*

A peine se fut-il retiré, seulement avec deux compagnies, mais celles dont il était le plus sûr, que les compagnies Bourgeoises se porterent avec impétuosité vers la porte de la prison. Pour les échauffer, on leur avait distribué les liqueurs avec profusion. Pour mieux les encourager, l'Echevin Van Bankhem s'était mêlé dans les compagnies & les animait de la voix & du geste. Enfin pour s'assurer contre les honnêtes Bourgeois qui se seraient opposés à l'idée effrayante d'un massacre, il s'éleva un cri général, qu'il fallait conduire les deux Freres à l'Hôtel de Ville & qu'on les y laisserait sous bonne garde; jusqu'à ce que le Prince d'Orange fût arrivé pour disposer de leur sort.

Précautions pour livrer les deux Freres à la rage populaire.

La compagnie du Drapeau-bleu qui signalait sa fureur sur toutes les autres, prit enfin poste devant la porte. Impatiente du retard, elle y tira une grêle de coups, pour la faire ouvrir. L'impétueux Verhoef, d'Assigny Graveur d'Armoiries, Adrien Van Vaalen, Empyrique, Gaspard de Maas Sculpteur, Van Dorsten, Marchand de Vin & plusieurs autres scélerats dont les noms méritent d'être livrés à l'exé-

cration publique, se distinguerent dans 1672.
cette décharge. La porte était criblée de coups; mais voyant qu'on n'ouvrait pas, Verhoef alla prendre chez un maréchal Ferrand du voisinage, des marteaux, des coignées & des haches. Aidés de ces instrumens, ces furieux travaillerent à l'envi à briser la porte, menaçant, avec des sermens exécrables, de faire main-basse sur tout ce qui se rencontrerait, si l'on n'ouvrait à l'instant. Le Geolier fit alors paraître le plus grand effroi; comme s'il n'eût pas été lui-même dans le complot. Il ouvrit enfin. Verhoef, accompagné des plus séditieux, s'élance à l'instant, dans l'appartement où les deux freres attendaient leur funeste sort. Le Ruwaard était en robe de chambre sur son lit; & Jean De Witt, envelopé dans un manteau de velours, lisait à une table dans la Bible. Verhoef, volant au lit du Ruwaard, tire les rideaux avec violence & lui crie d'une voix de tonnerre: *traître, il faut que tu meures, pries Dieu & prepares toi.* Quel crime ai-„je donc commis" dit le Ruwaard d'un ton affectueux, & tachant d'attendrir ces barbares, en les traitant d'amis. *Tu es un meurtrier du Prince, un traitre, un scélerat, depêche.* A ces mots le Ruwaard, voyant qu'il

1672. n'y avait plus d'espoir, se releve, se recueille en lui-même, les mains jointes, dans l'attitude d'un homme qui prie. Un des Bourgeois saisit cet instant pour le terrasser avec la crosse de son fusil; le coup fut si violent, que les colomnes du lit volerent en éclats; mais le coup n'atteignit pas le Ruwaard. Il voulait s'habiller, mais on ne lui laissa pas le tems. L'Expensionaire Jean De Witt demanda alors, si l'on voulait aussi attenter à sa vie? *Oui, scélerat; lui répondit-on, oui, traître, voleur, tu subiras le même sort que ton frere.* Il voulut dire quelques mots pour se justifier; mais on lui porta sur la tête un si furieux coup de la crosse d'un fusil, que le sang en sortit avec abondance. Jean De Witt, sans faire paraître aucune faiblesse, se découvrit alors & mettant son mouchoir sur sa blessure, citoyens dit-il, si c'en est fait de ma vie, achevez moi sur l'heure. Peut-être l'auraient-ils fait, si le féroce Verhoef n'eût répréfenté que de pareils scélérats devaient mourir sur l'échaffaut où ils avaient conduit le Bon de Buat & l'innocent Van Der Graaf. Les Bourgeois qu'on avait choisis parmi les plus modérés, pour garder les deux freres & qui, dans des entretiens, avec ces vertueux citoyens,

avaient eu l'occasion de reconnaître 1672.
leur innocence, voulurent avancer quelques mots pour les justifier: *vous êtes des scélérats*, leur cria-t-on; *ils vous ont déjà corrompu par argent.* Ce mot fut comme un avertissement d'être sourd à toute pitié. Un des séditieux frappa le Ruwaard d'une planche & le fit rouler jusqu'au bas des escaliers; pendant que les autres poussaient des cris épouvantables. On le prit alors par la gorge, on le traîna hors de la prison vers l'arcade qui conduit à l'échaffaut. Son frere le suivait derriere, couvert de poussiere & de sang, & sans chapeau. Verhoef le tenait par la main, le regardant, de tems en tems, d'un air farouche & effrayant, lui reprochant avec emportement qu'il avait trahi la patrie. Jean De Witt, essayant de fléchir ce cœur féroce, eut recours aux expressions de la douceur & s'efforça de lui faire saisir les principales raisons qui prouvaient son innocence. La maniere dont il parlait, le feu vif & brillant qui sortait de ses yeux, imposerent d'abord à ce barbare: il fut déconcerté: il a depuis avoué que si De Witt eût été armé, il n'eût ôsé porter sur lui des mains violentes. Mais quelques-uns des autres Bourgeois, se défiant de cet entretien &

Vaderl. hist. XIV. 171.

1672. Van der Hoeven. 637.

craignant que la victime ne leur échappât, s'écrierent que Verhoef s'entendait avec De Witt & qu'il avait déjà reçu sa montre & sa bourse. Verhoef, outré de ce reproche, repoussa Jean De Witt, en criant, „prenez ce „coquin là ; & allez vous en au Dia„ble avec lui."

Massacre des deux Freres.

Le dessein de ces Forcénés était, par un rafinement d'atrocité, d'immoler les deux freres au lieu ordinaire des exécutions. Mais il est bien difficile qu'une multitude furieuse & armée puisse attendre le moindre retard. A peine les deux freres étaient sortis de la prison, que le Ruwaard fut renversé par terre. Un marchand de vin nommé van Ryp, un Boucher nommé Louw, lui porterent les premiers coups avec la crosse de leurs mousquets. Quoiqu'il n'en fallût pas un grand nombre pour l'achever; la rage des furieux ne fut pas assouvie par sa mort. Il n'était déjà plus, & d'Asigny secondé par un Batelier porta encore plusieurs coups sur son cadavre inanimé. Jean de Witt ne fut pas mieux traité. Un notaire nommé Van Loenen fut le premier qui l'attaqua au sortir de la prison, en lui portant un coup de pique dans le visage. Il voulut s'échapper glissant derriere les Bour-

geois; mais Jean van Vaalen lui tira 1672.
une balle de piſtolet, s'écriant en le voyant tomber du coup, *voilà l'édit perpetuel à terre.* De Witt eut cependant la force de ſe relever ſur ſes genoux; & comme il levait la tête & les mains vers le ciel, dans l'attitude d'un homme qui prie;" Toi „prier," lui cria-t-on," toi prier Dieu! „Tu ne crois pas qu'il y a un Dieu; „il y a longtems que tu l'as rénié par „tes crimes & tes trahiſons" En même tems un Aubergiſte nommé Pierre Verhaguen lui donna un ſi furieux coup de crosſe, qu'il fut terrasſé. Le Boucher Chriſtophe De Haan & pluſieurs autres des plus acharnés lui déchargerent alors un ſi grand nombre de coups, qu'ils l'acheverent. Les Bourgeois traînerent alors les deux cadavres à coté l'un de l'autre; & ſe formant en demi-cercle, ils firent une décharge générale, qui aurait mutilé ces corps d'une maniere horrible; ſi les balles n'avaient gliſſé du canon, avant qu'ils tirasſent. Les deux corps furent alors traînés au lieu-même des exécutions; où un matelot les pendit par les pieds à un gibet fait en forme d'estrapade où, faute de corde, on les attacha avec des mêches. Les deux corps furent dépouillés, & leurs habits furent déchirés en lambeaux, que l'on vendit aux curieux.

1672. Un valet qui s'était saisi du manteau de velours de Jean De Witt, rencontrant le Contre - Amiral Corneille Tromp, lui cria, „voilà la guenille de „velours du Grand - Jean le traître": *fort bien l'ami* répondit Tromp; & ce fameux marin, ne pouvant étouffer les motifs particuliers de ressentiment qu'il avait contre ceux auquels il attribuait sa disgrace, alla se placer devant la place de l'exécution, pour mieux contenter sa barbare curiosité.

Cruautés exercées sur les deux Corps.

La plume tombe des mains en décrivant de pareilles horreurs. On ne conçoit pas que les simples Bourgeois d'une place où l'ennemi n'avait pas abordé, qui, peu de mois auparavant, avaient pour les deux freres le respect dû à leurs services & à leurs dignités, & n'avaient aucun motif de ressentiment que celui des malheurs publics, aient pu se porter à ces indignités. La mort ne put assouvir leur rage féroce. Il n'y eut point d'horreurs qu'ils n'exerçassent sur les corps de ces deux vertueux citoyens. Ils les mutilerent de la maniere la plus horrible. Ils s'acharnerent principalement sur celui du Grand-Pensionaire. On commença par lui couper les deux doigts avec lesquels il avait, dit-on, signé l'édit perpétuel. On commit ensuite, sur les membres que la pudeur

défend de nommer, des cruautés qui font frémir. On ajouta la raillerie à la fureur. Un d'eux, ayant arraché un œil au Ruwaard, l'avala en demandant aux ſpectateurs, s'il le rendrait? Un autre lui coupa un morceau de chair vers la hanche, en diſant qu'il voudrait le faire rôtir & le manger avec ſon ami Tichelaar. Tromp pouſſa la basſesſe de la vengeance juſqu'à reſter ſpectateur de toutes ces ſcenes horribles. On lui demanda ce qu'il en penſait? *Cela doit être ainſi*, répondit-il avec une tranquilité barbare: Il en eſt qui diſent qu'il n'ôſa pas répondre & qu'en même tems il rabaiſſa ſon chapeau ſur ſes yeux, comme s'il eût commencé à rougir d'authoriſer ces cruautés par ſa préſence. Oui ce ſont eux,, criait un matelot" en s'authoriſant en effet de la préſence de Tromp qui ont fait périr notre vieil Amiral Tromp. ,, Ce chien diſait-il en montrant le corps du Penſionaire," aurait bien voulu en faire autant du fils: ,, mais il n'a pu lui faire perdre ,, que ſa place. Voilà les coquins qui ,, n'ont jamais ſu nous fournir une bonne flotte contre Cromwel: ils en ,, ont bien trouvé une, quand il a fallu combattre un Roi légitime. Pourtant ils n'ont voulu rien faire contre les Français. Ce n'était pas ſeule-

1672.

1672. ment d'illustres amiraux qui encourageaient la rage populaire en repaissant leurs yeux de cet affreux spectacle. Il s'y trouva jusqu'à des Ministres de la religion dont le caractére doit respirer la tranquilité & l'horreur du sang. Simon Simonides, un de ces prédicans audacieux dont le Pensionaire avait souvent été obligé de reprimer la langue séditieuse, fut surtout remarqué dans la foule des spectateurs. Un des Auteurs de cette tragédie en prit occasion de le forcer à se compromettre en lui criant: Mr. le Ministre, sont-ils pendus assez haut? Sur quoi l'un des spectateurs, montrant le Pensionaire qui était beaucoup plus grand que son frere; non, dit-il, pendez-moi ce grand coquin un échelon plus haut. Le Ministre se retira dans une auberge vis à vis la place où tous les membres de la Régence de la Haye s'étaient transportés pour repaître leurs yeux de cet horrible spectacle. L'indécente curiosité, même parmi les personnes d'un certain rang ordinairement les plus réservées sur cet article, fut si grande, qu'on remarqua un grand nombre de carosses dans les environs.

Basnage. II. 316. Simon Simonides était si éloigné de condamner la rage des séditieux; que le lendemain il fit un sermon à leur

1672.

leur louange, asſurant qu'ils méritaient des recompenſes, pour avoir été les inſtrumens de l'œuvre du Seigneur & de la vengeance de Dieu. L'aveuglement était ſi profond qu'en pasſant devant la maiſon du Conſeiller De Graaf, quelques-uns des ſéditieux crierent à ſon Epouſe. „Madame! la mort de vôtre fils „ eſt vangée. Les Auteurs ſont pendus."

Cette affreuſe boucherie dura depuis cinq heures du ſoir juſqu'à la nuit. On coupa à l'un & à l'autre les doigts des pieds & des mains, le nez, les oreilles & les autres extrémités du corps que l'on criait publiquement à l'enchere. Un doigt était vendu quinze à vingt ſous, un œil vingt ou trente, un orteil dix de ſorte que par la cruelle avidité des vendeurs & l'extravagante curioſité des acheteurs, ces membres furent diſperſés dans toutes les Provinces-Unies.

Ce n'était pas asſez de ces horreurs, que nous n'aurions pas eu de courage de détailler; ſi l'expoſition de ce tableau n'était pas néceſſaire, pour inſtruire & effrayer la poſtérité. L'impitoyable Verhoef voyant que les ténébres avaient fait déſerter la populace, ſe rendit vers les neuf heures & demie auprès des deux corps. Dans l'horreur de la nuit, dans le ſilence morne qui ſuccédait au jour affreux, un grand couteau à la main, il

Férocité de Verhoef.

Vie de Jean De Witt. II 537.

1672. ouvrit les corps, en arracha les deux
Gedenkw. cœurs avec la main, & leur en battit le vi-
14. 24. 26 sage, en vomissant des imprécations horri-
26. 41. bles. Il voulut faire accroire depuis
Valken. I. qu'il les avait arrachés à d'au-
761. tres ; mais s'il n'avait été lui-même le coupable, comment aurait-il pu assurer dans une auberge où il les apporta encore sanglans, que le plus gros des deux était celui du Pensionaire? Il voulait, disait il, en faire présent au Roi d'Angleterre ou au Prince d'Orange. Que cet horrible présent ait été offert ou non; il est certain que ce misérable conserva les deux cœurs qu'il faisait voir encore longtems après pour de l'argent. Pour donner quelque couleur à ces actes de barbarie, ce scélérat qui avait affecté d'agir par un motif de religion, de patriotisme & d'équité, eut recours à la plus noire atrocité. Il feignit d'avoir trouvé dans les poches de Jean De Witt une lettre de Beverningk qui prouvait sa trahison. Pour mieux tromper le peuple; le lendemain, comme s'il eût communiqué cette lettre pendant la nuit au Prince, il se rendit chez le procureur Sterreveld à la Haye auquel il fit tirer une copie d'une lettre sup-
Wagen. posée pour son Altesse. Pour aug-
XIV. 177. menter la délusion, un des pages du Prince vint la chercher chez le même procureur.

On tremblait que la fureur des scélerats ne s'étendît sur tout ce qui portait le nom de De Witt. Aussi eut-on soin de faire passer secretement les enfans du Pensionaire dans la maison des Démoiselles Koster, Anabaptistes, où ils resterent cachés sous un escalier, jusqu'au lendemain qu'ils furent transportés à Amsterdam, dans le plus grand secret. Les séditieux parlerent de piller la maison de De Witt, & plusieurs autres; mais Verhoef s'y opposa. L'Epouse du Ruwaard venant en carosse à la Haye, apprit en chemin la fureur du peuple contre son mari. L'épouvante la fit retourner, elle fit conduire sa voiture au premier village, la fit arrêter à la porte du Ministre du lieu qui devait toute sa fortune au Ruwaard. Le hazard voulut que l'homme d'Eglise ouvrit lui-même la porte. Il reconnut sa bienfaitrice & lut dans ses yeux & sur son visage la cause qui l'amenait. Son parti fut pris à l'instant *Madame*: *retirez-vous; vous ne pouvez être ici je ne veux point etre melé dans cette affaire;* & en même tems il ferma la porte. Action atroce, ajoute l'Auteur qui nous fournit cette anecdote & reconnaissance bien indigne de tous les bienfaits qu'il avait reçus. C'est là en effet un rafinement de

1672. Détresse des Parens des De Witt.

Van der Hoeven.

1672. de barbarie & d'inhumanité que l'on aurait peine à concevoir, si l'on ne savait par expérience qu'il est une espéce de gens durs par principes, ingrats par réflexion qui voyent toujours le crime là où est le malheur, dont l'intérêt sera toujours de n'encenser que les favoris de la fortune, & de tourner le dos à la vertu opprimée. Plusieurs des partisans des De Witt coururent aussi de grands périls, entr'autres Guillaume Van Der Aa, Bourguemaître de Rotterdam, qui n'échappa que par la fuite. Un nommé La Court, auteur de plusieurs brochures politiques dont nous avons eu occasion de parler (*), fut aussi exposé à la rage populaire. La canaille vint clouer à sa porte un chien mort: ce n'était, disait on, qu'un prélude avant de le traiter comme on venait de traiter les De Witt.

Verkl. der Unie van Utrecht I. Inleid. 74.

(*) *Tom. VI.*

Vie de Ruiter.

De Ruiter exposé au danger de perdre la Vie.

De Ruiter lui-même que ses talens & le danger de la République devaient mettre au dessus de toute attaque, fut environné d'assassins dans la ville d'Amsterdam. Une troupe de matelots vint crier à sa porte qu'il fallait piller la maison d'un scélérat qui avait vendu l'armée navale aux François. Le Sieur Smit, Capitaine de la Bourgeoisie parut sur son perron & leur demanda fierement ce qu'ils exi-

geaient? Ils le menaçerent de le traiter, comme on avait traité les De Witt à la Haye. Mais Smit leur dit courageusement; *eh bien! eh bien me voilà; traitez moi de meme si je l'ai mérité.* Cette audace, inspirée par la vertu, appaisa la fureur d'une populace mutinée. Mais comme cette sédition était fomentée par des particuliers mécontens ou jaloux de l'autorité de De Ruiter, l'entreprise ne fut pas abandonnée Les femmes surtout crurent que De Ruiter avait vendu la flotte à l'Ennemi : Il y en eut qui assurerent que ce traitre était déjà arrêté & conduit prisonnier à la Haye. L'Epouse de l'Amiral, alarmée de ces bruits calomnieux, eut encore recours à Smit, en lui donnant une letre de son mari, propre à confondre l'imposture. Tenez dit-il à ceux qui connaissaient l'écriture de l'Amiral, lisez: on vit en effet qu'il parlait d'aller au plutôt attaquer l'Ennemi. Il fallut cependant toute la prudence & la fermeté de Smit, aidé de quelques cavaliers, pour repousser cette populace farouche. Aussitôt que De Ruiter fut instruit de cette affaire, il demanda une sauve-garde au Prince d'Orange qui le prit sous sa protection avec toute sa famille. Cette précaution n'arrêta pas tous les mauvais desseins des 1672.

1672. Ennemis de cet Amiral. Peu de tems après, étant revenu de la flotte dans sa maison à Amsterdam, un inconnu vint demander à lui parler. Il allait lui enfoncer un couteau de table dans le cœur, lorsque le Domestique para heureusement le coup.

Les deux corps enlevés & inhumés.

Ce ne fut qu'avec une extrême reserve & bien avant dans la nuit que les Etats, assurés que la populace s'était tout à fait retirée, firent enlever les corps des deux vertueux & infortunés De Witt. Cinq Domestiques de famille aux quels se joignirent l'Avocat Theophile Neranus & un certain Savetier dont le nom eûtbien merité d'être conservé, remplirent ce triste devoir. Les deux corps furent transportés dans la maison de l'expensionaire, sous l'escorte de quelques cavaliers; & ce ne fut que dans la nuit du 21 au 22 qu'on les porta à la tombe où reposait la femme de Jean De Witt; toujours sous l'escorte de quelques Cavaliers, sans qu'aucun des parens ni amis des deux freres ôsât suivre ce convoi funebre. On se vit même pendant quelque tems obligé de recourir aux plus grandes précautions; pour ne pas irriter la fureur populaire. On avait fait porter les armoiries chez le Marguillier de l'Eglise où elles étaient enfer-

mées, pour y rester jusqu'à ce que des tems plus favorables permissent de les pendre dans l'Eglise. Mais la populace en ayant eu quelque vent, alla forcer la maison & brisa ces armoiries en pieces qui furent distribuées aux petits-enfans. 1672.

Conduite du Prince envers les coupables.

Pendant que le peuple se livrait aux transports de sa fureur, les Etats, voyant que le prince n'était pas venue pour prévenir le massacre, lui avaient écrit une seconde lettre pour le prier de se rendre incessamment à la Haye avec des troupes; afin de prevenir les affreuses conséquences d'une action exécrable aux yeux de tout le monde. Ce furent leurs termes: le Prince était alors dans son camp devant Alphen: il allait se mettre à table. Lorsqu'on vint lui porter solemnellement la nouvelle d'un massacre, qu'il ne pouvait gueres ignorer, il ne put s'empêcher de pâlir. On dit que, dans cette occasion, il donna des marques publiques de l'estime qu'il avait pour le Grand-Pensionaire. Mais il ne vint à la Haye que lorsque tout fut consommé. Mr. de Maasdam était venu, de la part des Etats, pour conférer avec lui sur les moyens de rétablir la tranquilité, en punissant les coupables. Mais Son Altesse, bien loin de saisir cette occasion pour de-

1672. truire tout soupçon qu'il eût trempé dans cette affaire, réprésenta que cette action ayant été exécuté par les principaux Bourgeois de la Haye, il ferait dangereux de févir contre eux. Cet avis servit de loi. On n'a jamais plus fait de poursuites contre les principaux Auteurs du massacre. Plusieurs même furent recompensés.

Triste fin de la plupart des meurtriers. *Basnage II. 377. 378.*

Il est cependant remarquable que la plus grande partie périrent d'une mort tragique. L'Echevin van Bankhem nommé dès le mois de septembre à l'emploi de Bailli de la Haye, s'acquitta fort mal de ses fonctions: Ses malversations, ses concussions furent si criantes que ses protecteurs en eurent honte & l'abandonnerent aux poursuites de la Cour de justice. On lui fit subir une torture cruelle, il fut condamné à perdre sa tête. Il appella de cette sentence & mourut en prison; avant que son procès eût été terminé. La fin du misérable Verhoef ne fut pas moins tragique. Il crut que l'approbation donnée facilement au meurtre de De Witt l'authorisait à commettre les plus grands excès: mais étant tombé dans les mains de la justice du Rhinland, il fut condamné à être fouetté publiquement & renfermé dans une maison de correction où il finit ses jours. L'exécution de sa sen-

tence fut même marquée d'une circonstance particuliere. L'affluence des spectateurs qui applaudissaient à sa flétrissure, fut extraordinaire. Quelques étudians pousserent l'indignation jusqu'à payer des violons qu'ils firent jouer devant l'échaffaut au moment où on le fouettait; & le bourreau affecta d'adapter la mesure des coups à la cadence de cette musique singuliere. Le sort du Barbier Tichelaar fut assez déplorable. Peu de tems après le massacre des deux freres, cet infame délateur se rendit chez Mr. de Heemstede alors Président de la chambre des comptes de Hollande & lui demanda l'emploi que Mr. de Zuilenstein lui avait promis pour le service qu'il avait, disait-il, rendu à la patrie. Allez chez Mr. de Zuilenstein, lui dit Mr. de Heemstede, & qu'il vous donne la place. Tichelaar obtint en effet l'emploi de substitut au Bailliage de Putten, Bailliage, qui après la mort du Ruwaard de Witt, passa à Mr. van Schagen, Seigneur de Heenvliet, & neuf ans après à Jean Boreel: ce dernier ne pouvant s'accorder avec Tichelaar, s'adressa à son Altesse qui ne put se défendre de montrer le mépris qu'on ressent pour les traîtres, quand on les a employés à ses fins. Tichelaar ne tarda

1672.

Wagen. XIV. 180. Basnage II. 180.

1672. pas à se faire démettre par de nouvelles friponneries. On sait cependant que son Altesse lui continua le payement d'un pension de huit cens florins, qu'il toucha exactement pendant la vie du Prince d'Orange. Lorsque Guilaume fut mort l'interruption du payement & la disette, amenerent Tichelaar chez Mr. Godard Guillaume van Tuil van Serooskerke, qui présidait alors les Etats-Généraux pour la Province d'Utrecht. Ce malheureux osa lui dire qu'il avait reçu tous les ans de sa Majesté une Pension de 800 florins, en récompense du service qu'il avait rendu à l'Etat en 1672. Que cependant l'Acte qu'il en avait, ne faisait mention que de 400 florins, parceque Sa Majesté ne voulait pas que l'on sût qu'il tirât d'Elle une si forte somme tous les ans." Il finissait par prier Leur Hautes Puissances, comme Exécuteurs du testament du Roi, de lui permettre, à présent qu'il était vieux & pauvre, de tirer comme auparavant, cette pension annuelle de 800 florins sur les Domaines de sa Majesté." Les tems étaient changés, & Tichelaar, comme on se l'imaginera sans peine, fut débouté de son indécente & odieuse requête. Ce malheureux tomba bientôt dans la plus affreuse misère, & on l'a vu dans un

Tozens Staatkunde. T. III. 164.

âge très avancé, se traînant à peine sur deux potences, mandiant dans les rues de la Haye, sans que personne eût pitié de l'état où il était réduit. Ce malheureux mourut à la Haye vers l'année 1714, detesté de tous les gens de bien & déchiré par les remords de sa conscience, qui ne lui avait pas laissé un moment de repos pendant le reste de sa vie. Plus d'une fois il ne pouvait s'empêcher d'avouer confidemment qu'il avait faussement accusé le Ruwaard, & qu'il était la cause du meurtre des deux freres. 1672

Jean van Valen porta comme tous les autres la peine de son crime: il se plaignait souvent qu'. Dieu le punissait, qu'il n'avait plus de pratique, & que chacun fuyait sa maison." Pour s'étourdir sur les horreurs de sa situation il s'addonna à la boisson, & quand il était yvre, ce qui lui arrivait souvent, il montrait un pistolet à ceux qui venaient chez lui; „*voilà*, disait-il, le pistolet avec le quel j'ai brulé la cervelle du Conseiller-Pensionaire." Quelqu'un lui ayant demandé dans une de ces occasions, „s'il n'avait jamais eu du repentir de cette action? Oui, répondit ce malheureux, si j'avais autant de ducats que je m'en suis repenti de fois, je serais bien riche. Cependant ce qui me tourmente & me *Van der Hoeven. 431.*

1672. déchire le plus, c'eſt que je crois voir toujours le Conſeiller-Penſionnaire à mes côtés & ne puis me défaire de la vermine qui me ronge; je crain qu'elle ne me dévore."

Pluſieurs autres eurent une fin également funeſte & deplorable: ce qui eſt asſez naturel: car il n'y avait que des gens de ſac & de corde qui pusſent ſe charger d'une action ausſi affreuſe & s'en acquitter avec des circonſtances ausſi révoltantes.

Particularités ſur le Caractere de De Witt.

Pour achever ce tableau d'horreur, nous avons cru qu'il ſerait à propos d'expoſer les particularités qu'on a recueillies ſur la vie & le caractere des deux De Witt. L'on croyait par-là, écrit Burnet, rendre ſervice au Prince, quoi qu'on lui cauſât au contraire plus de dommage qu'on n'en pouvait jamais reparer. La mort du Conſeiller-Penſionaire fut regrettée de pluſieurs perſonnes que l'on regardait, pour partiſans & amis de la maiſon d'Orange. La vivacité de ſon eſprit, la ſolidité de ſon jugement, ſon éloquence perſuaſive, une habileté extraordinaire à decouvrir les ſecrets des Miniſtres avec qui il avait à traiter, ſa grande expériénce dans les affaires politiques l'avaient fait regarder depuis long-

tems comme l'oracle des Assemblées de l'État. Aussi lui confiait-on d'ordinaire la conduite des négociations les plus importantes, & pour les affaires étrangeres & pour celles de la République. C'était lui qui formait le plan des Lettres, instructions & autres Actes de conséquence. Il entretenait un commerce de lettres avec les Ministres de la République à toutes les cours, & traitait journellement encore avec les Ambassadeurs étrangers à la Haye. Il mit un si bel ordre dans les finances qu'après même qu'il se fût démis de sa charge, les Etats de Hollande le prierent de leur donner par écrit le plan des opérations qu'il avait suivies. Il avait ordinairement sur lui un petit livre de poche, divisé en differentes tables par les quelles il montrait comment & sur quels fonds on pouvait fournir de l'argent à l'Etat en cas de nécessité. Ceux qui ont écrit qu'il ne connaissait ni l'état ni les intérêts des Cours Etrangéres n'ont sans doute jamais lu ses lettres. Le Chevalier Temple avoue n'avoir jamais vû personne à qui ces différents intérêts fussent si bien connus. Quelques-uns lui ont reproché d'avoir trop souvent raisonné d'après les intérêts des Princes, & d'avoir supposé trop légèrement 1672.

1672. qu'ils agissaient en conséquence de leurs veritables intérêts. Dans la derniere guerre contre l'Angleterre, il passa sur la flotte des Etats, & contre le sentiment de tous les Pilotes il fit heureusement mettre en mer par un vent que jusqu'alors l'on avait cru contraire (†) D'autres cependant ont

(†) Cette action fait beaucoup d'honneur à la sagacité du Pensionaire, que l'on dit avoir été très versé dans toutes les branches des Mathématiques, La Flotte était encore au *Texel*, & les Etats en pressaient la sortie. Les Pilotes les plus expérimentés soutenaient que le vent qui soufflait alors empêchait de mettre en mer, & que des trente deux Rumbs de vent il n'y en avait que dix qui permissent la sortie des ports du Texel Ils prétendaient encore qu'il ne serait jamais possible de faire passer de gros vaisseaux par le *Spanjaartsgat*, à cause des bas-fonds, Sans s'arrêter aux anciens préjugés, De Witt, la sonde à la main, decouvrit que ces prétendus bas-fons avaient assez de profondeur pour donner un libre passage aux navires les plus gros & les plus pesamment chargés; il fit voir d'un autre côté que des trente deux Rums vingt huit favorisent la sortie de la Flotte. En effet le 14 du mois d'Août 1665. l'essai en ayant été fait, une partie de la flotte passa le *Spanjaartsgat* par un vent *Sud & Sud ouest*, ce qui jusqu'alors avait été to-

crû que peu propre à la guerre, il ne s'en mêlait que par vanité; ou peut-être pour rétablir son crédit chancelant, par l'heureux succès d'un combat livré sous sa conduite. Quoiqu'il n'aimât pas le faste, qu'il allât souvent à pied & seul, & qu'il n'entretînt qu'un laquais ou deux (*); quelques- 1672.

nu pour impossible. Pour perpétuer la mémoire de cette action l'on donna dans quelques Cartes de la Hollande au Spanjaartsgat le nom de Heer Jean de Witts Diep.

(*) Un Anglais, Ecrivain aussi judicieux que Ministre habile a donné de la modestie & de la popularité de De Witt, qu'il avait très bien connu, une idée, qui fera toujours honorer la mémoire de ce grand homme. Quant au Conseiller-pensionaire de Witt, dit il, qui a eu un très grand credit dans le Gouvernement, tout son train & toute la depense de sa maison n'avaient rien de different de celui des autres Députés & Ministres de l'Etat. Son habit était grave, simple & populaire, sa table n'était servie que pour sa famille & pour un ami, & toute sa suite, à la reserve de quelques Commis & Clercs, entretenus dans un bureau proche de chez lui, aux dépens du public, était composée d'un seul valet qui faisait tout le service ordinaire de sa maison; & lorsque ce Ministre faisait des visites de cérémonie, le valet mettait un simple manteau de livrée & suivait

1672. uns n'ont pas laissé de l'accuser d'orgueil & d'ambition : & que c'était ce qui lui faisait tenir secrètes les affaires les plus importantes, qu'il expédiait souvent lui seul: Il s'étudiait aussi à prendre un grand crédit dans la Régence des differentes villes, qu'il trouvait le moyen de remplir insensiblement de personnes attachées à ses intérêts. Il était très porté à faire donner des charges honorables & lucratives à ses parens & à ses amis, ce qui lui attirait quelque fois le refroidissement des personnes mêmes qui l'estimaient le plus. Du reste il fut toujours fidelle à sa patrie; & quelque chose que l'envie ait dit ou publié contre lui on n'a jamais pû découvrir qu'il se soit laissé gagner ou corrompre par aucun Prince étranger, pour entreprendre quelque chose au préjudice de l'Etat qu'il servait. Le Prince d'Orange lui-même, dit Burnet, l'estimait un des plus grands hom-

---

le carosse dans la ruë. Aux autres occasions on le voyait ordinairement par la ville à pié, suivi d'un seul valet, & quelque fois seul comme le plus simple Bourgeois de *la Haye*.

Voyez le Chevalier *Temple*, *Remarques sur les Provinces-Unies.*

mes de son siécle, & croyait qu'il avait servi l'Etat avec fidelité. C'était, dit le même auteur, un homme honnête, sincère & intégre, qui ne connaissait d'autre ruse que celle de se taire; & qui avait si bien accoutumé tout le monde, à cette taciturnité qu'il était difficile de deviner si elle lui était ordinaire ou préméditée. Mais quiconque lira avec attention les lettres du comte d'Estrades, s'apperçevra sans peine que, dans les négociations du Pensionaire avec cet Ambassadeur, cet habile Ministre avait l'art de cacher ses véritables sentimens, même en paraissant les découvrir. 1672.

Dès qu'il fut mort, les Etats se saisirent de tous ses papiers, & même, de toutes ses lettres, sans, qu'après les plus scrupuleuses recherches, l'on pût rien découvrir qui portât quelque tache à sa mémoire. Quelqu'un même ayant demandé à l'un des commissaires, nommé pour cet examen, ce qu'il avait trouvé dans les papiers de *De Witt; Qu'aurions nous pu y trouver*, repondit il? *rien que probité.* Une seule chose que l'on ne peut nier, c'est que par une obstination, que les uns ont nommée grandeur d'ame, les autres opiniatreté & désir de vengeance, il employa toujours tout son credit, pour exclure, autant qu'il fût en lui, le Prince d'Orange de l'administration, contre le sentiment de toutes

1672. les autres Provinces, & même de celui de plusieurs des principaux membres des Etats de Hollande, qui ne pouvaient souffrir que quelqu'un qui n'était que leur égal en rang & en naissance, s'arrogeât la principale direction des affaires. Il semble même que c'est à cette fermeté inébranlable que l'on doit attribuer une grande partie des maux dont l'Etat se trouva alors accablé. Il en devint odieux à ceux qui dans l'élévation du Prince cherchaient ou l'intérêt de l'Etat, ou leur propre grandeur. La populace ignorante & grossiere en prit occasion de le soupçonner d'infidélité & de trahison; & cette populace qui ne sait point mettre de bornes à sa fureur, se sentant excitée par des personnes d'une certaine considération, lui ôta la vie d'une maniere qui a fait douter à quelques uns si ce n'est pas avec raison que l'on accuse les *Hollandais* de cruauté; tandis que presque tout le monde, étrangers & compatriotes, ont jugé qu'il méritait un meilleur sort après dix neuf ans de service (†). Son Pere le Maître des

(†) Je ne sais rien de ce que l'on dit ordinairement contre les Hollandais de leur cruauté, à la reserve de ce que l'on a sou-

Comptes, Jaques de Witt, ne tarda guere à se démettre de sa charge, & ne survecut qu'environ un an & demi aux malheurs arrivés à sa maison." 1672.

---

vent ouï dire du traitement barbare qu'ils ont fait à quelques uns de notre nation (*les Anglais*) dans les Indes-Orientales (à Amboine), & de ce que nous avons vû depuis peu dans l'horrible meurtre de leur Conseiller-Pensionaire *De Witt*: Personnage qui meritait un autre destin & une meilleure recompense de la Patrie après dix-huit ans de service, pendant lesquels il n'avait rien donné à son divertissement & à sa commodité, & fort peu à sa fortune, Personnage d'une application infatigable, d'une fermeté inébranlable, d'un esprit sain & net & d'une intégrité irréprochable, tellement que s'il a été aveugle en quelque chose, ç'a été par la passion qu'il avait pour ce qu'il croyait être le bien & l'intérêt de sa patrie. Tous ceux qui l'ont connu lui doivent ce témoignage avec justice, & on le lui rend d'autant plus volontiers, qu'il y a aussi peu d'avantages à flatter les morts qu'il y a peu d'honneur à les blamer. Mais cette action du peuple doit être mise au nombre des malheurs du pays, vu qu'elle a très peu de rapport avec ce que l'on voit ordinairement en leurs mœurs & inclinations &c." Temple Remarques sur les Provinces-Unies.

1672.

Gaspard Fagel nommé Grand Pensionaire.

Basnag. II. 310. 311. Wagen. XIV. 187.

La mort des deux freres n'était que le prélude de la révolution que l'on projettait dans le gouvernement. Dès que Jean De Witt se fût demis de la charge de Pensionaire, les Etats de Hollande étaient entrés en délibération pour lui nommer un successeur. Gaspard Fagel qui, depuis le commencement de la décadence du parti de Loevestein, s'était déclaré de plus en plus le zélé partisan du Prince, fixa l'attention générale; quoique Van Beuning & Van Beverningk, alors dévoués au même parti, ne manquassent pas de titres ni de partisans. Fagel fut élu le 20 août, le jour même où son prédécesseur fut massacré. Un pareil incident lui fournit l'occasion naturelle de montrer les périls dont cette charge était environnée, & de rappeller les malheurs qu'elle avait attirés sur ceux qui l'avaient exercée auparavant. Il ne l'acceptait, disait-il, que pour obéir aux Etats. On lui tint compte de ce dévoument patriotique; & pour l'indemniser de sa charge de Greffier, on lui assigna douze mille florins au lieu de six mille que son prédécesseur avait touchés. Mr. Fagel, dit Burnet qui l'avait connu, était un savant Jurisconsulte, qui conçevait aisément les choses, qui jugeait avec netteté, qui possédait cette espéce d'Eloquence au goût du Peuple, où l'exactitu-

de regne moins que l'abondance, & qui avec ce sécours était tout propre à gouverner dans une nombreuse assemblée. Employé par le Pensionaire De Witt, auquel il rendit de grands services dans l'affaire de l'Edit perpétuel qu'il fit passer dans les Etats où l'on s'y opposait avec le plus de vigueur, il obtint la place de Greffier ou de Sécrétaire des Etats-Généraux, emploi le plus lucratif qu'il y ait en Hollande. Il avait de la vertu & de la piété; mais il était trop violent, & se croyait trop habile homme. Intrépide quand tout allait bien, on ne lui trouvait pas le courage qui convient à un grand Ministre, dans les tems difficiles, & dans les occasions délicates. 1672.

Fagel, avec ces qualités, gagna toute la confiance du Prince auquel, s'il faut en croire De Groot, son Ennemi, il s'efforça de persuader que son autorité ne serait jamais assez indépendante, tant qu'il n'aurait pas fait des changemens dans les Régences des Villes & qu'il laisserait les Régens imbus des maximes de De Witt. Aussi fut-il le premier à faire une proposition conforme à cette idée. La Résolution des Etats autorisait le Prince à demander aux Magistrats des villes de Hollande qu'ils

Les Etats autorisent le Prince à changer les Regences des Villes.

Voyez Wagen. XIV. 189. 190. 191.

1672. se démissent eux-mêmes de leur charge, & à les y obliger s'ils ne voulaient pas le faire volontairement, ce qu'on ne lui accorda néanmoins, que pour cette fois seulement. Il était encore dit, que les Etats ne voulant pas porter aucune atteinte aux Privileges des villes, ils leur laissaient la liberté de se soumettre à cette Résolution, ou de la rejetter ; ce n'était qu'un compliment, puisque le Prince fut autorisé à les obliger d'y consentir. Enfin la Résolution ajoutait „ que les Etats declaraient, comme avait fait *Maurice*, qu'ils ne prétendaient donner aucune atteinte à l'honneur des Magistrats, qui se soumettraient volontairement, ou qui seraient déposés, par l'ordre du Prince d'Orange; parceque leur deposition ne devait point être regardé, comme une peine qui leur serait imposée, à cause de leur mauvaise conduite; étant persuadés, qu'on ne pouvait sans injustice soupçonner aucuns de ces Magistrats de mauvaise conduite, ou de s'être mal acquités de leur charge. Qu'enfin leurs Nobles & Grandes Puissances ne consentaient à ce changement, que parceque Elles le trouvaient absolument nécessaire ; afin de rétablir l'union entre les sujets de l'Etat.

Quoique la nécessité oblige quelque

fois les Souverains d'impofer des Loix 1672.
dont ils reconnaisfent eux-mêmes l'injuftice, cependant la dépofition de tant de Magiftrats, auxquels on ne reprochait ni crime, ni malverfation, parut trop dure, & fut desaprouvée de toutes les perfonnes équitables. Il eft vrai que leurs Nobles & Grandes Puisfances déclaraient qu'elle ne porterait aucune attemte à la réputation de ceux qui feraient forcés d'en fubir la loi; mais cette referve ne les dédomageait pas des honneurs qu'ils perdaient, & de la haine populaire à laquelle leur dépofition les expofait. Si les Magiftrats font innocens, il y a difait-on, une injuftice criante à les dépofer, & s'ils font coupables, on ne peut leur conferver leur réputation fans avoir pour le crime des égards qui ne peuvent fervir qu'à l'autorifer. Le changement de Régence fe fit dans toutes les villes de Hollande. Aucune ne fe prévalut de la liberté qu'elle avait de n'y point confentir, parce-qu'entre les Magiftrats qui compofaient le Sénat des villes, les uns craignaient d'être immolés à la fureur du Peuple, s'ils s'oppofaient au changement que le Prince voulait faire & les autres, qui avaient contribué à l'élévation de fon Altesfe, attendaient la recompenfe de leurs fervices.

1672. Pour mieux sentir la vérité de ces observations, il convient de s'étendre sur les particularités qui causerent ou suivirent cette révolution. A Rotterdam, à Delft, à Leyde, à Gouda, à Dort, & à Haarlem, ce furent les émeutes des Bourgeois qui donnerent occasion à ces changemens. Le Prince s'était rendu le 17 Aout à Amsterdam. La conduite des Régens de cette ville contre les négociations avec le Roi de France avait fait évanouir tout soupçon qu'il fussent inclinés à se soumettre à ce Monarque. Pour mieux gagner leur confiance, le Prince déclara que si l'ennemi venait à se rendre maître de Muiden, il se jetterait lui-même dans Amsterdam pour la défendre. Pendant son séjour dans cette ville, il n'éclata aucun mécontentement. Mais à peine fut il parti que les Bourgeois demanderent un changement dans la Régence. Pour calmer l'inquietude populaire, les conseillers consentirent à sacrifier leur interêt particulier au bien public par une résolution unanime d'abandonner leurs emplois au choix du Prince. En conséquence Guillaume changea le 15 septembre deux Bourguemaîtres, & quelques Echevins & Conseillers.

Le Prince change les Regens. Voy Wagen. XIV. 193. 223.

Troubles en Zéelande.

La Zéelande ne fut pas moins agitée. Une Compagnie de Paysans de

l'Isle de Walcheren, animés du même esprit de révolte que ceux de Hollande, marcha enseignes déployées à Middelbourg. Ces Paysans, sécondés de la derniere classe du peuple battirent une des portes de la ville, & allerent droit à l'Abbaye qui est le lieu où les Etats de la Province s'assemblent, persuadés qu'ils y trouveraient celui qui faisait le principal objet de leur haine; mais ayant appris qu'il s'était refugié à l'Hôtel de ville, ils y coururent, y entrerent de force, se saisirent de sa personne qui leur était odieuse, & le traiterent indignement. Deux autres Compagnies de paysans étant venuës renforcer la premiere, elles allerent en corps forcer les Maisons des deux Freres de Reiguensberg, de Mrs. le Sage, de Hase. Brouwer, Duvelaar & Huybert, sécrétaire des Etats. Les deux derniers eurent le bonheur d'échaper aux séditieux; mais les cinq autres furent arrêtés prisonniers. On leur fit subir l'interrogatoire; & on ne les mit en liberté, qu'après leur avoir fait signer certains Articles par les quels ils promettaient le Rétablissement du Prince d'Orange dans la charge de ses Ancêtres. Les Paysans changerent ensuite treize Magistrats, & contents de leur expedition, ils se retirèrent chez-eux. 1672.

1672. La Zéelande avait eu plus de vigueur & de courage que les autres Provinces. Elle avait ordonné le mois précédent à ses Députés aux Etats Généraux, de protester contre l'Ambassade qu'on avait envoyée au Roi de France, & contre le Traité qu'on voulait conclure avec ce Monarque. Les Députés remplirent parfaitement leur Commission, & leur Harangue fut forte & pathétique. Il est douloureux, disaient-ils de voir trois Provinces déjà soumises à l'Ennemi; mais cette perte doit engager les autres à s'unir plus étroitement, & à faire de vigoureux efforts pour transmettre à nos Enfans la Réligion & la Liberté qui ont côuté tant de sang à nos Pères. Puisque la Hollande & la Zélande font le principal objèt de la Conquête des deux Rois, elles doivent s'animer par des Conseils, par des Résolutions vigoureusement soutenuës, mettre tout en œuvre & tout sacrifier pour faire échoüer leurs desseins. Que la Hollande nous montre le chemin, qu'elle nous donne l'exemple; nous fournirons de l'argent & des troupes pour la défense de la Patrie. Nous aimons mieux périr avec honneur, en faisant de glorieux efforts pour maintenir nôtre Liberté, que de nous soumettre lachement à la discrétion d'un

Ennemi, qui veut nous faire porter ses chaînes. Nous ne consentirons jamais qu'on lui remette des Forts & des places, qui sont les clefs de la République, & qui le mettraient en état de nous réduire, quand il lui plairait au plus dur esclavage. Ils finirent en demandant les avis de la Hollande, & en conjurant le prince d'Orange d'indiquer les Traîtres, afin qu'on les chassât. Il semble qu'on ne pouvait reprocher ni faiblesse ni lâcheté à ceux qui gouvernaient une province qui agissait avec tant de zèle. Mais tout est suspect à un peuple, que la sédition anime, & ces Mutins en voulaient à certaines personnes qu'ils croyaient opposées au prince, pendant que la tranquillité des autres n'était troublée que par la crainte que le torrent ne s'arrêtât pas aussitôt qu'on le voudrait. 1672.

Il n'y eut pas jusqu'au corps des Nobles où le prince ne fît des changemens. Ils semblaient avoir prévu l'orage. Messieurs de Duivenvoord, de Maasdam, de Heenvliet, de Wassenaar & de Zevender avaient signé ensemble une espèce de compromis où, sous l'honneur & la parole de Gentilhomme, ils s'engageaient à ne pas permettre que durant quatre ans, de nouveaux membres fussent installés, à l'ex- Changement dans le College des Nobles. Wagen. XIV. 216.

1672. ception des enfans des huit membres actuels. Mais l'élévation du Prince au Stathouderat les fit chanceler. Au mois de Février 1674, ils choisirent, à la sollicitation de Son Altesse, Wolfert de Brederode, Maurice de Nassau de la Lek & Frederic de Reede.

Amnistie Générale. Ces changemens firent sortir de la Régence un grand nombre de personages de merite. Ils furent remplacés par quelques citoyens plein d'ambition, mais sans capacité, qui perdirent peu à peu leur crédit & leur influence. Le Prince s'apperçut de sa méprise; & voyant ceux qui passaient pour les plus zelés partisans des De Witt, prouver leur zele patriotique par un zele & des services réels, les rétablit peu à peu.

Mais ce qui couronna tous ces changemens, fut une amnistie générale. Les Républicains étaient obligés d'opiner pour la punition des séditieux, puisque la clémence ternissait leur reputation & achevait de les rendre suspects au Peuple. Cependant ils n'oserent paraître, & la crainte leur ferma la bouche. Les Conseillers Députés, consultés par leurs Nobles & Grandes Puissances sur cette affaire, repondirent, que la mesintelligence entre le Peuple & les Magistrats avait jetté de si profondes raçines qu'il se-

rait impossible de la déraciner entierement sans une violence qui ferait beaucoup plus de mal que de bien. Il faut, disaient-ils, adoucir les esprits, si on veut rétablir la confiance. La douceur les fera rentrer peu à peu dans leur situation naturelle.* La multitude armée respectera d'autant moins la justice & les Loix qu'on n'a point de troupes pour en soutenir l'exécution. On doit ménager le peu d'autorité qui nous reste, & ne point l'exposer à être foulée au pieds par une Populace insolente. D'ailleurs la rigueur qu'on exercerait envers les coupables, dont le nombre est prodigieux, les obligerait, pour éviter le suplice qu'ils meritent, à se jetter entre les bras de l'ennemi qui est dans le sein de la Republique. Nous avouons qu'il y a de l'irregularité dans la voye de la douceur; mais nous n'en pouvons trouver une meilleure. Le seul remède que nous puissions imaginer, c'est de charger le Prince de faire les informations nécessaires, pour percer jusqu'à la source du mal, de le prier de représenter au Peuple l'injustice de son procédé, et de tacher de l'appaiser. Tel fut l'avis des conseillers-Députés. Les Républicains, n'ayant osé le contredire, & les Etats l'ayant aprouvé, l'Amnistie générale passa unanimement 1672.

fût le respect & l'obéissance qu'ils devaient à leurs Magistrats, Echevins, Officiers, Juges, ou autres en quelqu'employ qu'ils fussent, leur enjoignant, au contraire, de porter à leurs supérieurs tout honneur & obéissance, sous peine d'être punis selon la rigueur des Ordonnances. Ils défendaient à toutes personnes, de quel qualité & conditions qu'elles fussent, d'attenter par voye de Fait, par violence, de quelque maniere, & sous prétexte que ce fut contre la personne, les biens ou l'honneur des Magistrats, même d'aucun Habitant de l'Etat, *sous peine de la vie.* Voulant & ordonnant Leurs Nobles & Grandes Puissances, que tous ceux qui feraient trouvés coupables de désobéissance, de violence, ou d'attentat, fussent irrémissiblement punis de mort, tant les Auteurs de ces violences que ceux qui y auraient la moindre part, tant les Hommes que les Femmes, tant ceux qui les auraient commises, que ceux qui y auraient contribué de quelque maniere que ce fût. Enfin elles ordonnaient sous peine de *punition corporelle*, à tous les Habitans de la Province, non seulement de payer sans aucune contradiction les subsides qu'on avait déjà imposés, & ceux qu'on imposerait encore à l'avenir pour la de- 1672.

1672. fense de l'Etat; mais de prêter la main aux Reçeveurs de ces subsides, declarant que quiconque les insulterait par voye de fait, serait *puni de mort.*

Cette Amnistie, qui n'exceptait point les Chefs de la sédition, & qui accordait l'impunité aux plus coupables, fut desaprouvée non seulement des Républicains; mais de tous ceux, qui libres des préjuges du parti, conservaient quelqu'amour pour la justice & pour les Loix. Aussi ne coupa t elle pas entierement la racine des troubles civils : plusieurs villes furent encore le théatre de dissensions domestiques, d'écrits séditieux. Plusieurs Magistrats furent attaqués; sans qu'on osât punir les Auteurs.

Voy Wagen. T. XIV. 307.



1672.

PERIL DE LA HOLLANDE. OPERATION DES FRANÇAIS.

Etat de défense de la Hollande.

Basnage. II. 333. 334.

On attendait les suites les plus heureux de la révolution arrivée dans le gouvernement. Mais les Ennemis, au lieu d'en être alarmés, n'en concurent que de plus grandes espérances de subjuguer une République qu'ils voyaient en proie à des disensions aussi violentes, à des révoltes aussi dangereuses, & privée de ses meilleures têtes. Louis XIV lui même ne put s'empêcher de dire avec une espece d'indignation, que ce massacre déshonorait la nation Hollandaise & qu'elle avait immolé ses plus fideles & de ses plus grands citoyens. Les Français espéraient que les glaces de l'hiver leur procureraient la facilité de subjuguer tout ce qui avait résisté jusqu'alors à leurs armes. On s'était principalement attaché à défendre la Hollande, comme le plus fort boulevard & la derniere ressource de la République. On sait que cette province est, de la Meuse au Zuiderzée, coupée de rivieres & de canaux, qui sont pourvus d'écluses au moyen desquelles on peut diminuer ou enfler les eaux contenues dans leurs lits ou les faire couler dans

1672. les campagnes. On sait encore que du côté de la terre on ne peut pénetrer en Hollande que le long des digues & chaussées. Mais quand la sécheresse de l'Eté occasionne des diminutions dans les eaux, on ne peut remplir le lit des rivieres qu'en ouvrant un passage aux eaux de la mer ou en perçant les digues dans certains endroits; mais comme ce dernier expédient cause de grands dommages, on n'y a recours que dans une extrême nécessité. On aurait bien voulu inonder le pays sans percer les principales digues. La partie de Hollande située sur la rive gauche de la Meuse avait été submergée, en levant l'Ecluse de Heusden. Du côté de Gorcum, on avait inondé la campagne en levant l'Ecluse de Dalhem; le Krimpenwaard pouvait l'être par celle de Schoonhoven sur le Lek; tout le pays entre le Rhin & l'Ysel & même au Nord du Rhin par deux Ecluses de l'Ysel, l'Amsterland & une partie du Gooiland par les Ecluses du Vegt. Les troupes des Etats qui occupaient alors les cinq principales avenues de la Hollande, gardaient aussi les digues de leurs postes respectifs; & tant qu'elles en restaient les maîtres, elles pouvaient inonder toute l'enceinte du pays interieur. Mais tou-

tes ces précautions n'écarterent pas entierement le danger. Car dans certains endroits on ne pouvait pas faire couler une asfez grande quantité d'eau; dans d'autres les payfans s'oppofaient à des inondations qui ruinaient leurs terres & dans quelques endroits les postes n'avaient pas une garde asfez forte pour les défendre. On ne fe croyait pas en fureté à la Haye; & dès le 18 du mois de juin, Mesfieurs De Duivenvoorde & De Maasdam avaient réprésenté dans l'asfemblée des Etats qu'on ne pouvait voir fans frayeur l'état déplorable des postes; que les villes en proie aux féditions & à la défiance, chercheraient chacune à traiter avec la France. Il était donc fort à craindre que l'Ennemi ne fe rendît maître des postes les plus faibles ou ne pénétrât dans le pays par les terres où l'inondation n'était pas asfez haute. L'efprit entreprenant des troupes françaifes augmentait les alarmes: mais, foit ignorance du véritable état du pays, foit ménagement pour la nation Anglaife, foit plûtôt encore nécesfité de fe porter fur le Rhin pour s'oppofer aux mouvemens des armées qui fe levaient en Allemagne, ils ne tenterent rien. On propofa fouvent des plans pour augmenter la force des poftes: mais on

1672.

Wagen. XIV. 219.

T 6

teresse au milieu des eaux, entourée 1672.
de vaisseaux armés qui la gardaient de tous côtés. Il n'y manqua pas même de l'eau douce; il en venait des flutes chargées pour suppleer à la disette de l'eau causée par la longue sécheresse.

Ce qui diminuait encore ces alarmes dans un tems de consternation générale, c'est l'état heureux de la navigation & du commerce. Les Anglais avaient projetté de faire une descente au Texel. Leur flotte parut même à la vuë de cette Isle: elle avait à bord une armée d'Anglais, commandés par le Comte Schomberg. Il n'y avait rien qui pût s'opposer à leurs efforts; on n'attendait plus que le retour de la marée pour passer les Soldats dans des chaloupes: mais un flux de douze heures & par là beaucoup plus long que de coutume, accompagné d'ailleurs d'une violente tempête, fit échouer ce projet. Les Anglais se virent obligés de s'éloigner de la côte, après avoir perdu trois de leurs batimens & beaucoup de monde; cet incident imprévu fit croire que la providence s'interposait d'une maniere extraordinaire pour sauver la République du danger imminent où elle était exposée.

Les Anglais échouent dans un projet de descente.

Les Anglais envoyerent alors une

emparé de Coeverden, était venu mettre le siège devant Groningue le 19 du mois de juillet. La ville avait pour Gouverneur Charles Rabenhaupt Baron de Sucha, Officier plein de bravoure & de talens, formé dans l'école de Frédéric-Henri. La garnison à ses ordres n'était que de douze cens hommes. Elle n'aurait pu résister longtems; mais elle fut renforcée par les Bourgeois & les Etudians qui se formerent en compagnies, résolus de se défendre jusqu'à la derniere extrémité. Ils tinrent parole. L'Ennemi commença par foudroyer la ville par les bombes & des grenades: mais on avait pris de si bonnes précautions, soit en garnissant les toits de fumier & de cuves d'eau, soit en se portant partout avec activité pour éteindre la flamme, qu'elle ne produisit aucun mauvais effet. Les assiégeans, voyant qu'on démontait toutes leurs batteries, qu'ils ne pouvaient empêcher les Frisons de faire entrer des troupes dans la ville, & que leur armée diminuait à vuë d'œil par les sorties des assiégés, s'ennuyerent d'un siège qui durait depuis plus de six semaines. Ils se retirerent le 26 aout après avoir perdu plus de deux mille cinq cens hommes: cette retraite fut comme le terme du succès des deux prélats guerriers. On leur re-

1672.
11 juillet.

1672. prit la plupart des forts dont ils s'étaient rendus maîtres en Frise & dans le pays de Groningue.

Mouvemens en Allemagne contre la France. Voyez Wagenaar XIV. 20.-30.

L'Approche des troupes de l'Empire n'en tribua pas peu à ce ralentissement qu'on remarqua dans les opérations des Ennemis de la République. Les autres nations envisageaient la conquête de la Hollande comme le prélude de leur propre esclavage. Elles se voyaient privées de toute espérance de se défendre au cas que des Provinces aussi riches vinssent renforcer le pouvoir déjà trop formidable de la France. Dès le commençement de l'année, les Etats avaient entamé une alliance avec l'Electeur de Brandebourg; & l'élévation du Prince d'Orange n'avait pas peu contribué à le déterminer: la ratification du Traité s'était faite au mois de juillet. A cette nouvelle & aux sollicitations de l'Electeur & des Etats, l'Empereur commença enfin à sortir de son assoupissement. La plupart des princes de l'Empire sentirent la nécessité de se déclarer. Ce ne fut partout que négociations & alliances secretes, en apparence pour le maintien de la paix de Westphalie, mais en effet contre les succès de la France: Ainsi fut applanie la route à un Traité entre l'Empereur et les Etats, signé à la Haye

le 25 du mois de juin. La ratification de ce traité fut cependant par les intrigues du Commandeur de Gremonville, Ambasſadeur de France prolongée juſqu'au mois d'octobre. Mais cette prolongation n'empêcha ni l'Empereur ni l'Electeur de Brandebourg de mettre des armées conſidérables ſur pied. Avant de quitter la Hollande le Roi de France voulut ſignaler ſon départ par un grand coup. Il projetta de s'emparer de Bois-le-Duc. 1672.

Les garniſons Françaiſes de Crevecœur & d'Eyndhoven tenaient les paſſages fermés contre tout le ſecours que cette ville aurait pû reçevoir. Mais tandis que l'on préparait les choſes neceſſaires au ſiège, il tomba pendant quatre ou cinq jours de ſuite des pluies ſi abondantes que tous les marais qui environnent la ville, regorgerent d'eau comme les endroits les plus bas de la Hollande que la mer avait inondés après la rupture des digues. Le Roi s'arrêta encore quelques jours pour voir ſi l'on pourrait ſaigner les marais ou procurer quelqu'autre écoulement aux eaux qui entrerent juſques dans ſon camp de Boxel à deux lieues de la ville. Mais l'impoſſibilité de le faire, jointe à la nouvelle de la marche de l'Electeur de Brandebourg qui

Entrepriſe de Louis XIV. ſur Bois-le-Duc.

1672.

leurs Etablisfemens des Indes, d'y ériger un nouvel Empire & de conserver, jusques dans les climats de l'esclavage, cette precieuse liberté dont l'Europe était indigne. Les mesures furent, dit on, concertées d'avance pour l'exécution de cet étrange projet ; & par un calcul aisé on jugea que les vaisseaux, qui se trouvaient dans les Ports, pouvaient transporter deux cens mille Habitans aux Indes-Orientales.

Attaque de Naarden. par le Prince d'Orange.

Cependant l'approche de l'hiver augmentait les alarmes de la République & les espérances des Français. Maîtres de Naarden, ils pouvaient profiter de la gelée & faire des incursions jusqu'aux portes d'Amsterdam. Pour faire échouer ce dessein, le Prince d'Orange resolut d'attaquer une place d'une si grande importance. Les mesures qu'il prit se trouverent si justes qu'il parut devant la ville avant que les Français eussent rien appris de son dessein. La place devait être attaquée par mer & par terre. Les troupes qui devaient agir par mer avaient de bonnes batteries dressées sur de grandes barques plates & des bateaux propres à faire une descente. Celles qui la devaient attaquer par terre étaient déjà sur la digue de Muyden, ayant à leur tête le prince d'Orange, accompagné du prince Maurice de Nas-

Basnage.

Voyez mémoire [illegible]

1672. ſau, du jeune Rhingrave, du Marquis de Louvigni & de beaucoup d'Officiers de marque. On n'attendait que le ſignal du côté de la mer pour entrer en action. Mais la marée étant fort baſſe cette nuit là & le tems étant devenu calme tout à coup, les vaiſſeaux partis d'Amſterdam à minuit furent arrêtés faute de vent, vers trois heures du matin à la hauteur de Muyden, ſans pouvoir avancer. Le prince d'Orange & le Rhingrave, Colonel de ſes Gardes, voulaient commencer l'attaque malgré cet inconvénient. Mais Louvigni & les autres Officiers plus experimentés arrêterent leur ardeur. Ils répréſenterent d'abord au prince que cette place étant la premiere qu'il attaquait, il importait beaucoup pour fonder ſa réputation, qu'il réuſſît dans ſon premier eſſay; que quoique la garniſon & les fortifications de la place ne fuſſent pas bien redoutables, le ſuccès ne laiſſait pas d'être impoſſible, puiſqu'on n'avait rien à eſpérer du côté de la mer & beaucoup à craindre les ſecours des Ennemis par terre. Le prince d'Orange ſe rendit à ces raiſons, retira promptement ſes troupes, & les reconduiſit à Bodegrave. Les Ennemis ayant ſçu dès le matin le deſſein des Hollandais ſur Naarden, ren-

Rel. ſur la Holland. p. 18.

forcerent la garnison: & des troupes qu'on y envoya d'Utrecht, ils formerent un détachement dont ils firent attaquer & détruire les postes & les écluses fortifiés qui se trouverent à la droite & à la gauche de leur route. 1672.

Le prince d'Orange forma alors un dessein sur Woerden, qu'il fit investir le 10 d'Octobre. Zuilestein était à la tête de l'entreprise. Il avait fortifié son Quartier, d'un Fort de terre, pallisadé, & entouré d'eau, où il avait mis du canon; & à la tête était une Maison & un Moulin, qu'il avait fait percer & remplir de Soldats. Le Duc de Luxembourg résolut d'attaquer, en même tems la Maison & le Fort, pourvû que l'inondation le permît. On la sonda & l'on entra immédiatement après dans l'eau, où le Duc fit un faux pas, qui fit crier les Français contre Montbas, qui lui servait de guide comme contre un Traître. La Maison et le Moulin ne firent pas grande résistance, mais le Fort se défendit mieux. Cependant Zuylestein, en se défendant, reçut, à ce qu'on dit, dixhuit blessures, sans vouloir demander quartier, & tomba mort sur la place. Il n'arrive guères qu'un homme, qui commande une partie de l'Armée, reçoive tant de blessures avant que de mourir. On pensa que c'était une

Le Prince repoussé devant Woerden.

presque maîtres. Mais une vigoureuse sortie de la Garnison Française les chassa. Les troupes du Prince les contraignirent de rentrer de nouveau, & les Français se hâtant de se mettre en sureté oublierent de fermer la porte, par la quelle ils étaient rentrés. Les Hollandais auraient pu entrer, pêle-mêle avec la Garnison; mais ils n'y prirent pas garde à tems, & la porte fut refermée. 1672.

Quand le quartier de Zuylestein eût été emporté, les Français marcherent à celui du Comte de Hornes, où ils croyaient trouver les troupes Hollandaises, épouvantées. Mais quoiqu'elles vissent les troupes du quartier venir à eux, toutes effrayées, à toutes jambes; le Comte tâcha de les arrêter & de les engager à tourner visage à l'ennemi. Il fit même tirer sur elles, mais il ne put les arrêter. Demi-heure après, l'ennemi parut devant son poste, & crut trouver les Hollandais prêts à se rendre. Quinze, ou vingt Officiers Français se presenterent le chapeau à la main, en criant: *Quartier, bon Quartier, Messieurs.* Le Comte de Hornes ne leur repondit qu'en leur offrant à son tour de leur accorder *Bon Quartier*. Il fit faire en même tems une décharge brusque qui tua beaucoup de Français. Le Comte

mais enfin il se retira, avec quelques Drapeaux des ennemis, & dix piéces de canon. 1672.

Ces entreprises, quoique malheureuses, ne laissaient pas de renforcer les Hollandais, en les exerçant à la discipline, en les ammmant d'un noble feu. Le Prince d'Orange, loin de se laisser abbattre, imagina de sauver sa patrie, par un coup hardi & extraordinaire. Il voulut, à l'imitation du jeune Scipion, porter la guerre chez l'ennemi : pour tenir l'entreprise plus secrete, il ne la communiqua pas même aux Etats. Après avoir pris des précautions pour assurer les postes de Hollande, il s'avanca vers Maastricht, Sous prétexte de garantir cette ville des insultes des garnisons françaises, établies dans les forts voisins, il fit une marche rapide; & renforcé par dix mille hommes que le Comte de Montry, Gouverneur des Pays-bas, lui fit passer, il traversa la Meuse, força le Comte de Duras à se retirer précipitamment, avec son camp volant établi dans ce Pays-là, s'empara du fort de Valkenbourg; & le 16 du mois de Decembre, il mit le siege devant Charleroi. Il avait d'autant plus d'espérance de s'en rendre maître, qu'il n'y avait dans la ville qu'une faible

Le Prince d'Orange assiége en vain Charleroi. *Wagen. XIV*, 228.

1672. garnison & que le Gouverneur était absent. Mais le Comte de Montal ce Gouverneur, étant, à force de courage & d'adresse, venu à bout d'entrer dans la ville avec un détachement, & les troupes Espagnoles s'étant comportées avec trop de négligence & de mollesse, le prince d'Orange se vit obligé de lever le siège. Il s'excusa sur la rigueur de la saison & sur la marche du Maréchal d'Humiéres, qui venait secourir la place avec huit ou neuf mille hommes. Mais le jeune Prince qui était Généralissime des deux armées & chef de l'entreprise en conçut plus de déplaisir que personne. Il parut plus sensible à ce malheur qu'il n'avait fait à celui qui lui était arrivé devant Woerden. Il se retira le desespoir dans le cœur; sans tomber néanmoins dans le découragement; & continuant d'assister la République de son bras & de sa tête, on eut pour lui plus de compassion que de mépris.

Avant que de rentrer dans le Brabant, il fit décharger une partie de son chagrin sur la bourgade de Binch où il y avait près de trois cens soldats Français & Suisses en garnison. Il envoya des troupes sous le Marquis *de Montpoullan* qui s'en rendit maître le 22 de Decembre, & la livra au pillage ainsi que les vil-

lages d'alentour qui furent brûlés, après que l'on eût permis tous les autres excès dont le soldat est capable. 1672.

Le malheureux succès de cette entreprise & l'absence du Prince d'Orange mirent la Hollande à deux doigts de sa perte. La gelée qui pouvait avoir contribué à la levée du siège de Charleroi, ouvrit, comme on aurait dû s'en douter, un chemin que les canaux & les inondations avaient fermé. Le Duc de Luxembourg, un des plus habiles & des plus actifs Généraux de ce siècle, gouvernait la Province d'Utrecht. Il avait fait approuver à la cour le plan de conquerir la Hollande à la faveur des glaces. Dès que la gelée commença à s'annoncer, il rassembla les garnisons voisines des villes & des provinces d'Utrecht & de Gueldre. Il fit dans le même tems faire une incursion jusqu'auprès de Kameryk non loin de Woerden; pour s'assurer de l'état du pays. Dès le 17 du mois de Decembre, la gelée fut si forte que la glace parut en peu de jours pouvoir porter les troupes dans tous les endroits: Une alarme générale se repandit; & comme on n'avait pas assez d'hommes pour défendre les postes; on donna partout des ordres pour rompre la gla-

Incursion des Français à Swammerdam & Bodegrave.

1672. ce. Les craintes augmenterent par le bruit que plusieurs Catholiques s'étaient chargés de servir de guide aux Français. Le Duc de Luxembourg se mit lui-même en marche pour cette expédition à la tête d'un corps de Troupes d'environ neuf mille hommes d'infanterie & de deux mille chevaux, tous gens d'élite & la fleur de la milice française. Il avait eu soin de les pourvoir de patins & de crampons, pour marcher sur la glace. Le 27 du mois, il s'avança entre Oudewater & Schoonhoven jusqu'à Woerden. La gelée avait été si forte qu'il était impossible de ruiner en plusieurs jours l'ouvrage d'une nuit. Cet accident jetta une si grande allarme dans les lieux qui étaient les plus exposés que l'effroy s'en répandit jusqu'à la Haye, qui étant sans murailles & sans défense, ne pouvait attendre que la désolation & la ruine, si les postes qui la couvraient, venaient à être forcés.

Le Duc de Luxembourg envoya d'abord un détachement de cavalerie aux ordres de Milac, pour sonder si la glace au sud du Rhin était assez forte pour porter des chevaux: mais comme elle ne se trouva pas telle, le Duc s'avança lui-même au nord du bras du Rhin, contre Bodegrave, que

le Comte de Koningsmark chargé de ce poste, abandonna, au premier bruit de l'approche des Français. Il se retira même jusqu'aux Ecluses de Gouda où il pouvait s'arrêter, suivant l'ordre des Etats. Ainsi les Français s'avancerent, sans opposition, jusqu'au village de Zwammerdam. Mais un dégel subit avait déjà ouvert les eaux du Rhin, & le pont était rompu. Quelques Français traverserent le canal avec des barques; mais ayant trouvé le village abandonné, non seulement de la plus grande partie des Habitans; mais encore de la petite troupe chargée de garder le passage, ils mirent le feu aux maisons. Ils livrerent également aux flammes toutes les barques qu'ils y trouverent, remplies de provisions. Mais le dégel & l'épaisseur de la neige qui fondait en tombant, rendant les chemins impraticable, pour pénétrer plus avant en Hollande, ils prirent une autre route & suivant la grande chaussée du Rhin il se rendirent à Bodegrave, où trouvant les maisons également désertes & vuides, ils y mirent le feu. Ce dégel heureux sauva Leide & la Haye d'une maniere inespérée, qu'on attribua à la faveur de la providence qui prenait la conservation de la Hollande sous sa protection parti- 1672.

1672. culiere. Les Français, en s'en retournant, se trouverent même en un danger imminent de périr. Ils furent obligés, pour se rendre à Woerden, de prendre le long d'une digue étroite, & fangeuse, où l'on pouvait à peine se traîner quatre de front. Pour arriver à cette digue, il fallait se rendre maître du fort de Nieuwerbrugge qui semblait imprenable sans artillerie. Quand ce fort n'eût arrêté l'armée qu'un seul jour, elle serait morte de faim & de fatigue. Le péril était d'autant plus grand, que les eaux se débordaient partout, & que dans bien des endroits, on ne pouvait distinguer la digue du canal. Luxembourg se trouvait dans un extrême embarras. Lui même dans l'eau, il séchait tristement ses habits auprès du feu, roulant dans sa tête mille projets divers; & son expérience & son habileté ne lui fournissaient aucune ressource pour échapper. Il était plongé dans un chagrin mortel; lorsqu'on vint lui apprendre que le Colonel Pain-&-Vin qui commandait le fort avait abandonné son poste. C'est ainsi que les Français racontent cette expédition; mais les Hollandais parlent du passage de Nieuwerbrugge, comme n'étant pas à beaucoup près aussi difficile que le représente cette narration. Le dessein

Basnage II. 354. 355.

du Général Français n'était pas, disent-ils, de faire des conquêtes, & de demeurer maître de quelque poste; mais seulement de voir par quel chemin on pourrait aller de la Province d'Utrecht en celle de Hollande. En effet, avec si peu de Troupes, il n'était pas possible de rien garder, dans un pays aussi coupé, & aussi plein de monde que la Hollande. Ils ajoutent que la nation entiere était irrité au dernier point, contre les Français, & prete à tout entreprendre contre eux; & qu'elle n'attendait que quelques Officiers qui la conduisissent; & qu'en effet il n'en manquait pas. Aussi, sous pretexte que toute communication était coupée avec le Comte de Koningsmark & que le quartier à l'opposition de Bodegrave, n'étant défendu que par une poignée de Cavaliers Frisons ne pouvait pas tenir, le Colonel Pain-&-vin suivit l'exemple de Koningsmark & se retira à Gouda, dont les Habitans alarmés le reçurent à bras ouverts. Mais comme il ne pouvait s'autoriser d'un ordre du Prince d'Orange, il paya cher cette retraite. Il fut d'abord condamné à une prison perpétuelle; & le Prince d'Orange qui croyait l'extrême rigueur nécessaire pour rétablir la discipline militaire, jugea cette sentence trop

1672.

Costerus Histor. Berk 332. 337.

1672. douce. Il fit reviſer cette affaire par le Conſeil de guerre; mais ce conſeil s'étant contenté d'y ajouter que le bourreau lui paſſerait l'épée ſur la tête; le Prince ne fut pas encore ſatisfait. Il évoqua cette affaire devant un tribunal où il préſidait, aſſiſté de commiſſaires tirés du haut-conſeil, de la cour de Hollande & de Brabant; & l'infortuné Pain-&-vin fut condamné à perdre la tête. La ſentence fut exécu-
1673. tée le 23 janvier. Bien loin qu'elle fût univerſellement approuvée, il y eût des gens qui ſoutinrent qu'en abandonnant dans cette conjoncture un poſte non tenable & des ouvrages conſtruits à la hate, Pain-&-vin avait mérité des éloges. Quant aux Français, ils arriverent le même jour à Woerden, d'où ils furent répartis dans leurs garniſons reſpectives.

Tous les Hiſtoriens qui parlent de l'affaire de Bodegrave & de Swammerdam ſemblent avoir pris plaiſir à faire une peinture auſſi affreuſe qu'exagérée des horreurs dont les Français ont, diſent-ils, ſouillé cette incurſion barbare. Ils ne parlent de rien moins que d'une ſcene générale de ſang & de brutalité. Le Duc de Luxembourg les aurait lui même exhortés à ces horreurs par ces paroles trop abſurdes pour être vraies „ allez mes enfans,

leur aurait-il dit," pillez, tuez, vio- 1673.
„lez, & s'il se peut faire quelque
„ chose de plus violent & de plus exé-
„crable, n'y manquez pas, afin que
„ je voie que je ne suis point trompé au
„choix que j'ai fait de l'élite des trou-
„pes du Roi, & que vous repondiez à
„l'honneur que Sa Majesté vous fait
„de se servir de vous dans une guer-
„re qu'elle n'a entreprise que pour
„étendre sa gloire & sa puissance jus-
„qu'au bout du Monde."

S'il faut croire ces faiseurs de descriptions, les femmes furent violées en présence de leurs maris, les filles en présence de leurs Péres & Méres, & les enfans au berceau furent jettés impitoyablement dans le feu. En un mot le soldat furieux aurait exercé l'inhumanité dans toutes ses especes, & les malheureux habitans auraient éprouvé sans distinction d'age, de sexe ni de condition, tout ce que la rage & la brutalité la plus excessive sont capables d'inspirer. Ils ajoutent que ce n'est pas aux soldats seulement qu'on doit imputer ces énormités abominables & qu'à la honte éternelle d'une Nation qui se pique de supporter toutes les autres en bonnes qualités, un grand nombres d'Officiers Français y eurent autant de part que leurs soldats."

Mais d'autres diminuent de beau-

1673. coup l'atrocité de cette furie *Française*. Ils avouent que quelques paysans, mis nuds comme la main, furent chassés dans la campagne; qu'un maçon de Zwammerdam très-malade & sa femme furent inhumainement maltraités; que cette femme qui ne faisait que relever de couches, en mourut; enfin que deux à trois autres femmes furent violées, mais sans aucune de ces circonstances effrayantes, si légérement rapportées, & non moins légerement crues.

De Groot, l'ancien Ambassadeur des Etats en France, écrivant quelque tems après à un de ses amis, nommait cette expédition des Français, une petite incursion dans la Hollande, & dans une autre Lettre il dit que „dans la campagne de 1673 en Allemagne, il se passait journellement des choses qui ne différaient guères de ce qui était arrivé à Zwammerdam & à Bodegrave." Bernard Costerus, Sécretaire de la ville de Woerden, s'etant lui-même rendu sur les lieux pour vérifier toutes les horreurs que l'on racontait & que l'on écrivait alors de la férocité des Français, rapporte, „qu'il veut bien croire que les soldats d'un Roi qui se qualifie de Très Chrétien ne l'ont pas été assez eux-mêmes pour s'abstenir de violer quelques fem-

mes. L'on m'a rapporté, ajoute-t-il, que deux ou trois femmes ont été forcées dans cette invasion; mais que la chose ait été aussi générale, & se soit passée comme l'ont écrit quelques-uns, c'est ce que je n'ai jamais appris des habitans de ces deux Villages. Que les habitans désarmés ayent été maltraités par la nation Française, je puis le croire; mais qu'on ait massacré, brulé, ou fait souffrir tous ces tourmens insurportables que racontent ces Ecrivains, c'est ce que je n'ai jamais pû vérifier, après les recherches les plus exactes. Que l'on ait dépouillé nues des personnes encore en vie, qu'après les avoir meurtries & froissées de coups on les ait chassées dans la campagne au milieu des glaces & des neiges, où elles seraient mortes misérablement, c'est ce qui est hors de toute croyance, à cause du voisinage de la Ville de Gouda, qui offrait une retraite facile & assurée aux Habitans de ces Villages, où plusieurs, & où même la plus grande partie d'entr'eux s'étaient retirés à tems. Moi même j'ai vû conduire ces Prisonniers dans Woerden; quelques-uns avaient été dépouillés d'une partie de leurs vêtemens, d'autres point; mais je n'ai pû m'appercevoir qu'ils eussent été meurtris & froissés de coups." 1673.

1673. Nous avons, dit Le Clerc, ouï des Hollandais, gens ſages & dignes de foi, qui avaient vécu en ce tems-là, & il y en a encore aujourd'hui; qui ne ſont nullement amis de la nation Françaiſe, ſurtout au dépends de la leur, qui ont asſuré & qui asſurent, que la plus grande partie des cruautés & des brutalités qu'on attribue aux Français, ſont de pures fictions inventées, pour rendre les Français plus odieux, mais qu'il eſt vrai qu'ils pillerent ces deux Bourgs, & qu'ils y mirent le feu. Le Pere Daniel, dans ſa vie abregée de Louis XIV. ſe contente de dire, que Mr. de Luxembourg à la faveur des glaces, s'empara de Bodegrave & de Swammerdam, & que ſes Soldats en rapporterent un riche butin; ce qui eſt vrai, quoiqu'on ne veuille pas nier qu'il ne ſe commît des brutallités dans ce pillage. Ce n'était pas de l'intérêt de Louis XIV ni de la prudence du Duc de Luxembourg, de ſe rendre plus odieux qu'ils ne l'étaient dans les Provinces-Unies, par des cruautés & brutalités inouies. Quelque ſoin, qu'on puisſe apporter à tenir les Soldats en bride; on ne ſcaurait empêcher que ceux qui ont de l'avantage ſur les autres, n'en abuſent en quelque maniere. Les Habitans de Binck & de Mirimont ne

se plaignaient guere moins des Soldats du Prince d'Orange, & du Comte de Monterei. 1673.

Prise de Coeverden.

Cette même gelée qui avait fait manquer au Prince d'*Orange* son entreprise sur *Charleroi* & qui avait, au moins en partie, favorisé l'irruption des Français dans la Hollande, ne fut pas partout également fatale à la République. Une partie de la Garnison de Groningue, profitant des glaces & d'un brouillard épais, marcha vers Koeverden qu'elle emporta sans peine, à la faveur de quelques ponts de roseaux par le moyen des quels elle monta sur les remparts lorsque l'ennemi y pensait le moins. Cet heureux succès qui adoucissait un peu les maux qui accablaient la République de toutes parts, parut assez important aux Etats pour ordonner dans toute l'étendue des *Sept Provinces* un jour solemnel d'actions de graces. Les Munstériens évacuèrent depuis plusieurs autres places dans ces quartiers; mais faute de monde, les Etats ne purent les faire occuper par leurs troupes.

Projet de Frazer sur les vaisseaux d'Amsterdam échoués.

Pendant que les affaires prenaient un aspect si favorable sur terre, elles furent sur le point d'éprouver un changement terrible sur mer, où les Etats avaient cependant lieu d'esperer des succès, si non aussi avantageux, du moins

1673. plus brillans. Un Ecossais nommé *Jean Frazer*, entreprit de mettre le feu aux vaisseaux qui étaient dans le port d'Amsterdam. Il fut découvert, mis à la torture; &, sur l'aveu qu'il fit d'avoir lui-même composé les feux d'artifice dont il voulait se servir, il fut condamné à être étranglé & roué, le visage brûlé avec une poignée de paille allumée, & son cadavre exposé sur une roue.

Les Flottes entrent en Mer.

Ainsi le ministere Anglais qui était l'ame de ce lâche complot, n'avait pas abandonné ses desseins contre la République. Le parlement qui détestait cette guerre, avait même accordé de gros subsides pour mettre en mer une flotte formidable qui devait se joindre une seconde fois aux Français. Pour faire échouer ces desseins, la République fit un effort extraordinaire, & résolut même d'agir sur l'offensive. De Ruiter conserva le commandement; & l'Amiral Corneille Tromp qui, depuis l'an 166:, n'exerçait plus son emploi, fut nommé par le Prince d'Orange pour remplir la place du Lieutenant-Amiral de Ghent: le Prince ne se contenta pas de le rétablir dans le service: pour reconnaître son dévoument à sa maison, pour écarter les suites de l'ancienne jalousie entre Tromp & de Ruiter, il fit reconcilier ces deux illustres ri-

vaux en sa présence. Il se donna pour garand des promesses de De Ruiter envers Tromp. Ils se réconcilierent sincerement & cordialement; & de leur ancienne animosité, il ne leur resta plus qu'une louable émulation contre les Ennemis de la patrie. De Ruiter, avant de se mettre en mer, voulut qu'on renouvellât les anciennes ordonnances, touchant la récompense des belles actions. Il fit spécifier celle des estropiés, de ceux qui auraient pris un vaisseau à l'ennemi, surtout de ceux qui seraient allés dans des chaloupes pour détourner ou ruiner les brûlôts des ennemis. Il assigna une double récompense à ceux qui feraient périr les vaisseaux que les ennemis auraient déjà pris. Les Etats-Généraux renouvellerent les ordonnances; & le Prince les signa. Il n'oublia rien de ce qui regardait la discipline militaire. Il prévit tout; & aucun ordre ne fut négligé. 1673.

La flotte fut en mer dès le mois de may, & dirigea sa route vers la Tamise pour en fermer le passage à la sortie des navires Anglais, en obstruant l'embouchure avec des batimens chargés. Mais une brume épaisse ayant fait échouer ce dessein, De Ruiter revint à Schoonfeld sur les côtes de Zéelande où la flotte fut renfor- Bataille navale de Schooneveld.

1673 cée de quelques vaisseaux de guerre. Il remit aussitôt en mer; & le 7 du juin, il decouvrit les flottes ennemies de France & d'Angleterre, au nombre d'environ cent cinquante voiles dont environ quatre-vingt dix étaient de gros vaisseaux de guerre. La flotte des Etats n'était que de cent voiles, dont soixante-deux seulement étaient vaisseaux de guerre ou Fregates. De Ruiter, pour animer ses équipages leur fit lire une lettre du Prince qui fit le plus grand effet. Plusieurs Officiers en répétaient ces paroles: qu'il n'y „aurait point de postes plus dange„reux pour les lâches que les ports de „Hollande", en y ajoutant, qu'ils étaient résolus de vaincre ou de mourir. Les Anglais étaient commandés par le Prince Robert & les Français par le Comte d'Estrées. Les Français formaient l'Escadre blanche, & se trouvaient au milieu des Anglais qui formant l'avant-garde & l'arriere garde, les tenaient envéloppés, pour les forcer à n'être pas simples spectateurs du combat, comme l'année précédente. Au lieu de trente vaisseaux que les Français avaient alors fournis ils en avaient quarante, sans compter les brûlôts. Les Officiers avaient appris la manœuvre dans les derniers

combats. Avant ce tems, ils n'avaient pas sû former une ligne de bataille navale. Leur expérience se bornait à faire battre un vaisseau contre un vaisseau. Ils n'avaient pas encore su en faire mouvoir plusieurs de concert & imiter sur mer les évolutions des armées de terre, dont les corps séparés se soutiennent & se secourent mutuellement. Louis XIV aspirait à l'ambition d'avoir une marine formidable. Ce Monarque qui saisissait toutes les idées de grandeur qu'il n'enfantait pas, avait fait passer dans l'ame de ses sujets la passion qui le dévorait. Les Français avaient fait à peu près comme les Romains qui, en une année, apprirent des Carthaginois l'art de combattre sur mer & égalerent leurs maîtres. 1673.

Ce furent les Français qui commencerent la bataille de Schoonfeld. Le Comte d'Estrées attaqua l'Escadre de Tromp à une heure après midi: l'engagement fut si rude que Tromp fut obligé de changer quatre fois de vaisseau; & il était prêt de succomber sous le nombre De Ruiter & Bankert était alors engagés dans un rude combat avec les deux escadres Anglaises De Ruiter avait forcé plusieurs de leurs vaisseaux à se séparer du gros de la flotte. Mais ayant su la détres-

1673. ſe de Tromp il accourut à ſon ſecours. Tromp en le voyant, s'écria dans l'effuſion de la joie & le transport d'un renouvellement d'amitié; „Camarades voici le *bon pere* qui vient à nôtre ſecours. Auſſi ne l'abondonnerai-jamais tant que je vivrai:" Partout où De Ruiter faiſait avancer ſon vaisſeau, on voyait les Ennemis s'écarter pour éviter ſes bordées." Je ſuis charmé, „ diſait-il, en plaiſantant" que les Ennemis redoutent les *ſept Provinces;*" c'était le nom du vaisſeau qu'il montait. Il dégagea Tromp: le combat dura juſqu'au ſoir: Il n'y eut que l'obſcurité de la nuit qui pût y mettre fin. Les Françaïs & les Anglais eurent environ quatorze Vaisſeaux coulés à fond ou brulés. Les Hollandais ne perdirent que quelques brûlôts. Ils eurent peu de morts, au nombre desquels ſe trouverent cependant le Vice-Amiral Schram & le chef d'Eſcadre Vlug. Il eſt incertain ſi du coté des Francais & des Anglais il y eut quelques Officiers-Généraux de tués; mais les Anglais s'attribuerent la victoire, quoique la Flotte des Etats eût tenu la mer, & que le lendemain elle ſe trouvât encore au même lieu où s'était donné le combat. Il n'en eſt pas moins ſûr que, quelque médiocre qu'eut été le ſuccès de cette bataille,

toute la gloire en demeurait aux Hollandais, qui du moins avaient empêché les Flottes ennemies de faire sur les côtes de la Hollande la descente que l'on croit qu'ils avaient projettée. Le lendemain de cette action le Lieutenant-Amiral Tromp écrivit à sa sœur la lettre suivante qui mérite d'être conservée pour connaître le stile & la franchise d'un marin. 1673.

Très Chere Sœur!

„Hier nous avons commencé la dan„se, & grace à Dieu je me porte „bien, nous nous en sommes donnés „à cœur joie. Je suis sur mon „quatrieme vaisseau, la comète; & „j'espére recommencer aujourd'hui la „danse de plus belle. Nous donnons „si bien la chasse aux Français que „pour mieux fuir, ils sont obligés de „porter toutes leurs voiles; & si ce„la continue de même aujourd'hui, „j'espère que nos amis seront exaucés „& que nous serons affranchis de la „tyrannie. Adieu! Courage! sur ma „parole tout ira bien. Le 8. Juin „1673."

Il n'est pas étonnant que les deux partis s'attribuent ordinairement la victoire dans les combats de mer. Ils sont

1673. naturellement accompagnés d'une confusion qui surpasse de beaucoup le désordres ordinaires dans les combats de terre; soit que cet effet résulte de l'opération incertaine des vents & des marées, soit de la fumée & des ténébres où les différens partis sont enveloppés. De là l'incertitude & les contradictions qui se rencontrent dans les différentes relations de ces sortes de batailles; surtout quand elles sont faites par les Ecrivains des nations belligérantes, toujours aussi ardens à relever leurs propres succès qu'à ravaler ceux de l'Ennemi.

Il faut cependant avouer que les Hollandais remporterent un avantage par le nombre des morts & par celui des vaisseaux ennemis coulés à fond; mais cela ne suffisait pas pour reparer leur perte, & pour leur donner la gloire du triomphe. Cependant cet avantage, quoique petit, devenait considérable par le dessein qu'avaient les Anglais de faire une descente, ayant des troupes à la main qui devaient être commandées par le Comte de Schomberg, que on avait debarquées à Yarmouth, dans l'espérance de les faire passer promptement, & plus commodement après la victoire qu'on se promettait. Le succès du combat fit échouer ce dessein, qui aurait été funeste à la Ré-

publique si la flotte avait été battue ; & ce fut à cet égard que De Ruiter & Tromp, qui partagerent la gloire de l'action, sauverent l'Etat. Le Courage & la conduite qu'ils firent paraître en cette occasion, leur attira les louanges des ennemis même. Les rélations des Français qui variaient sur les circonstances de la bataille, s'accordaient toutes à rendre hommage au courage héroïque de ces deux grands Hommes. „Je voudrais," disait le Comte d'Estrées, dans une rélation qu'il envoya à M. Colbert, „ je voudrais de tout mon cœur payer de ma „ vie la gloire d'avoir fait une si grande action, & d'avoir marqué autant „ de conduite, qu'en a témoigné de Ruiter dans ce combat." 1673.

Comme les Hollandais étaient à la proximité de leurs ports, ils eurent la facilité de se réparer en peu de tems, & de recevoir des renforts; & cinq jours après le combat, ils se trouverent en état d'aller chercher les flottes combinées. Le combat s'engagea à peu près à la même hauteur le 14 de juin, à quatre heures après midi. Tromp & Sprang se signalerent le plus par des prodiges de valeur l'un contre l'autre. La plus grande perte tomba sur les Français, que les Anglais, pleins de jalousie & de dé-

1673. fiance malgré l'alliance, eurent soin de les placer de façon à leur faire essuyer tout le feu des Hollandais. Le combat dura jusqu'à dix heures; & les deux partis s'attribuerent la victoire comme auparavant; quoiqu'il n'y eût aucun vaisseau pris de part & d'autre. Tromp se compromit encore cette fois en se livrant au torrent de sa bile-noire. Il conservait depuis longtems une haine invéterée contre le Vice-Amiral Sweerts. Il accusa cet Officier de lacheté; mais cette accusation ayant été examinée, on reconnut que Sweerts ne s'était retiré que parce qu'il lui avait été impossible de tenir plus longtems la mer.

La flotte des Etats, n'ayant pas à remettre en mer au commencement du mois de juillet, De Ruiter parut devant les côtes d'Angleterre, près d'Harwich; & provoqua, mais inutilement, les Anglais au combat. Mais les maladies qui se déclarerent dans ses équipages, le forcerent à revenir; il entra dans la Meuse. Vers le milieu du mois de juillet, les flottes de France & d'Angleterre se montrerent à la vuë des côtes de Hollande, ayant un grand nombre de troupes à bord pour une descente. Elles s'avancerent jusqu'au près du Texel entre le Helder & le Kykduin. Il était à craindre

qu'elles n'interceptasſent les flottes attendues des Indes & prêtes à revenir. De Ruiter reçut ordre d'engager un nouveau combat, ou plus décisif, ou du moins ſuffiſant pour les éloigner. La bataille commença ſur les huit heures & demie du matin le 21 Aout. De Ruiter combattit l'Eſcadre rouge ſous le Prince Robbert, Bankert l'Eſcadre blanche ou Françaiſe ſous d'Eſtrées & Tromp ſon éternel Rival Spragge qui commandait l'arriere garde ou l'Eſcadre bleue. On ſe battit de part & d'autre, comme s'il n'y avait pas eu à choiſir entre la mort & la victoire. D'Eſtrées vint cependant à bout de s'écarter de la mêlée: mais Martel ſon Contre Amiral, qui ne ſavait rien apparement des ordres ſecrets que d'Eſtrées pouvait avoir, ſoutint longtems le feu des Ennemis. Il tomba ſous le canon de pluſieurs vaisſeaux dont un boulet mit le feu au ſien, qu'il eut beaucoup de peine à éteindre; & ce ne fut que par un grand effort de courage qu'il ſe ſauva parmi ceux de ſon Eſcadre. Sa valeur cauſa ſa disgrace, il fut puni à ſon retour en France de la bravoure avec laquelle il avait combattu; & on le mit à la Baſtille pour avoir trop bien fait. 1673.

La retraite politique des Francais,

1673. çais n'ôta rien à l'ardeur des Anglais. Le Prince Robert fit un effort qui jetta les Hollandais dans le désordre : deux brûlots qu'il lâcha au milieu d'eux, semblaient l'augmenter ; & si les Français s'étaient approchés dans ces circonstances la victoire était aux Alliés ; mais ils négligerent le signal ; & le Prince, remarquant que le plus grand nombre de ses vaisseaux n'étaient plus en état de tenir la mer, ne pensa plus qu'à leur sureté en se retirant à petites voiles vers les côtes d'Angleterre. La victoire, dans cette bataille, fut aussi douteuse, que dans les autres actions maritimes de la guerre. Les Anglais y perdirent deux ou trois vaisseaux. Outre plusieurs de leurs Capitaines, ils eurent encore à regretter la mort du brave chevalier Eduard Spragge, qui, après avoir eu environ 400 morts & 300 blessés sur son bord, percé de toutes parts, se noya malheureusement, en voulant passer sur un autre Vaisseau dans une de ses chaloupes qui fut coulée à fond. Du coté des Hollandais la perte la plus sensible fut celle des Vice Amiraux Jean de Liefde & Isack Sweerts, les Capitaines van Gelder, Sweerts, Visscher & quelques autres ; mais ils ne perdirent pas un seul vaisseau. D'ailleurs la Flotte Anglaise avait tellement souffert,

fert, que la nuit même qui avait séparé les combattants, elle fut obligée de se retirer sur ses côtes pour se remettre de ses pertes. Cela n'empêcha pas Charles II de faire chanter le *Te Deum* dans Londres, & de donner au public un détail un peu exagéré des avantages qu'il prétendait avoir remportés sur les Hollandais, qui de leur côté remercierent en même tems le ciel de ceux qu'il leur avait accordés sur les Anglais. 1672.

Il suffisait pour la gloire de De Ruiter d'avoir pû tenir tête, sans un désavantage marqué, avec des forces inferieures à celles de la France & de l'Angletterre ; & c'était avoir assez vaincu, que d'avoir fait échouer le projet d'une descente en Zéelande, qui, joint à tant d'autres infortunes, était capable de renverser entierement la République. Le Prince Robert n'évita pas le soupçon d'avoir peu favorisé le double projet de subjuguer la Hollande, & d'aggrandir l'autorité de Charles sur la nation Anglaise. Il n'avait pas pressé l'ennemi avec toute la chaleur qu'on devait attendre de son courage. En effet, on ne peut remarquer sans étonnement, que les Anglais quoique fort supérieurs par leur alliance, ne purent obtenir le moindre avantage sur les Hollandais; eux, qui

1672. dans la guerre précédente, quoique souvent plus faibles en nombre, avaient fait une héroïque défense, acquis beaucoup de réputation, & remporté quelquefois des Victoires signalées. Mais ils étaient mécontens des operations présentes, qu'ils jugeaient pernicieuses à leur Patrie; ils n'étaient pas persuadés de la justice de la querelle; & sur tout ils nourrissaient une jalousie perpétuelle contre leurs alliés qu'ils auraient détruits, s'ils en avaient eu la liberté, avec plus de joie que l'ennemi même.



PAIX AVEC L'ANGLETERRE, MUNSTER & COLOGNE.

Les Hollandais n'avaient pas d'alliés sur lesquels ils fissent plus de fond que sur le Parlement d'Angleterre. Pour l'engager à fournir aux subsides de la Campagne présente, le Chancelier s'était vu obligé de recourir aux raisons les plus singulieres. Suivant lui les Hollandais étaient les ennemis communs de toutes les Monarchies, surtout de celle de la Grande-Bretagne, seul obstacle à leurs vues d'Empire universel, aussi vaste que celui de l'ancienne Rome ; que dans leurs disgraces même, & dans leurs danger présent, ils étaient ennivrés de leurs ambitieuses prétentions, jusqu'à rejetter tout offre de Traité & de cessation d'armes ; que dans la Guerre actuelle, le Roi ne faisait que suivre les maximes qui avaient fait approuver la derniere au Parlement, & qu'il pouvait dire par conséquent que c'était leur Guerre : que les Hollandais, par intérêt & par inclination étaient les éternels ennemis de l'Angleterre, le Parlement ayant jugés avec beaucoup de sagesse, qu'il était nécessaire de les exterminer & établi pour ma- Disposition de la nation Anglaise.

1672. xime invariable, *Delenda eſt Carthago*, c'eſt à dire, qu'à toute ſorte de prix, cet odieux Gouvernement devait être enſeveli ſous ſes ruines: enfin que la fierté Hollandaiſe portait ſur la confiance que le Parlement n'accorderait point de ſubſide au Roi; mais qu'au contraire Sa Majeſté comptait elle-même qu'ils ſeraient bientôt trompés, dans un eſpoir qui faiſait leur unique resſource.

Charles II. déſcrie la paix.

Les communes ne s'étaient cependant laisſées gagner qu'avec bien de la peine; la conduite des Français dans la derniere bataille changea en horreur une répugnance déjà générale contre cette guerre. Charles II commençait à craindre le refus ſérieux de la nation. Les mouvemens qui fermentaient dans toute l'Europe en faveur des Provinces-unies, l'alarme générale des peuples à la vue du danger auquel la religion proteſtante était expoſée, le dégouterent un peu de la guerre. Les miniſtres qui le conſeillaient commencerent eux-mêmes à craindre d'être expoſés à la fureur populaire. Ils furent les premiers à conſeiller à Charles de faire une paix particuliere avec les Etats. Ils déſignerent même pour cette affaire le Chevalier Temple, ce miniſtre qui, connu pour ami des Provinces-Unies & de la paix, ne manquerait pas de

1672.

reſcusciter la confiance générale. Mais, pour ne pas compromettre la majeſté-Royale & la ſupériorité de la nation, ils engagerent ſourdement les Etats à faire les premieres démarches. Les Etats qui brûlaient d'être débaraſſés d'un Ennemi ſi puiſſant, écrivirent en conſéquence au Roi d'Angleterre.

Lettre des Etats Généraux à Charles II.

Après avoir déploré le malheur d'une guerre arrivée par l'infraction des Traités qui devaient unir éternellement les deux Nations, les Etats-Généraux diſaient au Roi qu'ils avaient ſupprimé la Médaille, dont il avait témoigné d'être offenſé, & qu'ils en avaient fait rompre les coins, de crainte qu'on n'en fît battre quelques - unes ſecretement; qu'ils avaient accordé tout ce qu'on leur avait demandé en faveur des Habitans de Surinam; qu'ils avaient envoyé Mr. van Beuningen à Londres pour mettre la derniere main au Réglement propoſé par l'Ambaſſadeur de Sa Majeſté ſur les compagnies des Indes Orientales des deux nations; qu'encore que le peu de ſuccès de la négociation de ce Miniſtre leur eût ôté l'eſpérance de réuſſir; elles n'avaient pas laiſſé de lui donner ordre de déclarer, que bienloin de faire un

Baſnage II. 551.

1672. traité particulier avec la France; comme on le publiait contre la vérité & même contre la vraisemblance, la République, au contraire, était prête d'entrer avec l'Angleterre dans une nouvelle alliance plus étroite & plus avantageuse que les précédentes. A l'égard de l'affaire du Pavillon, nous croyons, ajoutaient les Etats, nous être comportés sur cet article avec tout le respect imaginable, & que notre reponse devait vous satisfaire. Elle nous paraît si raisonnable que nous voulons bien encore la soûmettre au jugement de tout le monde; & si on y trouvait de l'obscurité, notre Ambassadeur extraordinaire avait ordre de donner tous les éclaircissements qu'on lui demanderait. Mais on ne lui donna d'audience qu'une heure après que le Conseil privé eût lû & approuvé la déclaration de guerre.

Tout cela, Sire, fait assez voir avec quel zèle & avec quelle applications nous avons travaillé à satisfaire Votre Majesté, afin d'éteindre dans son commencement un feu, capable de consumer toute l'Europe. Comme nous ne sommes entrés dans cette guerre que pour la nécessité indispensable de defendre & de protéger nos sujets, nous n'avons cessé depuis la rupture de rechercher autant qu'il nous a été possible, l'amitié de Votre Majesté, &

nous ne nous sommes point lassés de faire des ouvertures de paix en toutes les occasions. Nous vous envoyâmes pour cet effet dès le mois de Juin de l'année passée nos Députés-extraordinaire qu'on confina à Hamptoncourt, sans leur donner audience, & sans entendre ce qu'ils avaient à proposer de notre part. Un Ministre de l'Electeur de Brandebourg fit aussi, à notre prière, le voyage d'Angleterre pour représenter sérieusement à Votre Majesté l'ardent désir que nous avions de la voir dans un autre sentiment, & la disposition où nous étions de faire tout ce qui était en notre pouvoir pour obtenir l'honneur de son amitié." "Nous avons refusé la suspense d'armes par terre, que les Médiateurs nous ont proposée, & nous vous l'avons offerte par mer pour une année, en quoi nous croyons vous avoir donné la plus grande marque de la forte passion que nous avions pour la paix." Les Ministres du Roi d'Espagne ont représenté de tems en tems les mêmes choses à votre Majesté & lui ont souvent réitéré leurs instances que nous avons faites en public; nous nous sommes encore servi d'un moyen que nous avons jugé plus efficace. Monsieur le Prince d'Orange, tant par sa propre inclination, qu'en considération des prières que nous lui avons 1672.

1672. réitérées si souvent, a employé toutes les sollicitations imaginables, pour nous faire obtenir l'honneur des bonnes graces de Votre Majesté, & pour lui répresenter l'avantage & la gloire qu'elle pouvait tirer, en retablissant le repos de la chrétienté, & en nous donnant la paix que nous désirons avec tant d'ardeur. Mais quoique nous eussions grand sujet d'espérer que les instances d'un Prince qui a l'honneur d'être si proche parent de Votre Majesté, & dont le merite est si connu d'un chacun, auraient enfin prévalu auprès d'elle contre ceux qui sont malaffectionnés envers nous; Quoique nous eussions aussi de la peine à nous persuader, qu'après que les intérêts de Son Altesse & les nôtres étaient devenus communs, & n'avaient rien de séparés, Votre Majesté voulût continuer dans ses prémiers sentiments, & envelopper dans notre ruine un des plus illustres Prince de son sang; nous avons néanmoins vû avec beaucoup de douleur, que toutes ces raisons n'ont pû la persuader de relâcher la moindre chose de sa premiere rigueur, & qu'au lieu d'une réponse favorable aux ouvertures que nous avons faites, elle nous a fait déclarer à Cologne qu'il n'y avait point de paix à espérer pour nous, à moins que nous ne lui accordassions, non seulement à Elle & au

Roi de France, mais ausfi aux Evêques de Cologne & de Munster, des conditions qu'on n'a jamais exigées d'un peuple libre, & qui peuvent être si peu proposées pour des articles de paix, qu'elles ne portent aucune chose qu'une conquête absolue de l'Etat, & l'extirpation de la religion réformée dont Votre Majesté & les Rois ses prédecesseurs, ont toujours été le principal appui & les défenseurs. C'est pourquoi, après nous être resolus à une défense nécessaire, nous avons été obligés de presser les puissances qui s'intéressaient pour notre conservation, d'entrer dans une alliance plus étroite avec nous, & nous avons été assez heureux pour engager l'auguste maison d'Autriche à se déclarer en notre faveur, pour porter le Roi d'Espagne à conclure en particulier avec nous une ligue offensive & défensive, en vertu de la quelle il a déjà déclaré la guerre à la France. Vous jugez facilement des suites que pourront avoir des alliances si considérables; mais avant que le mal soit sans remede, nous avons cru devoir faire un dernier effort auprès de Votre Majesté, en l'assurant que quelques changemens favorables qui soyent arrivés à nos affaires, quelque puissans que soient nos 1673.

1672. alliés, notre respect & notre déférence pour Elle sont les mêmes, & que nous sommes toujours disposés à vous donner toute la satisfaction que vous pouvez raisonnablement pretendre de nous. Nos alliés, qui sont dans les mêmes sentimens, joindront leur intercession à nos prières, & nous espérons, Sire, que Votre Majesté se laissera enfin fléchir, & qu'elle accordera à nos instances & aux leurs, ce qu'elle nous a réfusé jusqu'à present. Et comme le traité général souffrirait des difficultés qui pourraient contribuer à la continuation de la guerre, nous souhaiterions terminer promptement avec Votre Majesté, Nous nous estimerions heureux, si quelques unes de ces considérations pouvaient faire impression sur elle, & la disposer à rentrer dans les sentimens où nous l'avons vûe ci-devant."

Cette lettre qui exposait fortement aux yeux des Anglais la conduite que les États avaient tenue envers Sa Majesté Britannique, & les démarches, qu'ils avaient faites pour prévenir une rupture entre les deux nations, fut repandue en Angleterre dans le tems que le parlement s'assemblait. Elle intimida le Ministere, & anima le par-

lement à faire au Roi des demandes fort desagréables. 1672.

On avait déjà ouvert un Congrès à Cologne sous la médiation du Roi de Suede. Les Ambassadeurs de ce Monarque s'étant rendus à la Haye au commencement de l'année 1673 représentérent aux Etats Généraux „que les Rois de France & de la Grande Brétagne voulaient bien faire la paix, qu'ils proposaient Dunkerke pour le lieu des Négociations, & que tandisque l'on y traiterait, le Roi de la Grande-Bretagne consentait à conclure pour trois mois une suspension d'armes avec les Etats." Ceux-ci répondirent qu'ils étaient également portés à la paix: mais ils rejetterent Dunkerque pour le lieu des conferences, & réfuserent la suspension d'armes, n'ayant pû l'obtenir sur le pié proposé par le Prince d'Orange. L'on convint cependant d'entamer les négociations de paix à Cologne, en même tems que l'on pousserait la guerre avec vigueur. En effet les Médiateurs Suedois firent quelques propositions; mais elles parurent si dures aux Etats qu'après avoir pris l'avis de Son Altesse, ils déclarerent ne pouvoir les accepter. Les négociations, cependant, furent prolongées jusqu'au printems de l'année suivante.

Congrès de Cologne.

1672. Alliance des Etats avec le Danemark.

Les Etats commençaient à reprendre un ton de hauteur, conforme au rétablissement de leurs affaires. Louis XIV, après avoir longtems endormi l'Europe par ses négociations, l'avait forcée de se reveiller en abusant de ses victoires. Christian V, Roi de Danemark fit alliance avec les Etats; & le traité fut signé le 20 du mois de may. Les deux partis s'engageaient à se secourir mutuellement, en cas d'attaque, de dix mille hommes & de quarante vaisseaux de guerre, qui, en cas de nécessité, pourraient être augmentés jusqu'à vingt mille hommes & de toutes ses forces navales. Le cas de l'alliance devait écheoir, si les Hollandais venaient à éprouver d'autres revers ou être attaqués par un nouvel Ennemi. Cette alliance était, comme on le voit, dirigée contre la Suede. Peu de tems après les Etats conclurent une alliance encore plus avantageuse avec l'Espagne. Elle s'engageait non seulement à faire la guerre à la France pour la forcer à renoncer à ses conquêtes; mais encore à l'Angleterre; au cas qu'elle refusât de faire la paix à des conditions raisonnables. L'alliance avec l'Empereur fut la plus importante. Elle fut signée le 30 Aout. Leopold promettait d'envoyer trente mille hommes sur le Rhin

Dumont Corps diplom. VII. p. I. 223.

pour le service de la cause commune. 1672.
Ainsi les Hollandais devinrent les alliés naturels de cette maison d'Autriche dont ils avaient commencé à sapper la grandeur.

Les Français abandonnent la Hollande

Le Roi de France voyant ses grands projets renversés du côté de la mer, commença à concevoir de la méfiance des démarches des Anglais, s'imaginant mal à propos qu'ils n'avaient pas fait tout ce qu'ils avaient pû faire. Il semblait avoir renonçé dèslors à la conquête entiere de la Hollande qui lui avait paru d'abord si facile. Le Monarque n'eut pas plûtôt reparé les fortifications de Mastricht, qu'au lieu de porter ses armes sur les autres Villes du Brabant des Etats, il fit changer les premieres routes qu'il avait tracées à son armée, sous prétexte que tout était sous l'eau depuis Bois le Duc jusqu'à Berg-op Zoom; mais en effet parce qu'il ne comptait plus sur la puissante diversion que Sa Majesté Britanique lui avait fait espérer par une prompte descente en Hollande ou en Zéelande. D'ailleurs le Prince d'Orange n'ayant pas besoin d'envoyer des troupes sur les côtes, comme il y aurait necessairement été obligé, si les ennemis ne s'étaient pas rétirés dans la France, il ne dégarnit point les postes qui défendaient l'entrée de la Hol-

1672. lande, ce qui fit prendre à Louis la résolution de quitter les Pays bas, lorsqu'il vit que le Prince de Condé & le Duc de Luxembourg désespéraient de rien entreprendre qui pût avancer ses desseins, tant qu'on ne ferait pas une diversion du côté de la mer pour obliger le prince d'Orange d'affaiblir les corps qui gardaient les postes; que les Etrangers commençaient à avoir meilleure opinion des Hollandais qu'ils n'avaient au paravant; & qu'avec des forces inférieures ils avaient été capables de résister & même de remporter quelque avantage sur les flottes unies des deux plus puissans Rois de la Chrétienté. Comme rien ne contribue davantage à l'avancement des grands desseins que la réputation qu'on acquiert par quelque coup d'éclat, l'idée que ces Etrangers conçurent de la puissance des Etats sur mer, & de la capacité du Prince d'Orange qui avait mis si bon ordre à tout sur terre rendit plusieurs princes Allemands plus faciles à écouter les propositions qu'on leur faisait de s'unir pour s'opposer aux desseins d'un Prince ambitieux, contre le quel ils n'avaient osé se déclarer de peur d'attirer sur eux une ruine certaine, en faisant alliance avec

une République, qu'ils croyaient sans force & sans vigueur. 1672.

Ces heureuses dispositions hâterent beaucoup l'accommodement des Etats avec le Roi d'Angleterre. Ce monarque, sur la lettre des Etats, avait d'abord exigé des conditions rigoureuses; mais il fut intimidé par son parlement qui l'avait ménacé de ne plus lui fournir de subside. Après des négociations que l'ardeur des deux parties pour un accomodement rendit très faciles, les conditions furent arrangées. La France tenta vainement d'empêcher cet accomodement: la paix séparée fut conclue entre l'Angleterre & les Etats-Généraux à Westminster le 19 Fevrier 1674.

Basnage. II. 460. &c.

Accomodement particulier des Etats avec l'Angleterre.

On rétablit en son entier le traité conclu à Bréda en 1667 & celui de marine fait à la Haye en 1668. L'article du pavillon fut réglé à l'entiere satisfaction de l'Angleterre. Les Etats-Généraux reconnaissaient les droits que Sa Majesté Britannique avait d'exiger qu'on rendît à son pavillon l'honneur qui lui est dû depuis le Cap de Finistere jusqu'au milieu de la pointe nommée Statenlandt en Norwege, & déclaraient que toutes sortes de navires & de vaisseaux appartenant au Roi d'Angleterre, soit que ces navires fussent en compagnie, ou à part, soit

Traité entre les Etats & l'Angleterre.

1673. qu'ils portassent la banderole, ou l'étandard de Sa Majesté nommé Jac, qu'ils devaient baisser la grande voile & faire aux vaisseaux de sa Majesté Britannique le même honneur, que les vaisseaux des Provinces-Unies ont fait de tout tems & en tous lieux aux navires de ses ancêtres. L'article du Commerce des Indes-Orientales fut renvoyé à des Commissaires qu'on devait nommer de part & d'autre au nombre de six, trois mois après la publication du présent traité. Si trois mois après la premiere entrevue les commissaires ne pouvaient parvenir à une conclusion, les points en dispute seraient remis à l'arbitrage de la Reine d'Espagne. Les Etats-Généraux s'engageaient de payer à Sa Majesté Britannique huit cens mille patacons en quatre payemens égaux. A l'égard des troupes Anglaises qui servaient en France, il fut accordé par un traité particulier, qu'on n'y enverrait plus des recrues. Il y avait une collusion toute visible sur ce dernier article; car les Officiers Anglais qui passaient la mer trouvaient beaucoup de facilité dans les nouvelles levées. Enfin, on s'engageait mutuellement par un article secret inséré à la fin du traité, à ne donner aux

ennemis de l'une des deux parties aucuns fecours ni directement ni indirectement, foit par mer foit par terre ou par eaux douces. Les Miniftres d'Efpagne eurent l'adresfe d'empêcher qu'il fût parlé de la pêche dans ce traité, & Leurs Hautes Puisfances, pour reconnaître les fervices qu'ils avaient rendus dans cette affaire, firent un préfent de feize mille florins à Dom Bernando de Salinas qui avait ménagé ce traité. 1673.

Les Hollandais faifaient un coup d'état par cette paix, en fe delivrant d'un ennemi ausfi redoutable que l'était le Roi d'Angleterre; & en coupant pour ainfi dire, le bras droit au Roi de France. Ainfi la guerre, à laquelle ce traité mettait fin, fut commencée par les Anglais, qui prirent la flotte de Smirne fans aucune déclaration préalable, & elle finit par la rupture de l'alliance qu'ils avaient contractée avec la France. La guerre commença par un Acte d'hoftilité imprévu pour la République, & la paix ne furprit pas moins la France.

Cette paix qui devait rompre les liens de l'union qui regnait entre les deux Rois, en fit naître une plus intime, mais fécrete. Charles s'excufa envers Louis XIV, en lui répréfentant les embarras trop réels qu'il a-

1673. vait avec son Parlement & Louis se voulut bien admettre avec complaisance & de bonne humeur des excuses aussi valides. Charles, qui n'avait quitté qu'à regret le parti de Louis, conserva toujours pour ce Monarque les mêmes sentimens qu'il avait eus pour lui, lorsqu'ils étaient le plus étroitement alliés ensemble. Les Duchesses de Cleveland & de Portsmouth, qui pouvaient tout sur son esprit & sur son cœur, l'entretenaient dans ces sentimens; & la France, à laquelle elles étaient entierement dévouées, reconnaissait généreusement les services qu'elles lui rendaient. Le Roi de la Grande Bretagne, pour plaire à Louis, qui voulait mettre sa marine sur un pied où elle n'était jamais montée, envoya à Rouen des vaisseaux de fabrique Anglaise, qui pouvaient servir de modele, & des Charpentiers Anglais capables de montrer à en construire de semblables.

A peine les Etats se furent raccomodés avec l'Angleterre, que les negociations entamées à Cologne furent brusquement rompues. L'une des causes fut, que se voyant un puissant ennemi de moins sur les bras, la République en était aussi moins portée à accorder les conditions proposées par la France. La principale raison cepen-

dant fut l'enlevement du Prince Guillaume de Furstenberg, regardé pour le principal moteur de cette guerre, & que l'Empereur Léopold fit enlever à Cologne, & transporter à Bonne où il fut étroitement gardé. Louis XIV regarda cette violence, commise contre la personne du Plénipotentiaire de l'Electeur de Cologne, & dans le lieu même des Conférences, comme une violation manifeste du droit des gens; & pour témoigner ouvertement combien il en était offensé, de même que de quelques autres démarches de l'Empereur, il ordonna à ses Ambassadeurs de rompre les négociations jusqu'a ce que le Prince Guillaume de Furstenberg eut été relaché. Leopold ayant refusé de mettre en liberté un Prince, Vassal de l'Empire, & qu'il disait s'être rendu coupable du crime de Léze-Majesté, les Ambassadeurs de France eurent ordre de sortir de Cologne & de retourner à Paris. Avant leur départ ils livrerent aux Médiateurs Suedois un Mémoire par lequel ils attribuaient toute la faute de la rupture des négociations à l'enlevement du Prince Guillaume. Les Plénipotentiaires des Etats de leur côté remirent aux mêmes Médiateurs un contre-Mémoire par lequel ils déclaraient en premier lieu, n'avoir eu aucune part 1673.

1673. à ce qui s'était fait contre la personne du Prince de Furstenberg; & soutenaient d'ailleurs que ce n'était pas là une raison suffisante pour engager les Français à rompre les négociations & à se retirer. Mais le Ministère de France l'entendait autrement, & la paix générale fut plus éloignée que jamais.

Quoique le départ des Ambassadeurs Français eût rompu toutes les mesures qui auraient pû rendre la paix à toutes les Puissances belligérantes, les Etats n'en parvinrent pas moins à traiter séparément avec l'Evêque de Munster & l'Electeur de Cologne. Ils renouvellerent aussi leurs alliances avec le Roi de Danemarc, l'Electeur de Brandebourg & le Duc de Brunswick. Ainsi débarrassés de trois ennemis, & sûrs des secours de leurs nouveaux Alliés, les Etats se trouverent plus en état de faire tête au Roi de France, qui de son côté désespérant de pouvoir conserver toutes ses conquêtes dans les Pays-Bas, ordonna à ses troupes d'évacuer toutes celles qu'elles occupaient encore, à l'exception cependant des villes de Maastricht & de Grave.

Alliance des Etats avec l'Empereur, le

Jamais tems ne fut plus fécond en alliances particulieres & générales. Les Etats qui se voyaient délivrés de

trois ennemis, chercherent à se renforcer encore par de nouveaux amis & à les renforcer entr'eux par des alliances communes. Ils eurent l'adresse d'entrer dans une espece de confédération ménagé avec l'Empereur, l'Espagne, & les deux Ducs de Brunswyk-Lunebourg. Les deux derniers promirent de fournir dans six mois treize mille hommes, dont six mille seraient entretenus à leurs frais & le reste aux frais des Etats. Quelques mois après l'Evêque d'Osnabrug leur promit un secours de 1500 chevaux & de 3000 hommes de pied. L'Electeur de Brandenbourg était celui dont on avait toujours attendu les secours les plus avantageux & les plus prompts. Il avait même paru le premier en campagne pour voler à leur secours: mais la crainte de voir ses pays de Cleves tomber pour toujours au pouvoir des Français & le ressentiment que les Impériaux ne fussent pas venus assez tôt à son secours l'année précédente, que les Etats ne lui faisaient pas toucher les subsides promis, ralentirent sa marche. Il s'était même, dans un traité avec la France, engagé de rester neutre. Mais voyant tous les Princes de l'Empire ou se raccomoder avec les Etats ou prendre un parti décisif en leur faveur, il revint aux erremens qu'il avait

1673.
Roi d'Espagne & le Duc de Brunswyk Lunebourg.

Puffend. Lib. XIV. S. 13. 20. 30-34. 86. 87.
Dumont. VII. p. I. 246. 267. 196. 285.

1673. abandonnés. Il fit le premier Juillet une alliance avec l'Empereur, l'Espagne & les Etats, pour l'acquisition d'une paix bonne, solide & générale. Mais le plus essentiel fut la promesse de mettre seize mille hommes en campagne, dont la moitié ferait entretenue à ses frais & le reste aux frais de l'Espagne & des Etats. Il promit de les faire agir au cas qu'il l'attaqua dans une de ses possessions. Enfin le 12 du mois de juillet l'Empereur, le Roi d'Espagne & les Etats firent avec le Roi de Danemark un traité plus important que le premier. Le Roi promit de les aider d'un secours de seize mille hommes, moyennant un subside de quatorze mille risdahles par mois. Les différentes confédérations suivies de la marche effective & rapide des troupes de l'Empereur déconcerterent tous les projets des Français. Le Comte de Montecucully qui les commandait, s'avança vers le Bas-Rhin: & Turenne pour l'empêcher de venir se joindre au Prince d'Orange, fut obligé d'aller à sa rencontre avec l'élite de ses troupes. La nécessité de cette diversion fut le salut de la Hollande. Les Français furent obligés de dégarnir les places qu'ils avaient dans les Provinces-Unies. Le Prince d'Orange releva d'abord le

Voyez Le Clerc. II. 320. 332.

Dumont ibid 396.

Prise de Naarden par le Prince d'Orange.

Voy Wagen. XIV. 272.

espérances de la République en s'emparant de Naarden. Sa conduite devint un objet d'admiration; lorsque se dérobant aux armées Françaises, il alla joindre Montecucully devant Bonne. 1673.

La conquête rapide de cette ville, & de plusieurs places de l'Electorat de Cologne, ayant coupé toute communication entre la France & les Provinces Unies, les Français furent obligés d'abandonner leurs conquêtes avec plus de rapidité encore qu'ils ne les avaient faites. Ce ne fut pas sans les avoir rançonnées: l'intendant Robert tira de la seule Province d'Utrecht en un an seize cent soixante & huit mille florins. On était si pressé d'évacuer le pays que vingt-huit mille prisonniers furent rendus pour un écu par soldat. L'arc de triomphe de la porte Saint Denis & les autres monumens de la conquête; étaient à peine achevés, que ce triomphe était déjà abandonné. Les Hollandais, dans le cours de cette invasion, eurent la gloire de disputer l'empire de la mer, & l'adresse de transporter sur terre le théâtre de la guerre hors de leur Pays. Louis XIV passa dans l'Europe pour avoir joui, avec trop de précipitation & de fierté, de l'éclat d'un triomphe passager. Le fruit de cette entreprise fut d'avoir une guerre san-

Rançonnement des places évacués par les Français.

Voy Wagen. XIV. 269. 280. 307.

1673. glante à soutenir contre l'Espagne, l'Empire & la Hollande réunies, d'être abandonné de l'Angleterre, & enfin de Munster, de Cologne même, & de laisser dans le pays qu'il avait envahi & quitté, plus de haine que d'admiration pour lui.

On dit que les Catholiques Romains de Gueldre avaient demandé avec beaucoup d'instances, au Prince de Condé les Eglises publiques des Réformés; & qu'il leur répondit sagement, „que, si le Roi devenait maître de „toutes les Provinces, ils auraient assez d'Eglises; mais que s'il était obligé de les abandonner, la grace qu'il „demandaient, leur serait inutile & „même nuisible." Aquoi il ajouta; „qu'il n'avait point d'ordre là-dessus, „& qu'il ne voulait pas décider, de „lui-même, une chose de cette nature". En effet cela n'aurait fait qu'irriter les Protestans, qui l'étaient déjà assez; & le Prince sentait peut être la difficulté de se rendre maître de la Hollande; sans laquelle la France ne pouvait nullement garder le reste.

On rapporte qu'un des plénipotentiaires de Suede, qui était à Cologne où l'on avait commencé à avoir des conférences, pour chercher quelque moyen de finir cette guerre; alla de cette ville au Camp de Louis XIV & quoi

quoiqu'ami d'ailleurs de la France, 1673.
il dit au Roi que ses conquêtes allarmaient non seulement l'Empire Germanique, mais encore les Puissances du Nord, & qu'on serait obligé de prendre d'autres mesures, s'il n'y voulait pas mettre des bornes. Le Roi lui demanda, si le Roi de Suede voulait lui faire la guerre? L'Ambassadeur répliqua, qu'il voulait dire seulement que la Suede romprait avec l'Angleterre, si elle ne cessait pas d'entretenir la guerre."

Telles furent les heureuses suites des alliances formées contre la France. La République eut le bonheur de voir Espérances de la République
bientôt le théatre de la guerre entièrement éloigné de son territoire. Le Prince d'Orange ne contribuait pas peu à seconder, par son courage & sa conduite, l'heureux tour que prenaient les 1674.
affaires. Il commençait à goûter les douceurs du commandement. Il y était d'autant plus sensible, que ses premiers projets lui avaient attiré l'amour & les suffrages du peuple : & comme une paix trop prompte lui auraient fait perdre ces avantages, il croyait qu'il était de son intérêt de la reculer. Il se flattait que le tems qui répare les affaires les plus desespérées, rétablirait celles des Provinces-Unies, comme il avait rétabli les siennes. Mais les succès

1674, militaires ne répondirent pas aux espérances qu'on s'était formées.

Bataille de Senef. La guerre fut alors transportée dans l'Allemagne & les Pays-bas Espagnols. Les Etats obligés de secourir comme alliés ceux qui les avaient délivrés du funeste inconvénient d'être les principaux intéressés dans cette guerre, firent des efforts extraordinaires pour remplir les devoirs d'une juste reconnaissance. Ils mirent sur pied une armée considérable. Pour arrêter les suites de la jalousie du commandement & lui donner une marque d'estime & de confiance, le Roi d'Espagne nomma le prince d'Orange Généralissime de ses troupes dans les Pays-bas. Révolution étonnante que Philippe II. n'aurait jamais prévue. Le prince d'Orange rassembla ses troupes auprès de Berg-op-Zoom, au milieu du mois de May & se rendit à Duffel près de Malines, pour y prendre les troupes Espagnoles aux ordres du Gouverneur le Comte de Monterey. Un détachement de l'armée Impériale commandée par le Comte de Souches soldat de fortune, ayant, par une marche savante, trompé les Français dispersés sur la frontiere, vint encore le joindre auprès de Louvain. Le prince d'Orange, à la tête de ces trois corps qui formaient une armée d'environ soixante quatre mille hommes, s'abandonna au plus brillant espoir.

Il crut pouvoir pénétrer en France & 1674.
y porter par une frontiere aussi faible les ravages qu'elle avait faits dans sa patrie. Il fut d'avis de frapper un grand coup, en allant attaquer le prince de Condé pour le chasser d'un poste avantageux qu'il occupait près de Charleroi, sur un ruisseau nommé Pieton, avec une armée qui n'était gueres que de cinquante mille hommes. La marche étant fort périlleuse à cause des défilés étroits qu'il fallait traverser, le succès paraissait encore douteux. Les alliés avaient pour eux la supériorité du nombre: les Français avaient des troupes plus expérimentées: ici le ressentiment des pertes & de sanglantes injures à venger, là la gloire des exploits récens à soutenir. Les trois alliés avaient l'avantage que donne la reunion; mais l'inconvénient qui résultait de cette union même par la difficulté de l'harmonie & de l'accord. Le général Français au contraire, n'ayant à diriger que ses propres forces, avait l'avantage de l'unité dans le dessein & de plus d'activité dans l'exécution. Sûr de l'obéissance de ses troupes par l'éclat de sa naissance & de ses talens, il était encore très redoutable, malgré l'infériorité de ses forces. Informé des desseins de ses ennemis par la facilité

1674. d'avoir des espions dans des armées composées de nations différentes, il résolut de les prévenir. Monté sur une éminence, les ayant découverts qui traversaient le défilé de Senef, entre Marimont & Binch, il laissa passer l'avant garde & le corps de bataille & fit attaquer l'arriere-garde composée d'Espagnols: l'attaque fut si vive & si meurtriere, que les Espagnols furent enfoncés avec un horrible carnage, jettés dans la derniere confusion, & tout leur bagage enlevé. Le Prince d'Orange ne perdit pas la tête dans ce désordre; il fit dire aux impériaux qui composaient l'avant-garde de rebrousser pour voler au secours des Espagnols: mais comme leur général ne s'avançait qu'avec une extrême lenteur dans le dessein, sans doute, d'épargner ses troupes; le prince d'Orange detacha trois bataillons des Etats; mais ils furent, ou tués, ou faits prisonniers ou dispersés. Condé enorgueilli de cet avantage & meprisant les troupes des Etats, crut qu'il en aurait bon marché. Cette premiere attaque ne lui avait pas couté plus de cent hommes. L'arriere garde en déroute lui persuada que le Corps de bataille étonné & déjà fort affaibli par un gros détachement plierait sous ses premiers efforts. La terreur re-

pandue dans une Armée par la défaite d'une partie des troupes est un présage presque certain d'une déroute totale. D'ailleurs on ne devait pas s'attendre que le Prince d'Orange qui n'avait encore fait que trois campagnes joignît dès ce tems-là une fermeté inébranlable à la valeur d'un jeune Guerrier. 1674.

Mais le Prince, ayant pris un poste avantageux sur une hauteur du village de St. Nicolas, avait donné des ordres si justes, executés avec tant d'activité, qu'il fut en état de soutenir toute l'impétuosité d'une armée Française & victorieuse.

Pendant ces entrefaites les impériaux arriverent; & Guillaume ayant recueilli ses troupes fugitives, engagea une attaque qui rendit l'action générale. Il changea alors l'ordre de la bataille, donna la gauche aux Allemands, & se mit à la tête des Hollandais qui étaient à la droite, d'où il examinait avec attention les mouvemens du Prince de Condé, afin de régler les siens. Ces deux Généraux portaient la terreur & l'effroi partout où ils paraissaient. On voyait les bataillons plier. & revenir à la charge tour à tour, la victoire changer à toute heure de parti, & la mort seule triompher. Le village du Fay était fortifié d'un bon Chateau &

1674. environné de hayes auxquelles on ne pouvait aller ni par la gauche, ni par la droite : parceque d'un côté il y avait un bois, où le Prince d'Orange avait jetté de l'infanterie, & de l'autre un marais impraticable. Le Duc de Luxembourg eut ordre d'attaquer du côté du bois où il perdit presque tout son monde, & fut obligé de se retirer par le défaut des combattans. Le Prince de Condé qui ne ménageait plus rien, parce qu'il était trop échauffé, attaqua le village de front; & ayant rompu deux bataillons qui étaient sur le bord de la riviere, & passé sur le ventre à quelques escadrons qui le soutenaient, il ne douta plus du succès. Il se jetta au milieu des bataillons Hollandais d'où les Officiers qui le suivaient furent obligés de le retirer plusieurs fois. Le prince d'Orange qui ne combattait pas avec moins d'ardeur, s'avança si avant qu'il se trouva à la tête d'un escadron Français. Un Officier lui porta le pistolet à la poitrine; mais Ouwerkerk, Capitaine de ses Gardes, vint se mettre entre deux & tua celui qui allait terminer la bataille, par la mort du Général qui en faisait l'ame. Le jeune Prince de Frise, qui n'avait que vingt ans, combattit toujours à ses côtés, & ne le quitta jamais. Le vieux Prince Maurice,

âgé de soixante & seize ans & nouvellement relevé d'une grande maladie, chercha l'occasion de mourir au lit d'honneur & ne put la trouver dans une action si sanglante. La boucherie continua par l'acharnement des Généraux, des Officiers & des Soldats : le coucher du soleil ne suffit point pour separer les combattans, le lever de la Lune qui répandit une faible lumiere jusqu'à onze heures du soir, les ranima. Il n'y eut que la lassitude, & l'impossibilité d'emporter le village du Fay, qui obligea les Français à finir leurs attaques. Les uns & les autres aimerent mieux coucher au milieu de leurs morts, que de laisser à l'ennemi la gloire de s'être emparés du champ de bataille. 1674.

Chaque parti s'attribua la victoire; mais avec aussi peu de raison l'un que l'autre. On en rendit également graces à Dieu en Allemagne, en Espagne, en Hollande, & en Flandres. Les Français avaient battu l'arriere-garde & le corps de bataille des Alliés ; mais le reste de l'armée unie à l'avant garde les avait arretés, & le village du Fay, dont dependait le dernier acte du triomphe ne put être emporté. Ils tuerent beaucoup de monde dans les deux premieres actions qui se passerent au village de Senef & à

1674. St. Nicolas aux bois; & ce fut dans ces deux actions qu'ils firent ce grand nombre de prisonniers, qui fut le seul avantage qu'ils conserverent. Mais les Alliés eurent leur revanche au troisieme combat que les Français leur livrerent dans le village du Fay. Ce fut là où le Prince de Condé vit bien qu'il avait besoin de troupes, & qu'il était defait & sans ressources, si on tardait de venir à son secours. Le carnage avait été si grand, qu'ayant voulu faire jetter dans une petite Ravine, où était le gros de l'infanterie des Alliés, deux bataillons de Gardes Suisses, ils ne firent que plier les épaules sans s'avancer, se laissant tuer comme des gens qui ont peur. La nuit vint, & Condé ordonna qu'on fît avancer des bataillons nouveaux, & qu'on allât chercher du canon, pour attaquer les Alliés à la pointe du jour. Tous ceux qui entendirent cette proposition en frémirent, & il parut visiblement qu'il n'y avait que lui qui eût envie de se battre encore. Il avait mis pied à terre, & tout était dans un grand calme des deux côtés, quand sur les onze heures il se fit de part & d'autres une décharge terrible. Presque toute la cavalerie s'enfuit, & le Comte d'Ostain, son premier Ecuyer, Homme d'un grand courage eut

bien de la peine à le mettre à cheval. 1674.
Cette épouvante lui fit changer le dessein de rattaquer les Alliés en ce lui de se retirer dans ce moment. Les deux armées, après avoir couché sur le champ de bataille, avaient une frayeur presque égale d'être obligées d'en venir aux mains. On avait perdu plus de vingt cinq mille hommes de part & d'autre, tant morts ou blessés que prisonniers. Le Prince de Condé écrivit au Roi après la bataille, qu'il avait perdu sa meilleure infanterie & une bonne partie de la cavalerie. La maison du Roi fut presque détruite, & on compta entre les morts sept cens gardes Suisses.

Il importe tant de donner de la réputation à ses armes, que le Prince d'Orange, pour faire croire qu'il avait eû la victoire, assiegea Oudenarde; mais le Prince de Condé prouva qu'il n'avait pas perdu la bataille, en faisant aussitôt lever le siège & en poursuivant le Prince d'Orange.

Quoiqu'il en soit, les deux princes s'acquirent beaucoup de gloire dans cette bataille. Le prince d'Orange, dit le chevalier Temple, pendant toute cette action, donna tous les ordres nécessaires, avec une prudence admirable. Il ne negligea aucun avantage

1674. & chargea plusieurs fois les ennemis à la tête de son escadron, avec beaucoup de bravoure. Il fit ferme, aussi bien contre ses gens rompus, qui se renversaient sur lui, que sur les ennemis, qui poursuivaient leur victoire avec beaucoup de vigueur, & demeura engagé, pendant plus de six heures, dans la chaleur du combat, jusqu'à ce qu'il fût emporté par les fuyards. Il les rallia plusieurs fois, & les ramena au combat. Le Comte de Souches, dans la lettre qu'il écrivit aux Etats à ce sujet, dit que pendant toute l'action, ce Prince avait témoigné la conduite d'un général experimenté, & la valeur d'un César. Le plus glorieux témoignage fut celui du Prince de Condé, qui dit que le prince d'Orange avait agi en tout en vieux Capitaine, mais qu'en s'exposant trop au danger, il avait agi en jeune homme. Cependant ce vieux général s'était exposé lui-même, autant qu'un jeune Cavalier; lorsqu'il vit que la bataille était si sanglante, & qu'il s'agissait de tout perdre ou de tout gagner.

On a reproché au Prince de Condé de n'être pas toujours maître de lui-même dans la chaleur du combat. A la journée de Senef, il commanda au chevalier de Fourilles, lieutenant-Gé,

néral, d'aller attaquer le Prince d'Orange qui s'était très avantageusement posté. Cet Officier répréfenta au prince que l'on perdrait beaucoup de monde, pour attaquer les ennemis. „Je ne vous demande point de conseil répliqua le prince, mais de l'obéissance. Ce n'est pas d'aujourd'hui que j'ai remarqué que vous aimiez mieux raisonner que vous battre." Fourilles regarda fierement le prince, en lui disant qu'il allait lui prouver le contraire. Il marche droit à l'ennemi qui attendait les Français, & y fut tué avec la plupart de ses Officiers. 1674. *Memoire de Gourville. II. 193.*

Le Comte de Stahremberg, étant à table avec le Prince d'Orange au commençement de la campagne, & trouvant le vin mauvais, le Prince lui promit de lui en faire boire de meilleur, avant la fin de l'année en Champagne. Stahremberg pria le Prince de se souvenir de sa parole. Il fut pris à la bataille de Senef, & mêné à Rheims, avec un grand nombre d'Officiers des trois armées. Il y trouva le vin excellent, & buvant à la santé du prince d'Orange," j'aurai dit-il toujours la plus grande foi à ses promesses. Il n'a pas manqué à la parole qu'il m'avait donnée de me faire boire, avant la fin de l'été, du bon vin de Champagne, en Champagne même."

1674. Le prince d'Orange ne se laissa pas décourager par ce mauvais succès. Il tenta sur la ville de Grave une entreprise qui fut plus heureuse. Mais la fortune n'abandonna pas le Roi de France. Il s'empara de la Franche Comté qui depuis ce tems là est toujours resté annexée à la France. Les armées des alliés se séparerent à l'entrée de l'hiver, toutes également mécontentes les unes des autres & témoignant leur mécontentement par des plaintes; & peut-être ayant tous raison.

Grande prise par le Prince d'Orange & la Franche Comté par les Français.

Succès de Turenne en Allemagne.

Les alliés ne furent pas heureux en Allemagne. Turenne qui défendait l'Alsace contre une armée supérieure ne se borna pas à rendre tous leurs efforts inutiles: par une marche subite & forcée, il attaqua & battit à Sintheim le Duc de Lorraine & Caprara, Général des Impériaux. Soixante mille Allemands, ayant pénétré dans l'Alsace, Turenne qui s'était retiré en Lorraine, vint les surprendre à l'improviste. Il les attaqua & les défit à Mulhausen. Il chassa de Colmar l'Electeur de Brandebourg qui commandait les troupes Allemandes. Il gagna un autre avantage à Turkheim. Enfin ayant partout chassé les Alliés, il les obligea de repasser le Rhin; cou-

vert de honte de leurs défaites multipliées & se faisant des reproches amers les uns aux autres. 1674.

1674.

RÉUNION DES SEPT PROVINCES.

PROGRES DU STATHOUDERAT.

LE Prince d'Orange, rétabli dans un tems où la République était fur le penchant de fa ruine, d'où elle ne tarda pas à fe relever, fut regardé comme le fauveur de la nation. Le peuple qui n'était pas en état d'approfondir les autres caufes qui avaient, plus encore que cette élévation, forcé les Français à abandonner leurs conquêtes, n'avait les yeux fixés que fur le prince d'Orange. Le peuple, d'ailleurs, regardait le nouveau Stathouder comme l'ouvrage de fes mains, & flatté de l'idée d'avoir opéré cette révolution, lui attribuait tous les fuccès. La retraite des Français des trois provinces fubjuguées, ne manqua pas de lui offrir une occafion favorable d'augmenter fon autorité. Il eft important de montrer, dans un tableau détaché, quelle influence cette retraite & le crédit du prince d'Orange eurent fur le Gouvernement particulier de ces trois provinces.

A peine les Français eurent mis le pied hors des murs d'Utrecht que la

Régence en fit fermer les portes. On arbora partout les pavillons Orange à la place des drapeaux de Lys. Le peuple se livra à des transports d'une joye immodérée; il se jetta en foule dans les Eglises, en ôta les Croix, les images, & les autres objets de la vénération des Catholiques, dépouilla les Autels des ornemens qu'on y avait laissés; & l'on vit un Pasteur Protestant prêcher l'après midi dans le même lieu où l'on avait dit la Messe le matin. Les Catholiques, surpris d'une retraite qui les laissait exposés au ressentiment de ceux qu'ils avaient insultés pendant leur Triomphe, auraient été la victime de la vengeance d'une populace animée d'un zèle indiscret pour sa Réligion: mais les Bourgeois, craignant de voir retomber la ville dans un plus grand malheur que celui dont elle venait d'être délivrée, s'étaient mis sous les Armes pour arrêter cette fureur. Sur le soir le Comte de Hoorne fit entrer dans la ville, un garnison des Etats Géneraux, qui ne fit aucun serment aux Etats de la Province. Deux jours après il fit assembler le Conseil de la ville, & lui annonça, qu'en conséquence d'une requête de la Bourgeoisie, pour prévenir un soulevement il suspendait de leurs fonctions tous 1674.

tre Provinces restantes. Les Etats de 1674.
Hollande profiterent habilement des circonstances, continuerent d'agiter dans leur assemblée des questions que le discrédit où étaient tombés les Etats Généraux faisait régarder comme au dessus de leur compétence. Dès que les trois Provinces furent evacuées les premieres déliberations de cette assemblée roulerent sur leur rentrée dans l'Union, & sur le rang qu'elles y tiendraient Les debats furent vifs & Voy Wagen.
longs dans l'une & l'autre assemblée des XIV. 310.
Etats Généraux & des Etats de Hollande. Il n'était question de rien moins que de profiter des circonstances pour morceler une partie de ces Provinces, de donner à la Frise la préséance Voy Wagen.
sur la Province d'Utrecht & d'annexer XIV. 218.
une partie de cette infortunée province à celle de Hollande. La Frise & la province d'Utrecht s'étaient disputé le rang de la naissance de la République. La Frise s'appuyait sur des titres de préférence que Charle-Quint & Philippe II. lui avaient donnés. Utrecht disait que ses Evêques ayant étendu leur Jurisdiction sur la Frise, les Etats qui avaient succédé à la Souveraineté de ces Evêques, & qui étaient entrés dans tous leurs droits devaient conserver leur prééminence. La dispute avait été terminée par le sort en faveur d'Utrecht; mais cette

1674. province s'étant soumise à la France, & ayant été séparée de l'Union, la Frise prétendait qu'elle était par là déchuë de son droit de préséance. Toutes ces contestations furent terminées par une Résolution des Etats-Généraux qui admettaient dans leur Corps les provinces séparées sous certaines conditions, qu'on a adoucies dans la suite. Voici ce Réglement.

La contestation entre les provinces d'Utrecht & de Frise, sur le rang & la préséance dans les Etats-Generaux, sera remise au jugement du Prince d'Orange, & de Henri-Casimir de Nassau, Stathouder de Frise; Ces deux provinces produiront dans l'espace de quatre mois toutes les pièces qu'elles jugeront propres à justifier leurs pretentions: deux mois après la production de leurs pièces, elles pourront y ajouter une Deduction, & deux mois après que cette Deduction aura été fournie, le procès sera décidé par les deux Princes, à la sentence desquels on sera obligé de se soumettre. En attendant la décision, les deux provinces auront tour à tour la préséance de mois en mois, & tireront au sort pour savoir laquelle prendra la prémiere fois la préséance. Enfin si l'une

des provinces refusait de produire ses pièces, elle serait privée du Droit alternatif de préséance jusqu'à la décision entiere." 1674.

II.

Les provinces de Gueldre, d'Utrecht & d'Over-Ysfel seront obligées de prêter un nouveau serment à l'Union avant que d'être admises dans les Etats-Généraux, & tant lesdites provinces qui avaient été acquises, que les quatres autres qui ne l'avaient point été supprimeraient réciproquement tous les nouveaux Droits qu'elles avaient mis sur les vivres, denrées & marchandises qui se transportent d'une Province dans l'autre, & elles n'en imposeraient plus à l'avenir.

III.

On restituera aux trois Provinces toutes les Places qui leur ont appartenues, avec cette clause néanmoins, que la Hollande rétiendra le Fort qu'elle a construit pour sa défense particulière, qu'on ne pourra bâtir qu'à cent toises de ces Forts, sous peine de démolition, qu'elle conservera le droit d'inonder les terres de Gueldre & d'Utrecht, lorsque cela sera nécessaire pour sa conservation, que l'Ecluse qu'on a mise à Muyden, au lieu de la Digue du Vecht, y demeurera, &

1674. que la Province d'Utrecht ne pourra y rétablir aucune autre Digue.

IV.

Les provinces de Frise & de Groningue auront le droit de bâtir à leurs dépens un Fort à Roeven, & la Souveraineté du Territoir sur lequel ce fort sera bâti, appartiendra à ces deux provinces, qui seront chargées des frais de la réparation, & la même régle aura lieu pour les forts que la Hollande peut avoir bâtis dans les provinces de Gueldre & d'Utrecht.

V.

Les différens qui pourront naître à l'occasion des *Polders*, *Dykgraafschappen*, & *Waterschappen* entre les provinces de Hollande & d'Utrecht seront jugés par la Cour de Hollande.

VI.

La Gueldre & l'Over-Yssel ne troubleront plus la Hollande dans la Pêche qu'elle a toujours eu le droit de faire dans le Zuyderzée & au Swartwater & elles leveront tous les obstacles qu'elles y ont apportés depuis peu.

VII.

La sûreté de la République dépendant de la profondeur des Rivieres & des Marais, qui rendent le passage impracticable aux ennemis, les provinces de Gueldre, d'Utrecht;

& d'Over-Ysfel n'empêcheront point 1674.
de rendre le Bas-Rhin & l'Ysfel plus profonds, en mettant fous l'eau les Marais de l'Over-Ysfel. Pour cet effet les autres Provinces députeront tous les ans quelques Membres au Confeil d'Etat, qui auront l'infpection fur ces Rivieres & fur ces Marais, qui dresferont un procès Verbal de l'Etat où ils les auront trouvés, & qui répondront en leurs perfonnes & en leurs biens des négligences commifes pendant le tems de leur infpection.

VIII.

Deux ans après la fin de la Guerre, les Sept Provinces fe donneront reciproquement l'une à l'autre un état exact & fidele de leurs finances de leurs Revenus, de leurs taxes, &c. afin que fix mois après les Etats-Généraux puisfent faire une répartition équitable de ce que chaque province doit contribuer à l'Union. Et en cas qu'une province crût être trop chargée, on en remettra la décifion au prince d'Orange, à laquelle on fera obligé de fe foumettre. On laisfe ausfi, a Son Altesfe, la détermination des tems & des moyens, qu'on pourra employer pour les payemens des arrérages que les trois provinces conquifes doivent aux Amirautés pour leur

1674. part des frais de la guerre par mer.

IX.

En considération des services que la province a rendus à la Republique par une vigoureuse défense, on lui accorde une seconde place dans le Conseil d'Etat, & la Gueldre, qui y avait eu ci-devant deux Députés, n'y en aura plus qu'un seul.

X.

Son Altesse aura le pouvoir d'élire, de changer, & de déposer les Magistrats dans les trois provinces, sous cette clause toute fois, que d'un côté la déposition ne fera aucun tort à la reputation de ceux qui auront exercé leur charge avec honneur, & que de l'autre elle ne garantira point des peines portées par les placards contre ceux qui n'auront pas rempli leur devoir dans l'Administration de la police & de la justice. Ainsi la déposition n'était ni une peine infamante pour les uns, ni un remede contre le crime que les autres avaient commis. Enfin les Etats declaraient, qu'ils ne revêtaient le prince d'une si grande autorité que pour cette fois seulement, *voor deze ryze*, sans tirer à conséquence & sans vouloir donner aucune atteinte aux droits ni aux privilèges tant des provinces que des Villes & des personnes qui les composaient.

Tel fut le rétablissement de l'Union dont nous avons rapporté les nouveaux Réglemens tirés des Regîtres de l'Etat pour en donner une juste idée. Le rang qui était en dispute entre les Provinces d'Utrecht & de Frise, fut décidé en faveur de la premiere, & les articles qui regardaient les Forts ne furent pas exécutés. On aima mieux les raser que de laisser subsister des sujets de contestation. La Hollande n'a pourtant pas laissé de prendre depuis le parti de fortifier Woerden dans les formes; ce qui causa de l'alarme à Utrecht, comme si on avait dessein de se mettre à couvert, en l'abandonnant comme une province ouverte & plus exposée. C'est ainsi que le Prince d'Orange acquit dans ces trois provinces une autorité plus grande que ses prédecesseurs n'en avaient jamais eue. 1674.

Le Stathouderat declaré héréditaire.

Mais dans le même tems on agitait dans les Etats de Hollande de lui conferer une marque non moins éclatante de zele & de dévoument. Come le parti Républicain paraissait éteint dans la province d'Hollande, & que le prince avait plus d'autorité que jamais; ceux qui s'étaient déclarés pour lui penserent à la perpétuer non seulement pendant sa vie, mais à la transmettre à sa postérité, s'il venait à en avoir. On

Voy Wagen. XIV. 3123

Famille, mais feulement à vie; & elles font remplies, par ceux qui font élus, après leur mort. Le nom de Protecteur fut un titre que les feuls Olivier & Richard Cromwel fon Fils porterent; ce furent proprement des Chefs, d'une faction, qui gouvernait par force. Mais le Stathouder était originairement le Lieutenant du Comte, qui n'agiffait qu'au nom de ce Comte, & dont l'autorité ceffait quand il était préfent. Mais depuis que la maifon d'Orange était entrée dans cette charge, les Stathouders fe firent bien plus refpecter des Affemblées fouveraines, qu'ils ne les refpectaient eux-mêmes. 1674.

Il fut dit que tout l'Etat avait été affligé depuis vingt-cinq ans, de divers maux, à caufe de la dureté, dont on s'était oppofé à l'élevation de S. A. aux charges de fes prédéceffeurs. Si l'on eût dit après la campagne de cette année, que ce Prince méritait d'être mis à la tête des Armées de l'Etat, perfonne ne s'y ferait oppofé, au moins avec fuccès; mais repréfenter le Ciel comme irrité contre la République, de ce qu'elle n'avait pas pris pour Gouverneur un enfant au berceau, ou dans fa premiere enfance, c'était affurement outrer l'adulation.

Ceux qui parlaient de la force, con-

1674. ſultaient moins le bien de l'Etat, qu'ils ne cherchaient à flatter un jeune guerrier, afin d'avoir part à ſes faveurs, quand l'occaſion s'en préſenterait. Quelques-uns parlerent même de le marier, & de pourvoir à la tutele de ſes Enfans, en cas qu'il en eût.

Enfin, il fut réſolu de déclarer ſes deſcendants, s'il en avait, héritiers de ſes charges à perpétuité; comme s'il ne pouvait pas arriver des incidens qui ne permettraient pas qu'on leur conférât ces dignités; qui demandent de la prudence & de la conduite, & de l'amour pour la République, du reſpect pour les loix. Cependant on paſſa outre le même jour (23 de Janvier) dans les Etats de Hollande & de Zélande.

On alla plus avant: on réſolut de décharger le prince d'une dette de deux millions que ſon pere avait autrefois contractée, à condition que les Etats de Hollande s'en chargeaſſent.

Dans le même tems, la Compagnie des Indes orientales fit préſent au prince de la trente troiſieme partie de ce que les autres intéreſſés ont à cette compagnie pour lui & ſa poſtérité, s'il en avait. Comme cela avait été fait par les Directeurs qui au nombre de dix-ſept ſont le Conſeil de la Compagnie, ſans le communiquer aux intéreſſés, ils

demanderent aux Etats d'être autorisés pour cela, de peur qu'ils ne fussent recherchés quelque jour pour cette libéralité; & ils obtinrent ce qu'ils demandaient. 1674.

1675. Cet aggrandissement d'autorité ne parut pas encore satisfaire l'ambition qui dévorait le cœur du jeune Prince d'Orange. Il crut qu'il n'y avait rien qu'il ne pût obtenir des bonnes dispositions des peuples en sa faveur, aidé surtout des avis & de l'adresse du Grand-Pensionaire Fagel. Celui-ci avait dans la Régence de Nimegue un frere & un beau-frere, le premier appelé Nicolas Fagel & le second Guillaume van Hoekelom, jouissant l'un & l'autre d'un grand crédit dans la ville. Conrad Clerk, Gendre de Van Hoekelom était Secrétaire des Etats du Quartier de Nimégue. Il passait pour un homme d'esprit, adroit, éloquent, & très considéré. Ces trois personnages, s'étant concertés avec le Grand-pensionaire, conçurent le projet le plus dangereux pour la liberté de la patrie. Clerk représenta aux nobles du Quartier le mauvais état des Finances, l'impossibilité où était la province de payer son contingent à l'Union, & les avantages qu'ils tireraient de la protection de Son Altesse, s'ils pouvaient la faire résoudre à accepter la Souverai-

La Gueldre offre la Souveraineté au Prince d'Orange.

Voy Wagen. XIV. 345. Voy Basnage. 565.

raux, pour établir une forme de Gouvernement beaucoup moins avantageuse à la Province, que ne le ferait la Souveraineté qu'ils voulaient lui déférer. Ils ajouterent qu'ils étaient assurés du Quartier de Zutphen, & témoignerent leur chagrin de l'opposition qu'ils trouvaient dans celui d'Arnhem. Le Président ne se rendit point à ces raisons; mais, sans s'embarasser de la résistance qu'ils trouvaient dans son esprit, ils cabalerent tellement dans Arnhem, qu'ayant gagné les uns par promesse & les autres par les menaces, ils obtinrent enfin ce qu'ils demandaient. Les trois Quartiers se réunirent pour offrir la Souveraineté au prince d'Orange; & ayant appris qu'il était en chemin pour se rendre dans leur Province, ils lui envoyerent leurs Députés pour lui communiquer la résolution de lui offrir la Souveraineté du Duché de Gueldre, & du Comté de Zutphen. Quelqu'agréable que dût être une proposition, à laquelle il était peut-être préparé, il répondit aux Gueldrois, qu'il ne pouvait leur répondre positivement sur une affaire d'une aussi grande conséquence, qu'il n'eût premierement consulté les autres Provinces. En effet, le Prince en écrivit aussitôt aux Etats de Hollande, de Zélande & d'Utrecht. Dans 1675.

1675. la premiere de ces provinces les sentimens furent tellement partagés & si différents, que plusieurs des villes, qui auparavant avaient le plus pressé l'élévation du prince, lui déconseillérent sérieusement d'accepter la souveraineté proposée. Du nombre de ces Villes étaient Harlem, Delft, Leyden, Amsterdam, Gorinchem, Enkhuizen & Munnikendam. Le Corps des Nobles, au contraire, Gouda, Rotterdam, Schiedam, Schoonhoven, la Brille, Hoorn, Edam & Medenblik, conseillaient au prince d'accepter. Deux Villes, Alkmaar, & Purmerende, sans donner un avis decisif, dirent qu'elles accéderaient à la pluralité, ou se rangeraient au choix que voudrait bien faire le prince, qui sur toute cette affaire affectait la plus grande indifférence. Toute la province d'Utrecht crut que le Prince ne pouvait mieux faire que d'accepter l'offre qu'on lui faisait; mais en Zélande l'on pesa mûrement les raisons pour & contre; & le résultat fut que Middelbourg ne voulut pas répondre positivement; que Zierikzée & Goes se servirent des motifs les plus forts & les plus convaincants pour prouver à Son Altesse qu'il n'était pas de son intérêt réel d'accepter la Souveraineté proposée, & que les Magistrats de Veere, en protestant qu'ils étaient prêts de sacrifier leurs jours pour le prince, lui

déconseillaient de se prêter aux offres ; 1675.
plus brillantes que solides, qui lui étaient faites. Tholen & Flissingue étaient du sentiment contraire ; ces villes croyaient que l'on pouvait conseiller au Prince d'accepter le Duché de Gueldre, & le Comté de Zutphen ; Flissingue même alla encore plus loin ; elle voulait non-seulement qu'on conseillât à Son Altesse, mais même qu'on la priât de ne point refuser l'offre que lui faisaient les Gueldrois.

Le Prince, s'appercevant qu'en Zélande la pluralité & les principales Villes en Hollande ne verraient point d'un œil indifférent ou tranquille, qu'il acceptât un honneur, qui pouvait être regardé comme le premier pas vers une Souveraineté plus étendue, trouva à propos de couper racine à tous les soupçons, en refusant la dignité de Duc de Gueldre & de Comte de Zutphen, dont il fut cependant élu dès le lendemain, Stathouder Héréditaire, Capitaine & Amiral-Général. Alors il rétablit le gouvernement de cette Province comme quelque tems auparavant il avait rétabli ou plutôt changé celui de la Province d'Utrecht.

Guillaume III. fut très-piqué de la maniere dont les Zélandais avaient traité cette affaire. Les Etats de cette Province, en lui faisant re-

1675. mettre une copie des avis des différents membres, y avaient joint une lettre très respectueuse, dans laquelle ils se servaient entr'autres de l'exemple de Gédéon, Juge des Israelites, pour engager Son Altesse à refuser les offres qui lui étaient faites par ceux de Gueldre. Guillaume, qui avait remercié les Etats d'Utrecht des marques d'estime qu'il en avait reçues dans cette affaire, fit à ceux de Zélande une réponse très longue, très forte, & même un peu piquante. Il s'y plaignait des sinistres impressions que l'on avait voulu donner de ses vues, comme s'il n'avait voulu se servir des offres des Etats de Gueldre que pour attirer à lui la Souveraineté de tout l'Etat, & le priver par conséquent de sa liberté, en bannir tout commerce, dissoudre les compagnies des deux Indes, violer la sureté des Banques publiques, annuller les obligations à la charge du pays, & enfin introduire un changement universel &c. Il ne croyait point avoir jamais donné aucun sujet à un soupçon si mauvais & si odieux. On n'a point fait de difficulté, continuait-il, de désigner du nom de Liberté & de conservation de Privileges, tout ce qu'on faisait pour l'opprimer & l'abbattre. Il ne savait pas si l'exemple de Gédéon, allégué par les Zélandais,

était fort applicable à son égard. 1675.
Mais il y avait bien plus sujet de craindre ce que la parole de Dieu remarque avec tant de force touchant la maison de Gédéon, savoir, que les Enfans d'Israel ne se souvinrent plus de l'Eternel leur Dieu qui les avait délivrés de la main de tous leurs ennemis d'alentour, & qu'ils n'userent point de réconnaissance envers la maison de Jérubahal, après tout le bien qu'il avait fait à Israel. Le Prince terminait sa longue Lettre par ces lignes: „ Nous nous sommes trouvés obligés de nous étendre un peu plus amplement sur cette matiere, parce que nous voyons que non seulement la Lettre qu'il vous a plu nous envoyer, mais aussi la Résolution contenant les avis particuliers des membres de votre Assemblée, ont été imprimées, & se vendent partout; non pas tant afin que nous puissions être informés de votre intention, à quoi néanmoins elle doit servir uniquement, qu'afin que par là on pût donner matière & occasion à ceux qui nous sont mal-affectionnés pour nos services rendus à l'Etat, de donner de mauvaises impressions contre nous, aux Habitans qui le composent, & leur donner d'autant plus de force en alléguant que même quelques-uns de ceux qui ont

1675. part au Gouvernement, ont de mauvais soupçons de notre procédé; par où nous sommes d'autant plus fortement obligés de croire que plusieurs malintentionés voulu seulement se servir de cette occasion, où néanmoins nous avons fait paraître trop de candeur & de sincérité pour rendre nos procédures suspectes ou odieuses, quoiqu'il n'y eût pas la moindre apparence de raison pour cet effet."

Bientôt la réponse du Prince fut aussi imprimée & publiquement vendue partout; mais elle produisit sur plusieurs un effet tout contraire à celui auquel s'étaient attendus son Altesse & ses partisans. Loin d'y reconnaître l'indifférence de Guillaume pour les titres de Duc & de Comte Souverain, l'on se confirma dans l'idée que son desintéressement n'était qu'affecté, & que réellement il avait cherché par l'offre des Gueldrois à se frayer un chemin à la Souveraineté de l'Etat. Ceux qui suspectaient les vues du Prince ne se contenterent pas d'en faire l'objet de leurs conversations, ils porterent l'indiscrétion jusqu'à répandre leurs sentimens dans les Ecrits publics, qui lus avec avidité, inspiraient au peuple des soupçons que peut-être il n'eût jamais pris de lui-même. Les Etats de Hollande, jugeant que ces bruits injurieux tendaient à soulever les peuples, & à rendre plus

difficile l'impofition des charges publiques; défendirent très-férieufement & même fous peine de mort, de dire ou d'écrire que Son Altesfe afpirait à la fouveraineté; défenfe qui fuffit pour fermer la bouche à ceux que l'on nommait alors les mal-intentionnés. 1675.

Pour ne rien laisfer ignorer au Lecteur de tout ce qui s'eft dit fur cette affaire, nous transcrirons ici un pasfage du Chevalier Temple, également rapporté, du moins en partie, par Mr. Wagenaar. „Il ne s'eft peut-être rien pasfé dans tout ce tems-là, dit ce grand miniftre, qui était alors à la Haye, qui ait tant tourmenté la cervelle des politiques, que cette affaire. Quelques-uns l'attribuerent à l'ambition du prince & la regarderent comme un préfage du desfein qu'il méditait fur les autres provinces. D'autres en accuferent quelques uns de fes jeunes Confeillers; d'autres prétendirent qu'il avait feulement desfein de fonder l'humeur des provinces, & qu'il voulait avoir la gloire de refufer cette fouveraineté, après que toutes lui auraient confeillé de l'accepter, ce qu'on ne doutait point qu'elles ne fisfent. Pour moi je ne puis rien dire là-desfus de certain, n'ayant jamais vu le prince pendant qu'il fût dans cette conjoncture, & n'ayant jamais parlé avec lui

1675. sur ce sujet, avant ni après. Mais, si l'ambition du prince avait en vue la souveraineté des autres provinces, aussi bien que de la Gueldre, c'était assurément un dessein fort différent de tout ce qu'il avait témoigné pendant la guerre, & particulierement lorsque la France la lui avait offerte avec tous les avantages capables de l'y maintenir. D'ailleurs, cela était encore fort opposé à ce qu'on lui avait fait connaître, & dont il était aussi fortement persuadé que, qui que ce soit; que si la Hollande dépendait d'un Prince souverain, son commerce serait infailliblement ruiné dans peu de tems, & par conséquent les richesses & la grandeur de cet Etat, & qu'ainsi ce Prince demeurerait sans pouvoir & sans considération dans le monde. Au-lieu que les Princes d'Orange, par les postes qu'ils y occupaient depuis quatre générations, avaient eu autant de poids dans la guerre & dans les traités, que la plupart des Rois de la chrétienté. A l'égard des jeunes Conseillers qu'on soupçonnait d'avoir engagé le Prince dans ce dessein, je n'en saurais parler avec plus de certitude que du dessein même. Mais je suis sûr que, s'il y en a eu, ils n'étaient pas tous jeunes; car personne ne doute que Mr. Fagel

ne fût de ce sentiment ; & Mr. Bever- 1675.
ning, qui passait pour un des hommes les plus zélés pour sa patrie, me dit qu'il avait conseillé au Prince d'accepter l'offre qu'on lui faisait, ce que je ne pense pas qu'il eût voulu faire, s'il avait prévu quelque danger pour son pays. Que le Prince ou ses amis eussent dans à la premiere ouverture qui en fut faite, ou non ; il est certain que l'intérêt des Députés, des Magistrats & des Nobles de Gueldre, y en eut beaucoup. Cette Province est la premiere qui s'engagea dans l'union ; & elle a seule plus de Noblesse que toutes les autres ensemble ; cependant à cause de sa pauvreté, causée par un terroir stérile, & par manque de commerce, elle est beaucoup moins considérable que plusieurs des autres Provinces ; & sa voix est presqu'engloutie par celle de la Hollande, qui par son négoce & ses richesses a beaucoup de pouvoir sur les Habitans de Gueldre. Les Députés de cette province voyant qu'ils étaient encore beaucoup moins considérés, qu'ils n'étaient avant la guerre, par ce que leur pays avait été presqu'entiérement ruiné pendant les conquêtes de la France, crurent qu'il n'y avait point d'autre moyen pour recouvrer leur autori-

1675. té, suivant le rang qu'ils tenaient, que de se dépouiller de la Souveraineté de leur province en faveur du prince d'Orange. D'ailleurs, plusieurs Nobles, afin d'acquérir des emplois dans la guerre pour eux ou pour leurs amis, crurent en avançant cette proposition, faire leur cour au prince, de qui ces emplois dépendaient. Il est certain que ces considérations eurent grande part dans cette résolution; mais je ne saurais dire si le prince la laissa tomber, ou bien si lui & ses Amis l'appuyerent, & ainsi je la laisse & la considere comme un champignon qui crût dans un moment, & qui dans un moment sécha & disparut, sans laisser seulement la trace du lieu où il était. Aussi, ni en Gueldre, ni dans aucune des autres provinces, l'on ne parla plus de tranférer la Souveraineté au Prince d'Orange.



1675.

GUERRE AVEC LA FRANCE & LA SUEDE: NEGOCIATIONS & PAIX DE NIMEGUE.

Louis XIV voyant tant d'ennemis conjurés & ligués contre lui, la Hollande, l'Espagne, la plus grande partie de l'Empire & le Danemark, & & surtout la nécessité d'abandonner ses plus riches conquêtes, commençait à en sentir le poids & le danger des Il eut recours à des négociations sourdes pour sonder les États, regardés toujours comme les principaux intéressés dans cette guerre. Il indiqua même la ville de Breda pour le lieu d'un congrès futur. Le Grand-pensionaire Fagel ne manqua pas d'en donner avis au prince d'Orange, qui s'y montra disposé dans le cas où le Monarque français rendrait toutes ses conquêtes dans le Pais bas, & même celles antérieures à la paix d'Aix la-Chapelle, & ferait un présent de deux cens mille livres sterlings au Roi d'Angleterre. Il n'avait sans doute imaginé ce plan, que pour empêcher la fin d'une guerre conforme à ses interêts, à son penchant & à sa gloire.

Dispoſition de la France à la paix.

Feuquier. mem. Hiſt. & Milit. I. 27.

Temps mem. 363.

La France, réduite à gémir sur ses propres succès, ne se rebuta pas. La

1675. nation, ne pouvant supporter le poids des impôts nécessaires pour le soutien d'une guerre si étendue & par consé-
Bas. II. 513. 514. quent si dispendieuse, éclatait en murmures: les peuples de la Guyenne, du Dauphiné & de la Provence, cherchaient à se révolter; ils étaient même entrés en confédération avec les Etats & l'Espagne pour le rétablissement de leurs privileges. Quoique la rigueur & l'autorité eussent bientôt étouffé ces séditions, elles ne laisserent pas de diviser les forces de Louis. Ce Monarque voyant les germes du mécontentement éclater dans plusieurs autres places de son royaume, malgré les punitions les plus séveres, persista dans l'idée d'une négociation pacifique & la ville de Nimegue fut choisie pour le lieu des conferences sous la médiation de l'Angleterre. La France, disposée à négocier sous une influence aussi favorable, accepta volontiers cette médiation; mais les autres alliés regarderent en général le Monarque Anglais comme trop partial. Louis XIV refusa cependant d'y envoyer ses Ambassadeurs, jusqu'à ce qu'on eût rélâché le Prince Guillaume de Furstemberg, & rendu l'argent que l'Empereur avait fait saisir à Cologne, dans le même tems à peu près de l'enlévement de ce Prince. D'un autre côté le Monarque Français & les Médiateurs Suédois in-

Voy. nouvel 289. Voy Weigen. XIV. 384.

fiſtaient fortement à ce que l'on convînt, en attendant, d'une ſuſpenſion d'armes, mais les Alliés n'ayant voulu conſentir à aucun de ces points, les négociations reſterent ſuſpendues tandis que de part & d'autre l'on ſe préparait cependant à entrer en campagne le plûtôt poſſible 1675.

Pour ſe procurer des conditions plus avantageuſes, chaque parti ſe propoſait, en effet, de pouſſer la guerre avec la derniere vigueur, lorſqu'on apprit que les Suédois, alors gouvernés, ſous un Roi mineur, par un Sénat vendu à la France, avaient fait une irruption dans les États de l'Electeur de Brandebourg. Les Suédois accuſaient les États-Généraux d'ingratitude & reprochaient à l'Electeur de Brandebourg, d'avoir violé le traité qu'il avait fait avec la Suede pour la conſervation du repos de l'Empire. L'Electeur répondit aux Suédois en volant dans ſes États avec une armée. Le ſuccès couronna ſa valeur & ſon activité. Il les battit dans le combat de Ferhbelles, reprit leurs conquêtes & leur enleva même pluſieurs places dans la partie de la Pomeraine qui leur appartenaient. A ſon inſtigation les États déclarerent la guerre à la Suede, & envoyerent un ſécours de vaiſſeaux au Danemark, qui avait imité cet exem-

Baſnage II. 593. 602.

1675. ple, ainsi que l'Espagne: c'est ainsi te que s'alluma une nouvelle guerre dans le nord; & la plus grande partie de l'Europe s'y trouva enveloppée. Ce qu'il y eut de singulier dans cette guerre avec la Suede, c'est que les Etats ayant l'an 1675 fait un traité de commerce avec elle, obtinrent dans un nouveau traité particulier que la guerre présente n'empêcherait point l'observation des articles.

Campagne de 1675. Mais le plus fort de la guerre fut dans les Pays-bas, l'Allemagne & sur mer. La campagne de cette année fut plus heureuse pour les Confédérés, qu'elle ne le fut & pendant tout le cours de cette guerre. Les Français ouvrirent la campagne en Hollande, avec une armée nombreuse. Le Comte d'Estrade, emporta le chateau de Liege; Crequi se rendit maître de Dinant, & le marquis de Rochefort de Hui. Une partie de la grande armée, commandée par le Prince de Condé, avait cépendant assiégé Limbourg. Le Prince d'Orange marcha aussitôt pour forcer les Français à lever le siege, & il s'était deja avancé jusqu'à Mulheim au delà du Roer, lorsqu'il apprit que la Ville, après six jours de tranchée ouverte, s'était rendue au Duc d'Enguien, qui, ayant rejoint le Prince de Condé, pénétrait avec

lui dans le Brabant. Le Prince eut cependant la gloire d'arrêter tous les mouvemens de cette armée, & aucune des deux parts ne parut disposée à risquer un engagement général qui pouvait être suivi d'un côté, de la perte entiere des pays bas & de l'autre de l'invasion de la France. 1675.

Mort de Turenne.

Les Français furent moins heureux en Allemagne. Le fameux Turenne, après avoir, l'année précédente, tenu les princes de l'Empire en échec battit leurs armées en détail, & conservé l'Alsace à la France, était venu camper à Salsbach, pour empêcher Montecucully d'assiéger Philisbourg. Il se croyait à la veille de ruiner ses Ennemis, lorsqu'étant allé reconnaître une hauteur sur laquelle il voulait poser une baterrie, il fut frappé d'un boulet de canon qui le renversa sur la place & termina sa glorieuse vie. Cette perte fut une calamité publique pour la France. La douleur qu'elle causa dans toute la nation ne saurait être comparée qu'à celle que fit éclater le peuple Romain à la mort de Germanicus. La consternation de l'armée ne peut s'exprimer. Les troupes françaises déjà sûres de la victoire, se crurent dès lors vaincues; & les Imperiaux qui auraient composé pour un retraite sûre, porterent la confiance jusqu'à espérer

1675. de ruiner toute l'armée Françaiſe. Mais De Lorges, neveu de Turenne & ſon ſucceſſeur au commandement, mit les Français en état de repaſſer le Rhin; & cette retraite fut jugée valoir une victoire. Mais le Prince de Condé ayant laiſſé le commandement des armées des Pays-bas au Duc de Luxembourg, alla ſuccéder à Turenne. Il força les Allemands de lever le ſiege de Haguenau & de Saverne. Il les força même à repaſſer le Rhin & à établir leurs quartiers dans leur propre Pays. Mais l'armée des confédérés réuſſit à ſurprendre le Maréchal de Créqui devant Trèves où il fut battu & réduit à ſe retirer dans la ville qu'il fut bientôt obligé de rendre. On remarque que c'eſt presque la ſeule bataille que les Français aient perdue dans le cours de leur brillante proſpérité pendant 60 ans à compter depuis la bataille de Rocroi juſqu'à celle de Blenheim ou Hochſtet. Telle était alors la vigueur & la bonne conduite de cette Monarchie! Telles furent auſſi ſes resſources & la politique rafinée des autres nations qu'elles furent toujours en état de réparer leurs pertes & de contenir cette puiſſance formidable à peu près dans ſes anciennes limites! La cinquieme partie de ces ſuccès aurait, dans d'autres tems, ſuffi à la

France pour subjuguer toute l'Europe. 1675.

C'est principalement sur mer où l'on s'était flatté de remporter de grands succès. Mais par une fatalité extraordinaire la plupart des entreprises tentées sur cet élément réussirent aux Français & furent funestes aux Hollandais. De Ruiter fut envoyé en 1674 en Amérique pour attaquer les Isles Françaises. Mais ayant tenté une descente à la Martinique, il fut si vigoureusement répoussé, qu'il ne fut pas même en état d'aller attaquer les autres Isles. Tromp, chargé dans le même tems de tenter une descente à Belle-Isle sur les côtes de Bretagne & de faire soulever la Normandie par le moyen d'une intelligence secrete, fut obligé de revenir après une perte considérable.

Expédition & mort de De Ruiter en Sicile.

Mais les plus grands coups furent frappés dans la méditerranée. Les Siciliens s'étaient révoltés contre la tyrannie Espagnole: La France s'était empressée de leur envoyer des secours: L'Espagne & les Etats qui avaient saisi l'occasion de fomenter la révolte des peuples opprimés en France, se liguerent alors pour éteindre une rébellion, produite par les mêmes causes en Sicile. L'Espagne incapable de reduire les mutins faute de marine, eut recours aux Etats-Généraux qui réso-

Basnage II. 547. 548. 628. 629. Brandt vie de Ruiter.

proteftans que l'intolérance Efpagnole avait condamnés aux galeres. 1676.

De Ruiter reçut ordre du Vice Roi d'arrêter les vaisfeaux qui feraient voile à Mesfine. Les Efpagnols avaient dit à l'Amiral que la flotte des Français ne ferait que de douze vaisfeaux; elle fe trouva de trente fous le commandement du fameux Duquefne. Les flottes resterent quelque tems en préfence. Le combat fut terrible. Le Chevalier de Tourville eut ordre de conduire & d'attacher un brulot à l'Amiral Hollandais. De Ruiter l'apperçut & contraignit le capitaine à y mettre le feu. Deux brûlôts eurent le meme fort. Un grand bâtiment français fut coulé à fond, & ce combat fut bientot fuivi d'un fecond. Dans l'intervalle les Français reçurent un renfort; & leur flotte fe trouva de quarante vaisfeaux. Celle des Etats était réduite à douze & à cinq frégates & celle des Efpagnols à quatre vaisfeaux de guerre & cinq frégates: ainfi les Français étaient fupérieurs de plus de la moitié. Le combat fut cependant terrible. De Ruiter qui était fur l'endroit le plus élevé du vaisfeau pour donner fes ordres fut frappé d'un boulet de canon qui lui emporta la plus grande partie du pied gauche, du côté des doigts & lui casfa les deux os de la jambe droi-

1676. te, un peu au-dessus de la cheville. Il tomba de la hauteur de sept pieds & ne se blessa qu'un peu derriere la tête. Il mourut de cette blessure quelques jours après. Tous les historiens se réunissent à faire les éloges de De Ruiter. Son corps fut embaumé à Syracuse & envoyé à Amsterdam. Les Ecclésiastiques Italiens refuserent la sépulture à ses entrailles: mais les Magistrats de Syracuse les enterrerent à l'hotel de Ville, avec une inscription digne de ce grand homme. Malgré la supériorité des Français, la victoire resta indécise. Cette perte valait une victoire aux Français. Mais dans un troisieme combat, le Duc de Vivonne remporta une victoire complete sur les flottes Hollandaise & Espagnole. Ainsi la France qui, douze ans auparavant, comptait à peine un vaisseau de guerre dans ses ports, était, à force de constance & de génie, une des premieres puissances maritimes, si non en ressources, du moins en forces. En se joignant aux Hollandais contre l'Angleterre, les Français avaient appris les premiers élémens de l'art difficile de la construction navale. En se joignant ensuite aux Anglais contre les Hollandais, ils apprirent la méthode des signaux & des en-

Hume.

engagemens navals. On dit même que le Roi d'Angleterre était si jaloux d'avancer les progrès de la marine Française, qu'il leur enseigna plusieurs méthodes usitées dans son Royaume. 1676.

La perte de De Ruiter fut pour les Etats comme celle de Turenne avait été pour les Français. La campagne de terre dans les Pays-bas ne fut plus favorable à la République. Le Roi de France avait mis dans la plupart des villes conquises des avanturiers, distingués par de longs services, dont la gloire & la fortune dépendaient d'une heureuse audace. Ils se signalaient par des courses dans le Pays ennemi: les actions étaient d'autant plus meurtrieres qu'on s'approchait de plus près que dans les grandes batailles, où le grand nombre rend une partie de l'armée inutile. Les garnisons Espagnoles suivaient le même exemple. Les Français avaient en général le dessus; & cette bonne fortune n'était pas tout à-fait le fruit du hazard. Ils étaient soumis à la plus severe discipline. Ils avaient toujours des magasins bien pourvus de provisions & de munitions: ils pouvaient se mettre les premiers en campagne sans attendre l'herbe pour leur cavalerie ni craindre la rigueur du tems pour leur infanterie. Les troupes Espagnoles au contraire, faute de

Campagne en Flandre Basnage. 661.

1676. prévoyance & de concorde, étaient dans un état si déplorable, qu'elles ne pouvaient tenter aucune entreprise subite ni fournir des secours à ceux qui venaient à leur secours. Leurs places, quoique fortes, étaient mal gardées & encore defendues plus mal en présence de l'ennemi.

Dès le mois d'Avril Louis XIV fit l'ouverture de la Campagne, en assiégeant la ville de Condé en Hainaut, qui ne résista que quatre jours à l'impétuosité des Français, combattant sous les yeux de leur Roi. Cette conquête facilita celle de Bouchain qui fut prise par le Duc d'Orléans. On accusa Louis XIV à ce siege d'avoir craint de combattre le Prince d'Orange, qui vint se présenter devant lui avec cinquante mille hommes, pour tenter de jetter du secours dans la place. On reproche aussi au Prince d'Orange, d'avoir pu donner bataille à Louis XIV & de ne l'avoir pas fait. Car tel est le sort des Rois & des Généraux qu'on les blâme toujours de ce qu'ils font & de ce qu'ils ne font pas; mais ni lui ni le Prince d'Orange n'étaient blâmables. Le Prince ne donna point la bataille quoiqu'il le voulût, parceque Monterei, Gouverneur des Pays-bas, qui était dans son armée, ne voulut pas exposer son Gouvernement au hazard d'un événement décisif; & la gloire de

la campagne demeura au Roi, puisqu'il fit ce qu'il voulut & qu'il prit une ville en présence de son ennemi. 1676.

Le Prince d'Orange qui avait eu la douleur de voir enlever ces places sous ses yeux, crut pouvoir se dédommager en leur prenant Maastricht. Le 6 du mois de juillet la ville fut investie ; & quelques jours après la tranchée ayant été ouverte, le Prince fit faire un feu continuel sur la place & livrer plusieurs assauts. Mais si elle était attaquée avec courage, elle était défendue avec bravoure, & le brave de Calvo, qui y commandait à la place du Maréchal comte d'Estrades, opposant sans cesse de nouveaux ouvrages à ceux qui étaient emportés par les assiégans, ceux-ci désespérerent bientôt de se rendre maîtres de cette importante Ville, la seule qui fût restée aux Français de toutes leurs conquêtes sur les Etats-Généraux. En effet l'armée des alliés ayant été attaquée d'une maladie qui fut bien plus meurtriere que n'avait été le siége, le Prince d'Orange n'osa, avec le peu de monde qui lui restait, attendre le Maréchal de Schomberg qui, après avoir fait prendre Aire par le Maréchal d'Humieres, s'avançait à grands pas vers Maastricht. Ainsi malgré la valeur de ses troupes & le feu continuel

Le Prince d'Orange échoue devant Maastrich.

Aa 2

1676. dont il la foudroya jusqu'au 26 d'Août, il fut obligé d'en lever le siége après bien du sang répandu de part & d'autre. Les Etats y perdirent entre autres le jeune Rhingrave à qui le Gouvernement de la place avait été promis ; il mourut d'une blessure reçue dans une des attaques où il était toujours des premiers avec le Prince d'Orange lui même, qui dans une pareille occasion avait été légerement blessé au bras La levée du siége de Mastricht fut un coup de partie pour les Français, qui craignaient fort que le Prince ne s'en rendît maître. Si les Etats prennent Maastricht, écrivaient à Mr. de Pompone les Ambassadeurs du Roi à Nimegue, ils en déviendront plus intraitables, & ne se soucieront plus de pousser les négociations, à moins que ce ne soit pour faire rendre aux Espagnols ce qu'ils ont perdu pendant la guerre. La lettre où ils s'exprimaient ainsi, était du 21 d'Aout; & le 28 du même mois, avant qu'ils pussent être informés de la levée du siége ils écrivaient au même Ministre: Si Mr. le Prince d'Orange manque son coup, son crédit en diminuera dans les Provinces-Unies, & il ne pourra plus s'opposer aux progrès des négociations, aussi fortement qu'il l'a fait jusqu'ici. Mais Guillaume

avait un caractere que les obstacles ou 1676
l'adversité ne faisaient qu'irriter. La campagne fut plus heureuse en Allemagne où les Impériaux prirent Philipsbourg, sans compter les conquêtes faites sur les Suédois.

Les Etats ne virent leurs projets réussir que dans les mers du Nord contre des Ennemis dont les revers pouvaient le moins influer sur leurs affaires. Tromp s'étant joint avec son Escadre à la flotte des Danois, les aida à s'emparer de plusieurs vaisseaux Suédois & de l'Isle de Gothland; les flottes étaient commandés par le Senateur Kreus: la premiere action se termina sans beaucoup de perte ni d'avantage de part & d'autre: mais dans la seconde ils furent totalement défaits. Tromp s'étant ensuite emparé d'Ustadle Roi de Danemark pour récompenser cet important service l'éleva à la dignité de Comte & le décora de l'ordre de l'Eléphant. Il livra une autre bataille navale la même année aux Suedois, dont le succès fut moins décisif. Les revers furent, comme il arrive toujours, plus funestes aux Suédois. Ils perdirent tout ce qu'ils possedaient en Pomeranie & dans le Duché de Brême. L'année suivante, Tromp aida encore les Danois à gagner sur les Suedois deux batailles navales, qui furent suivies

Expédition dans le Nord contre les Suedois.

Basnage II. 717. 718. 719. 723. 820. 87. 894.

11 *Juin.*

719.

1676. de la conquête de l'Isle de Rugen qui fut ensuite reprise. Tromp ne revint que l'année 1678. Le Roi de Danemark le renvoya comblé d'honneurs, croyant pouvoir se passer des Flottes des Etats.

Intérêts des divers puissances au Congrès de Nimegue.

L'inconstance des événemens de cette campagne eut une influence marquée sur les négociations de Nimégue. L'Empereur & l'Espagne retardaient le départ de leurs Plénipotentiaires, au lieu de le hâter. Le Prince d'Orange, qui commençait à se défier des démarches de ses alliés, était incertain; mais dans l'incertitude il penchait du côté de la guerre, espérant donner une bataille qui déciderait de son sort & de celui de la République. Le Roi d'Angleterre, devenu Médiateur, avait plus d'intérêt à finir la guerre que ceux qui s'y étaient engagés. Il ne pouvait tirer aucun avantage du sort des Armes, & la Nation lui demandait non seulement la paix, mais la guerre contre la France. Louis XIV. envoya à Londres Mr. Courtin, Ministre rompu dans les affaires par une longue expérience, & qui avait étudié la Politique dans les meilleures sources. Les Impériaux, qui ont toujours de hautes idées de leurs troupes, espéraient de grands succès, & croyaient qu'il était de l'intérêt de l'Empire de traîner la

Temple mem.

négociation jusqu'à la fin de la campagne. Les Espagnols espéraient gagner beaucoup, bien loin de vouloir céder ce qu'ils avaient déjà perdu. Le Roi de France s'imaginait que, profitant de ses délais, il pourrait d'autant plus facilement faire une paix particuliere avec la République, qu'elle était lasse d'une guerre qui ruinait ses provinces, épuisait ses finances. Il entrait dans les Pays-bas avec une armée supérieure à celle des alliés; il se flattait d'une révolution avantageuse en Sicile & peut-être dans le Royaume de Naples. Les Hollandais qui souhaitaient avec ardeur la paix, dont ils avaient plus de besoin qu'aucun de leurs alliés, affectaient d'avoir beaucoup de froideur à cet égard. "Les Ambassadeurs de Hollande, disaient les Plénipotentiaires Français à sa Majesté très-Chrétienne, ne font aucune démarche qui témoigne quelque empressement d'avancer la négociation de la paix; & comme nous ne croyons pas devoir négliger les occasions qui se présentent de conférer avec eux, nous estimons aussi qu'il serait préjudiciable au service de votre Majesté de les rechercher avec trop de soin, & qu'ils en tireraient des conséquences bien contraires à la vérité & au bon état des affaires de votre Majesté." 1676.

1677. Les Etats avaient promis à l'Espagne, de ne jamais consentir à un accomodement, à moins que les affaires des Pays-bas ne fussent rétablies sur le même pied où ils étaient à la paix des Pyrenées. L'Empereur avait de grandes prétentions sur l'Alsace; & comme la plus grande partie de l'Empire avait épousé la même cause, on avait espéré de réduire la France par la supériorité des forces. Les Etats accablés sous le poids des impôts, & traversés considérablement dans leur commerce, soupiraient, il est vrai, pour la paix: & gagnés par les propositions de la France, ils n'avaient, il est vrai, aucune prétention qui les arrêtât pour sa conclusion; mais les sentimens de la reconnaissance, les principes même de la saine politique ne leur permettaient pas d'abandonner les alliés auxquels ils étaient redevables de leur salut. Le Prince d'Orange qui avait la plus grande influence dans les délibérations de l'Etat, brûlait de la soif de la gloire militaire, & se voyait avec un orgueilleuse complaisance à la tête de tant d'armées dont on espérait de brillants succès. Sous divers prétextes, il éluda, pendant toute la campagne, de se trouver avec le Chevalier Temple; & lorsque les troupes étaient retirées

dans leurs quartiers d'hiver, il dit dans sa premiere conférence avec ce ministre, que tant qu'on n'aurait pas frappé de plus grands coups sur la France, on espererait en vain d'en obtenir des conditions raisonnables & qu'ainsi les négociations étaient inutiles. 1677.

Il est vrai que pour obtenir des conclusions favorables de la France, il fallait avoir humilié son orgueil & abaissé sa puissance; mais les confédérés auraient dû mieux s'accorder pour obtenir ce succès. Ainsi, quoiqu'ils ne pussent refuser une médiation, d'ailleurs suspecte, la négociation n'avançait gueres, par la mauvaise disposition des puissances médiatrices. Lord Berkelei, Sir William Temple & Sir Lionel Jenkins furent les ministres de l'Angleterre. Les Hollandais qui soupiraient pour la paix ne se firent guere attendre. Louis qui espérait de diviser les Alliés & savait bien qu'on ne pouvait ni les séduire ni leur donner la loi, envoya des Ambassadeurs. La Suede qui espérait recouvrer par des traités ce qu'elle avait perdu par les armes, pressait aussi la négociation. Mais comme ces puissances ne pouvaient seules forme une pacification générale, le congrès ne servit de rien.

C'était par les événemens de la guerre, plutôt que par les conférences

1677. des négociateurs que les articles de la paix devaient être déterminés: & c'est par là que les Français conservaient leurs avantages. Vers le milieu de l'hiver, le congrès de Nimégue fut à peu près complet, & les plénipotentiaires de l'Empereur & de l'Espagne parurent alors. Ils ne vinrent, cependant, qu'à contre cœur, intimidés par les menaces des Etats qui déclaraient, au cas de plus long delai, qu'ils étaient disposés à faire une paix particuliere avec la France. Le fardeau de la guerre devenait tous les jours plus accablant pour la République. Son commerce en éprouvait des dommages énormes; & ce qui ne chagrinait pas moins une nation toute commerçante, c'était de voir que celui des Anglais florissait à proportion, à l'ombre de la neutralité. On ne sentait que trop que ces avantages une fois perdus ne se recupéreraient plus. Elle n'avait d'autres motifs de poursuivre la guerre que d'obtenir une bonne barriere dans les Pays-bas: mais l'Espagne, outre la faiblesse irréparable où se trouvait cette monarchie, était agitée de divisions intestines entre le parti de la Reine Régente & celui de Don Juan, frere naturel du Roi mineur. Quoiqu'elle ne fût pas en état de protéger ses possessions des Pays-bas, elle était ré-

folue de ne pas conclure de paix qui les laisseraient exposées aux insultes & aux attaques d'un voisin ambitieux & puissant. Elle tournait principalement les yeux sur l'Angleterre, qui ne pouvait permettre une conquête qui ne manquerait pas d'entraîner celle des Provinces-Unies & d'exposer l'Angleterre. Cette politique était saine, si Charles eût suivi ses vrais intérêts; rien surtout n'épouvanta plus les Anglais que les succès continus des Français. 1677.

Nouveaux succès des Français dans les Pays-bas.

La fortune des Français ne contribua pas peu à accélérer la lenteur ordinaire des négociations de paix où les intérêts étaient si différens. Le Roi de France s'étant apperçu qu'il ne pouvait vaincre l'obstination des divers alliés qu'à force de succès & que ces succès dépendaient de la promptitude, avait ouvert la campagne dès le mois de Mars par le siège de Valenciennes: cette ville fut prise d'assaut par un de ces événemens singuliers qui caractérisent le courage impetueux de la nation.

Prise de Valenciennes par les Français. Vaire siècle de Louis XIV.

Le Roi faisait ce siège, ayant avec lui son frere & cinq Maréchaux de France, d'Humieres, Schomberg, la Feuillade, Luxembourg & de Lorges. Les Maréchaux commandaient chacun leur jour, l'un après l'autre. Vauban dirigeait toutes les opérations.

1677. On n'avait pris encore aucun des dehors de la place: il fallait d'abord attaquer deux demi lunes. Derriere ces demi-lunes était un grand ouvrage couronné, palissadé & fraisé, entouré d'un fossé, coupé de plusieurs traverses. Dans cet ouvrage couronné était encore un autre ouvrage, entouré d'un autre fossé. Il fallait, après s'être rendu maître de tous ces retranchemens, franchir un bras de l'Escaut. Ce bras franchi, on trouvait encore un autre ouvrage, qu'on nommait pâté. Derriere ce pâté coulait le grand cours de l'escaut profond & rapide, qui sert de fossé à la muraille. Enfin la muraille était soutenue par de larges remparts. Tous ces ouvrages étaient couverts de canons. Une garnison de trois mille hommes préparait une longue résistance

Le Roi tint un conseil de guerre, pour attaquer les ouvrages du dehors. C'était l'usage que ces attaques se fissent toujours pendant la nuit, à fin de marcher aux ennemis sans être apperçu & d'épargner le sang du soldat. Vauban proposa de faire l'attaque en plein jour. Tous les Maréchaux de France se récrierent contre cette proposition. Louvois la condamna. Vauban tint ferme, avec la confiance d'un homme certain de ce qu'il avance."

„ Vous voulez, dit-il, épargner le

1677.

sang du soldat: vous l'épargnerez bien davantage, quand il combattra de jour, sans confusion & sans tumulte, sans craindre qu'une partie de nos gens tire sur l'autre, comme il n'arrive que trop souvent. Il s'agit de surprendre l'ennemi; il s'attend toujours aux attaques de nuit: nous le surprendrons en effet, lorsqu'il faudra qu'épuisé des fatigues d'une veille, il soutienne les efforts de nos troupes fraîches. Ajoutez à cette raison, que s'il y a dans cette armée des soldats de peu de courage, la nuit favorise leur timidité; mais pendant le jour l'œil du maître inspire la valeur & éleve les hommes au-dessus d'eux-mêmes. Ce conseil eut l'effet désiré; & Valenciennes fut prise d'assaut, & la garnison faite prisonniere.

Prise de Cambrai & de St. Omer par les Français.

La ville de Cambrai se porta de là sur Cambrai, dont il s'empara après neuf jours de tranchée ouverte; il avait détaché le Duc d'Orléans son frere qui fut détaché avec une partie de son armée pour s'emparer de St. Omer; mais le prince d'Orange qui sentait la conséquence des conquêtes françaises sur une paix dont il voulait éloigner la conclusion, résolut de tenter un coup d'éclat. Il s'avança à grandes journées pour forcer le Duc à lever le siege. Mais le Duc, informé de cette

1677. marche ne l'attendit pas. Il vole à sa rencontre, & renforcé par le Duc de Luxembourg avec un détachement considérable de l'armée du Roi, il livre bataille au Prince d'Orange près du mont-Cassel. On combattait avec bravoure de part & d'autre; mais après un vigoureux choc les premiers Régimens de l'infanterie du Prince commençerent à plier. Il y courut, les rallia plusieurs fois, les ramena à la charge; mais enfin il se vit entraîné lui même par les fuyards. Il ne put alors moderer sa colere; il fut si outré qu'il coupa le visage à l'un de ces lâches, en lui disant: *Traitre au moins je te marquerai, afin de te faire pendre*, paroles, menaces, épée, rien ne fut capable de rendre le courage à des gens qui l'avaient perdu. Le Prince se vit obligé de céder au torrent & de se laisser emporter vers le reste des troupes qui était resté ferme. Il fit alors une retraite qui, de l'aveu même des ennemis, ne fut guere moins honorable que s'il eût remporté la victoire.

Temple Mémoires.

Défaite de Mont-Cassel.

Le Commandeur Jean Binkes, qu'on avait envoyé pour attaquer les Isles Françaises dans les Indes Occidentales s'était d'abord emparé de celles de Cayenne. Mais à peine Louis XIV eut appris cette nouvelle, qu'il envoya

le Comte d'Estrades pour la reprendre. Il reprit non seulement cette conquête aux Hollandais: mais s'étant avancé vers l'Isle de Tabago, il livra bataille à Binkes: & le premier engagement ayant été également funeste aux deux flottes sans amener rien de décisif, il livra une seconde bataille, où les Hollandais furent battus, le commandeur tué & l'Isle de Tabago prise. Les Français enleverent plusieurs autres places aux Etats dans l'Amérique. Leurs pirates surtout firent des prises considérables sur les bâtimens de la pêche du Groënland. 1677.

Voyage du Prince d'Orange & son mariage en Angleterre.

L'on travaillait toujours à Nimegue à concilier les différens interêts des puissances belligérantes; mais rien n'intrigua si fort les politiques, que le voyage subit du Prince d'Orange en Angleterre. Le Roi Charles, qui le craignait à cause de ses relations avec les mécontens, le vit arriver avec plaisir, résolu d'en tirer avantage pour dissiper les soupçons & le mécontentement de la nation. Il crut avoir moyen de l'attacher irrévocablement à ses intérêts. C'était de lui donner en mariage la fille ainée du Duc d'York héritier présomptif de la Couronne, son pere n'ayant point alors d'enfans mâles. La jeune Princesse avait été élevée dans la religion protestante. Le Prin-

1677 ce d'Orange fut d'abord enchanté de ses graces & de ses bonnes qualités. Charles crut l'avoir enchainé par les doubles liens de l'amour & de la reconnaissance; mais sa surprise fut extrême lorsque voulant conférer avec lui sur ses intérêts politiques & sur ceux de la France, le Prince éluda des'ouvrir sur ces sortes d'affaires, avant que le mariage eût été conclu. Charles crut pouvoir le gagner, en retardant sous différens prétextes, le tems assigné pour les nôces. Mais Temple étant venu voir le Prince, le trouva de mauvaise humeur, se repentant d'avoir fait le voyage l'Angleterre & résolu de la quitter en peu de jours. Avant cependant de partir, il voulait dit il, proposer les conditions auxquelles ils vivraient ensemble à l'avenir, c'est à dire comme les plus grands amis ou les plus grands ennemis. Charles, frappé de cette menace, craignit l'impression que le départ du Prince causerait à la nation Anglaise. Il accorda le mariage. Aucun événement tout le cours de ce regne, qui plut tant aux Anglais. Tous les partis s'unirent à l'envi pour y applaudir. Arlington, qui n'avait pas été dans le secret, ne put s'empêcher de témoigner son approbation par des expressions extraordinaires. Il y avait, dit-il, des choses bonnes en el-

les-mêmes, mais que l'on gâtait par la 1677.
maniere de les faire, comme il y avait des choses mauvaises que l'on rendait par là: mais il était obligé d'avoue que cette alliance était une chose si bonne en elle-même, que la maniere de la faire ne pouvait la gâter. On remarque que le Prince demanda aux Etats-Généraux leur consentement sur ce mariage, & qu'ils l'accorderent avec des formalités particulieres à leur gouvernement. Mais ce mariage surprit singulierement Louis XIV qui, accoutumé à tout régler dans la cour de Londres, fut frappé d'apprendre qu'une demarche de si grande importance y eût été prise sans son avis, & meme à son insçu.

Louis XIV, désirant sincerement la paix, mais ne désirant pas moins de garder ses conquêtes, résolut d'intimider les puissances médiatrices par de nouvelles conquêtes. Les Français entrerent en campagne dès le mois de Mars & s'emparerent de Gand, d'Ypres & de Louvain. Les Etats-Généraux, éblouis des offres avantageuses que Louis XIV leur faisait, pour les attirer à une paix particuliere, se montrerent de plus en plus disposés à les accepter. Ils avaient d'abord commencé par faire avec la France une espèce de traité éventuel, où il fut ré-

Accommodement particulier entre la France & les Etats.

1677. pulé que tous les différens entre les deux puissances étaient décidés, au cas que les alliés de part & d'autre pussent être contents. Cette satisfaction ne paraissait gueres vraisemblable, mais elle fut beaucoup accélérée par la suite des mauvais succès des confédérés & par la grande impatience des Etats. Mais les Français refusaient de rendre les places conquises dans les Pays-bas Espagnols, à moins que la Suede ne fût comprise dans la paix. On vit l'instant où la guerre allait recommencer avec plus de fureur que jamais. Dans cette circonstance, les Etats firent une alliance avec l'Angleterre où il fut stipulé que si les Français se refusaient à
1678 la paix dans le terme de 15 jours, l'Angleterre joindrait ses armées à celles des Etats. Cette déclaration fit tant d'impression sur les Français que le 10 Août fut signée à Nimegue la fameuse paix dont voici les articles.

I.

Il y aura à l'avenir entre Sa Majesté très-Chrétienne & ses Successeurs Rois de France & de Navarre & ses Royaumes, d'une part; & les Seigneurs Etats-Généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas, d'autre, une paix bonne, ferme, fidele & inviolable, & cesseront ensuite, & seront délaissés

tout actes d'hostilité, de quelque façon qu'ils soient entre ledit Seigneur Roi, & lesdits Seigneurs Etats-Généraux tant par mer, & autres Eaux que par terre, en tous les Royaumes, Pays, Terres, Provinces, & Seigneuries, & pour tous leurs sujets, & Habitans de quelques qualités ou conditions qu'ils soient, sans exception de lieux ou de Personnes. 1678.

II.

Et si quelques prises se font de part ou d'autre dans la mer Baltique, ou celle du Nord depuis Terneuse jusqu'au bout de la Manche dans l'espace de quatre semaines, ou du bout de ladite Manche jusqu'au Cap de St. Vincent dans l'espace de six semaines & de là dans la mer Mediterranée & jusqu'à la Ligne dans l'espace de dix semaines, & au-delà de la Ligne, & en tous les autres endroits du monde dans l'espace de huit mois à compter du jour que se fera la publication de la Paix à Paris & à la Haye, lesdites prises & les domages qui se feront de part ou d'autres après les termes préfix seront portés en compte & tout ce qui aura été pris sera rendu avec compensation de tous les domages qui en seront provenus.

III.

Il y aura de plus entre le dit Sei-

1678. gneur Roi, & lesdits Seigneurs Etats-Généraux, & leurs sujets & Habitans réciproquement une sincere, ferme, & perpétuelle amitié & bonne correspondance, tant par Mer que par terre en tout & partout, tant en dedans, que dehors de l'Europe, sans se ressentir des offenses ou dommages qu'ils ont reçus, tant par le passé qu'à l'occasion desdites Guerres.

IV.

En vertu de cette amitié & correspondance, tant Sa Majesté que les Seigneurs Etats-Généraux, procureront & avanceront fidelement le bien & la prospérité l'un de l'autre par tout support, aide, conseil, & assistance réelles en toutes occasions & en tous tems, & ne consentiront à l'avenir à aucun Traité ou Négociation qui pourraient apporter du domage à l'un ou à l'autre, mais les rompront & en donneront les avis réciproquement avec soin & sincerité aussi-tôt qu'ils en auront connaissance.

V.

Ceux sur lesquels quelques biens ont été saisis & confisqués à l'occasion de ladite Guerre, leurs Héritiers ou ayant cause, de quelle condition ou Religion qu'ils puissent être, jouiront d'iceux biens, & en prendront la possession de leur autorité privée, & en vertu

du présent Traité, sans qu'il leur soit besoin d'avoir recours à la Justice, nonobstant toutes incorporations au fisc engagement, dons en faits, sentences préparatoires ou définitives données par défaut & contumace en l'absence des parties & icelles non ouïes Traités, & Accords & Transactions, quelques rénonciations qui aient été mises lèsdites Transactions pour exclure de partie les Biens, ceux à qui ils doivent appartenir, & tous & chaque Biens & Droits qui conformément au présent Traité seront restitués, ou doivent être restitués reciproquement aux premiers Proprietaires, leurs hoirs & ayant cause, pourront être vendus par lesdits propriètaires, sans qu'il soit besoin d'impetrer pour ce consentement particulier; & ensuite les propriétaires des Rentes qui de la part des fiscs seront constitués en lieu des Biens vendus; comme aussi des rentes & Actions étant à la charge des fiscs, respectivement pourront disposer de l propriété d'icelles par vente ou autrement comme de leurs autres propres Biens. 1678.

VI.

Et comme le Marquisat de Berg op Zoom avec tous les droits & revenus qui endependant & généralement toutes les terres & biens appartenants à

1678. Monsieur le Comte d'Auvergne, Colonel Général de la Cavalerie-Legere de France, & qui font sous le pouvoir desdits Seigneurs Etats-Généraux des Provinces-Unies, ont été saisis & confisqués à l'occasion de la Guerre à laquelle le présent Traité doit mettre une heureuse fin, il a été accordé que ledit Sieur Comte d'Auvergne sera remis dans la possession dudit Marquisat de Berg-op-Zoom, ses appertenances & dépendances; comme aussi droits, Actions, Privileges, Usances & Prérogatives dont il jouissait lors de la déclaration de la Guerre.

VII.

Chacun demeurera saisi, & jouira effectivement des Pays, Villes & Places, Terres, Isles & Seigneuries, tant au dedans qu'au dehors de l'Europe, qu'il tient & posséde à present, sans être troublé ni inquieté directement ni indirectement de quelque façon que ce soit.

VIII.

Mais Sa Majesté Très-Chrétienne voulant rendre aux Seigneurs Etats-Généraux sa premiere amitié, & leur en donner une preuve particuliere dans cette occasion, les remettra immédiatement après l'échange des Ratifications, dans la possession de la ville de Maastricht, avec le Comté de Vronof

& les Comtés & Pays de Fauquemont, Dalhem & Rolleduc d'Outremeuse, avec les Villages de Redemption Banc de S. Servais, & tout ce qui dépend de la ditte Ville. 1678.

IX.

Lesdits Seigneurs Etats Généraux promettent, que toutes choses qui concernent l'exercice de la Religion Catholique Romaine, & la jouissance des Biens de ceux qui en font profession, seront rétablies & maintenues sans aucune exception de ladite ville de Maastricht & ses dépendances, en l'état & comme elles étaient réglées par la Capitulation de 1632 & que ceux qui auront été pourvus de quelques Biens ecclésiastiques, Canonicats, Personnats, Prévotés, & autre Bénéfices, y demeureront établis, & en jouiront sans aucune contradiction.

X.

Sa Majesté rendant auxdits Seigneurs Etats Généraux la ville de Maastricht & Pays en dependant, en pourra faire retirer & emporter toute l'Artillerie, Poudres, Boulets, vivres, & autres Munitions de Guerre qui se trouveront au tems de la remise ou restitution d'icelle, & ceux qu'elle aura commis à cet effet, se serviront, si bon leur semble, pendant deux mois, des Charrois & Batteaux du Pays; auront le

te dans une des villes de la domination de Sa Majesté. 1678.

XIII.

Les Seigneurs Etats-Généraux ont promis & promettent nonseulement de demeurer dans une exacte Neutralité, sans pouvoir assister directement ni indirectement les Ennemis de la France & de ses Alliés; mais aussi de garentir toutes les Obligations dans les quelles l'Espagne entrera par le traité qui interviendra entre leurs Majestés Très-Chrétienne & Catholique, & principalement celle par laquelle ledit Seigneur Roi Catholique sera tenu de garder cette même Neutralité.

XIV.

Si par inadvertance, ou autrement il survenait quelque inobservation ou inconvenient au présent Traité de la part de sa dite Majesté ou desdits Seigneurs Etats-Généraux, & leurs Successeurs, cette Paix & Alliance ne laissera pas de subsister en toute sa force, sans que pour cela on en vienne à la rupture de l'Amitié, & de la bonne correspondance; mais on reparera promptement lesdites contraventions & si elle procedent de la faute de quelques particuliers sujets, ils en seront seuls punis, & châtiés.

XV.

Et pour mieux assurer à l'avenir le

1678. Commerce & l'amitié entre les sujets du dit Seigneur Roi, & ceux desdits Seigneurs Etats-Généraux des Provinces Unies des Pays-bas, il a été accordé & convenu, qu'arrivant cy-après quelque interruption d'amitié, ou rupture entre la Couronne de France, & les dits Seigneurs Etats-Généraux des dits Provinces Unies (ce qu'à Dieu ne plaise) il sera toujours donné six mois de tems après la dite rupture au sujet de part & d'autre, pour se rétirer avec leurs effets, & les transporter ou bon leur semblera, ce qui leur sera permis de faire. Comme aussi de vendre ou transporter leurs Biens & meubles en toute liberté, sans qu'on leur puisse donner aucun empêchement, ni proceder pendant ledit tems de six mois à aucune saisit de leurs effets, moins encore à l'arrêt de leurs personnes.

XVI.

Touchant les prétentions & intérêt qui concernent Monsieur le Prince d'Orange, dont il a été traité & convenu séparément, par Acte signé ce jourd'hui, ledit écrit & tout le contenu d'icelui sortira son effet, & sera confirmé, accompli, & executé selon sa forme & teneur, ni plus ni moins que si tous lesdits points en général,

ou chacun d'eux en particulier, étaient de mot à mot insérés en ce présent Traité. 1678.

XVII.

Et comme Sa Majesté & les Seigneurs Etats-Généraux reconnaissent les puissants Offices que le Roi de la Grande Bretagne a contribué incessament par ses conseils & bons avertissemens au salut & au repos public, il a été convenu de part & d'autre, que sadite Majesté Britanique, avec ses Royaumes soit compris nommément dans le présent Traité, de la meilleure forme que faire se peut.

XVIII.

En ce present Traité de Paix & d'Alliance seront compris de la part du dit Seigneur Roi Très Chrétien, le Roi de Suede; le Duc d'Holstein, l'Evêque de Strasbourg, & le Prince Guillaume de Furstemberg; comme interessés dans la presente Guerre. En outre seront compris, si compris ils veulent être, le Prince & la Couronne de Portugal, le Doge & la Seigneurie de Venise, le Duc de Savoye les treize Cantons des Ligues Suisses & leurs Alliés; l'Electeur de Baviere, le Duc Jean Frederic de Brunswik Hanover, & tous Rois, Protestants, princes, & Etats, villes & personnes particulieres, à qui Sa Majesté Très

1678. Chrétienne, sur la requisition qu'ils lui en feront, accordera de sa part d'être compromis dans ce Traité.

XIX.

Et de la part des Seigneurs Etats-Généraux, le Roi d'Espagne, & tous les autres Alliés, qui dans le tems de six semaines, à compter depuis le change des Ratifications, se déclareront d'accepter la paix, comme aussi les treize louables Cantons des Ligues Suisses, & leurs Alliés Confédérés, la Ville d'Embden, & de plus tous Rois, princes, & Etats, Villes & personnes particulieres à qui les Seigneurs Etats-Généraux, sur la requisition qui leur en sera faite, accorderont de leur part d'y être compris.

XX.

Ledit Seigneur Roi, & lesdits Seigneurs Etats-Généraux consentent que le Roi de la Grande Brétagne, comme Médiateur, & tous autres potentats et princes qui voudront bien entrer en un pareil engagement, puissent donner à Sa Majesté, auxdits Seigneurs Etats Généraux leurs promesse et obligations de Garantie de l'execution de tout le contenu au present Traité.

XXI.

Le present Traité sera ratifié et approuvé par le dit Seigneur Roi, et

lesdits Seigneurs Etats Généraux, et les Lettres de Ratification seront delivrées de l'un & de l'autre en bonne & deuë forme dans le terme de six semaines; ou plutôt si faire se peut, à compter du jour de la signature. 1678.

Quatre jours après que ce traité fut signé le Prince d'Orange fit voir à quel point il portait ou la fureur de la gloire, ou le desir de faire la paix, ou le mépris se ses semblables. Il était campé près de l'Abbaye de St. Denis; non loins vis à vis de l'armée française qui tenait encore bloquée la ville de Mons en Hainaut jusqu'à ce que les confedérés eussent donné satisfaction au Roi de Suede. Le Duc de Luxembourg qui la commandait se reposait sur la signature du traité, lorsqu'il apprend que son quartier est attaqué par toute les troupes du Prince d'Orange. Il vole à ce moment donner les ordres; & quoique une attaque aussi imprévue eût d'abord causé une extrême confusion, peu à peu il vient à bout de retablir les rangs; le combat devient alors des plus meurtrieres. Le Prince d'Orange courut lui-même un très grand danger de sa vie. Un cavalier Français était prêt à décharger son pistolet sur lui; Henri de Nassau Seigneur d'Ou-

Bataille de St. Denis. Basnage II. 941.

1678. werkerk s'en apperçut assez à tems pour renverser le Cavalier mort à ses pieds. La nuit seule sépara les deux armées, l'Infanterie du Prince d'Orange resta maîtresse du terrein: mais cet engagement coûta la vie à plusieurs milliers de braves gens de part & d'autre. *Je ne sais pas comment nos gens prendront la bataille d'hier*, écrivait le prince au grand pensionaire Fagel; *mais je puis vous assurer devant Dieu que je n'ai su qu'aujourd'hui par votre lettre du 31 que la paix était conclue.* Mais, outre qu'il n'y avait pas d'apparence que les Etats eussent négligé de lui donner avis d'une affaire aussi importante, le prince avoua depuis au Sieur de Gourville qu'il savait à la vérité que la paix était faite, mais qu'il avait cru que ce pouvait être une raison, pour que Mr. De Luxembourg ne fut plus sûr de ses paroles & qu'il avait considéré que „la perte de quelque monde ne se„rait d'aucune conséquence; puisqu'aus„si bien il fallait en reformer." Ces paroles atroces n'ont pas besoin de commentaire.

Memoire de Gourville.

